



# RAPPORT FINANCIER 2013



NORD DE FRANCE



# RAPPORT FINANCIER 2013

## **SOMMAIRE**

Rapport de gestion .....	<b>5</b>
Rapport RSE .....	<b>59</b>
Rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales .....	<b>103</b>
Rapport du Président du Conseil d'Administration .....	<b>111</b>
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président .....	<b>137</b>
Bilan, Hors-Bilan, Compte de résultat et annexes aux comptes consolidés .....	<b>143</b>
Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés .....	<b>283</b>
Comptes individuels au 31/12/2013 .....	<b>291</b>
Publicité des honoraires 2012 des Commissaires aux Comptes .....	<b>355</b>
Rapport général des Commissaires aux Comptes .....	<b>359</b>
Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés .....	<b>367</b>
Résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée Générale Ordinaire .....	<b>375</b>
Attestation de la personne responsable .....	<b>383</b>





# RAPPORT DE GESTION



NORD DE FRANCE



# SOMMAIRE

<b>1. SYNTHÈSE</b> .....	<b>9</b>
<b>2. ÉLÉMENTS D'ACTIVITÉ</b> .....	<b>10</b>
2.1. Faits Marquants .....	<b>10</b>
2.2. Présentation du groupe Crédit Agricole Nord de France.....	<b>11</b>
2.3. Changements de méthode comptable .....	<b>12</b>
2.4. Evènements postérieurs à la clôture .....	<b>15</b>
<b>3. COMPTES ANNUELS SUR BASE SOCIALE</b> .....	<b>16</b>
3.1. Le Bilan.....	<b>16</b>
3.2. Composition du capital social.....	<b>19</b>
3.3. Le Hors-Bilan Social.....	<b>20</b>
3.4. Le Compte de Résultat Social .....	<b>21</b>
3.5. Affectation des Résultats .....	<b>25</b>
3.6. Les Certificats Coopératifs d'Investissement .....	<b>26</b>
3.7. Les chiffres clés.....	<b>27</b>
<b>4. COMPTES ANNUELS SUR BASE CONSOLIDÉE</b> .....	<b>28</b>
4.1. Activité des Filiales et Participations .....	<b>28</b>
4.2. Le périmètre de consolidation.....	<b>30</b>
4.3. Le Bilan Consolidé .....	<b>31</b>
4.4. Le Compte de Résultat Consolidé .....	<b>33</b>
4.5. La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France .....	<b>34</b>
<b>5. LA GESTION DES RISQUES ENCOURUS PAR LE GROUPE</b> .....	<b>35</b>
5.1. Risque de crédit .....	<b>35</b>
5.2. Risques financiers.....	<b>42</b>
5.3. Risques opérationnel et de non-conformité .....	<b>51</b>
<b>6. DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE</b> .....	<b>53</b>
6.1. Contrôle Permanent et Périodique.....	<b>53</b>
6.2. Contrôle de la Conformité .....	<b>54</b>
<b>7. RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE</b> .....	<b>55</b>
<b>8. PERSPECTIVES 2014</b> .....	<b>55</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>56</b>
Liste des administrateurs de la Caisse régionale.....	<b>56</b>
Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse régionale .....	<b>57</b>



# 1. Synthèse

---

Malgré un environnement économique peu porteur, la Caisse régionale affiche en 2013 des performances commerciales solides dans le cadre de sa stratégie de croissance organique. Elle a ainsi conquis plus de 42 000 nouveaux clients et 25 000 nouveaux sociétaires. Son encours de collecte global progresse de 4,6% tandis que l'encours de crédits augmente de 1,3% tiré par l'habitat, avec 3,2Mrds€ de nouveaux crédits octroyés.

## **Un Produit Net Bancaire d'Activité en hausse et des résultats financiers sociaux qui résistent**

Le Produit Net Bancaire de la Caisse Régionale s'établit à 569,1 M€, en repli de 2,7 % sur un an, sous l'effet essentiel d'une moindre contribution du portefeuille de placement de fonds propres.

Grâce à une activité commerciale soutenue, la marge d'intermédiation a maintenu sa dynamique de croissance, à 307,2 M€ soit +5,2%. A 235,7 M€, les commissions perçues s'inscrivent en retrait de 2,0%, en raison de l'impact négatif des évolutions réglementaires et d'une moindre contribution de l'activité Titres. Au global, le Produit Net Bancaire d'Activité affiche une croissance de 1,9% sur un an.

Les charges de fonctionnement nettes restent bien maîtrisées, à 310,1 M€, soit une progression annuelle de 1,1%. L'année 2013 a été marquée pour la Caisse Régionale par la bascule réussie de son Informatique vers le Système d'Information Unique des Caisses Régionales du Crédit Agricole. Hors coûts non récurrents liés à ce projet, les charges de fonctionnement nettes sont stables.

Le Résultat Brut d'exploitation s'établit en conséquence à 259,0 M€, en repli de 6,9 % sur un an.

Le manque de reprise de l'économie française a conduit la Caisse Régionale à renforcer la couverture de ses risques, amenant ainsi le coût du risque à 84,7 M€ au 31 décembre 2013 contre 77,9 M€ au 31 décembre 2012, soit 45 points de base sur encours. Par ailleurs, les conditions difficiles ayant affecté en 2013 les marchés de la transaction et de la promotion immobilière ont amené la Caisse Régionale à déprécier ses participations constituant son pôle immobilier pour un montant total de 24,3 M€ net de reprises.

Après impôts, le résultat net social s'établit à 92,1 M€, en hausse de 2,2 % sur un an.

## **Des résultats financiers consolidés qui confirment leur redressement mais avec des performances inégales des métiers**

Le PNB consolidé du Groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 761,8 M€, en croissance de 14% sur un an, et son résultat net consolidé à 95,1 M€, multiplié ainsi par 2,5 sur un an.

Le résultat consolidé du **Pôle Bancassurance France** progresse fortement, à 122,9 M€ au 31 décembre 2013 contre 31,8 M€ au 31 décembre 2012, sous l'effet d'une moindre sensibilité de son PNB aux conditions de marché et de l'évolution favorable de la juste valeur d'instruments dérivés.

Le **pôle Bancassurance Belgique** est pénalisé par la diminution de sa marge d'intérêts. Sa contribution au résultat consolidé s'établit à 1,8 M€ contre 15,1 M€ à fin décembre 2012.

Le **pôle Capital Investissement** réalise une belle performance et voit sa contribution au résultat consolidé progresser de 10,4 M€ à 10 M€ sur l'année 2013, grâce notamment à des plus-values de cession.

Le **pôle Presse** affiche une contribution positive de 0,9 M€, en hausse de 0,2 M€.

Le **pôle Immobilier** enregistre une contribution négative au résultat consolidé de -40,5 M€ au 31 décembre 2013 contre -8,7 M€ au 31 décembre 2012. La perte enregistrée sur ce pôle s'explique par des performances opérationnelles en retrait sur les métiers de la transaction et de la promotion, ainsi que par des pertes de valeur ayant entraîné des dépréciations de titres et d'écarts d'acquisition.

## **Un ratio de solvabilité solide**

A fin décembre 2013, les capitaux propres part du Groupe du Crédit Agricole Nord de France atteignent 3 142 M€, en croissance de 66 M€ sur un an. Son ratio de solvabilité en norme Bâle 2.5 s'établit à 22,59%, contre 21,09% un an auparavant. En norme Bâle 3 « fully loaded », son ratio de solvabilité est de 17,07%.

## 2. Eléments d'activité

---

### 2.1. Faits Marquants

---

#### **Caisse régionale**

L'encours de collecte global progresse de 4,6% sur un an, dépassant désormais 25 Mrds€, grâce au dynamisme de l'épargne sous forme de livrets réglementés (+7,1%), de l'épargne logement (+3,3%), des comptes de dépôts et à terme (+10,5%) et de l'assurance-vie (+5,2%).

La Caisse régionale a accordé 3,2 Mrds€ de nouveaux crédits sur l'année, en hausse de 13,5%, dont 1,8 Mrds€ sur les crédits Habitat (+28,4%). Ses encours de crédits affichent ainsi une croissance de +1,3% sur un an, à 19 Mrds€, dont 10,4 Mrds€ de crédits à l'habitat. La Caisse régionale maintient donc son positionnement de principal financeur des acteurs économiques de la région Nord-Pas de Calais.

A fin décembre 2013, le ratio des Crédits rapportés à la Collecte de bilan s'améliore de 6,3% sur un an pour s'établir à 133%.

2013 a également été une année clé pour optimiser les moyens au service de la clientèle. En novembre, la Caisse régionale a finalisé avec succès sa migration informatique (projet Nice), rejoignant ainsi les 39 Caisses régionales sur le système d'information unique des Caisses régionales de Crédit Agricole. De plus, afin de mieux servir ses clients, la Caisse a également engagé la revue de l'organisation de son réseau avec notamment la création de Crédit Agricole Nord de France Banque Privée, structurée autour de trois agences et s'appuyant sur la synergie avec les filiales du Groupe Crédit Agricole (Amundi, CA Private Banking, CA Assurances, etc.)

#### **Participations et Filiales**

La persistance de conditions moroses sur le marché de l'immobilier (transaction et promotion) a conduit la Caisse Régionale à déprécier, dans ses comptes consolidés, les écarts d'acquisition et la valeur des titres mis en équivalence sur le pôle immobilier pour un montant total de 34M€. Dans les comptes sociaux, le montant net des dépréciations constatées sur le pôle immobilier s'élève à 24,3M€.

En juillet 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, a cédé la totalité de sa participation dans la Financière Sang et Or portant le club RC Lens.

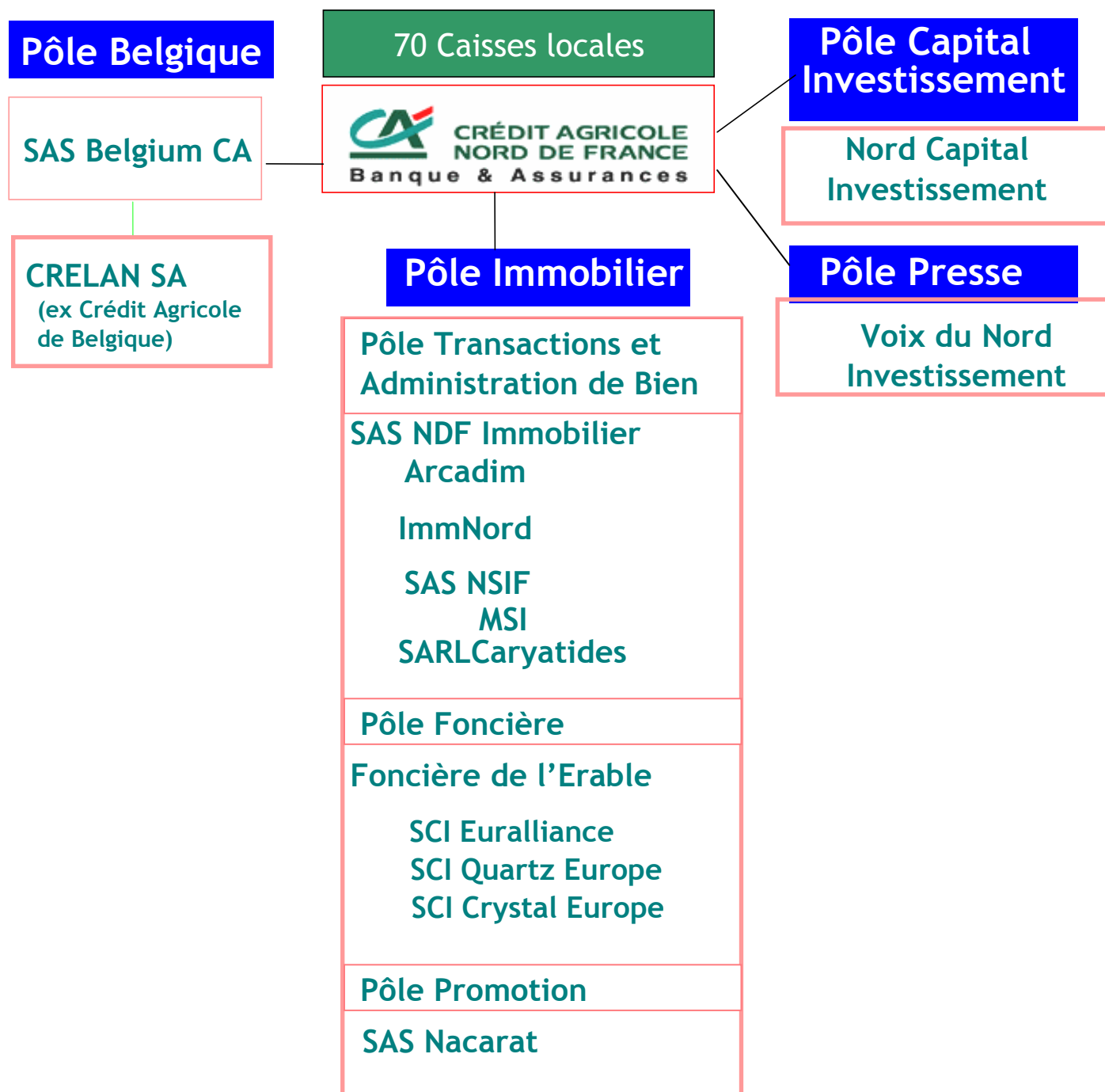
Dans le cadre d'un projet impliquant l'ensemble des Caisses régionales, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans SACAM Immobilier, détenant 50% de Crédit Agricole Immobilier, pour un montant de 5,75 millions d'euros, représentant 4,04% du capital.

Crelan SA (ex-SA Crédit Agricole de Belgique) a procédé, en juin 2013, à une réduction de capital social par remboursement d'actions C à hauteur de 125 millions d'euros, portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale Nord de France à 30% contre 35,3% au 31 décembre 2012.

Comme en 2012, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas perçu de dividendes de SAS Rue la Boétie (holding détenue par les Caisse régionales et portant les actions Crédit agricole S.A) sur l'exercice 2013.



## 2.2. Présentation du groupe Crédit Agricole Nord de France (Entités consolidées)



*Cf. Taux de participation page 24*

## 2.3. Changements de méthode comptable

### Normes applicables et comparabilité

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	03 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à - 832 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 851 milliers d'euros / DVA = 19 milliers d'euros)

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- l'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable ultérieurement dans le Groupe</b>
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)05	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1er janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1er janvier 2014	Oui

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

## 2.4. Evènements postérieurs à la clôture

---

### Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

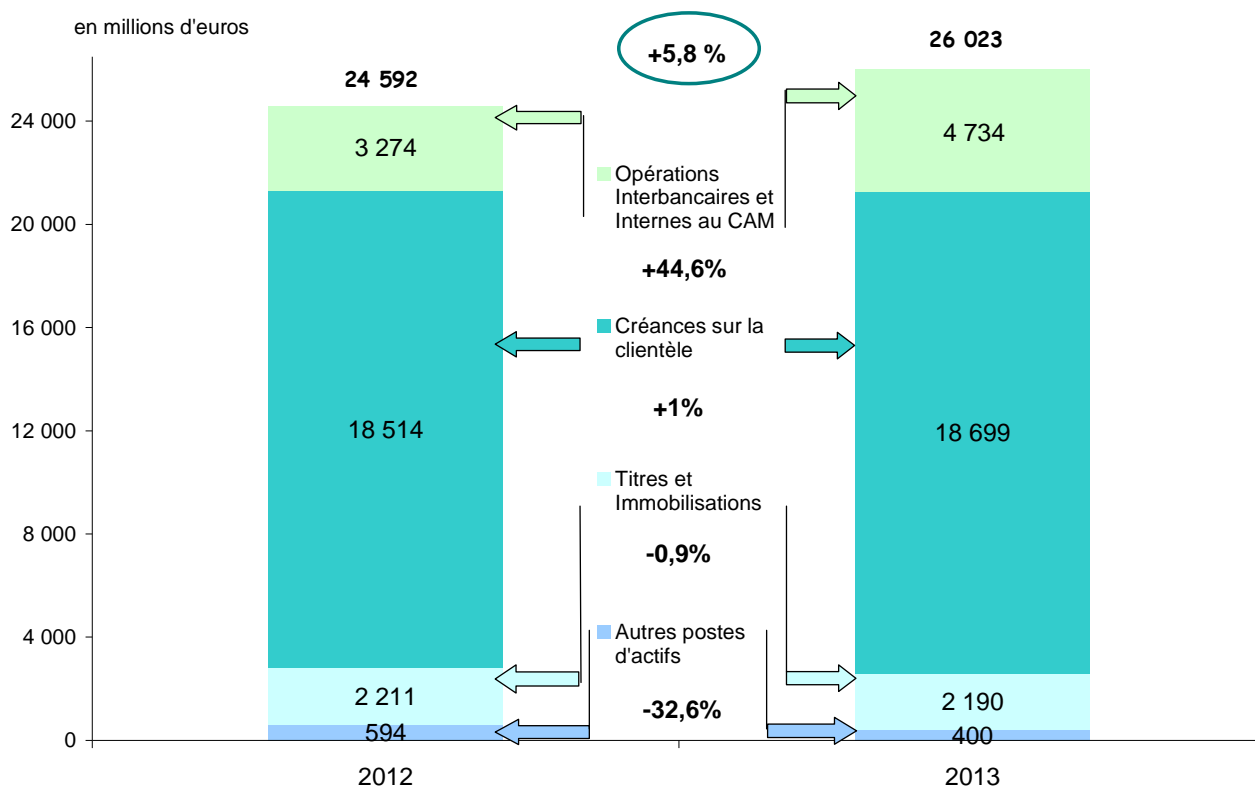
Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

## 3. Comptes annuels sur base sociale

### 3.1. Le Bilan

En progressant de 5,8% par rapport à 2012, le total bilan atteint 26 023 millions d'euros en 2013.

#### 3.1.1. L'Actif



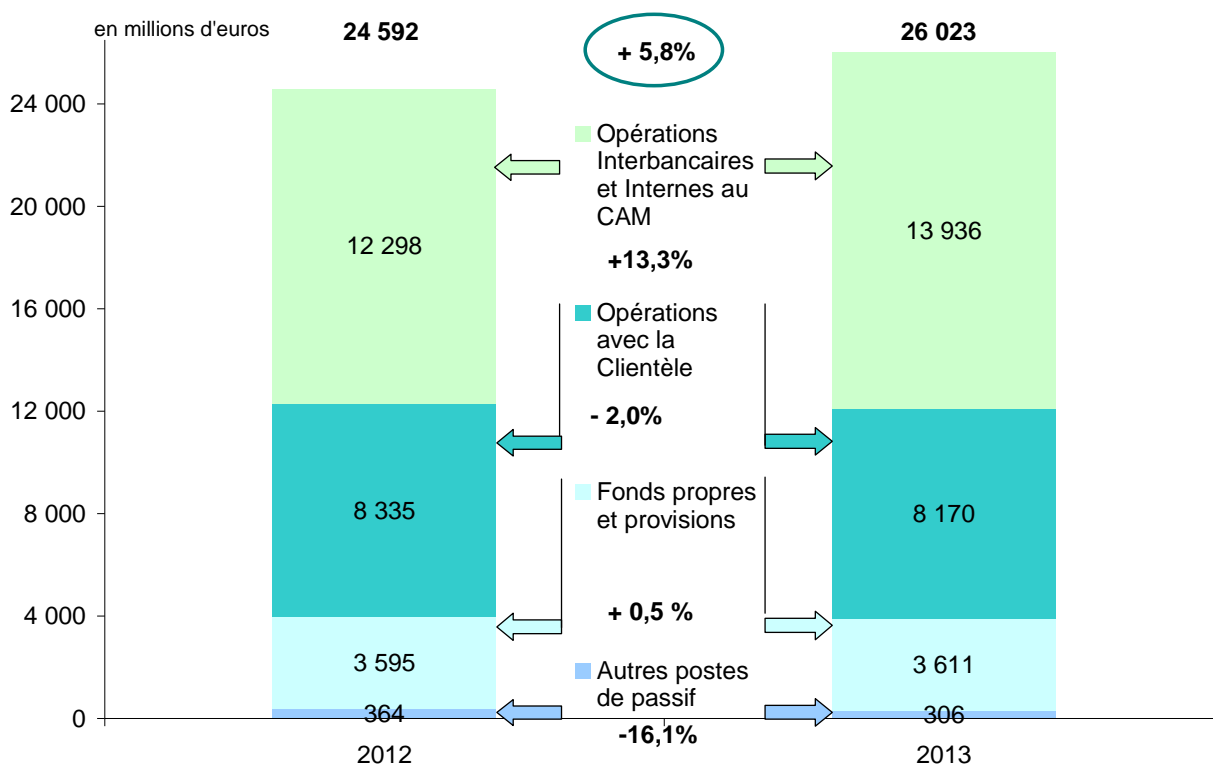
- Les **Opérations interbancaires et internes au CAM** s'élèvent à 4 734M€.
  - Les Opérations internes CAM qui se composent des soldes des comptes ouverts auprès du groupe Crédit Agricole S.A. (CA Titres, Contre dépôt CODEVI, ...) représentent un total de 3 704M€ en 2013, en hausse de 1 411 M€ par rapport à 2012. Cette hausse est principalement liée à l'augmentation des placements en blanc auprès de Crédit Agricole S.A. (+ 1 000 M€).
  - Les encours de caisse, le solde des comptes Banque de France et les créances sur les établissements de crédit sont regroupés sous l'agrégat Opérations interbancaires. Leur montant en 2013 s'élève à 1 030 M€ contre 981 M€ en 2012, en hausse de 49 M€. Cette augmentation s'explique par la hausse de l'encours de titres d'investissement Fonds d'Etat (+86 M€ en 2013).
- En hausse de +1,0 %, les **Créances sur la clientèle** s'établissent à 18 699 M€ en 2013, soit 72% du total bilan.

Les crédits à l'habitat continuent leur croissance, avec une hausse de +4,4% en 2013. Les crédits d'équipement ainsi que les crédits de trésorerie sont quant à eux en baisse en raison essentiellement d'une diminution des crédits de trésorerie court-terme.



- La catégorie des **Titres et immobilisations** est en baisse de -0,9% à 2 190 M€.
  - Les opérations de portefeuille représentent 739 M€. La hausse de 12 % par rapport à 2012 s'explique principalement par l'augmentation de la poche monétaire.
  - Les Titres de participation et les parts dans les entreprises liées baissent de - 6,4 % à 1 451 M€ en 2013 liés à la réduction de 55 M€ de capital sur SAS Belgium CA et 28 M€ sur Financière Sang et Or.
- Les **Autres postes d'actifs** regroupent les comptes de régularisation et les autres actifs pour un montant de 400 M€ en 2013, en baisse de 194 M€ par rapport à 2012.

### 3.1.2. Le Passif



- Les **Opérations Interbancaires et Internes au CAM** d'un total de 13 936 M€ sont en hausse de +13,3 %. Elles regroupent pour l'essentiel les avances reçues de Crédit Agricole S.A et la part de la collecte d'épargne conservée par la Caisse régionale. Sur l'exercice 2013, l'encours des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole SA a augmenté de 1 740 M€.
- Les **Opérations avec la clientèle** et les **Dettes représentées par un titre** sont en baisse de -2,0 % à 8 170 M€. Ce poste comprend :
  - les comptes à vue des clients et les dépôts rémunérés à terme pour un total de 6 328 M€, en hausse de 13,5 %.
  - les titres émis par la Caisse régionale composés essentiellement des Titres de Créances Négociables (CDN et BMTN) en baisse de -33% à 1 841 M€.

La bonne dynamique de l'activité collecte contribue au renforcement de la liquidité et à l'amélioration du ratio Crédit/Collecte qui passe de 141,6 % en 2012 à 132,6 % en 2013.

- Les **Fonds Propres et Provisions** atteignent 3 611 M€ et progressent de +0,5%, avec la décomposition suivante :
  - - 60 M€ liés au remboursement de TSR RADIAN
  - + 71 M€ sur les Capitaux propres après affectation des résultats.
- Les **Autres postes de Passif** regroupent les comptes de régularisation et les autres passifs pour un montant de 306 M€.

## 3.2. Composition du capital social

	au 31/12/2013		au 31/12/2012	
	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)	Nombre de titres	Valeur nominale (en K€)
<b>Certificats coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>17 109 818</b>	<b>52 185</b>	<b>17 109 818</b>	<b>52 185</b>
Dont part du public	15 576 241	47 508	15 577 776	47 512
Dont part Predica	185 023	564	185 023	564
Dont part des Caisses Locales	581 406	1 773	581 406	1 773
Dont part du Crédit Agricole S.A.	11 287	34	11 287	34
Dont Auto détention	755 861	2 305	754 326	2 301
<b>Certificats coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>14 300 815</b>	<b>43 617</b>	<b>14 300 815</b>	<b>43 617</b>
Dont part du Crédit Agricole S.A.	14 300 815	43 617	14 300 815	43 617
<b>Parts sociales</b>	<b>27 371 854</b>	<b>83 484</b>	<b>27 371 910</b>	<b>83 484</b>
Dont part du public	339	1	395	1
Dont part du Crédit Agricole S.A.	10		10	0
Dont part des Caisses Locales	27 371 505	83 483	27 371 505	83 483
<b>Total</b>	<b>58 782 487</b>	<b>179 287</b>	<b>58 782 543</b>	<b>179 287</b>

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital social de la Caisse régionale Nord de France est de 179,3 millions d'euros.

En 2013, l'option de réinvestissement du dividende du CCI en CCI n'a pas été proposée.

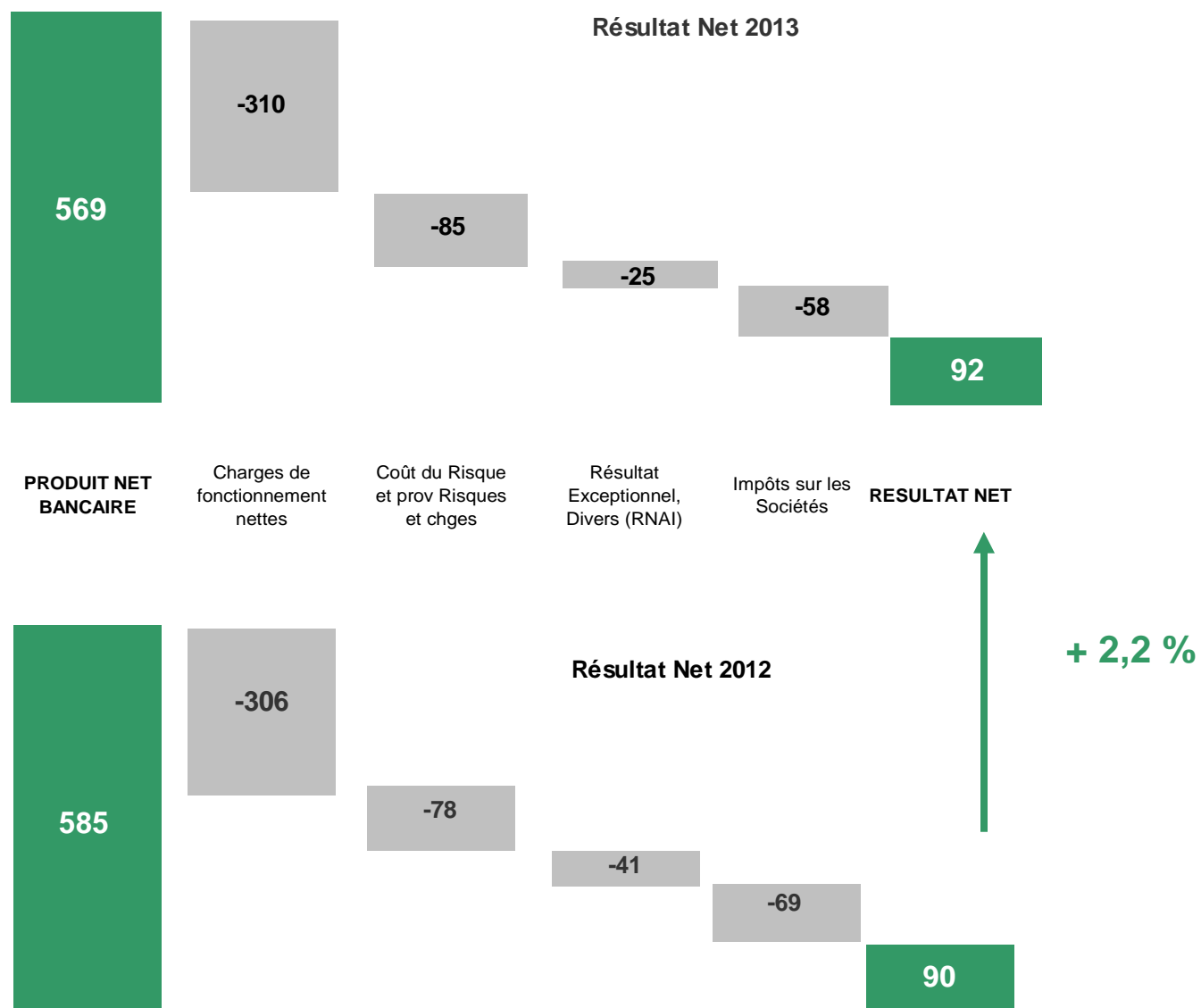
Les délégations accordées en matière d'augmentation de capital social sont mentionnées dans l'article 7 des statuts : "Le capital social peut être porté jusqu'à la somme de 300.000.000 euros, soit par décision du Conseil d'administration, au moyen de l'adjonction de nouveaux membres ou de la souscription de nouvelles parts effectuées par les sociétaires, soit après décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen de l'émission de certificats coopératifs d'investissement ou d'associés ainsi que tous autres titres autorisés... "

### 3.3. Le Hors-Bilan Social

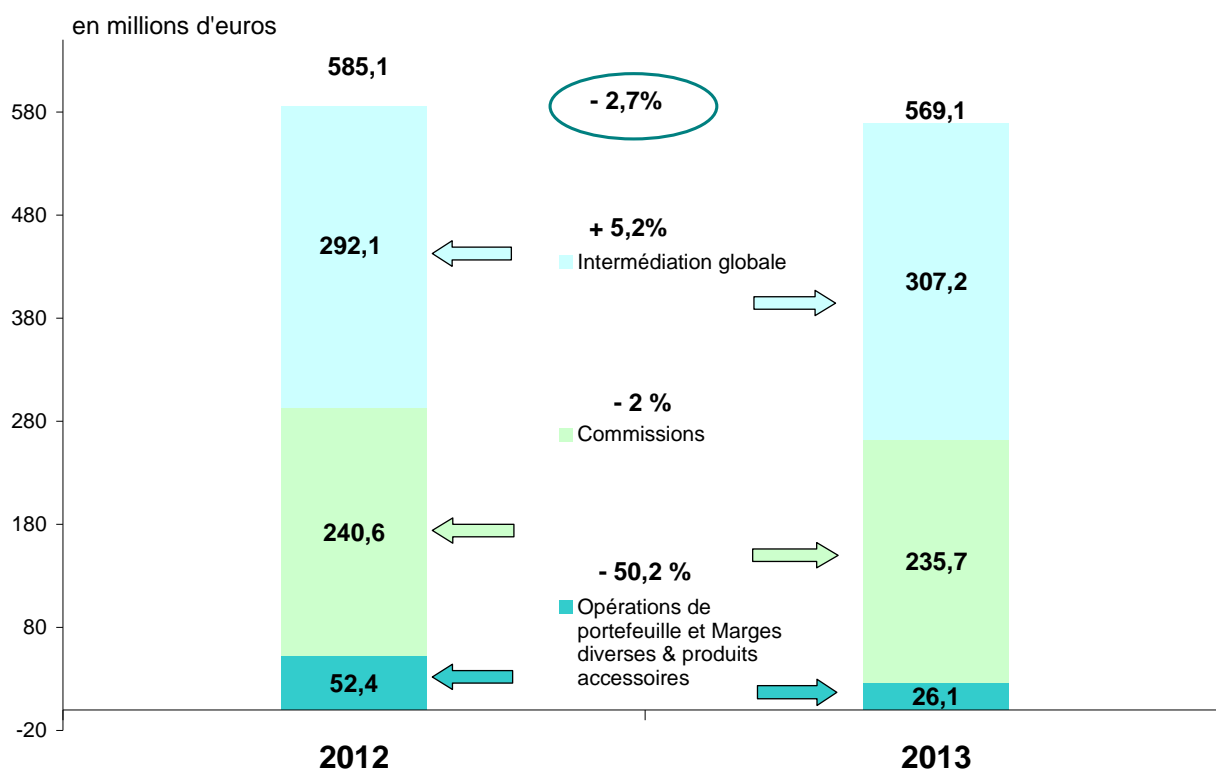
HORS BILAN (en millions d'euros)	2013	2012
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 694</b>	<b>4 034</b>
Engagements de financement	2 650	2 851
Engagements de garantie	1 033	1 167
Engagements sur titres	11	15
<b>Engagements reçus</b>	<b>3 151</b>	<b>3 670</b>
Engagements de financement	600	1 000
Engagements de garantie	2 541	2 663
Engagements sur titres	11	7

- Les **engagements donnés** baissent de -8,4% par rapport à 2012 et s'élèvent à 3 694 M€. Ils se décomposent en :
  - 2 650M€ d'engagements de financement, en diminution de -7,1% essentiellement sous l'effet de la baisse des ouvertures de crédits confirmés à la clientèle (- 412 M€ par rapport à 2012)
  - 1 033M€ d'engagements de garantie en baisse de 11,5 % par rapport à 2012.
  
- Les **engagements reçus** baissent de -14,1 % par rapport au 31 décembre 2012 et s'élèvent désormais à 3 151 M€. Ils intègrent :
  - les engagements de financement, en baisse de -400 M€. Cette baisse correspond essentiellement aux évolutions d'accords de refinancement entre Crédit Agricole S.A et la Caisse régionale.
  - les engagements de garantie, en baisse de 122 M€ à 2 541 M€ :
    - les engagements de garantie reçus de la clientèle pour 1 190 M€ en baisse de 204 M€ sur un an ;
    - les engagements de garantie reçus d'établissements de crédit pour 1 350 M€, en augmentation de + 81 M€ par rapport à 2012.

### 3.4. Le Compte de Résultat Social



### 3.4.1. Le Produit Net Bancaire : 569,1 M€



Le PNB s'établit à 569,1 M€ en 2013 en baisse de 2,7%.

- La **Marge d'Intermédiation Globale (MIG) : 307,2 M€** en hausse de 5,2 % par rapport à 2012.

Elle a bénéficié à la fois de la croissance de l'activité Crédit et l'activité Collecte. Le coût de refinancement a diminué grâce à la baisse des taux à la diminution du coût de liquidité facturé par Crédit Agricole S.A. Toutefois, la MIG a aussi été sensible au surcoût de la collecte monétaire.

- Les **Commissions clientèles : 235,7 M€** en baisse de 2% par rapport à l'exercice précédent.

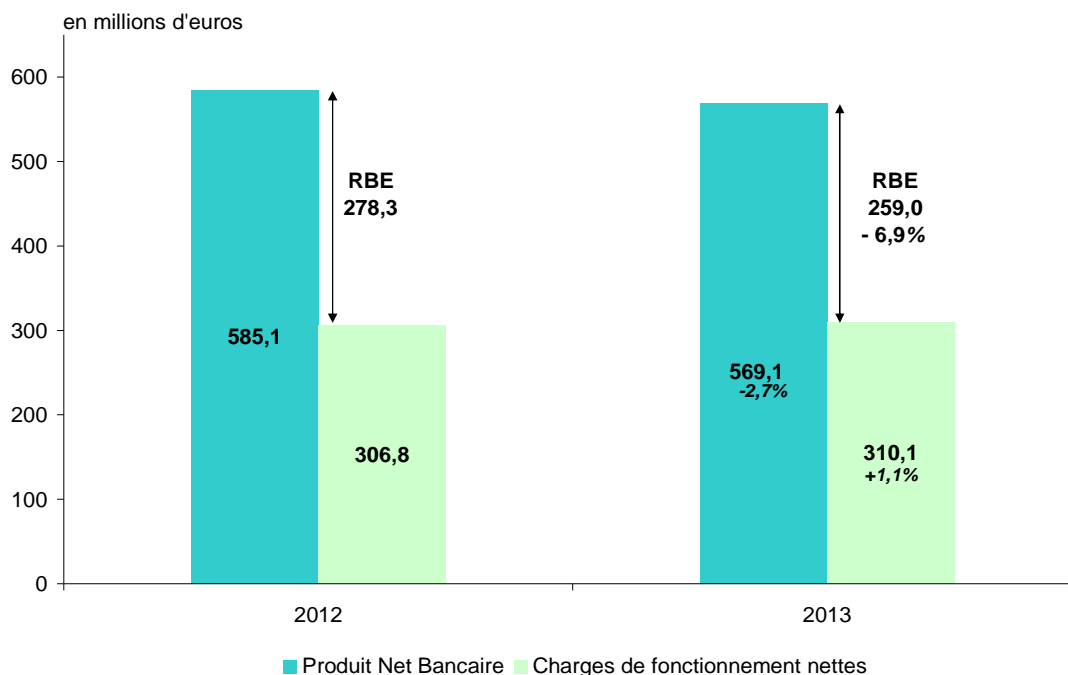
Cette évolution s'explique par une activité sur les valeurs mobilières en retrait (droits de garde et placement d'émissions Crédit Agricole S.A) et à une moindre contribution de l'assurance IARD, en raison de l'impact des sinistres antérieurs à 2013. Néanmoins, d'autres postes évoluent favorablement : comptes services (+ 3,4 %) et assurance-vie et prévoyance (+5,9 %), grâce à la progression des encours crédits tiré par l'activité.

- Les **Opérations de portefeuille, Marges diverses et produits accessoires : 26,1 M€** en baisse de 26,3 M€ en un an.
  - La marge sur excédent de fonds propres s'établit à 17,5 M€ en baisse de 28 M€ par rapport à 2012.  
En 2012, le portefeuille Titres avait bénéficié d'un effet de revalorisation significatif en lien avec l'évolution des marchés financiers. En 2013, cet effet n'a pas été reconduit.
  - La marge sur titres de participations et entreprises liées ressort à 8,3 M€, stable par rapport à 2012.  
Les dividendes et intérêts des avances sont en baisse de 3,7 M€ compensé par des charges sur dettes subordonnées qui se réduisent de 3,6M€.
  - Les Marges diverses et Produits accessoires : - 0,3 M€ en variation de +1,4 M€ par rapport à 2012.



### 3.4.2. Le Résultat Brut d'Exploitation : 259 M€

Le Résultat Brut d'Exploitation est en baisse de 6,9% à 259 M€.



Les charges de fonctionnement nettes augmentent de +1,1% par rapport à 2012 pour atteindre 310,1M€.

Les **charges de personnel**, à **174,9M€**, s'accroissent de 6,8 M€ par rapport à 2012. Malgré la diminution du poste impôts et taxes grâce au CICE et la baisse des dotations au titre des engagements retraite et IFC, les charges de personnel augmentent en raison d'une revalorisation des rémunérations (avec en particulier un rééquilibrage entre l'intéressement/ participation et les salaires) et l'impact de la bascule NICE.

- Les **Autres charges de fonctionnement nettes**, à **135,1 M€**, sont en baisse de 3,6M€ par rapport à 2012 grâce à la baisse des cotisations versées au GIE Informatique et une bonne maîtrise des charges d'exploitation.

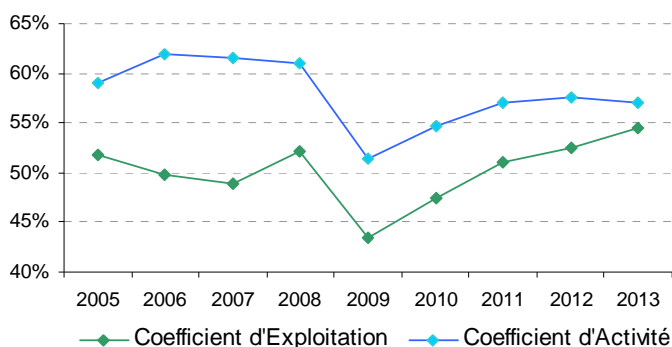
Hors impact lié à la bascule NICE, les charges de fonctionnement sont stables entre 2012 et 2013.

- **Délai de paiement des fournisseurs.**

Article L 441-6-1 du Code de Commerce

La Caisse Régionale respecte la réglementation sur les délais de paiement aux fournisseurs conformément à la loi LMDE du 04 août 2008. Le montant des factures, hors groupe Crédit Agricole, dont le délai de règlement est supérieur à 45 jours fin de mois est non significatif à fin décembre 2012 et 2013.

Le coefficient d'exploitation passe de 52,4% à 54,5% tandis que le coefficient d'activité (charges de fonctionnement / PNB d'Activité Clientèle) passe de 57,6% à 57,1%.



### 3.4.3. Le Résultat Net Social : 92,1 M€

	2013	2012	▲ 2013/2012
<b>Résultat Brut d'Exploitation</b>	<b>259,0</b>	<b>278,3</b>	<b>-7%</b>
Coût du risque	-84,7	-77,9	9%
Coût du risque crédit	-84,9	-53,4	59%
Dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits	0,5	-20,3	ns
Dotations nettes de reprises pour dépréciations des titres douteux	6,0	-1,4	ns
Autres dotations nettes de reprises (risques opérationnels, risques et charges bancaires, dépréciations diverses)	-6,3	-2,8	ns
Résultat net sur Actifs immobilisés	-24,6	-41,2	-40%
Impôts sur les sociétés	-57,6	-69,1	-17%
<b>Résultat Net</b>	<b>92,1</b>	<b>90,1</b>	<b>2%</b>

□ Le **Coût du risque de contrepartie** ressort à **84,9 M€** en dégradation de 31,6 M€ par rapport à 2012, sous l'effet de la dégradation de la conjoncture économique et d'un dossier significatif. Le taux de Créances Douteuses et Litigieuses (capital et intérêts) est passé de 2,58 % en 2012 à 2,92 % en 2013 (+0,34 points). Le taux de couverture par provisions spécifiques ressort à 61 % et le taux de couverture global (toutes provisions crédits) est de 82,1%.

□ Les **dotations nettes de reprises pour risques et charges crédits** dégagent une reprise de **0,5M€** en 2013 tandis qu'en 2012 des dotations pour 20,3 M€ avaient été enregistrées, suite aux impacts des évolutions de modèle de notation interne entreprises.

□ Les **dotations pour dépréciations de titres douteux** passent de -1,4 M€ à une reprise de 6 M€ sur 2013 suite à la cession d'une obligation convertible *Financière Sang et Or*, la moins-value associée impactant le portefeuille titres.

□ Les **autres dotations nettes de reprises** passent de -2,8 M€ à -6,3 M€ en 2013. Elles regroupent les dotations pour risque opérationnel, les dotations pour risques et charges bancaires et les dépréciations diverses.

□ Le **Résultat net sur actifs immobilisés s'établit à -24,6 M€** contre -41,2 M€ en 2012.

Il correspond à des dépréciations sur des participations et filiales du pôle immobilier de la Caisse régionale. Pour rappel en 2012, le Résultat net sur actifs immobilisés avait été fortement impacté par les dépréciations sur la *Financière Sang et Or* (holding détenant le Racing Club de Lens), et CAM-62 BC Finances.

□ La **charge fiscale** est en baisse de 11,5 M€ en 2013 et s'établit à 57,6 M€.

Malgré la hausse du taux d'imposition, la charge fiscale 2013 se réduit de 11,5 M€, expliqué par la baisse du résultat brut d'exploitation, et, d'autre part, par l'augmentation du coût du risque crédit affecté.

Après imputation de la charge fiscale, le **Résultat Net social 2013** s'établit à 92,1 M€, en hausse de 2,2%.

### 3.5. Affectation des Résultats

Les **comptes sociaux de l'exercice 2013** ont été arrêtés par le Conseil d'Administration, en présence des Commissaires aux Comptes, lors de sa séance du 27 Janvier 2014. A l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Avril 2014, il sera proposé :

- le paiement d'**intérêts aux parts sociales** de 2,46%, soit 0,07503 euro par titre.
- le paiement d'un **dividende** de 0,60 euro **par Certificat Coopératif d'Investissement**.
- le paiement d'un **dividende** de 0,60 euro **par Certificat Coopératif d'Associés**.

Répartition du résultat (en M€)	2013	2012	Evolution
Intérêts aux Parts Sociales	2,1	2,3	-11,5%
Dividendes aux CCI	10,3	10,3	-
Dividendes aux CCA	8,6	8,6	-
Réserves	71,2	69,0	3,3%
<b>Résultat Net</b>	<b>92,1</b>	<b>90,1</b>	<b>2,2%</b>

Rappel du montant des dividendes mis en distribution au titre des trois derniers exercices :

Nord de France			
Année	2012	2011	2010
Evolution des intérêts aux parts sociales	0,0848	0,1092	0,1031
Evolution du dividende des CCI	0,60	1,15	1,30
Evolution du dividende des CCA	0,60	1,15	1,30

*Valeurs exprimées en euros*

(\*) La division du nominal des parts sociales, CCI et CCA a été décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005.

### 3.6. Les Certificats Coopératifs d'Investissement

La Caisse régionale Nord de France compte **17 109 818 Certificats Coopératifs d'Investissement**, ce qui représente 29,11% des titres constitutifs du capital social au 31 décembre 2013.

Pour l'exercice 2013, le Conseil d'Administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de **0,60€** par titre, identique à l'an dernier.

en euros	au 31/12/2013			au 31/12/2012		
	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social	Nombre de titres	Valeur nominale	% du capital social
<b>Certificats Coopératifs d'Investissements (CCI)</b>	17 109 818	52 184 945	29,11%	17 109 818	52 184 945	29,11%
dont Auto détention	755 861	2 305 376	1,29%	754 326	2 300 694	1,28%

#### Titres immobilisés dans le capital social dans le cadre du programme de rachat (hors contrat de liquidité) :

en euros	ACHAT en 2013	ACHAT en 2012
Nombre de Titres	15 011	16 173
Cours moyen	14,74	13,32
Frais de négociation y compris TVA	529,32	515,38
Montant total	221 842	216 019

en euros	VENTE en 2013	VENTE en 2012
Nombre de Titres	-	-
Montant total	-	-

#### Titres réalisés dans le cadre du contrat de liquidité :

en euros	ACHAT en 2013	ACHAT en 2012
Nombre de Titres	633 440	483 294
Cours moyen	14,36	13,26
Montant total	9 096 696	6 409 951

en euros	VENTE en 2013	VENTE en 2012
Nombre de Titres	646 916	485 725
Cours moyen	14,28	13,02
Montant total	9 235 111	6 324 581

Depuis le début de l'année, le cours le plus bas s'est établi à 12,45 euros le 2 janvier 2013 et le cours le plus haut s'est élevé à 16,15 euros le 5 novembre 2013.

Le cours au 31 décembre 2013 s'établit à 15,77 euros. Sur cette base, le projet de distribution de dividende fait apparaître **un rendement annuel pour les porteurs de 3,8 %**.

Au 31 décembre 2013, 722 746 titres ont été rachetés par la Caisse régionale au titre du programme de rachat et 33 115 au titre du contrat de liquidité.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit Agricole et aux dispositions de la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de certificats coopératifs d'investissement et de certificats coopératifs d'associés.

Les certificats coopératifs d'investissement et/ou certificats coopératifs d'associés sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie selon une loi de 2001 par les articles 19 sexdecies à 19 duovicies pour les certificats coopératifs d'investissement et l'article 19 terdecies pour les certificats coopératifs d'associés.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les certificats coopératifs d'investissement sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les certificats coopératifs d'associés ne peuvent, en revanche, être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses Locales qui lui sont affiliées.

Conformément à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 octobre 2005, la valeur nominale des titres constitutifs du capital social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a été divisée par 5 avec effet au 2 janvier 2006.

### 3.7. Les chiffres-clés

	2013	2012	2011	2010	2009
<b>CAPITAL</b>					
Capital en fin d'exercice en milliers d'euros	179 287	179 287	179 287	179 287	175 734
Nombre de parts sociales	27 371 854	27 371 910	27 371 910	27 371 940	26 730 905
Nombre de CCI	17 109 818	17 109 818	17 109 818	17 109 818	16 586 140
Nombre de CCA	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815	14 300 815
<b>OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE (milliers d'euros)</b>					
Produit net bancaire	569 055	585 117	580 361	609 969	679 543
Impôts sur les bénéfices	57 580	69 059	47 043	80 532	96 396
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	5	2 143	7 306	6 933
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	92 111	90 135	172 372	202 401	196 980
Résultat distribué (1)	20 900	21 167	39 111	43 656	41 780
<b>PERSONNEL (en milliers d'euros)</b>					
Effectif moyen CDI (hors intérimaires et hors CDD)	2 501	2 512	2 555	2 553	2 498
Montant de la masse salariale de l'exercice (y compris intéressement) (2)	106 860	97 967	100 654	102 920	111 042
Montant des sommes versées au titre des charges sociales de l'exercice (hors intéressement)	68 079	70 133	57 292	60 293	56 524
<b>RATIO DE RENTABILITE</b>					
Résultat net / Capitaux propres (ROE)	3,29%	3,30%	6,43%	7,93%	8,28%
Résultat net / Bilan (ROA)	0,35%	0,37%	0,73%	0,90%	0,91%

(1) Distribution du résultat proposée à l'Assemblée Générale du 03 Avril 2014

(2) L'intégralité de la refacturation est affectée sur la masse salariale.

#### Résultat par action :

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué précédemment, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie. La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inapplicables.

## 4. Comptes annuels sur base consolidée

---

### 4.1. Activité des Filiales

---

#### □ La bancassurance en France

##### ▪ Les Caisses Locales

Ce sont les **sociétés civiles coopératives et mutualistes** qui regroupent les 269 462 sociétaires du CA Nord de France avec trois fonctions essentielles

- les Caisses locales représentent les sociétaires et sont à leur écoute, notamment au travers des 70 Assemblées générales annuelles rassemblant près de 20.000 sociétaires et clients. Ayant pour ressource le capital confié par leurs propres sociétaires, elles détiennent près de la moitié du capital de la Caisse régionale Nord de France et exercent la quasi-totalité des droits de vote lors des Assemblées générales de la Caisse régionale;
- les Caisses locales ont la responsabilité de l'action mutualiste du Crédit Agricole dans le Nord – Pas de Calais au travers des valeurs de responsabilité, de proximité et de solidarité. Elles proposent notamment aux associations de leur environnement des aides au développement local (pour l'emploi, la réinsertion et la culture) et, depuis la fin 2009, elles sont le relais entre l'association Point Passerelle et les personnes victimes d'un accident de la vie, que cette association peut aider.

Les Caisses locales affiliées à la Caisse régionale Nord de France sont au nombre de 70. Au 31 décembre 2013, la somme de leurs résultats atteint 7,0 M€.

#### □ Le pôle Belgique

##### ▪ SAS Belgium CA

La **SAS Belgium** est une holding qui détient 50% des droits de vote et 66,67% des intérêts économiques de CRELAN (ex- Crédit Agricole de Belgique). Elle est conjointement détenue par la Caisse régionale Nord de France (45%), la Caisse régionale du Nord Est (45%) et par Crédit Agricole S.A. (10%).

##### ▪ CRELAN (ex- SA Crédit Agricole de Belgique)

CRELAN est détenu à 22,5% par la Caisse régionale par l'intermédiaire de la SAS Belgium CA.

Il consolide et détient 100% d'**EuropaBank**, banque destinée aux particuliers et commerçants, 100% de **Keytrade Bank**, spécialiste et leader en Belgique des opérations de bourse et de banque en ligne et 100% de **Crédit Agricole Assurances**, spécialisée dans l'assurance.

Le 1<sup>er</sup> Juillet 2011, CRELAN a intégré le réseau Centea. Dans cette perspective, Crédit Agricole de Belgique avait réalisé une augmentation de capital de 250 M€ à laquelle la SAS Belgium CA a participé en totalité portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale à 37,83%.

En 2012 et en 2013, CRELAN a procédé à deux réductions de capital portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale à 35,30%, fin 2012, puis à 30,00% fin 2013.

#### □ Le capital investissement

##### ▪ Nord Capital Investissement

Il s'agit d'une société de capital développement dont l'activité est l'acquisition et la gestion de prises de participation dans des sociétés régionales. Suite à une augmentation de sa prise de participation en 2012, la Caisse régionale détient désormais 95,47% des parts.

#### □ La presse

##### ▪ Voix du Nord investissement

En février 2011, le Groupe La Voix du Nord et le Crédit Agricole Nord de France ont conclu un partenariat stratégique comportant une prise de participation de la Banque dans le groupe de presse ainsi que le développement de synergies industrielles au service de leurs clients respectifs. Les accords, concrétisés par une prise de participation dans La Voix du Nord Investissement (holding de contrôle du Groupe La Voix du Nord), prévoyaient que cette participation au capital pourrait être augmentée dans les 5 ans à venir, de manière progressive et optionnelle, jusqu'à atteindre 35 % du Groupe La Voix du Nord. Elle en détenait 25% en 2011 et détient actuellement 25,21%.



## □ Le pôle Immobilier

### ➤ Les activités de gestion immobilière

#### ▪ SAS NDFI

La SAS NDFI détient les réseaux d'agences Imm-Nord (100%) et Arcadim (100%). Elle est détenue à 100% par la banque.

##### ○ SAS NSIF

Dans le cadre de la structuration de son pôle immobilier, la Caisse régionale a créé la SAS NSIF (Nouveau Siècle Immobilier Finance) détenue par NDFI. Cette nouvelle société porte des agences MSI. La part de détention de la Caisse régionale est de 100%.

##### ○ Imm-Nord

La SAS Imm-Nord gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord-Pas de Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS NDFI.

##### ○ Arcadim

La société Arcadim gère un ensemble d'agences immobilières sur la région Nord-Pas de Calais. Elle est détenue à 100% par la banque via la SAS NDFI.

### ➤ Les activités de foncière

#### ▪ La Foncière de l'Erable

La Foncière de l'Erable (ex SA SEDAF) est une société spécialisée dans la gestion foncière. Elle est détenue à 100% par la banque. Elle détient les SCI Euralliance, Crystal Europe et Quartz Europe. Son résultat net social est de 4,0M€ au 31 décembre 2013.

##### ○ SCI Euralliance

La SCI Euralliance détient un immeuble de bureaux au sein du quartier d'affaires Euralille. Sa surface locative est de 11 088 m<sup>2</sup>. Elle est consolidée à 100% par la Caisse régionale. A fin 2013, son taux d'occupation est de 100%. Son résultat net social est de 0,7 M€ au 31 décembre 2013.

##### ○ SCI Crystal Europe

La SCI Crystal Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 11 145 m<sup>2</sup>. Elle est consolidée à 100% par le Crédit Agricole Nord de France. A fin 2013, son taux d'occupation est de 100%. Son résultat net social est de 0,5M€ au 31 décembre 2013.

##### ○ SCI Quartz Europe

La SCI Quartz Europe détient un immeuble de bureaux dont la construction à l'entrée de Lille s'est achevée en 2007. Sa surface locative est de 8 459 m<sup>2</sup>. Elle est consolidée à 100% par le Crédit Agricole Nord de France. A fin 2013, son taux d'occupation est de 100%. Son résultat net social est de 0,3 M€ au 31 décembre 2013.

### ➤ Les activités de promotion

#### ▪ Nacarat

La société Nacarat, résultat de la fusion de la SAS Palm Promotion avec Bati Conseil Immobilier et SEDAF, est spécialisée dans la promotion immobilière. Elle est détenue à 30,8 % par le Crédit Agricole Nord de France, l'actionnaire principal est la société Rabot Dutilleul.

## 4.2. Le périmètre de consolidation

Conformément aux préconisations de Crédit Agricole S.A. et en accord avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel, le périmètre de consolidation du Groupe a été élargi, depuis 1997, aux Caisses Locales de Crédit Agricole.

En 2013 les comptes du groupe Crédit Agricole Nord de France regroupent la Caisse régionale Nord de France, ses 70 Caisses Locales, ses filiales : le pôle Belgium CA et CRELAN, le pôle capital investissement avec Nord Capital Investissement (ex-SA Participex), le pôle Presse avec la Voix du Nord investissement ainsi que, depuis 2006, le pôle immobilier avec la Foncière de l'Erable, la SCI Euralliance, les SCI Crystal et Quartz Europe, la SAS NDFI, la société Nouveau Siècle Immobilier Finance(NSIF), Immnord, Arcadim, Caryatides Finance, la société Nacarar.

Le tableau ci-dessous présente le **périmètre de consolidation du groupe Crédit Agricole Nord de France au 31 décembre 2013** :

Le Crédit Agricole Nord de France est la société mère du groupe.

Société	Méthode de consolidation	% d'intérêts	% de contrôle	% d'intégration	% quote-part du résultat
BELGIUM CA SAS	Proportionnelle	45,0%	45,0%	45,0%	45,0%
S.A. CRELAN	Proportionnelle	30,0%	22,5%	30,0%	30,0%
NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CL NORD DE FRANCE	Mère	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT	Globale	95,5%	93,8%	100,0%	95,5%
SCI EURALLIANCE EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI CRYSTAL EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS IMMNORD	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Nord de France Immobilier	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
CARYATIDES FINANCE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SAS ARCADIM FUSION	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SCI QUARTZ EUROPE	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
SA Foncière de l'Erable	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
NACARAT	Equivalence	30,8%	30,8%	30,8%	30,8%
Voix du Nord Investissement	Equivalence	25,2%	25,2%	35,2%	25,2%
SAS NS Immobilier Finance	Globale	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Il n'est ici apporté de commentaires que sur certains éléments des comptes qui présentent des spécificités en comparaison avec les évolutions des comptes sociaux de la Caisse régionale.

## 4.3. Le Bilan Consolidé

Le bilan consolidé du groupe Crédit Agricole Nord de France s'élève à 32 619 M€, en progression de 0,5% par rapport à 2012.

### 4.3.1. L'Actif

ACTIF (en M€)	2013	2012	Evol 2013/2012
Caisses, banques centrales, CCP	328	418	-21,5%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	216	273	-20,8%
Instruments dérivés de couverture	16	16	-1,6%
Actifs financiers disponibles à la vente	2 534	2 372	6,8%
Prêts et créances sur les établissements de crédit et la clientèle	27 832	27 437	1,4%
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	271	417	-35,0%
Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	440	450	-2,2%
Compte de régularisation et actifs divers et actifs d'impôts	582	617	-5,8%
Immobilisations, immeubles de placement et particip. dans entr. MEE	358	388	-7,7%
Ecart d'acquisition	42	69	-39,4%
<b>Total Actif</b>	<b>32 619</b>	<b>32 457</b>	<b>0,5%</b>

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes d'actif suivants :

- ✓ **Les actifs financiers à la juste valeur par résultat** : ils diminuent de 57 M€ dont 49M€ liés à la Caisse régionale. Cette catégorie de titres, définie par l'IAS 39, enregistre principalement les variations en juste valeur des dérivés de transaction.
- ✓ **Les actifs financiers disponibles à la vente** : ils augmentent de 162 M€ dont +134M€ liés à la Caisse régionale suite à l'acquisition d'effets publics et +32M€ liés au Crédit Agricole de Belgique. Il s'agit de la catégorie par défaut définie par la norme IAS 39 qui intègre notamment les titres de placement, les autres titres détenus à long terme et les titres de participations non consolidés selon la terminologie française.
- ✓ **Les prêts et créances sur les établissements de crédit et à la Clientèle** progressent de 1,4%. Cette évolution est essentiellement liée à l'augmentation des placements en blanc de la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A.
- ✓ **Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux**: - 146 M€ dont - 85M€ pour le Crédit Agricole de Belgique et - 61M€ pour la Caisse régionale sur la macro-couverture des crédits.
- ✓ **Les immobilisations, immeubles de placement et participations dans des entreprises mises en équivalence** : ce poste baisse de 30 M€ en lien avec l'amortissement des immobilisations corporelles et la dépréciation de titres détenus dans les entreprises mises en équivalence.
- ✓ **Les écarts d'acquisition**: -27 M€ liés à la dépréciation de 21,5 M€ du goodwill de la filière immobilière et d'une diminution de 6M€ du goodwill du crédit Agricole de Belgique suite à la baisse du pourcentage d'intérêt.

### 4.3.2. Le Passif

PASSIF (en M€)	2013	2012	Evol 2013/2012
Banques centrales ,CCP	0	0	146,2%
Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature	579	883	-34,4%
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	25 128	23 497	6,9%
Dettes représentées par un titre	2 429	3 459	-29,8%
Comptes de régularisation et passifs divers et passifs d'impôts	384	485	-20,7%
Provisions pour risques et charges et dettes subordonnées	739	815	-9,3%
Capitaux propres part du Groupe	3 142	3 075	2,2%
Intérêts des minoritaires	218	243	-10,1%
<b>Total Passif</b>	<b>32 619</b>	<b>32 457</b>	<b>0,5%</b>

Les évolutions de l'activité et du périmètre de consolidation impactent principalement les postes de passif suivants :

✓ **Les passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature** : ils sont en baisse de 304 M€ en 2013 par rapport à 2012. Cette catégorie de passifs financiers concerne les instruments dérivés de couverture de la Caisse régionale ainsi que les Bons à Moyen Terme Négociables Structurés émis par la Caisse régionale.

✓ **Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle** : ils progressent de 6,9% soit + 1 630 M€. Tandis que la contribution de CRELAN à ce poste est en baisse de 791 M€ (en lien avec la diminution du taux d'intérêt de consolidation), celle de la Caisse régionale progresse de 2 389 M€ en lien avec l'augmentation des refinancements auprès de Crédit Agricole S.A (placement en blanc) et la progression de la collecte clientèle.

✓ **Les dettes représentées par un titre** : -1 030 M€ par rapport à 2012 essentiellement liés à l'activité de refinancement de la Caisse régionale sur le marché interbancaire avec la diminution de l'encours de Certificat de Dépôts Négociables.

✓ **Les capitaux propres part du Groupe**: ils augmentent de 67 M€ entre 2012 et 2013, essentiellement du fait de l'augmentation des réserves.

## 4.4. Le Compte de Résultat Consolidé

en M€	2013	2012	Evol 2013/2012
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>761,8</b>	<b>665,8</b>	<b>14,4%</b>
Charges de fonctionnement	-456,0	-470,0	-3,0%
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>305,8</b>	<b>195,8</b>	<b>56,2%</b>
Coût du Risque	-97,7	-91,7	6,5%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>208,1</b>	<b>104,1</b>	<b>99,9%</b>
Quote-part dans les entreprises mises en équivalence	-11,5	4,5	-357,7%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	1,5	0,6	165,1%
Ecart d'acquisition	-21,5	-6,7	223,2%
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>	<b>176,6</b>	<b>102,4</b>	<b>72,3%</b>
Impôts sur les Sociétés	-69,4	-53,5	29,8%
Resultat net sur activités abandonnées	0,0	0,0	-
<b>RESULTAT NET</b>	<b>107,1</b>	<b>49,0</b>	<b>118,8%</b>
Intérêts minoritaires	-12,1	-10,5	14,6%
<b>RESULTAT NET Part du Groupe</b>	<b>95,1</b>	<b>38,5</b>	<b>147,3%</b>

En 2013, le produit net bancaire du groupe est en hausse à 761,8 M€ (+14,4%). Parallèlement, les charges de fonctionnement diminuent de 3,0%.

Les principales composantes de l'évolution du PNB (+96,0 M€) sont les suivantes :

- +120,8 M€ liés à la Caisse régionale Nord de France. En 2012, le PNB de la Caisse régionale avait été pénalisée par la variation de juste valeur d'instruments financiers (BMTN émis, instruments dérivés) et la dépréciation durable de certains titres de participations. En 2013, les évolutions de juste valeur, notamment sur instruments dérivés sont plus favorables.
- -29,4 M€ liés à CRELAN qui subit l'impact de la baisse des taux et la baisse des produits d'intérêts.

La baisse des charges de fonctionnement de -3,0% provient pour la majeure partie de CRELAN (-11,6 M€) suite à la baisse du taux d'intérêt de consolidation.

En conséquence, le résultat brut d'exploitation augmente de 56,2 % à 305,8 M€.

Le coût des risques de contreparties et opérationnels est en progression de 6,5% par rapport à 2012 à 97,7M€, essentiellement du fait de la hausse du coût du risque de la Caisse régionale (+4,5M€).

La quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence s'établit à -11,5 M€ en 2013 en lien avec la dépréciation des titres détenus sur entreprises mise en équivalence (pôle immobilier).

La dépréciation d'écart d'acquisition s'établit à -21,5M€ liés au pôle immobilier.

Enfin, à -69,4 M€, l'impôt sur les sociétés est en hausse de 29,8%.

Le Résultat Net Part du Groupe augmente de 147,3% sur un an à 95,1 M€.

## 4.5. La Contribution par Pôle au Résultat consolidé du Groupe Nord de France

Contribution Nette par Entité et par Pôle - en M€	2013	2012	Evol 2013/2012
<b>Pôle Bancassurance France</b>	<b>122,9</b>	<b>31,8</b>	<b>91,1</b>
Caisse Régionale Nord de France	118,7	29,0	89,8
dt Résultat net social de la Caisse Régionale Nord de France	92,1	90,1	2,0
dt retraitements IAS et Consolidation	26,6	-61,2	87,8
Caisses locales NDF	4,2	2,8	1,3
<b>Pôle Capital Investissement</b>	<b>10,0</b>	<b>-0,4</b>	<b>10,4</b>
Nord Capital Investissement (Ex Participex SA)	10,0	-0,4	10,4
<b>Pôle Belgique</b>	<b>1,8</b>	<b>15,1</b>	<b>-13,3</b>
Belgium CA SAS (société Holding)	-0,2	-0,2	0,0
SA Crédit Agricole (Belgique)	2,0	15,3	-13,3
<b>Pôle Presse</b>	<b>0,9</b>	<b>0,6</b>	<b>0,2</b>
Voix Nord Investissement	0,9	0,6	0,2
<b>Pôle Immobilier</b>	<b>-40,5</b>	<b>-8,7</b>	<b>-31,8</b>
Foncière de l'Erable	-0,1	0,0	-0,2
SCI Euralliance	0,7	1,5	-0,8
SCI Crystal Europe	0,5	0,2	0,3
SCI Quartz Europe	0,3	-0,1	0,4
Nacarat	-12,3	3,8	-16,2
SAS NDFI	-0,4	-4,6	4,1
Arcadim	-24,0	-5,7	-18,3
Imm nord	-2,1	-2,4	0,2
Caryatides Finance	0,0	0,0	0,0
NS Immobilier Finance	-3,0	-1,6	-1,4
<b>Résultat Net Consolidé Part du Groupe</b>	<b>95,1</b>	<b>38,5</b>	<b>56,6</b>

### □ Le pôle bancassurance en France

Le résultat consolidé du Pôle Bancassurance France progresse fortement, à 122,9 M€ au 31 décembre 2013 contre 31,8 M€ au 31 décembre 2012, sous l'effet d'une moindre sensibilité de son PNB aux conditions de marché et de l'évolution favorable de la juste valeur d'instruments dérivés

### □ Le pôle bancassurance Belgique

Le pôle Bancassurance Belgique est pénalisé par la diminution de sa marge d'intérêts. Sa contribution au résultat consolidé s'établit à 1,8 M€ contre 15,1 M€ à fin décembre 2012.

### □ Le pôle Capital Investissement

Ce pôle réalise une belle performance et voit sa contribution au résultat consolidé progresser de 10,4 M€ à 10 M€ sur l'année 2013, grâce notamment à des plus-values de cession.

### □ Le pôle Presse

Le pôle Presse affiche une contribution positive de 0,9 M€, en hausse de 0,2 M€.

### □ Le pôle Immobilier

Le pôle Immobilier enregistre une contribution négative au résultat consolidé de -40,5 M€ au 31 décembre 2013 contre -8,7 M€ au 31 décembre 2012. La perte enregistrée sur ce pôle s'explique par des performances opérationnelles en retrait sur les métiers de la transaction et de la promotion, ainsi que par des pertes de valeur ayant entraîné des dépréciations de titres et d'écarts d'acquisition.

## 5. La gestion des risques encourus par le Groupe

---

La Caisse régionale Nord de France met en œuvre des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation. Ces dispositifs sont régulièrement revus et renforcés et font l'objet de contrôles réguliers.

La Caisse régionale a défini, pour chaque facteur de risque, les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de mesurer et de maîtriser les risques. Les critères d'intervention et les limites font l'objet **d'une validation par l'organe exécutif et d'une présentation biannuelle à l'organe délibérant.**

**La surveillance des risques crédits, financiers et opérationnels au sein du groupe Crédit Agricole Nord de France est assurée par la Direction des risques et contrôles permanents**, rattachée au Directeur Général. Cette dernière s'assure notamment de la bonne adaptation et du respect des procédures de gestion de ces risques ainsi que du pilotage des projets dans ce domaine. En outre, au sein de la Direction Financière, l'unité middle office, indépendante du Front Office, est en charge de la surveillance des risques de marché, des risques de contrepartie sur les opérations de placement, de refinancement et de couverture.

### 5.1. Risque de crédit

---

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

**Concernant les crédits**, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a défini des limites d'engagement associées à une politique de sélection, de division et de partage des risques, à des systèmes de notation et à des normes de mesure de risque. Les éventuels dépassements de limites individuelles font l'objet d'une présentation semestrielle au Conseil d'administration.

#### 5.1.1. Définition et organisation en place

---

**L'activité crédit se répartit entre deux grandes filières :**

- la banque de Détail : marchés des Particuliers, des Agriculteurs, des Professionnels, des Associations,
- la banque Grande Clientèle : marchés des Entreprises, des Collectivités et de la Promotion Immobilière.

**La politique crédit** présentée au Conseil d'administration définit les conditions selon lesquelles le financement des besoins de la clientèle peut être réalisé. La Caisse régionale n'exclut par principe aucun secteur d'activité de son champ d'intervention. Pour autant, certains d'entre eux nécessitent une vigilance particulière, notamment en raison de risques significatifs de défaillance ou d'une sensibilité particulière aux risques de blanchiment d'argent

#### ***Marché des Particuliers***

Le financement des besoins privés et de l'habitat est essentiellement conditionné par le respect d'un ratio d'endettement acceptable ainsi que par la justification de la situation bancaire, notamment pour les nouveaux clients.

## **Marché des Professionnels et de l'Agriculture**

La politique de crédit sur le marché des Professionnels vise à favoriser un développement qualitatif et ciblé, abordant les segments de manière différenciée avec un objectif de maîtrise des risques. Sur le marché de l'agriculture, la Caisse régionale souhaite poursuivre l'accompagnement actif de l'ensemble des productions, tout en veillant à proposer les modalités de financement les plus appropriées à la situation des exploitations.

Pour ces deux marchés, l'approche du risque de contrepartie se fait selon cinq axes : critères personnels, critères financiers, critères économiques, critères patrimoniaux, et critères juridiques. Par ailleurs, les délégations à l'octroi de crédits intègrent la note interne utilisée pour les calculs prudentiels Bâle II.

## **Marché des Entreprises**

La Direction des Entreprises définit les règles relatives à l'octroi, à la mise en place et au suivi des concours accordés sur les marchés des PME/PMI, des Grandes Entreprises, des Coopératives, des Collectivités locales, de la Promotion Immobilière. Concernant la sélection des risques, les principaux critères pris en compte sont les suivants :

- sur le marché des PME/PMI, Grandes Entreprises et Coopératives, la notation interne (Bâle 2) et externe (Banque de France) de la contrepartie, ainsi que des éléments sectoriels,
- sur le marché des Collectivités locales, la notation interne intégrant les indicateurs tels que la pression fiscale, l'endettement ou l'équilibre des comptes administratifs ;
- sur le marché de la Promotion Immobilière : la qualité du programme, la localisation géographique, l'autofinancement ou le taux de pré-commercialisation. »

**L'approche de la rentabilité** des opérations soumises à la décision du délégataire ou du Comité des prêts est analysée au cas par cas, en tenant compte de la marge financière brute, du niveau du risque approché, notamment à partir de la notation interne (Bâle II) et des perspectives de la relation bancaire.

**Les garanties** sont adaptées à la qualité de l'emprunteur, à sa cotation, aux contreparties offertes, à la durée de l'engagement et à la qualité du projet. La recherche de sûretés réelles est privilégiée, de même que le recours aux organismes de caution suivants :

FONCARIS, société de caution mutuelle filiale de Crédit Agricole S.A., dont l'objet est de couvrir, à hauteur de 50%, les risques les plus importants pris par les Caisses régionales sur les entreprises (engagements supérieurs à 80 M€) ;

OSEO et FRG pour les crédits aux Professionnels et aux PME ;

CAMCA ou Crédit logement, toutes deux sociétés de caution mutuelle spécialisées dans la couverture des crédits à l'habitat.

### **5.1.2. Méthode d'évaluation du risque de contrepartie : système de notation interne et mise en œuvre de la réforme Bâle 2**

---

Depuis fin 2007, l'Autorité de Contrôle Prudentiel a autorisé le Crédit Agricole et en particulier la Caisse régionale à utiliser les systèmes de notation internes au Groupe pour le calcul des exigences en fonds propres réglementaires au titre du risque de crédit des portefeuilles de détail. Pour les engagements Corporate, le processus d'homologation des notations interne est en cours.

La gouvernance du système de notation s'appuie sur le Comité des Normes et Méthodologies présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe, qui a pour mission de valider et de diffuser les procédures de mesure et de contrôle des risques.

Les engagements de crédit (bilan et hors bilan) de la Clientèle de Banque de détail sont notés par l'outil LUC, avec des modèles IRB [PD, LGD, CCF] calibrés sur le périmètre de l'ensemble des Caisses régionales.



Les engagements (bilan et hors bilan) de la Grande Clientèle (hors banques) sont **gérés dans le dispositif Tiers & Groupes**, commun à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole. Ces mêmes tiers et groupes sont notés au travers de l'outil ANADEFI qui délivre une note sur 15 positions, dont deux de défaut. Les paramètres [PD, LGD, CCF] en approche IRB Fondation sont quant à eux estimés au travers de l'outil OCE.

Les risques pondérés sont calculés dans l'outil ARCADE qui fournit un CRS-Ratio à l'outil Arpège pour le calcul des ratios.

A noter que les autres actifs font l'objet d'un traitement en approche Standard dans l'outil Arpège (les créances interbancaires, les Titres, les OPCVM traités en transparence) à l'exception du portefeuille Actions qui fait l'objet d'une approche IRB forfaitaire.

### 5.1.3. Procédures en place pour assurer le suivi et la mesure des différents types de risques

---

La mesure des expositions au titre du risque de crédit intègre les engagements tirés et les engagements confirmés non utilisés.

Concernant la mesure du risque de contrepartie sur opérations de marché, celle-ci intègre les positions en cash et les dérivés. Pour les dérivés, l'assiette du risque correspond à la somme de la valeur positive du contrat et d'un coefficient de majoration appliqué au nominal. Ce coefficient *add-on* représente le risque de crédit potentiel lié à la variation de la valeur de marché des instruments dérivés sur leur durée de vie restant à courir.

Au-delà des limites réglementaires de division et de partage des risques, la Caisse régionale s'est fixé ses propres **limites de risques**, qui se déclinent en plusieurs catégories :

- **une limite globale d'encours crédit** qui fixe le cadre dans lequel la Caisse régionale doit s'inscrire : le ratio de Crédits alloués sur la collecte bilancielle (selon la définition du groupe) doit être inférieur ou égal à 160% avec un premier niveau d'alerte à 150%,
- **des limites globales sectorielles ou par nature de crédits** qui prévoient un montant d'engagements maximum sur certaines catégories de financement : les crédits syndiqués, les LBO, le logement social, les Professionnels de l'immobilier et les collectivités publiques dont les crédits structurés,
- **des limites individuelles de risque par contrepartie** déterminées en fonction du segment de clientèle (banque de détail, entreprises et coopératives, collectivités locales et professionnels de l'immobilier, interbancaire, OPCVM) et du chiffre d'affaires réalisé. Des règles de partage des risques avec les autres établissements financiers sont également appliquées,
- **des limites d'exposition par classe de notation** pour les titres et dérivés.

En outre, l'évolution des principaux indicateurs de risques fait l'objet d'un suivi particulier (entrées au contentieux, créances douteuses, défauts, retards de plus de 30 jours, notations dégradées, créances restructurées, comptes débiteurs).

#### ***Processus de gestion des risques***

##### Sur la banque de Détail

Au delà des éléments de risques individuels de chaque client (dont la note interne Bâle 2) disponibles sur le poste de travail, le réseau de proximité dispose mensuellement d'états de détection des risques potentiels.

L'unité chargée du suivi des risques, rattachée à la Direction des Risques et Contrôles Permanents, intervient auprès du réseau sur les débits hors délégation, dès le 8ème jour d'irrégularité (débit non autorisé ou dépassement d'ouverture de crédit) en priorisant ses interventions d'abord sur les notes dégradées. De plus, au-delà des applicatifs de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, des fichiers mensuels sont mis à disposition du Réseau pour le traitement des risques. Enfin, cette unité réalise, dans

chacune des 16 directions régionales, une revue semestrielle de tous les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours.

Les principaux dossiers entrés en Créances Douteuses ou qui sont en débit hors-délégation sont présentés en Comité Technique des Risques qui statue sur le niveau de provisionnement à appliquer et l'orientation à donner pour le traitement des dossiers.

### Sur la banque Grande Clientèle

Au-delà des applicatifs quotidiens de traitement des paiements et de suivi des comptes débiteurs, différents états sont mis à disposition des Centres d'Affaires Entreprises, Institutionnels, Collectivités et Promotion Immobilière, pour permettre aux chargés d'affaires de traiter de façon hebdomadaire et mensuelle les situations les plus sensibles

Les dossiers sont systématiquement passés en revue en cas de demande de nouveaux financements ou de renouvellement de lignes accordées. De même, les dossiers sont étudiés lors de la réception des nouveaux documents comptables.

De plus, le Comité Technique des Risques examine mensuellement les dossiers en irrégularité de plus de 30 jours (débit irrégulier ou retard de prêt), les dossiers dont la notation s'est fortement dégradée ainsi que les dossiers suivis en Affaires Spéciales. En outre, un point mensuel est fait sur les dossiers classés comme sensibles.

Par ailleurs, des revues de portefeuille sont réalisées une fois par an sur les syndications, les professionnels de l'immobilier et les financements à effet de levier (LBO, Financements Structurés d'Acquisitions).

**Un Comité des Risques** se réunit mensuellement. Il est composé de la Direction Générale et des Directions de marchés, de la Direction des Risques et Contrôles Permanents, d'un représentant de la Direction Financière, ainsi que des responsables des services chargés du suivi des risques, du contentieux et du juridique.

Il a vocation à suivre l'évolution globale du risque sur l'ensemble des marchés et à s'assurer de l'adéquation du niveau de couverture par les provisions.

En fonction des informations qui lui sont apportées :

il peut décider d'une éventuelle correction de la politique de crédits (limites, règles de division et de partage des risques, sélection de la clientèle, critères d'exclusion, garanties...),

il peut adapter les procédures de la Caisse régionale relatives à la gestion des dossiers en difficulté, ainsi que les règles générales de provisionnement,

il arrête une position précise sur le traitement des principaux dossiers risqués (désengagement, restructuration, renforcement des garanties, partage des risques....) et fixe le niveau des provisions à constituer,

il prend toutes les décisions qui lui paraissent nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la filière risques.

## 5.1.4. Evolution de l'exposition au risque de crédit

### ***Evaluation des dépréciations et couverture du risque***

La Caisse régionale Nord de France applique, depuis le 1er janvier 2003, le règlement 2002-03 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable sur le risque de crédit. Ainsi, **sont considérées comme douteuses** les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

**lorsqu'il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins** (six pour les prêts habitat et les créances sur les collectivités locales compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits),

**lorsque la situation d'une contrepartie présente un risque avéré**, indépendamment de l'existence de tout impayé. C'est notamment le cas lorsque la situation financière apparaît dégradée au travers de la cotation ou en cas d'éléments extérieurs (existence de procédures d'alerte, par exemple),

**en cas de procédures contentieuses**, notamment les procédures de surendettement, redressement judiciaire, règlement judiciaire, liquidation judiciaire, faillite personnelle, liquidation de biens ou d'assignations devant un tribunal international.

Au 31 Décembre 2013, l'encours de CDL en capital et intérêts s'élève à 555 M€ contre 484,7 M€ au 31 décembre 2012, en hausse principalement sur les marchés des Grandes clientèles, des Particuliers, et dans une moindre mesure des Professionnels.

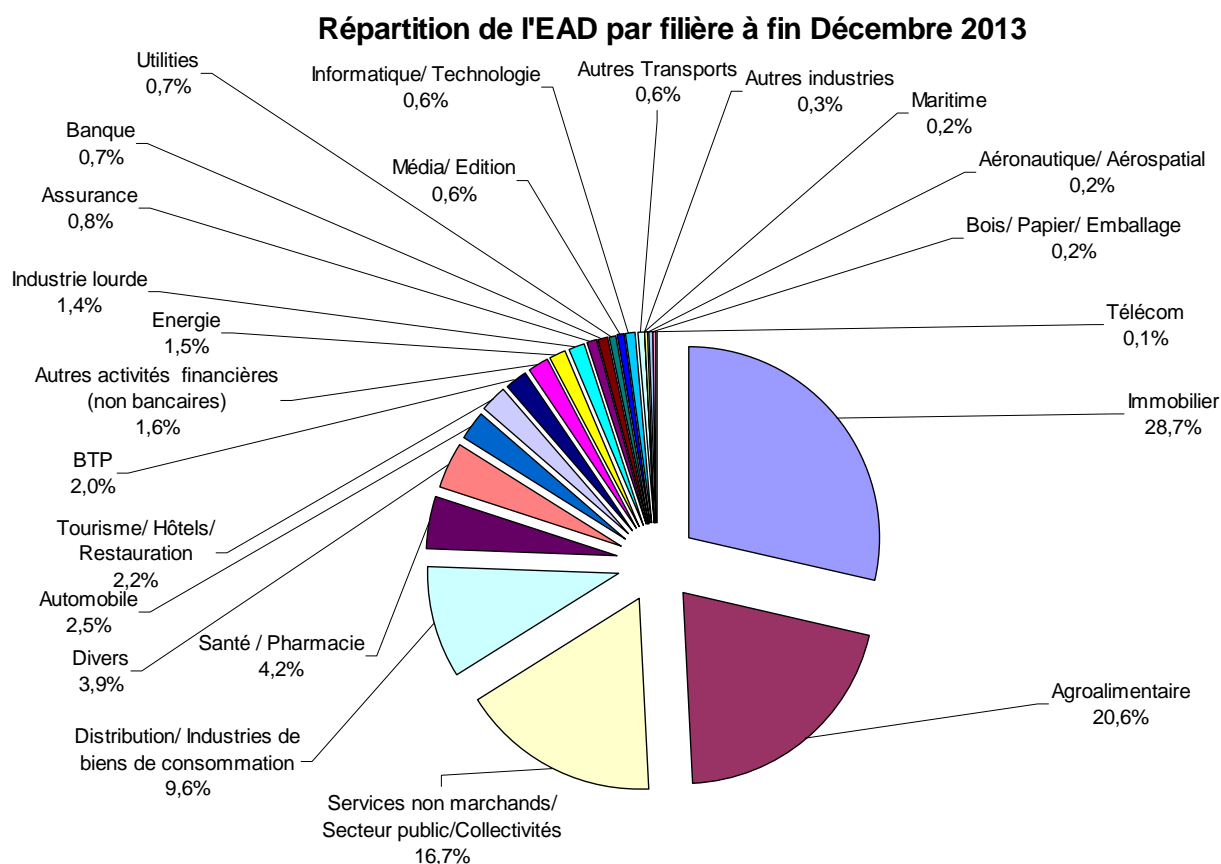
**Le taux de CDL** s'affiche à 2,92 % contre 2,58% au 31 décembre 2012.

Les créances douteuses font systématiquement l'objet d'une provision. Le ratio de couverture des créances douteuses par les provisions s'élève à 60,95% contre 58,50% au 31 décembre 2012, en légère augmentation sous l'effet de l'évolution de la structure des encours et des garanties.

La Caisse régionale fait usage des résultats issus des traitements prudentiels Bâle II (perte attendue à un an) sur les marchés de proximité (LUC) ainsi que sur le marché des Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière (OCE) pour constituer une provision collective sur les crédits dégradés bien que non défaillants, dans le cadre des préconisations de Crédit Agricole S.A.

Au 31 Décembre 2013, cette provision s'élève à 117,5 M€ contre 117,9 M€ au 31 décembre 2012.

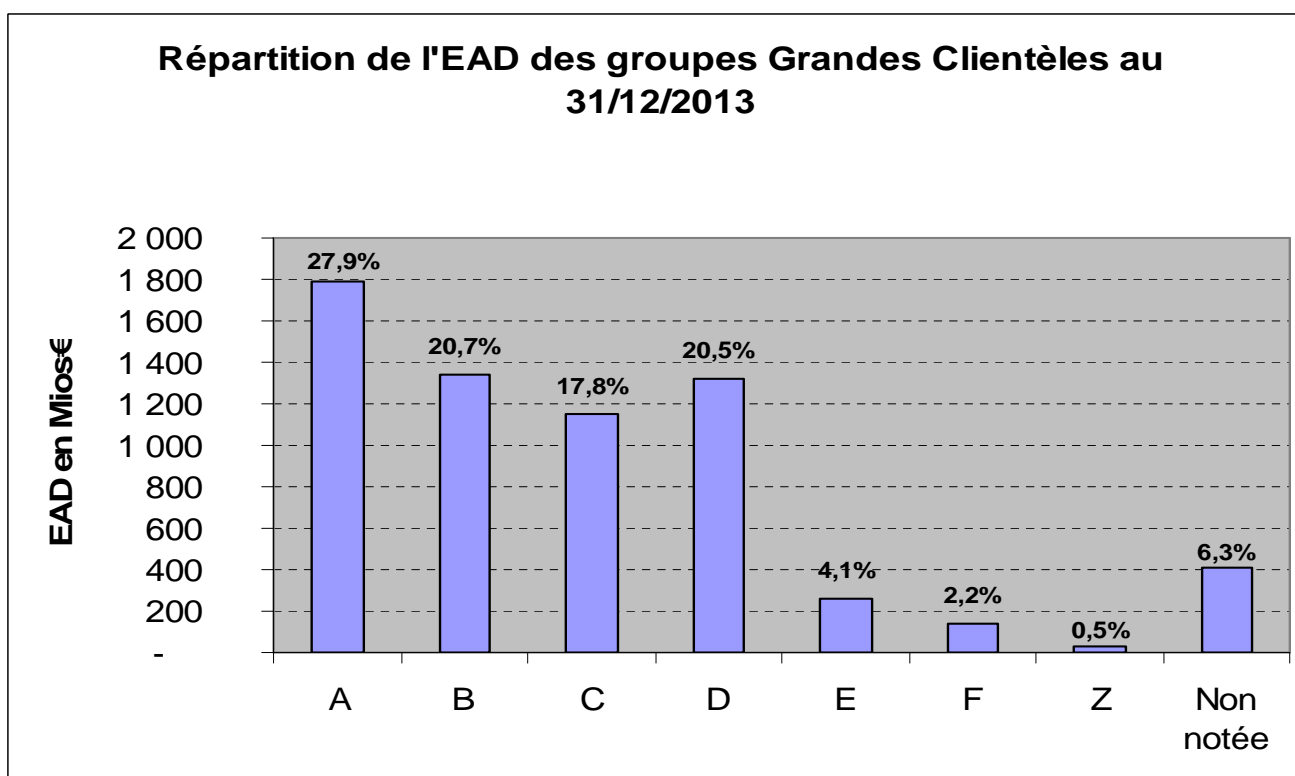
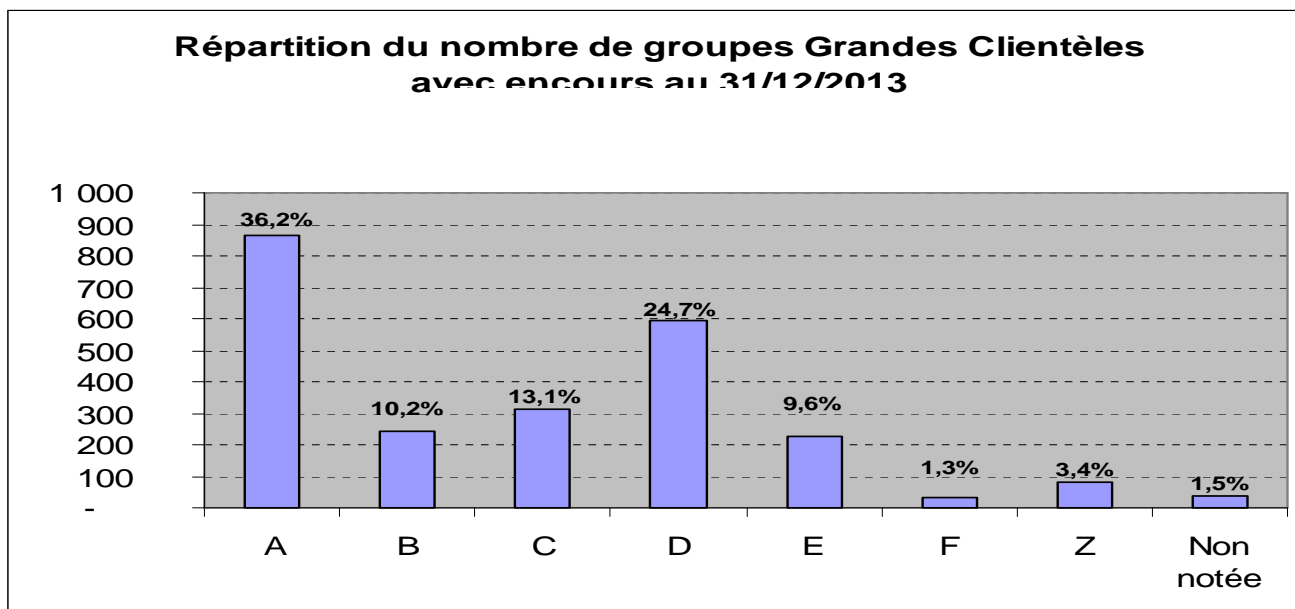
**Diversification par filière d'activité économique (données corporate de la Caisse régionale seule) : 10,3 Mds€ d'EAD au 31 Décembre 2013 :**



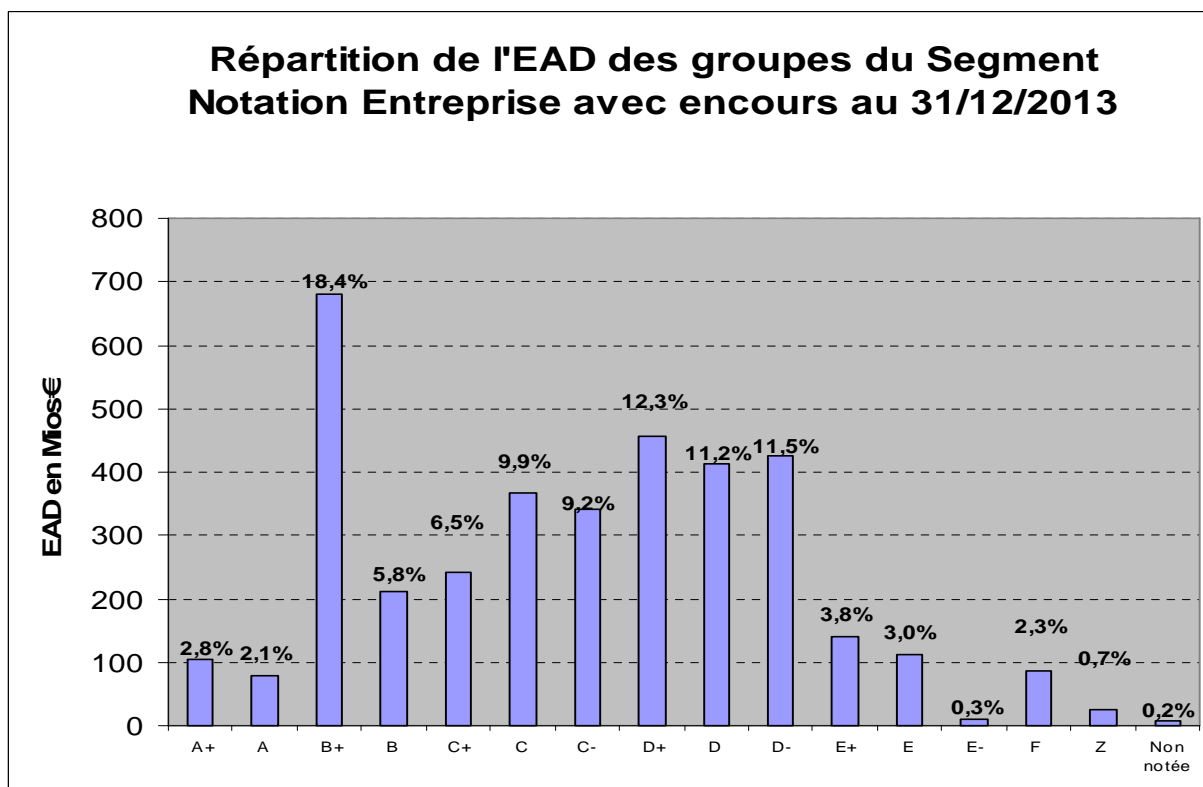
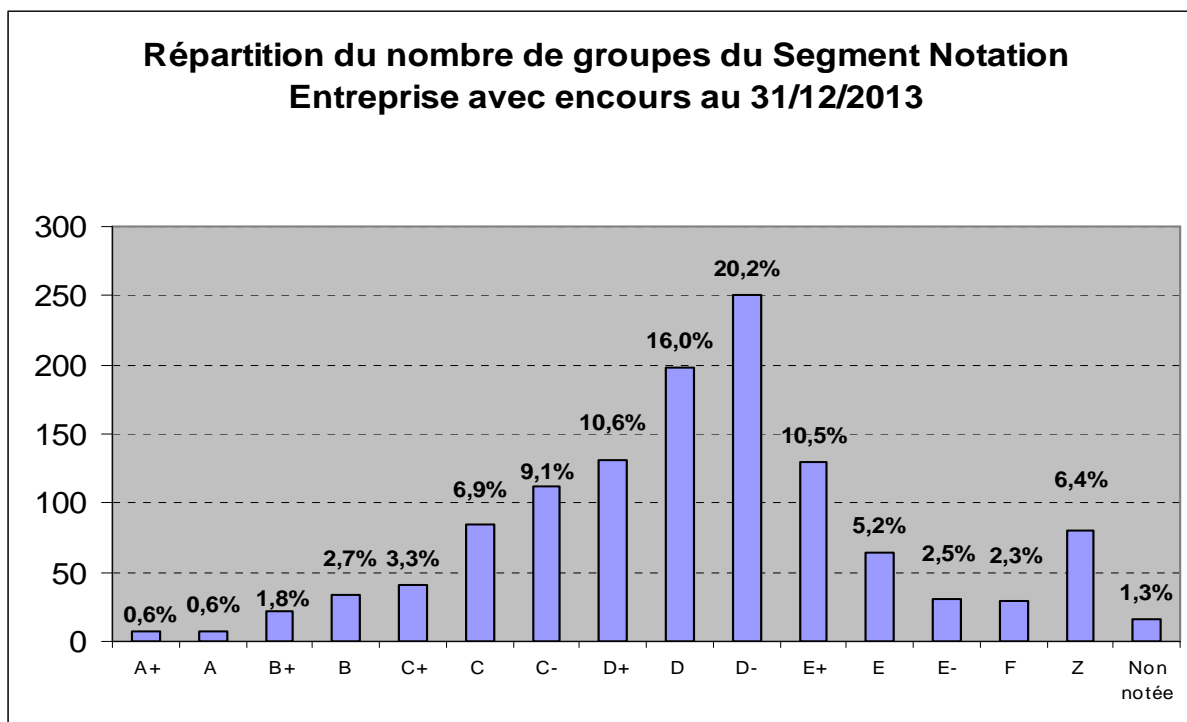
EAD : Exposition au moment du défaut (engagements de bilan et équivalent crédit des engagements hors bilan)

**Qualité des encours Grandes clientèles (portefeuilles Entreprises, Collectivités Publiques et Promotion Immobilière de la Caisse régionale)**

Répartition du nombre de groupes et des engagements Grandes Clientèles (entreprises, collectivités et promotion immobilière) par grade au 31 Décembre 2013 : 6,4 Mds€ d'EAD



Répartition du nombre de groupes du segment de notation Entreprises par grade de note au 31 Décembre 2013 : 3,7Mds€ d'EAD



### 5.1.5. Perspectives d'évolution et incertitudes sur le risque de crédit pour 2014

---

Dans le Nord Pas-de-Calais, les défaillances d'entreprises ont augmenté de +6,9% en 2013 pour atteindre 3 600. Il faut noter que le rythme s'est ralenti au cours du 4ème trimestre 2013 avec 900 défaillances soit une progression de +1,4% comparativement à la même période en 2012, par rapport à une stabilité au niveau national. Ces défaillances peuvent affecter de grosses PME avec un impact significatif sur l'emploi.

Dans ce contexte, la Caisse régionale poursuivra sa politique d'anticipation des difficultés de ses clients le plus en amont possible afin de pouvoir les accompagner, dans le respect des règles prudentielles qui s'imposent à elle. Par ailleurs, le dispositif de pilotage des clients en irrégularité s'accompagne de revues dans l'ensemble du réseau commercial.

## 5.2. Risques financiers

---

**Le contrôle des risques financiers du Groupe Crédit Agricole** est structuré à deux niveaux distincts et complémentaires :

- ▶ au niveau central, la Direction des Risques et Contrôles Permanents du Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et contrôle des risques financiers à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles,
- ▶ au niveau de la Caisse régionale, le Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques financiers issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

**Au sein du Crédit Agricole Nord de France**, le processus d'attribution des limites et l'ensemble du dispositif de contrôle permanent des risques financiers impliquent un certain nombre d'acteurs, de Directions de la Caisse régionale ainsi que de comités spécifiques dont les rôles sont précisés ci-après.

### **Comité Financier**

Le Comité Financier se réunit mensuellement sous la présidence du Directeur Général de la Caisse régionale ou d'un Directeur Général Adjoint.

Son rôle est d'examiner les questions essentielles relatives aux risques de marché et aux risques structurels du bilan (taux, liquidité), de s'assurer que les contrôles adéquats existent et d'approuver les principales règles qui font partie du dispositif de surveillance.

Outre la Direction Générale, le Comité Financier est composé du Directeur Financier, du Directeur des Risques et du Contrôle permanent, du Directeur des Financements des Marchés de Proximité, d'un Directeur Commercial, du Responsable du Pôle Comptable, du Responsable du Pilotage et de la gestion Financière, des Responsables de la Trésorerie et du Middle Office.

### **Middle Office**

La Caisse régionale dispose d'une fonction de Middle Office chargée du suivi rapproché des risques financiers, de l'instruction des limites à destination du Comité Financier, de l'application des limites, de la notification auprès du Comité Financier et de la Direction des Risques des éventuels dépassements de limites identifiés. La responsable du Middle Office est rattachée hiérarchiquement au Responsable du Pôle Comptable, lui-même rattaché au Directeur Financier.

### **Contrôle permanent**

Le contrôle permanent des risques financiers est du ressort du Front Office au 1er degré, du Middle Office au 2nd degré 1er niveau et de la Direction des Risques et Contrôles permanents au 2nd degré 2ème niveau.

### **Contrôle périodique**

Le contrôle périodique des risques financiers est du ressort du service Audit et Contrôle Périodique rattaché à la Direction Générale.

### **Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration joue pleinement le rôle que lui assigne l'ensemble des dispositions législatives et réglementaires. Les limites globales de risque (marché, contrepartie, taux, liquidité) sont soumises pour validation au Conseil d'Administration et les principales informations relatives à ces risques et à leur contrôle sont présentées, a minima une fois par an, au Conseil d'Administration qui dispose ainsi d'une connaissance de l'ensemble du dispositif de contrôle

## 5.2.1. Risque de marché

---

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le spread de crédit, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité.

**La gestion des risques de marché a pour objectif de mesurer et encadrer les expositions au risque de marché afin de respecter le dispositif de suivi des risques préconisé par Crédit Agricole S.A. et les limites internes validées par le Conseil d'Administration.**

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché). On distingue d'un point de vue comptable le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres en normes IFRS.

Les expositions aux risques de marchés sont examinées de façon mensuelle par le Comité Financier, qui s'assure que les contrôles adéquats sont en place et qui fixe les orientations en matière de risques de marché.

Cette organisation a pour objectif de s'assurer que tous les risques de marché sont regroupés au sein d'unités qui disposent des compétences, des outils et des dispositifs de supervision et de contrôle nécessaire pour les gérer.

Le dispositif de limites relatif au risque de marché respecte les normes déterminées par Crédit Agricole S.A. Au niveau de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, des limites globales par type d'opération, par classe comptable, et par risque ont été adoptées par le Conseil d'administration, et un seuil d'alerte de niveau Direction Générale et Comité Financier est enclenché dès l'atteinte de 90% d'une limite globale ; un deuxième seuil d'alerte de niveau Conseil d'Administration est enclenché dès l'atteinte de 95% d'une limite globale. De même, des délégations opérationnelles par type d'opération et classe comptable ont été décidées en Comité Financier. Par ailleurs, une estimation de la perte financière potentielle maximale relative à ce risque est réalisée afin de mesurer les conséquences d'une évolution défavorable des marchés financiers.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France procède à une valorisation des produits complexes de manière indépendante du vendeur afin de répondre aux exigences réglementaires et comptables.



### 5.2.1.1. Exposition aux risques de marché

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur des indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites ou des seuils d'alerte avec notamment la Value at Risk et les scénarii de stress.

La Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation (trading).

#### La Value at Risk ou VaR

L'un des principaux outils utilisés par la Caisse régionale pour suivre et limiter son exposition au risque de marché est la Value at Risk (VaR).

Pour le périmètre du portefeuille Titres (hors titres d'investissement), la Caisse régionale utilise le modèle de calcul de VaR de l'outil e-VaRisk, développé pour le Groupe Crédit Agricole S.A. par sa filiale Amundi Asset Management.

Pour les produits complexes (swaps déclassés, BMTN émis en JVO et swaps de couverture de ces BMTN, produits structurés en portefeuille d'investissement et produits structurés en portefeuille de placement non gérés par e-VaRisk), la VaR est calculée par CACEIS dans l'outil BarraOne.

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés.

**La Caisse régionale calcule la VaR au minimum mensuellement, à un horizon de 1 mois avec un seuil de confiance à 99%.**

Le modèle de VaR de l'outil e-VaRisk est fondé sur un modèle paramétrique ; celui de CACEIS est fondé sur un modèle historique. La VaR globale est une VaR additive des deux périmètres.

La VaR à 1 mois à 99% sur les titres et les produits complexes s'élève à 12,3 M€ au 31 décembre 2013.

#### Présentation de la répartition de la VaR mutualisée sur la période par type de risque

Poche	VaR 31/12/2013 en M€	VaR 31/12/2012 en M€
Monétaire	0.0	0.0
Obligataire	4.3	4.9
Convertible	1.5	2.2
Actions	7.2	10.2
Alternatif	2.4	3.1
Immobilier	0.4	0.5
Total <sup>1</sup>	15.8	20.8

(1)La somme des VaR par poche est supérieure à la VaR (non prise en compte des corrélations)

Bien qu'elle constitue une mesure utile du risque, la VaR doit être appréciée au regard de ses limites. L'utilisation des données historiques comme substitut pour estimer les événements futurs peut ne pas capturer tous les événements potentiels, en particulier ceux qui sont extrêmes par nature, par définition, le niveau de probabilité de 99% ne permet pas de prendre en compte les pertes potentielles au delà de ce niveau de probabilité.

#### Les stress scenarii

Consciente des limites de ce modèle, la Caisse régionale utilise également des scénarii de stress appliqués au portefeuille de placement de titres. Ces calculs de scénarii de stress simulent des conditions extrêmes de marché et sont le résultat de trois approches complémentaires :



les scénarii historiques consistent à répliquer sur le portefeuille actuel l'effet de crises majeures survenues dans le passé;

les scénarii hypothétiques anticipent des chocs vraisemblables, élaborés en collaboration avec les économistes;

un scénario adverse consiste à adapter les hypothèses pour simuler les situations les plus défavorables en fonction de la structure du portefeuille au moment où le scénario est calculé.

Ces scénarii sont adaptés aux risques propres aux différents portefeuilles sur lesquels ils sont calculés.

Une limite globale de perte sur le scénario adverse est définie, et un seuil d'alerte correspondant à 90% de cette limite permet d'alerter la Direction Générale avant atteinte de la limite et de proposer les actions correctrices permettant de la respecter.

Depuis le 1er janvier 2012, la CR Nord de France applique aux portefeuilles de placement et de transaction le scénario catastrophe défini par le Groupe en mars 2011. Ce nouveau scénario prend en compte les variations des paramètres de marché survenues lors des crises récentes (subprime, faillite de Lehman, crise des dettes souveraines). Un scénario catastrophe consolidé sur les différents engagements de la Caisse régionale (BMTN structurés, immobilier...) est également calculé.

L'impact en stress scénario au 31 décembre 2013 s'élève à -63,9 M€ (en prenant uniquement les actifs enregistrant des pertes).

### **Risque Action**

Le risque Action est le risque que les variations des cours des titres et/ou des valeurs liquidatives des parts d'OPCVM actions puissent impacter le compte de résultat ou le bilan de la Caisse régionale. La Caisse régionale n'a plus d'opération de couverture du portefeuille actions depuis mars 2011.

La Caisse régionale place une partie de ses fonds propres sous forme de titres de créances, dont la performance est indexée sur des indices actions et des paniers d'action, ainsi que des parts d'OPCVM actions. Au 31 décembre 2013, ces titres sont valorisés en juste valeur par capitaux propres pour 9,9 M€, et en juste valeur par résultat sur option pour 9,6 M€. Le stock de plus ou moins values latentes s'élève à -2,9 M€.

### **Actions d'autocontrôle**

La Caisse régionale a activé à compter du 22 juillet 2008, son programme de rachat d'actions autorisé par l'assemblée générale mixte du 28 avril 2008.

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur.

En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et / ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce,
- d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise,
- de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe,
- d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse régionale,

- d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI,
- de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis.

La Caisse régionale est autorisée à acquérir un nombre de certificats coopératifs d'investissement ne pouvant excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant son capital social à la date de réalisation des achats, ce qui représente, au 31 décembre 2013, 1 710 982 des certificats coopératifs d'investissement. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis en vue de leur conservation ou de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5% du capital de la Caisse régionale.

Au 31 décembre 2013, dans le cadre du programme de rachat y compris contrat de liquidité, **755 861 titres ont ainsi été achetés pour un montant net de 12,8 millions d'euros.**

### ***Juste valeur et contrôles de vérification des cours***

Les instruments financiers comptabilisés à leur juste valeur comprennent notamment les instruments financiers sous option juste valeur, les titres de placement et les instruments financiers dérivés.

Le calcul des justes valeurs constitue par conséquent un élément important des remontées d'informations relatives aux activités de marchés de la Caisse régionale. Les Commissaires aux Comptes sont amenés à se prononcer sur les méthodes significatives d'évaluation et les changements de méthode associées.

La Caisse régionale assure une stricte séparation des fonctions entre le passage des ordres, le contrôle de ces opérations et leur comptabilisation. Les services comptables et le back office sont chargés d'enregistrer les justes valeurs communiquées par les contreparties dans les états financiers et de s'assurer au 1er niveau du respect des règles de Groupe et de l'observation des normes comptables afférentes.

### ***Déclaration d'exigence de fonds propres au titre du risque de marché***

En 2013, la Caisse régionale ne détient pas de portefeuille de négociation, elle n'est donc pas soumise à la déclaration réglementaire relative à la surveillance prudentielle des risques de marché.

## **5.2.1.2. Risques particuliers induits par la crise financière**

La Caisse régionale ne détient plus de CDO (*Collateralised Debt Obligations*), le dernier étant arrivé à échéance au 30 décembre 2012 et remboursé au pair.

## **5.2.1.3. Perspectives d'évolution et incertitudes sur les risques de marché pour 2014**

Au regard de l'application des normes Bâle III, la Caisse régionale a adopté une politique de constitution progressive de réserve de titres éligibles HQLA en vue du respect du futur ratio LCR (Liquidity Coverage Ratio) applicable au 1er janvier 2015.

La Caisse régionale continuera sa politique de gestion extinctive de certains produits complexes (portefeuille ramené à une valeur comptable de 96,7 M€ au 31 décembre 2013, garanti à échéance par des établissements de crédits européens à hauteur de 40 M€). Enfin, la Caisse conserve à son passif 95 M€ de nominal de BMTN soumis aux variations de juste valeur en norme IFRS au titre du spread de crédit de Crédit Agricole S.A.

## 5.2.2. Gestion du bilan

### 5.2.2.1. La gestion du risque de taux d'intérêt global

**Le risque de taux** est le risque encouru en cas de variation des taux d'intérêt du fait de l'ensemble des opérations de bilan et de hors bilan, à l'exception, le cas échéant, des opérations soumises aux risques de marché (*trading book*).

Il correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt. Une mesure et une analyse de l'exposition au risque de taux d'intérêt global sont effectuées chaque mois et présentées en Comité Financier. Semestriellement, une présentation de l'exposition de la Caisse régionale au risque de taux est faite en Conseil d'Administration.

Pour se protéger d'une exposition défavorable à la variation des taux, la Caisse régionale utilise des instruments de couverture. **Cette couverture est composée de 5 231 M€ de swaps et de 800 M€ de CAP en notionnel au 31 décembre 2013.**

Le suivi du risque de taux se fait chaque mois par la méthode des gaps à taux fixe et synthétique.

Les limites retenues par la Caisse régionale Nord de France ont été validées par le Conseil d'Administration sur la base des préconisations de Crédit Agricole S.A. :

- ▶ Limite en VAN : l'impact en VAN sur l'ensemble des maturités d'un choc de +/- 200 bps ne doit pas dépasser 10% des Fonds Propres prudentiels. Au 31 décembre 2013, l'impact en VAN défavorable pour un choc de - 200 bps s'établit à -32 M€, pour une limite fixée à 320 M€.
- ▶ Limite en GAP : Limite de concentration en gap sur 10 ans < 5% du PNB d'activité budgété années 1 et 2 ; < 4% du PNB d'activité budgété années 3 à 10. Au 31 décembre 2013 :

en MEUR	A1 glissante	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Gap synthétique en EUR (libellé en EUR)	- 627	930	1 002	422	459	- 185	- 620	- 304	52	96
Limite Gap synthétique en EUR (libellé en EUR)	1 320	1 320	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056	1 056
Dépassement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Sur 2013, l'exposition de la Caisse régionale est légèrement favorable à un contexte de taux court terme bas. A compter de 2015 et jusqu'en 2018, la banque présente une exposition inverse c'est-à-dire très favorable à la hausse des taux d'intérêt. Le RTIG de la Caisse régionale est à nouveau exposé à la hausse des taux sur les années 2020 et 2021.

### 5.2.2.2. La gestion du risque structurel de change

**Le risque de change** correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

### 5.2.2.3. Risque de liquidité et de financement

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

En tant qu'établissement de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France respecte les exigences en matière de liquidité définies par les textes suivants :

l'arrêté ministériel publié le 5 mai 2009 relatif à l'identification, la mesure, la gestion et le contrôle du risque de liquidité, abrogeant le règlement CRBF n°88-01 ;

l'instruction de la Commission bancaire n°2009-05 du 29 juin 2009 abrogeant les instructions de la Commission bancaire n°88-03, n°88-10 et n°89-03.

Le coefficient de liquidité standard est calculé mensuellement sur base sociale. Au 31 décembre 2013, ce coefficient est de 127,23%.

**La gestion du risque de liquidité** s'appuie également sur une méthode avancée de mesure, de gestion et d'encadrement du risque de liquidité, formalisée par une convention de liquidité avec Crédit Agricole S.A. qui établit l'ensemble des principes et règles du dispositif applicable à la Caisse régionale.

Cette méthode vise à assurer le suivi et l'encadrement des principaux risques de liquidité :

le risque d'illiquidité

le risque de concentration des échéances

le risque de transformation en liquidité ou risque de prix de la liquidité

Ce dispositif distingue la gestion du risque de liquidité à court-terme (jusqu'à 1 an) et celui de la liquidité à moyen long-terme (supérieur à 1 an).

**Le risque d'illiquidité** est encadré par une limite de refinancement à court terme (LCT < 12 mois). L'approche consiste à mesurer les *cash flows* susceptibles d'entrer et de sortir à horizon d'un an et de s'assurer que le solde est constamment positif. Les entrées de liquidité sont calibrées dans un contexte *stressé*, les sorties de liquidité sont appréciées dans un scénario de continuité d'activité commerciale. Les limites d'endettement, déterminées en volume et en durée, sont révisées deux fois par an et contrôlées mensuellement. Elles sont présentées pour approbation au Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

**Le pilotage du risque de liquidité à moyen long terme** s'appuie sur la mesure du risque de concentration des échéances. Une limite du risque de concentration des échéances, qui détermine un volume maximal des tombées de dette MLT, semestre par semestre, a été fixée à 2,5% des encours de crédits de la Caisse régionale au démarrage de la Convention de liquidité et revue semestriellement sur la base de la consommation constatée de la liquidité au niveau du Groupe.

Les besoins de liquidité à moyen long terme se mesurent par le calcul de gaps de liquidité, sur la base de l'écoulement (selon échéanciers ou conventions) des postes de bilan et hors bilan.

**Des limites complémentaires** sont en place pour encadrer la gestion du risque de liquidité et de refinancement. Au 31 décembre 2013, les limites sont les suivantes :

**Limites de refinancement par avance globale** : l'encours des avances globales doit être inférieur à 50% des réalisations de crédits MLT éligibles auprès de Crédit Agricole S.A.

**Limites de refinancement de marché** :

Emission de Titres de Créances Négociables	Plafond en M€
CDN	3 500
BMTN	2 500 Dont 800 M€ de BMTN subordonnés

Dans le cadre de sa Limite de refinancement Court Terme, la Caisse Régionale a diversifié ses ressources par des émissions de CDN et des emprunts en blanc auprès de Crédit Agricole S.A. Avec une stratégie d'optimisation du coût de son refinancement moyen et long terme, la Caisse régionale continue de profiter d'avances dites spécifiques (CRH, Covered bonds...).

#### **5.2.2.4. Politique de couverture**

---

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une relation de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

de couverture de juste valeur (Fair Value Hedge),  
de couverture de résultats futurs (Cash Flow Hedge),  
de couverture d'un investissement net en devise (Net Investment Hedge)

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

##### ***Couverture de juste valeur***

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

La Caisse régionale est exposée favorablement à la baisse des taux. Pour se protéger contre une hausse de taux, la Caisse régionale utilise des swaps de macro-couverture qui sont justifiés et documentés selon les normes IAS - IFRS.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une méthodologie de justification de l'efficacité de la macro-couverture, conformément à ce qui est appliqué dans le groupe Crédit Agricole et telle que préconisée par la norme IAS 39. Cette méthodologie permet de documenter les relations de couverture sur la base d'échéanciers en encours moyens, de qualifier l'efficacité de la couverture de façon prospective et rétrospective.

##### ***Couverture de résultats futurs et d'investissement net en devise***

Les couvertures de résultats futurs modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable. Elles comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale Nord de France n'a pas documenté de couverture de résultats futurs, ni de couverture d'investissement net en devise.

#### **5.2.3. Ratios réglementaires**

---

Les principaux ratios du Groupe sont les suivants :

##### ***Le Ratio Bâle II***

Pour le Groupe Crédit Agricole Nord de France, les fonds propres prudentiels évalués suivant les normes Bâle II sur base consolidée s'élèvent à 3 251 M€ au 31 décembre 2013 (sous réserve de validation par Crédit Agricole S.A.).

Selon l'article 1 du règlement CRB n°91-05, les établissements de crédit sont tenus de respecter un ratio de solvabilité supérieur à 8%. Il vise à s'assurer que leurs fonds propres sont suffisants pour faire face notamment à des pertes importantes dues à la défaillance de leur clientèle. Le Ratio Bâle II de la Caisse régionale s'élève à 22,59 % au 31 décembre 2013 (sous réserve de validation par l'organe central).

##### ***Le Coefficient de liquidité***

Selon les termes de l'arrêté ministériel du 5 mai 2009, les établissements de crédit sont tenus de pouvoir faire face en toutes circonstances à leurs engagements. Les établissements doivent à tout moment présenter un coefficient de liquidité au moins égal à 100%. La Caisse régionale Nord de France a un coefficient de liquidité, calculé sur base sociale selon l'approche standard, de 127,23% au 31 décembre 2013.

### ***Le Return on Equity ROE***

Il correspond au Résultat Net sur le montant des Capitaux Propres. Sur base consolidée, ce rapport est de 3,03% en Décembre 2013.

### ***Le Return on Asset ROA***

Il représente le montant du Résultat Net sur le total du bilan. Ce rapport est de 0,29% en Décembre 2013 sur base consolidée.

## **5.2.4. Perspectives d'évolution des risques et incertitudes sur les risques de gestion du bilan pour 2014**

---

L'amélioration du ratio Crédits sur Collecte restera pour la Caisse Régionale un objectif en 2014. La Caisse entend accompagner le développement de son territoire tout en restant attentif à l'évolution de l'économie régionale. La banque favorisera le développement de sa collecte bilancielle. Dans le cadre de la politique du Groupe, la Caisse Régionale prépare la mise en œuvre des futures normes de liquidité Bâle III (ratios LCR et NSFR). Elle poursuivra la gestion de son risque de taux au regard des évolutions de l'activité commerciale.

## 5.3. Risques opérationnel et de non-conformité

---

### 5.3.1. Risque opérationnel

---

**Le risque opérationnel** correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'événements extérieurs, risque juridique inclus mais risque stratégique et de réputation exclus.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- **gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels** supervisée par la Direction Générale via le volet risques opérationnels du Comité des Risques,
- **identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- **collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes** pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- **calcul et allocation des fonds propres réglementaires** au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- **réalisation périodique d'un tableau de bord** des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale.

Le Manager du Risque Opérationnel rend compte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre du Comité de Contrôle Interne réuni trimestriellement dont la Présidence est assurée par Directeur Général de la Caisse régionale.

L'organe exécutif est par ailleurs informé mensuellement par un tableau de bord après intégration des dernières collectes des incidents et pertes avérés du risque opérationnel dans le cadre du dispositif de recensement de la Caisse régionale. Le contrôle périodique et les contrôleurs du deuxième degré de second niveau sont destinataires de ces informations. L'organe délibérant est informé semestriellement sur l'évolution du coût du risque et les événements marquants du dispositif.

#### ***Calcul des Fonds Propres en méthode AMA***

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels,

de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés, pouvant se situer en deçà de la méthode standard,

de favoriser l'amélioration de la qualité des contrôles permanents dans le cadre du suivi de plans d'actions.

Les dispositifs Groupe mis en place dans la Caisse régionale visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel ...) et des critères quantitatifs Bâle II (intervalle de confiance de 99,9% sur une période de un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarii et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique).



Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel de type *lost distribution approach* qui est unique au sein du Groupe. L'allocation du capital de la Caisse régionale est prise en charge par celle-ci à partir de principes définis au niveau national. Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

intégration dans la politique de risques ;

pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;

pédagogie, de manière à favoriser l'appropriation par la direction générale et les métiers ;

robustesse : capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

L'utilisation de ce modèle AMA a été validée par l'ACP en Décembre 2007 et la méthodologie est régulièrement présentée et validée en Comité des Normes et Méthodologies du Groupe Crédit Agricole et encore récemment en Décembre 2011, présidé par le Directeur des Risques et Contrôles Permanents Groupe.

### Exposition :

Répartition des pertes opérationnelles par type d'événements sur l'année 2013

	Fraude Interne		Fraude Externe		Pratiques emploi / sécurité sur le lieu de travail		Rel. clientèle / produits /et pratiques commerciales		Dommages aux actifs corporels		Dysfonct. activités / systèmes		Traitement opérations / gestion processus		Synthèse (coût du risque opérationnel)				Synthèse (coût du risque frontière)			
	Nb I	MB	Nb I	MB	N I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif	Nb I	MB	MB définitif	MN définitif
coût du risque opérationnel : tous domaines	1	1K€	1035	626K€	2	265K€	33	259K€	182	165K€	83	194K€	3334	8.819K€	4670	10.328K€	1.590K€	-1K€				
coût du risque opérationnel frontière : tous domaines	1	0K€	35	654K€	0	0K€	0	0K€	0	0K€	0	0K€	10	252K€					46	907K€	273K€	

Nb I : Nombre total d'incidents      MB : Montant Brut      MN : Montant Net

### Plans de continuité d'activité

Conformément à la réglementation CRBF 2004-02, la Caisse régionale Nord de France a nommé dès 2004 un Responsable des Plans de Continuité d'Activité (RPCA).

Les travaux menés depuis lors ont eu pour objectif de couvrir les quatre zones de risque suivantes :

- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre sur le système informatique,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre immobilier sur le Siège Social de la Caisse régionale,
- Le risque d'interruption consécutif à la survenance d'un sinistre chez un prestataire réalisant une prestation de service essentielle au sens du règlement CRBF 97-02,
- Le risque d'interruption consécutif à l'indisponibilité des acteurs (épidémie, grève etc.).

L'ensemble de ces travaux s'intègre dans le cadre de la politique de continuité d'activité du Groupe.

### Assurances et couverture des risques

Dans la perspective d'une protection de son patrimoine et de son résultat, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit de multiples polices d'assurances telles que des assurances couvrant le risque global de banque (détournements-escroqueries, cambriolages, moyens de paiement...), des assurances contre les préjudices financiers ou encore des assurances multirisques (bureaux, automobiles, machines).

A ces assurances, s'ajoutent des responsabilités civiles (exploitation, courtage, mandataires sociaux) garantissant la protection des partenaires du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.



### 5.3.2. Risque de non-conformité

---

Le risque de non-conformité constitue le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaires, de perte financière ou d'atteinte à la réputation lié au non-respect de dispositions législatives, réglementaires, professionnelles ou déontologiques propres aux activités bancaires et financières.

L'information concernant ce risque est traitée dans la partie ci-après relative au dispositif de contrôle interne.

## 6. Dispositif de Contrôle Interne

---

La Caisse régionale Nord de France a exercé durant l'année 2013 un contrôle continu sur ses activités. L'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne sont conformes à l'arrêté du 31 mars 2005 modifiant le règlement CRBF n°97-02.

Ainsi, la responsabilité du Contrôle Interne est partagée entre trois fonctions :

- le Responsable des Risques et du Contrôle Permanent,
- le Responsable du Contrôle de la Conformité,
- le Responsable du Contrôle Périodique.

En application de l'arrêté du 20 janvier 2010 modifiant le règlement CRBF n°97-02, le Directeur des Risques et du Contrôle Permanent de la Caisse régionale a été nommé Responsable de la « filière risques ». A ce titre, il assure la coordination et la consolidation de l'ensemble des risques sur le périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale. Il rend compte à l'organe exécutif et délibérant de l'exercice de ses missions et l'alerte de toute situation susceptible d'avoir des répercussions significatives sur la maîtrise des risques.

La coordination des fonctions de contrôle et le suivi du dispositif de Contrôle Interne sont assurés par un Comité de Contrôle Interne se réunissant trimestriellement et dont la Présidence est assurée par le Directeur Général.

Les Responsables du Contrôle Interne rendent compte semestriellement au Conseil d'administration et au Comité d'audit de l'activité de contrôle interne au sein de la Caisse régionale et des principales évolutions sur chaque domaine de risque.

La mesure et la surveillance des risques (marché, taux, contrepartie...) sont assurées par des instances telles que le Comité Financier, le Comité des Prêts, ou encore le Comité des Risques et régulièrement présentées au Conseil d'administration et au Comité d'audit.

Enfin, le rapport du Président du Conseil d'administration pour l'exercice 2013, rendant compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse régionale, a été établi et diffusé.

### 6.1. Contrôle Permanent et Périodique

---

Le dispositif mis en place qui s'étend aux entreprises contrôlées de manière exclusive ou conjointe par la Caisse régionale, repose sur l'indépendance et la spécialisation des contrôles qui se répartissent en trois catégories.

Les contrôles permanents de premier degré réalisés par l'encadrement des services ou des agences éventuellement complétés par des contrôles automatiques.

Les contrôles permanents de deuxième degré permettant aux services ayant délégué des activités, notamment en agence, de s'assurer du respect des procédures. Un contrôle permanent de second niveau est aussi exercé par des fonctions spécialisées : Contrôle des Risques Crédit, Contrôle Comptable et Financier, Contrôle de la Conformité,

Les contrôles périodiques par le Service Audit et Contrôle Périodique, garant de la qualité des contrôles opérés au sein de la Caisse régionale, qui constituent le troisième degré. Ce service est directement rattaché au Directeur Général et agit en toute indépendance dans le cadre d'un cycle pluriannuel.

L'essentiel de la sécurité informatique est désormais confié au responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI) du SIU NICE (Nouvelle Informatique Convergente Evolutive). Il travaille de concert avec le RSSI des Caisses régionales adhérentes. Le contrôle annuel de la conformité du système d'information est sous la responsabilité du GIE CA-TECHNOLOGIES, conformément à ses obligations contractuelles avec les Caisses Régionales.

## 6.2. Contrôle de la Conformité

---

Le Responsable du Contrôle de la Conformité, qui est également Responsable de la Conformité des Services d'Investissement (RCSI), veille en liaison avec le Responsable Juridique au respect des lois et règlements propres à l'activité bancaire, aux normes professionnelles et déontologiques et aux procédures internes, en concentrant particulièrement ses actions sur les réglementations relatives à l'Autorité des Marchés Financiers, à la lutte contre le blanchiment et à la commercialisation des produits.

Sur la base du plan de contrôle annuel de la conformité mis en place au sein de la Caisse régionale, des contrôles ont été réalisés afin d'évaluer le correct respect des procédures internes qui doivent permettre de prévenir les principaux risques de non conformité.

De même, les nouvelles activités et nouveaux produits ont été validés et les dysfonctionnements de conformité traités.

Les principales actions entreprises en 2013 ont porté sur :

- la mise en œuvre d'un nouveau plan d'actions concernant la mise en conformité des personnes morales et des personnes physiques professionnelles, dont l'échéance est prévue fin 2015,
- le déploiement sur tout le réseau et la mise en œuvre opérationnelle d'un outil d'aide à la détection à la fraude identitaire : Resocom,
- la poursuite de la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de mise en conformité du stock de conventions de comptes-titres et PEA,
- le déploiement d'un nouvel outil Groupe de suivi et de centralisation des cas de fraude : Bacarat Fraudex,
- la formation généralisée des collaborateurs de la Caisse régionale à la lutte anti blanchiment.

Le Responsable de la Conformité rend compte à la Direction Générale de la cohérence, de l'exhaustivité et de l'efficacité du dispositif de contrôle des risques de non conformité dans le cadre des Comités de Contrôle Interne.

## 7. Responsabilité Sociale et environnementale

---

Un rapport dédié traite cette thématique (Cf. rapport RSE).

## 8. Perspectives 2014

---

La Caisse Régionale va poursuivre sa stratégie de développement organique, d'une part en capitalisant sur le renforcement des moyens alloués en 2013 à la couverture de la clientèle patrimoniale (augmentation du nombre de conseillers en gestion de patrimoine et privés, déploiement d'agences Banque Privée) et d'autre part, en adoptant les meilleures pratiques en matière de relation commerciale pour consolider la satisfaction de ses clients (approche globale des besoins clients, développement de la relation multi-canal en agence, lancement d'une e-agence, déploiement de la signature électronique en agence). Elle continuera également à développer le sociétariat au sein de sa clientèle et poursuivra son action au service de la région et des habitants du Nord-Pas de Calais.

Sur le plan financier, la caisse régionale bénéficiera en 2014 de la reprise de versement de dividende par Crédit Agricole S.A, mais devrait subir parallèlement une réduction des commissions perçues suite aux évolutions réglementaires intervenues en juillet 2013. Elle restera attentive à l'évolution du contexte économique régionale et à ses conséquences en matière de risque de crédits et de volume de transactions immobilières.

## Annexes

---

### Liste des administrateurs de la Caisse régionale

---

Mr CAFFIERI Maurice, Secrétaire  
Mr CALAIS Patrice, Membre du bureau  
Mr CHAMPAGNE Jean-Pierre, Administrateur  
Mme CODEVELLE Sylvie, Administratrice  
Mr DELTOUR Bertrand, Administrateur  
Mr DUBRULLE José, Membre du Bureau  
Mr GOMBERT Jean-Paul, Administrateur  
Mr GOSSE DE GORRE Bertrand, Vice-Président  
Mr HOLLANDER Gabriel, Vice-Président  
Mme HUCHETTE Monique, Administratrice  
Mr LECLERCQ Alain, Administrateur  
Mr LEFEBVRE Didier, Administrateur  
Mr MASCAUX Henri, Vice-Président  
Mr PACORY Bernard, Président  
Mme PAINBLAN BRONGNIART Hélène, Administratrice  
Mr PARENTY Daniel, Membre du bureau  
Mme ROBAIL Renée-Paule, Administratrice  
Mr ROLIN Stéphane, Administrateur  
Mr ROSELEUR Jean-Pierre, Vice-Président  
Mme SPRIET Thérèse, Administratrice  
Mr TETTART Philippe, Membre du Bureau  
Mr TRUFFAUX Philippe, Trésorier  
Mme VANSTEENBERGHE Anne-Marie, Administratrice  
Mme VION Marie-Madeleine, Membre du bureau

---

## Principales opérations exercées sur le CCI par les mandataires et administrateurs de la Caisse régionale

---

Tableau récapitulatif des déclarations adressées à l'AMF conformément à l'article 223-26 du Règlement Général de l'AMF

Prénom Nom	Montant global des transactions réalisées sur le titre CCI Nord de France et déclarées à l'AMF au cours de l'année 2013
(Néant)	



# RAPPORT RSE



NORD DE FRANCE





# SOMMAIRE RSE

<b>PARTIE 1 : UN MODÈLE COOPÉRATIF ET MUTUALISTE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE</b> .....	<b>64</b>
I.1. Une gouvernance proche des préoccupations du territoire .....	<b>64</b>
I.2. Le renforcement du modèle coopératif .....	<b>65</b>
I.3. Les avantages « sociétaux » .....	<b>66</b>
I.4. La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) .....	<b>67</b>
<b>PARTIE 2 : LA SATISFACTION DE NOS CLIENTS : UNE PRIORITÉ</b> .....	<b>68</b>
II.1. S'adapter aux nouvelles attentes .....	<b>68</b>
II.2. Prendre des engagements relationnels .....	<b>72</b>
II.3. Maîtriser les risques liés à la sécurité financière et à la conformité des produits et services .....	<b>73</b>
II.4. Etre une banque innovante .....	<b>74</b>
<b>PARTIE 3 : UNE BANQUE AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE LOCALE</b> .....	<b>76</b>
III.1. Favoriser le développement économique des territoires .....	<b>76</b>
III.2. Notre soutien aux entreprises .....	<b>77</b>
III.3. L'agriculture et l'agroalimentaire, des domaines d'excellence .....	<b>78</b>
III.4. L'accompagnement des collectivités .....	<b>79</b>
III.5. L'accès au logement .....	<b>80</b>
III.6. La santé et le vieillissement .....	<b>80</b>
<b>PARTIE 4 : DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT</b> .....	<b>81</b>
IV.1. Nos engagements « carbone » .....	<b>81</b>
IV.2. La commercialisation de produits conçus pour apporter un bénéfice environnemental .....	<b>82</b>
IV.3. La promotion de l'agriculture durable .....	<b>83</b>
IV.4. Notre engagement pour reboiser les forêts de la région .....	<b>84</b>
<b>PARTIE 5 : LA POLITIQUE SOCIALE DU CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE</b> .....	<b>85</b>
V.1. Un employeur régional qui recrute et innove .....	<b>85</b>
V.2. Un employeur qui s'engage vis-à-vis des jeunes de la région .....	<b>86</b>
V.3. Un employeur qui valorise ses salariés .....	<b>87</b>
V.4. Un employeur qui promeut la diversité .....	<b>88</b>
V.5. Un employeur qui dialogue avec les parties prenantes .....	<b>88</b>
<b>PARTIE 6 : NOTRE RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES TERRITOIRES</b> .....	<b>89</b>
VI.1. Un réseau bancaire accessible par tous .....	<b>89</b>
VI.2. La commercialisation de produits d'épargne responsables et solidaires .....	<b>89</b>
VI.3. Une banque qui redistribue pour soutenir les projets locaux .....	<b>89</b>
VI.4. L'association Points Passerelle .....	<b>92</b>
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>93</b>
Annexe 1 : Notre méthodologie .....	<b>94</b>
Annexe 2 : Indicateurs d'utilité territoriale .....	<b>95</b>
Annexe 3 : Table de concordance .....	<b>101</b>

## PREAMBULE

Depuis plus d'un siècle, le Groupe Crédit Agricole concilie croissance économique et progrès social à travers l'action de ses caisses régionales. Ancrées sur leur territoire, elles mettent en pratique la notion d'entreprise responsable en développant une politique de rentabilité économique raisonnée, associée à une politique de solidarité. Parmi ces caisses régionales, le Crédit Agricole Nord de France, acteur économique majeur sur son territoire, a fait du développement de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) l'un de ses axes stratégiques, comme en témoigne son projet d'entreprise « Satisfaction 2014 » lancé en 2010.

En cohérence avec ses valeurs mutualistes de responsabilité solidarité et proximité, qui ont plus que jamais du sens dans le contexte économique actuel, le Crédit Agricole Nord de France a structuré et systématisé sa démarche RSE afin d'être à l'écoute de ses clients et sociétaires et utile à tous.

Avec ses 1 073 850 clients dont 270 086 sociétaires, le Crédit Agricole Nord de France est une banque de premier rang dans la Région Nord - Pas-de-Calais : 1 habitant de la Région sur 4 fait confiance au Crédit Agricole Nord de France, dont la mission est de servir les habitants du Nord - Pas-de-Calais et de contribuer au développement économique de la Région.

Grâce à ses 2 804 salariés répartis dans 267 agences, ses 16 centres d'affaire pro agri, sa banque privée, son pôle industrie agroalimentaire et ses 756 administrateurs élus dans 70 caisses locales, le Crédit Agricole Nord de France occupe une position centrale dans le Nord - Pas-de-Calais pour l'épargne, le financement, l'assurance et l'immobilier.

Banque de référence de sa Région, le Crédit Agricole Nord de France est implanté sur un territoire dynamique, qui présente de nombreux atouts : des entreprises leaders mondiaux, un tissu économique diversifié, une agriculture et un pôle agroalimentaire importants, des pôles de compétitivité, un savoir faire industriel, une situation idéale de « carrefour européen », un enseignement supérieur reconnu et une population jeune, que le Crédit Agricole Nord de France souhaite accompagner et valoriser.

Conformément au décret 225 de la loi Grenelle II relative à l'environnement, à l'article L 225-102-1 du Code de commerce et au décret °2012-557 du 24 avril 2012 relatif aux obligations de transparence des entreprises en matière sociale et environnementale, le présent rapport témoigne des engagements pris en la matière par le Crédit Agricole Nord de France au service de l'économie de son territoire.

Dans la droite ligne du Pacte coopératif et territorial du Groupe Crédit Agricole, qui traduit et amplifie la démarche de responsabilité sociale et environnementale de chacune des entités du Groupe, le Crédit Agricole Nord de France, en tant que banque coopérative et mutualiste, a renforcé ses actions de soutien aux territoires avec une ambition d'exemplarité.

Cette traduction des pratiques coopératives et mutualistes à l'égard de l'ensemble des parties prenantes des territoires repose sur cinq domaines d'engagements :

- l'excellence dans la relation avec nos clients : l'adaptation aux nouvelles attentes,
- le développement économique des territoires et l'environnement,
- la gouvernance coopérative et mutualiste,
- les pratiques sociales et « ressources humaines »,
- la responsabilité sociétale sur les territoires,

Dans chacun de ces domaines, les actions mises en œuvre ou poursuivies par le Crédit Agricole Nord de France au cours de l'année 2013 s'inscrivent résolument dans la perspective de l'utilité et démontrent l'efficacité de la banque universelle de proximité.

---

Une triple évolution :

- technique, avec le projet NICE (système d'information unique pour les 39 caisses régionales de Crédit Agricole),
- relationnelle, à travers la nouvelle relation client 2.0,
- organisationnelle, via la refonte du réseau de distribution, la création du pôle agroalimentaire et de la banque privée.

Une politique mutualiste volontariste engagée en 2013 :

- valorisation du sociétariat,
- organisation du congrès des élus.

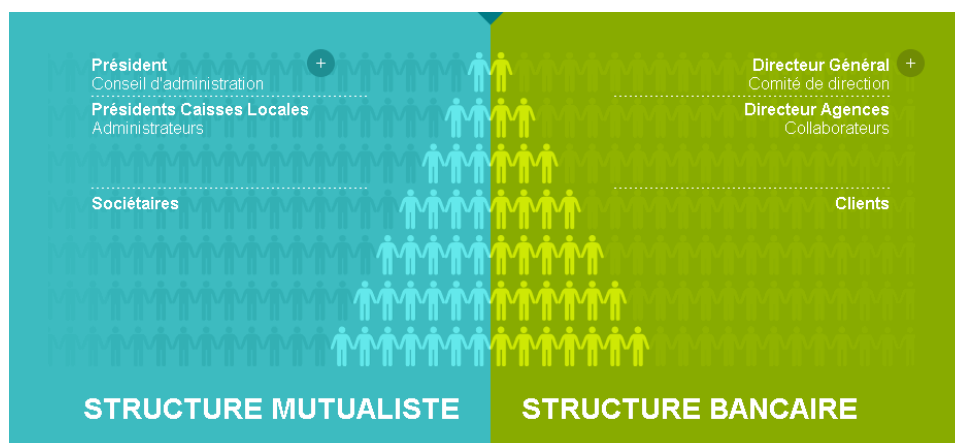
Une année placée sous le signe de l'innovation :

- développement du e-commerce et de la co-crédation,
- lancement de la démarche « carte environnement ».

## Partie 1 : Un modèle coopératif et mutualiste qui fait la différence

### I.1. Une gouvernance proche des préoccupations du territoire

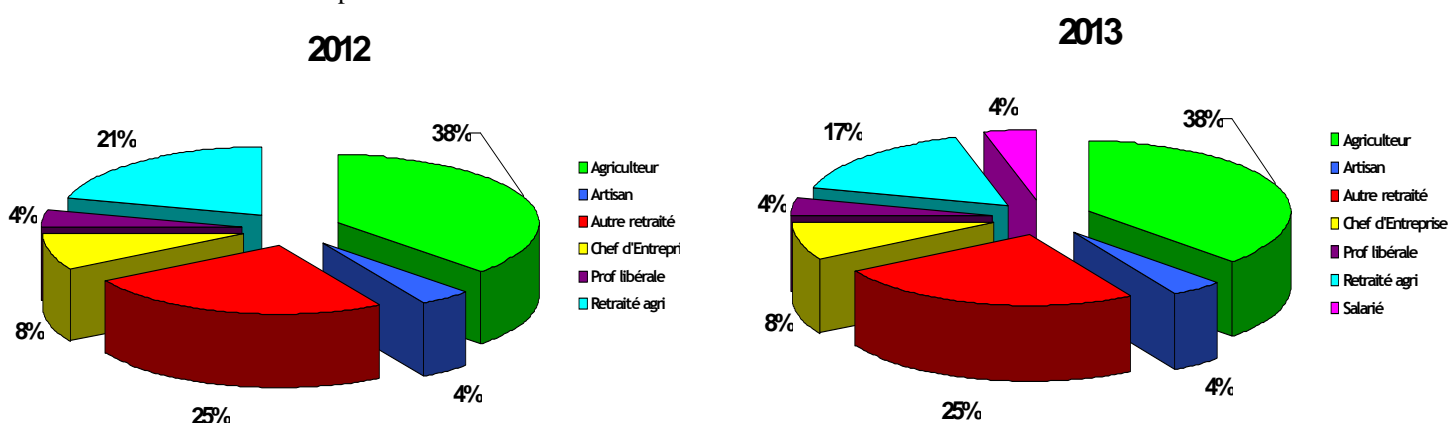
Dans un paysage économique marqué par la crise financière, le Crédit Agricole Nord de France s'efforce plus que jamais de répondre au mieux aux attentes de ses clients. Grâce à son modèle coopératif et mutualiste, qui lui confère une gouvernance toute particulière, la banque associe au regard professionnel de ses salariés, celui des élus, représentants des territoires.



Cette gouvernance bicéphale repose sur deux structures qui co-existent et travaillent ensemble, le Conseil d'administration, d'une part, conduit par le Président et le Comité de direction, d'autre part, dirigé par le Directeur général. (cf rapport du Président du Conseil d'Administration au titre de la Loi de Sécurité Financière)

Parmi les 14 membres du Comité de direction, dont l'âge moyen est de 50 ans, on dénombre 13 hommes. Une femme est entrée au Comité de direction en 2012, elle dirige l'une des deux directions commerciales de la banque.

Le Conseil d'administration est composé de 24 membres dont 29% de femmes. Les administrateurs sont majoritairement des agriculteurs en activité ou retraités. En 2013, deux administratrices sont venues remplacer deux administrateurs et la part des agriculteurs retraités a diminué au profit d'autres salariés.



#### CHIFFRES CLES 2013

**25 000**  
nouveaux sociétaires

**70**  
caisses locales

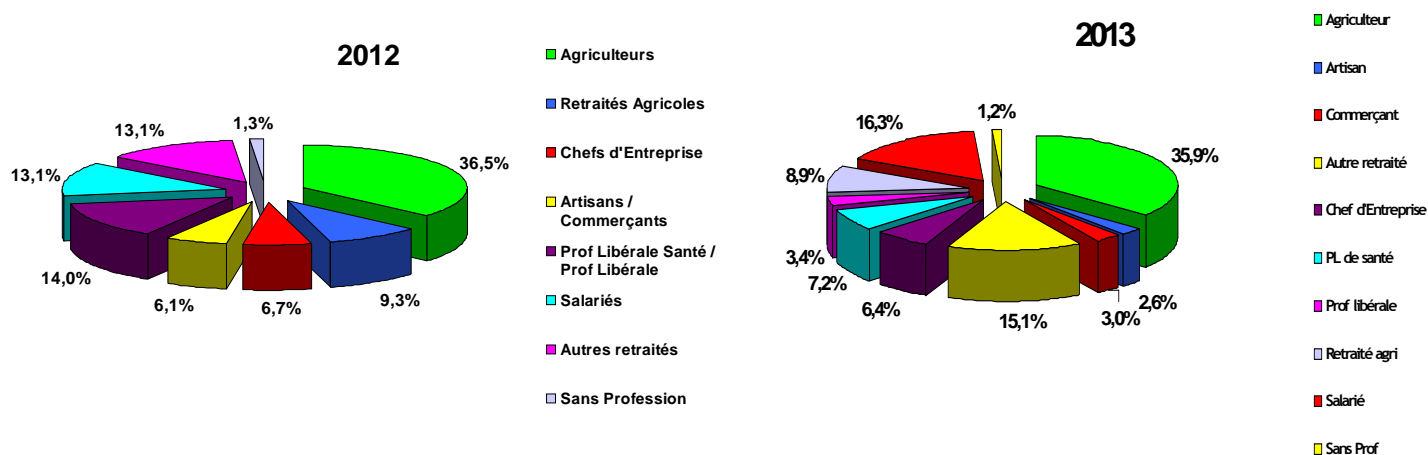
**756**  
administrateurs

**29%**  
de femmes

## I.2. Le renforcement du modèle coopératif

Les sociétaires, clients du Crédit Agricole Nord de France et détenteurs de parts sociales, sont la clé de voûte du modèle coopératif et mutualiste.

Chaque année, ils participent à la vie démocratique de l'entreprise et élisent les administrateurs des 70 caisses locales selon le principe « un homme une voix ». Ces administrateurs, 756 en 2013, répartis sur les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais sont à 72% des hommes et à 36% des agriculteurs. En 2013, le taux de présidence féminine des conseils d'administration est de 11,4% contre 7,1 en 2012.



Chaque caisse locale représente ses sociétaires à l'assemblée générale de la Caisse régionale du Crédit Agricole Nord de France durant laquelle le Conseil d'administration de la Caisse régionale est notamment élu.

Le Président du Conseil d'administration de la Caisse régionale est élu, en son sein, parmi les membres du Conseil d'administration.

Ainsi, le vote des sociétaires lors des assemblées générales de caisses locales assure la représentativité du territoire dans les organes de gouvernance. Les sociétaires, qui représentent 24,9% des clients en 2013, font la force et la légitimité du modèle coopératif, c'est pourquoi le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans une démarche de renforcement de son sociétariat. L'objectif est de les voir plus nombreux aux assemblées générales de caisses locales et d'augmenter le pourcentage de participation aux votes qui était en 2013 de 6,17%.

Cette démarche de valorisation du sociétariat est l'une des cinq thématiques développées lors du congrès des élus du Crédit Agricole Nord de France qui s'est tenu le 11 juin 2013.



L'enjeu de ce congrès est d'impulser une nouvelle dynamique au modèle coopératif et mutualiste de la banque. Les réflexions ont essentiellement porté sur le nouveau rôle des administrateurs de caisses locales, le développement du sociétariat, la communication mutualiste, le profil des élus ou encore les actions mutualistes. 23 actions clés ont été identifiées et leur mise en œuvre planifiée. Parmi elles, la création d'un espace sociétaire et mutualiste sur le site du Crédit Agricole Nord de France a été réalisée en septembre 2013. Il donne des preuves de la concrétisation sur le territoire des engagements pris et témoigne de l'actualité des caisses locales. Lien d'accès <http://societariat.ca-norddefrance.fr/>



### I.3. Les avantages « sociétaires »

Le Groupe Crédit Agricole a pris 6 engagements pour donner davantage de visibilité aux fondements coopératifs et mutualistes et démontrer sa différence positive. Ces engagements font des sociétaires plus que des clients.



**Certains produits sont exclusivement réservés aux sociétaires :**

- ◆ La carte sociétaire présente un avantage mutualiste et solidaire puisqu'à chaque transaction réalisée par le sociétaire, le Crédit Agricole Nord de France verse 0.01€ à l'association Points Passerelle qui accueille, écoute, accompagne et conseille les victimes d'un accident de la vie (chômage, décès, divorce, accidents...) jusqu'à leur proposer un microcrédit. Depuis juin 2012, c'est 27 300 euros qui ont été versés à cette association. Plus de 19 140 cartes sociétaires sont détenues par les clients du Crédit Agricole Nord de France contre 3 746 en 2012, une augmentation qui témoigne de l'intérêt porté par les sociétaires à l'engagement de solidarité pris par leur banque.
- ◆ Le livret sociétaire permet aux sociétaires de participer au développement de la Région car les fonds collectés sur ce support sont utilisés pour soutenir les projets du territoire du Nord - Pas-de-Calais et notamment pour financer de nouvelles entreprises. En décembre 2013, l'encours des livrets sociétaires s'élevèrent à 135 M€, contre 14 M€ en 2012, année de lancement du livret.
- ◆ Les parts sociales souscrites par les sociétaires ont donné droit, en 2013, à la perception d'un intérêt de 2,78 %.



**Les assemblées générales de caisses locales :**

Elles sont des moments d'échanges privilégiés durant lesquels les dirigeants de la banque rendent compte, apportent des éclairages, répondent aux questions diverses des sociétaires et entendent les préoccupations des habitants de la Région. A cette occasion les comptes financiers, le rapport d'activité et les informations relatives aux actions de développement conduites sur le territoire sont détaillés. Une entreprise, une association, un artisan qui contribuent au développement économique de la Région sont mis en valeur. Les sociétaires votent les résolutions, dont la rémunération des parts sociales, et élisent leurs représentants.

#### CHIFFRES CLES 2013

<b>2,78%</b>	<b>19 140</b>	<b>135 M€</b>	<b>6,1%</b>
rémunération des parts sociales	cartes sociétaires	épargne sur livrets sociétaires	des sociétaires votent





## L'avis des sociétaires compte au sein du Crédit Agricole Nord de France :

Chaque sociétaire peut s'exprimer pendant les assemblées générales des caisses locales, mais également à partir de l'espace sociétaire accessible via le site internet de la banque.



## I.4 La politique de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE)

La gouvernance du Crédit Agricole Nord de France est empreinte des valeurs mutualistes identitaires de proximité, responsabilité et solidarité qui naturellement l'amènent, depuis de nombreuses années, à mettre en place une politique de soutien et de solidarité vis-à-vis de la Région Nord - Pas-de-Calais et de ses habitants.

Depuis mars 2012, cette politique enrichie d'année en année, est pilotée, conformément aux orientations validées par le Comité de Direction, par un comité dédié. Ce comité, présidé par le directeur adjoint du Crédit Agricole Nord de France est animé trimestriellement par le responsable de l'animation et de la promotion de la démarche RSE. Les résultats de cette politique sont présentés au Conseil d'administration et communiqués à l'ensemble des salariés, des sociétaires et clients.

La promotion en interne de la démarche RSE a été renforcée au niveau des cadres de la banque pour améliorer leurs compétences à mettre en œuvre les procédures environnementales et sociales mais également au niveau des jeunes embauchés. Ces derniers reçoivent désormais une formation dédiée, 3 sessions ont été organisées au cours du dernier trimestre 2013. Une présentation des actions engagées en faveur de l'environnement a été réalisée auprès des cadres de l'entreprise.



En 2013, le dialogue avec les parties prenantes a été élargi. Au-delà du réseau des ambassadeurs internes sur lequel le responsable RSE peut s'appuyer pour agir, le dialogue a été engagé avec des entités externes, et notamment avec :

- un réseau associatif dont l'objectif est d'accompagner les entreprises pour qu'elles améliorent leurs performances tout en respectant l'Homme et l'Environnement,
- la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire
- le Conseil régional du Nord - Pas-de-Calais et l'ADEME dans le cadre du plan climat
- des prestataires de service...

## Partie II. La satisfaction de nos clients : une priorité

### II.1. S'adapter aux nouvelles attentes



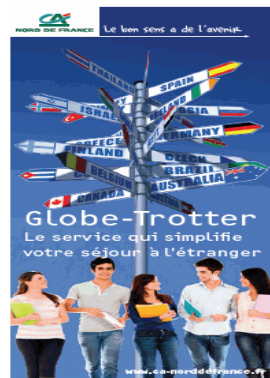
#### II.1.1. Etre au service de tous nos clients

Fort du constat que ses clients exprimaient de nouvelles attentes, notamment en termes de disponibilité et d'interactivité, le Crédit Agricole Nord de France a, au cours de l'année 2013, conforté l'identité et les valeurs qui sont les siennes, en déployant une nouvelle relation client basée sur l'écoute, la reconnaissance et l'éthique dans le conseil nommée RC 2.0 : être accessible par tous, apporter davantage de conseils et d'expertise, accroître la satisfaction, tels sont ses principaux enjeux. Le déploiement de la RC 2.0, qui a démarré en 2013, doit se poursuivre en 2014, en cohérence avec les engagements relationnels pris en 2012 concernant la relation clients, la reconnaissance de la fidélité, le service après vente, la modularité et la personnalisation des offres.



Le Crédit Agricole Nord de France est la banque de tous ses clients et s'attache à développer la satisfaction de chacun d'entre eux, en commercialisant des offres répondant à des besoins spécifiques dans une logique commerciale basée sur l'écoute et la connaissance du client, la confiance et la transparence. La banque entend être présente à chacune des étapes du parcours de ses clients, de l'étudiant à la personne dépendante, en commercialisant des offres et en distribuant des crédits adaptés.

- Le *compte à composer*, une offre sur mesure, personnalisée évolutive et adaptable commercialisée auprès des particuliers, des professionnels et des agriculteurs,
- Une offre *1<sup>er</sup> achat* qui permet de répondre aux besoins spécifiques des primo accédants en proposant et une offre de crédit « souplesse » qui donne la possibilité de faire des pauses des freinages ou des accélérations de mensualités durant la vie du crédit.
- Une offre *Globe Trotter*, pour accompagner les jeunes de 18 à 25 ans qui partent à l'étranger plus de 6 mois,



**4 bonnes raisons d'y souscrire :**

1. Moins de frais bancaires
2. Plus de protection
3. Un financement adapté
4. L'accès à vos comptes 24h/24

- la nouvelle multirisque professionnelle commercialisée depuis le 3 juin, dont la modularité permet de répondre à l'évolution des besoins des clients professionnels en matière de protection de leurs activités,
- les prêts aux associations pour des équipements en matériel ou des avances sur subventions,
- l'offre d'assurance vie évolutive, qui s'adapte aux besoins des artisans, commerçants, professions libérales ou chefs d'entreprise ou des jeunes installés qui ont une faible capacité d'épargne,

#### CHIFFRES CLES 2013

<b>42 000</b> nouveaux clients	<b>3,2 Mds€</b> de nouveaux crédits	<b>1 prêt habitat sur 4</b> financé par le Crédit Agricole
-----------------------------------	--	---





- ◆ Le pack e-commerce, conçu pour les clients qui souhaitent ouvrir une boutique en ligne afin de les accompagner de la création du site jusqu'au paiement par e-transaction,

Le Crédit Agricole Nord de France accompagne aussi ses clients fragilisés ou en situation de handicap avec :

- ◆ l'offre « budget protégé », qui vise à protéger la clientèle fragile. Cette offre comporte notamment une carte de paiement à autorisation systématique qui permet d'aider le client à maîtriser son budget,
- ◆ l'offre de prévoyance "vers l'autonomie" qui permet d'anticiper les coûts liés à la dépendance des personnes qui perdent leur autonomie physique ou mentale,
- ◆ la téléassistance pour le maintien des personnes à domicile,
- ◆ la commercialisation d'une assurance pour les véhicules de mobilité réduite



## II.1.2 Le changement de notre système informatique



NICE, le plus grand projet informatique européen a été mené par le Groupe Crédit Agricole pour faire basculer toutes les caisses régionales de Crédit Agricole vers un système d'information unique. Le 16 novembre dernier, après des mois de préparation qui ont occupé plusieurs dizaines de salariés à temps plein, le Crédit Agricole Nord de France a abandonné son ancien système d'information régional, Comète, pour adopter NICE et ainsi permettre l'adaptation de ses process de commercialisation aux évolutions technologiques telles que la signature électronique ou l'e-agence à venir.

## II.1.3. La réorganisation de la distribution

En cohérence avec le projet RC 2.0, et toujours pour mieux répondre aux attentes de ses clients, le Crédit Agricole Nord de France a réorganisé en 2013 son réseau commercial, désormais composé de deux directions commerciales, d'une direction des marchés et de 16 régions. L'objectif est de redonner aux agences un rôle central sur tous les marchés de proximité et aux directeurs d'agence un rôle de banquier universel. 65% des salariés du Crédit Agricole Nord de France travaillent au contact de la clientèle.



### CHIFFRES CLES 2013

<b>267</b> points de vente	<b>1 700</b> salariés au service direct des clients	<b>16</b> centres d'affaires pro agri	<b>1</b> nouvelle banque privée
-------------------------------	--	--	------------------------------------

Les nouvelles agences de Lomme bourg et plus récemment de Courrières, ou l'implantation en avril 2013 d'une nouvelle agence à Loos Eurasanté, au cœur d'un nouveau parc d'activités regroupant entreprises de santé et structures d'enseignements universitaires montrent la volonté du Crédit Agricole Nord de France de s'adapter à son territoire et répondre aux besoins de tous ses clients.



### II.1.4 Le lancement de la Banque Privée



La marque Crédit Agricole Nord de France Banque Privée a été lancée le 2 avril 2013. Elle vise à offrir aux clients une expertise de haut niveau avec des offres performantes et différenciantes, associée à une relation sur mesure de grande proximité et une excellence opérationnelle. La Banque Privée, c'est l'assurance d'être bien accompagné pour établir une stratégie personnalisée de développement patrimonial avec des interlocuteurs multiples et parfaitement complémentaires, en synergie avec les filiales du Groupe (Amundi, CA Privat Banking, CA Assurances...).

Trois agences « Banque Privée » dotées d'outils modernes de communication sont en cours de création à Lille, Bondues et Arras.

Désormais, une lettre d'information « Entre nous Patrimoine » destinée à éclairer les clients sur les actualités patrimoniales (loi de finance 2013, zoom sur la pierre papier, réforme de l'ISF...) est éditée périodiquement et adressée à 30 000 clients.



### II.1.5 La refonte de l'approche téléphonique

Afin d'optimiser la proximité et la satisfaction clients, depuis le 2 septembre 2013, un numéro unique d'accès à l'accueil de chaque agence a été mis en place.



L'accueil vocal interactif permet des échanges en langage naturel et développe une relation plus personnalisée avec chaque client grâce à la simplification de l'appel, l'identification rapide et la mise en relation accélérée.

Un numéro de téléphone dédié à l'accueil personnalisé de la clientèle patrimoniale a également été mis en place. 20 salariés du centre d'appels multicanal de Lille ont été formés pour répondre à ces appels.

Plus généralement au sein de la banque, une charte de l'accueil téléphonique a été mise en pratique. Cinq initiales pour cinq réflexes à adopter lorsque l'on décroche le téléphone, Débit Intonation Volume Articulation Sourire.



## II.1.6 Le plan relation clients (PRC)



La satisfaction clients étant au cœur du projet RC 2.0, le PRC qualité mis en œuvre en 2013 donne priorité aux besoins clients et invite les salariés à une remise en cause permanente pour assurer la qualité relationnelle.

Parce que l'avis des clients nous intéresse, en 2013, 2 outils ont été déployés dans trois secteurs tests pour mesurer la satisfaction client :

- une tablette mise à disposition des clients en agence pour leur permettre de donner leur avis en répondant à quelques questions,
- un web questionnaire adressé à tous les clients ayant fait l'objet d'un contact agence.



Les clients peuvent également échanger avec la banque et donner leur avis via facebook ou twitter.

La banque compte plus de 700 abonnés sur Tweeter et 101 000 fans sur facebook, ce qui fait d'elle la banque la plus suivie au niveau régional. L'explosion du nombre de pages consultées montre l'intérêt des clients pour ce canal de communication et d'échanges qui crée une nouvelle forme de relation entre la banque et ses clients, et favorise la transparence, l'égalité et la rapidité de par la « viralité du bouche à oreille électronique ».



Les clients satisfaits recommandent le Crédit Agricole Nord de France.

L'indice de recommandation client (IRC) constitue un véritable indicateur de la qualité de service. Il mesure l'attachement des clients à leur banque selon leur appétence à la recommander ou non à un proche.

Une enquête de satisfaction basée sur l'IRC a été menée auprès des clients de chaque caisse régionale du Groupe Crédit Agricole. Le résultat de cette enquête a placé le Crédit Agricole Nord de France en première position des caisses régionales du Groupe en 2012 et en deuxième position en 2013. Cet indice de recommandation clients a par ailleurs été décliné au sein du Crédit Agricole Nord de France pour mesurer en 2013 la satisfaction client à quatre moments clés de la relation clients.



### CHIFFRES CLES 2013

**2ème** Caisse régionale  
du classement IRC Groupe Crédit Agricole

**700**  
abonnés sur Tweeter

**101 000**  
fans sur facebook



## II.2 Prendre des engagements relationnels

### II.2.1 La déontologie et l'objectivité des conseillers

Le Crédit Agricole Nord de France exerce son activité bancaire dans le respect des principes de transparence et d'intégrité conformément aux normes légales et aux valeurs éthiques et citoyennes du Groupe.

Les obligations relatives au secret professionnel, à la discrétion et à l'usage des informations professionnelles sont détaillées dans le règlement intérieur et dans la Charte de déontologie qui sont applicables par tous en fonction des responsabilités exercées. L'ensemble des collaborateurs est formé périodiquement aux règles de déontologie et de bonnes pratiques. En 2013, 2653 salariés ont été formés et 84 jeunes embauchés.



Le Crédit Agricole Nord de France fait de la primauté de l'intérêt de ses clients une préoccupation permanente.

Ainsi, la banque s'attache à prévenir les conflits d'intérêts, notamment ceux susceptibles de survenir dans le cadre de la commercialisation d'instruments financiers ou ceux liés à la situation personnelle de salariés. Un dispositif spécifique est mis en place pour détecter et traiter les conflits d'intérêt potentiels ou avérés. En 2013, 10 conflits d'intérêts ont été portés à la connaissance du responsable de la conformité. A titre d'exemple, chaque salarié doit déclarer à sa direction, les situations pour lesquelles il a contribué directement ou indirectement à la décision de contracter avec un client ou avec un fournisseur avec lequel il a des intérêts personnels ou des relations familiales. Les filiales immobilières Immnord et Arcadim ont également mis en place une procédure relative à la gestion des conflits d'intérêts.



Pour assurer un conseil de qualité, les conseillers du Crédit Agricole Nord de France proposent des produits qui répondent aux besoins de leurs clients et assurent un suivi personnalisé garant d'une relation de confiance. Conformément à la démarche commerciale centrée sur l'approche globale du client et ses besoins, la rémunération variable des conseillers ne les incite pas à commercialiser un produit plutôt qu'un autre. En effet, pour le calcul de cette rémunération, tous les produits d'une même famille pouvant répondre à un besoin sont pondérés d'un même coefficient. La rémunération est avant tout fondée sur les compétences acquises.

### II.2.2 Un délai de rétractation de 30 jours



Le Crédit Agricole Nord de France est soucieux de la qualité des informations transmises à ses clients dans le cadre de la commercialisation de produits et services mais aussi de la correcte compréhension financière de cette information par ses clients.

Ainsi la banque s'engage à transmettre des informations claires et adaptées au travers de plaquettes tarifaires détaillées et de fiches explicatives et simplifiées des produits souscrits. Ces mémos décrivent les avantages et les risques des produits et services choisis que ce soit dans le domaine du crédit de l'assurance ou de l'épargne.

De son côté, le conseiller dispose d'un outil d'aide à la vente qui lui permet de satisfaire de manière efficace à son devoir d'information.

Malgré ces diligences, si le client change d'avis après avoir souscrit un produit ou un service, il peut se rétracter sans avoir à se justifier, au delà du délai légal de 14 jours. En effet, le Crédit Agricole Nord de France permet à ses clients de pouvoir réfléchir sereinement et de prendre le temps de revenir sur leur décision pendant un délai de 30 jours après la souscription.



### II.2.3 Une prise en charge rapide des réclamations

Parce qu'une réclamation est toujours l'expression de l'insatisfaction d'un client, le Crédit Agricole Nord de France attache une grande importance à la qualité de leur traitement et s'est doté d'un outil unique de gestion informatisée des réclamations reçues.

Dans les contrats, les lieux d'accueil, et sur le site internet de la banque, les clients disposent d'une information sur les modalités à suivre en cas de réclamation. En 2013, 2 327 réclamations ont été reçues par le service Qualité Clients du Crédit Agricole Nord de France. Ces réclamations, fondées ou non, sont en hausse de 13% par rapport à 2012. 82% d'entre elles ont été prises en charge dans les 48 heures. Elles ont été traitées dans un délai moyen de 8,5 jours.

Les clients sont également informés de l'existence d'un médiateur et des modalités de saisie de celui-ci lorsqu'un litige apparaît concernant le fonctionnement des comptes de dépôt des particuliers, les produits d'épargne, les opérations de crédit ou les opérations sur instruments financiers.

## II.3. Maîtriser les risques liés à la sécurité financière et à la conformité des produits et services

### II.3.1. La formation des salariés

Les salariés de la banque sont formés périodiquement aux réglementations et procédures internes liées à la sécurité financière. Une formation de l'ensemble des salariés est réalisée annuellement via un bagage mis à disposition sur l'intranet de la banque.

Les jeunes embauchés bénéficient également d'une formation dédiée réalisée en salle et des formations thématiques sont dispensées auprès de populations ciblées telles que les cadres du réseau bancaire.



En 2013, la banque a formé 2445 salariés et 84 jeunes embauchés.

### II.3.2. La prévention du risque de blanchiment et de fraude



Pour maîtriser au mieux les risques liés au blanchiment d'argent, à l'escroquerie et à la fraude fiscale, le Crédit Agricole Nord de France s'attache à connaître ses clients et surveille les opérations réalisées sur les comptes ouverts dans ses livres.

A cette fin, le Crédit Agricole Nord de France a mis en place un dispositif et des procédures internes adaptés. Il s'est doté d'un outil de détection des opérations douteuses, opérations qu'il déclare à la cellule de renseignement financier lorsque le doute n'est pas levé. En 2013, l'unité sécurité financière de la banque a analysé à ce

titre plus de 7300 opérations douteuses.

En septembre 2013, pour compléter le dispositif opérationnel, un outil de détection des documents frauduleux a été mis à disposition des agences pour opérer les contrôles lors de l'entrée en relation, 10 documents frauduleux ont ainsi pu être détectés sur le dernier trimestre 2013.

Le Groupe Crédit Agricole s'est doté, depuis 2006, d'une structure dénommée Unité Sécurité Multimédia chargée entre autres d'assurer la prévention et le suivi des risques pesant sur les services bancaires et financiers sensibles en ligne. Afin de sensibiliser son personnel et sa clientèle, cette unité alerte régulièrement le Crédit Agricole Nord de France notamment en cas de vagues de phishing massifs ou de détection de malwares ayant pu infecté les ordinateurs de nos clients usagers de notre banque en ligne.

#### CHIFFRES CLES 2013

**30 jours**

de délai de réflexion

**8,5 jours**

le délai moyen de traitement des réclamations

**93%**

des salariés formés à la sécurité financière

### I.3.3. La validation de la conformité des nouveaux produits ou services commercialisés

Toute commercialisation de nouveaux produits ou services reçoit préalablement et systématiquement un avis de conformité émis de manière concertée par le responsable du contrôle de la conformité, le directeur des risques, le chef du service juridique et le responsable des risques opérationnels qui peuvent ainsi émettre des conditions de mise en marché qui sont contrôlées, ou s'opposer à une commercialisation. En 2013, 33 avis ont ainsi été émis.



En cas de dysfonctionnement de conformité dans un processus de commercialisation, le Crédit Agricole Nord de France a mis en place un dispositif de centralisation et de traitement de ces dysfonctionnements. Il permet de prendre au plus haut niveau de la banque les mesures correctrices qui s'imposent. Depuis 2013, la rémunération des conseillers intègre des critères de conformité.

## II.4 Etre une banque innovante

### II.4.1 Innover par de nouveaux services en ligne

Le e-commerce est un facteur essentiel d'innovation et de satisfaction Client. C'est pourquoi depuis le 11 juin 2013, le Crédit Agricole Nord de France propose à ses clients de faire leur demande de crédit immobilier en ligne.

Ce site national, *e-immobilier*, 100% dédié aux financements de l'habitat, permet grâce à la géolocalisation de renvoyer la demande des internautes du Nord et du Pas-de-Calais au Crédit Agricole Nord de France.

Pour assurer un service de qualité, 4 salariés du centre d'appel multicanal de la banque sont chargés de qualifier les demandes sous 24 heures et de proposer un rendez-vous en agence à l'internaute pour finaliser son dossier de crédit.



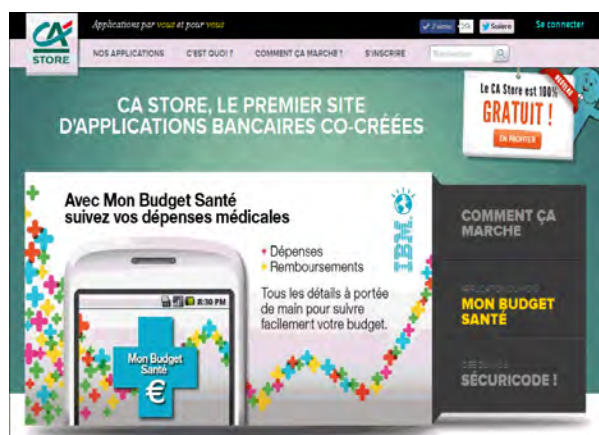
### II.4.2 La co-création



Le Crédit Agricole Nord de France a développé une ambition majeure en matière d'écoute et de co-création avec ses clients et partenaires. En 2012 et 2013, les équipes du Marketing Multicanal ont mené des sondages d'opinions sur des communautés de clients. Des ateliers d'échanges pour mieux adapter les services et process, aux besoins des clients ont été mis en place en visioconférences, ils ont réuni plusieurs dizaines de clients.

Crédit Agricole Store, le premier site d'applications bancaires co-créées, a été lancé. Il repose sur trois innovations majeures permettant :

- aux clients de télécharger des applications (la gestion de comptes qui parle toutes les langues, le suivi des dépenses médicales, la géolocalisation des distributeurs de billets...) mais aussi de participer à leur co-création,
- aux entreprises numériques partenaires de concevoir des applications que les clients utilisent avec leurs propres données bancaires de façon sécurisée,
- de réunir les partenaires numériques au sein d'une coopérative, les digiculteurs, qui mutualisent leurs ressources pour proposer des applications.



Crédit Agricole Store a été primé lors de la conférence Finovate Europe qui se tenait à Londres en février dernier et a été récompensé par l'Association Française de la relation client qui lui a décerné la Palme de l'innovation.



En 2013, le Crédit Agricole Nord de France a lancé le concours "Talents à la carte" auprès de sa communauté Facebook, dans l'optique de co-créer le visuel de la carte « sociétaire » avec les habitants de la Région. Au final ce sont 120 propositions de visuels qui ont été reçues. Le concours a été remporté par une designer Arrageoise. Le visuel de la carte qui représente notre patrimoine historique est disponible pour plusieurs versions de cartes sociétaires.

#### II.4.3 Le paiement sans contact

Le Crédit Agricole Nord de France a poursuivi, en 2013, le déploiement des cartes « sans contact » qui permettent de payer des montants inférieurs à vingt euros sans insérer la carte et sans saisir de code confidentiel. Cette fonctionnalité sécurisée enrichit la palette des services offerts aux clients.



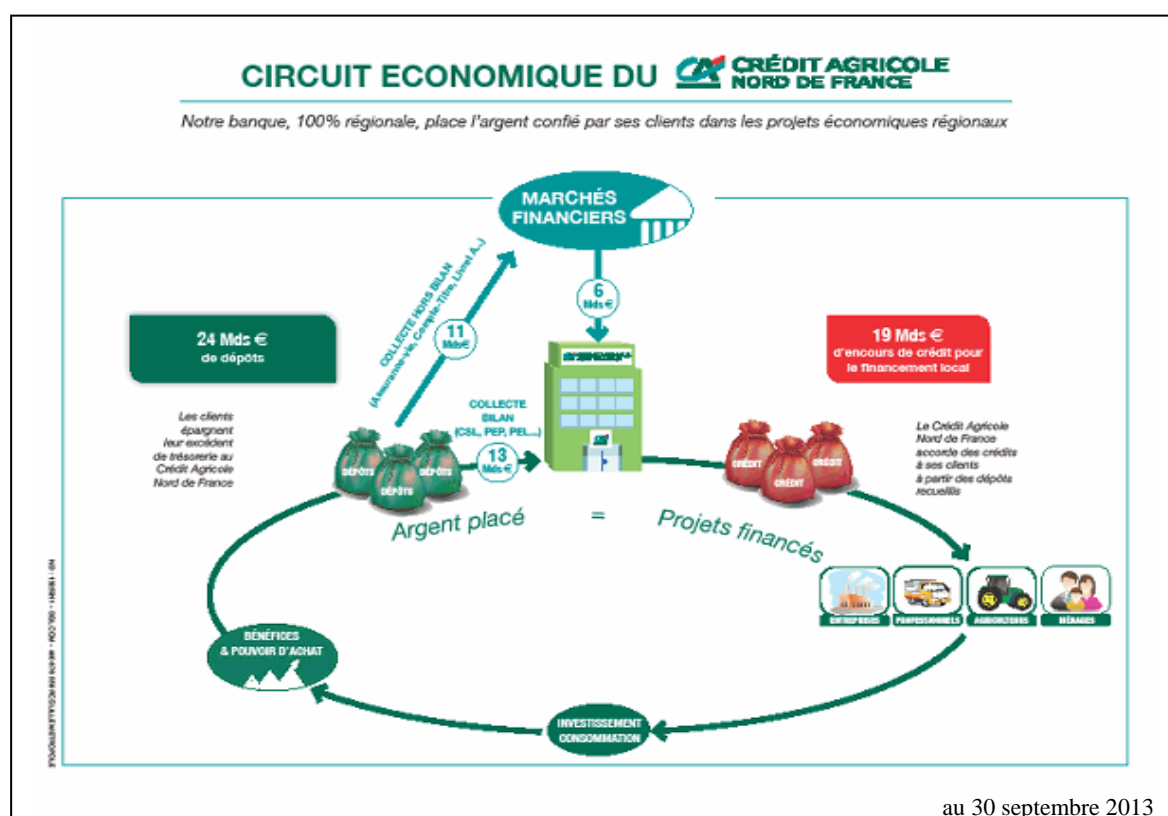
## III.1. Favoriser le développement économique des territoires

### III.1.1. Le Crédit Agricole Nord de France, financeur de premier plan de l'économie régionale

Le Crédit Agricole Nord de France est une banque stable qui recherche une rentabilité raisonnée durable et équilibrée pour relever les défis économiques du territoire. La banque affiche en 2013 des performances commerciales solides dans le cadre de sa stratégie de croissance organique.

Les capitaux propres part du Groupe Crédit Agricole Nord de France atteignent 3 142 M€, en croissance de 66 M€ sur un an. Le ratio de solvabilité s'établit à 17,1%.

Cette solidité lui a permis de jouer pleinement son rôle de financeur de premier plan de l'économie des territoires du Nord - Pas-de-Calais. Malgré les impacts de la crise économique et des nouvelles contraintes imposées par l'évolution des normes prudentielles et réglementaires, la banque a continué à distribuer des crédits sur son territoire et à financer l'économie réelle à partir notamment de l'épargne collectée localement. Ses encours de crédits au 31 décembre 2013 ont augmenté de 1,3% sur un an. A fin décembre, le ratio des crédits rapporté à la collecte de bilan s'établissait à 133% en amélioration de 6,3% sur an.



Le Crédit Agricole Nord de France est un prêteur responsable, qui en finançant dans la durée les projets de ces clients permet des retombées économiques positives pour les entreprises, la consommation des ménages, l'emploi et les salaires.

#### CHIFFRES CLES 2013

**569 M€**  
PNB social

**259 M€**  
RBE social

**92 M€**  
résultat net social

**25Mds€**  
encours de collecte

**19Mds€**  
encours de crédits



### III.1.2 Une épargne doublement utile

En choisissant d'épargner localement, les clients contribuent au développement économique de la Région puisque le Crédit Agricole Nord de France accorde des crédits à ses clients proportionnellement à l'épargne bilancielle collectée. L'encours de collecte en 2013 est de 25 Mds€ en hausse de 4,6%.

Au-delà de la distribution de crédits, l'épargne des clients du Crédit Agricole Nord de France a d'autres impacts concrets sur les entreprises de la Région.

Conformément aux obligations réglementaires, une partie des fonds collectés sur les 414 203 livrets A détenus en 2013 par les clients du Crédit Agricole Nord de France, a contribué au financement des PME.

Les trois fonds d'investissement de proximité, Nord Cap, émis par la filiale de capital développement de la banque, Nord Capital Investissement (NCI) et commercialisés depuis plusieurs années auprès des clients du Crédit Agricole Nord de France, présentent un double intérêt économique : les fonds collectés ont été investis par NCI dans 12 PME régionales éligibles, notamment sous forme d'apport en capital pour soutenir leur développement, et les particuliers investisseurs bénéficient d'un avantage fiscal. La valorisation globale des fonds au 30/06/2013 était de 14 M€. Un quatrième fonds a été émis en 2013.



Les fonds commun de placement à risque (FCPR) participent également au dynamisme économique de la Région. Les fonds collectés que le FCPR Hôtellerie, émis par Turenne Capital, filiale du Groupe Crédit Agricole, sont investis dans une structure hôtelière de la Région.

## III.2. Notre soutien aux entreprises

Le Crédit Agricole Nord de France accompagne les entreprises de son territoire. Partenaire financier de grands Groupes, leaders mondiaux implantés en Nord - Pas-de-Calais, la banque est également le partenaire financier de PME TPE. Elle les accompagne à chaque étape de leur développement et les aide notamment à couvrir leur besoin de trésorerie.

Le Crédit Agricole Nord de France a développé des partenariats avec la plupart des acteurs régionaux qui encouragent le développement des entreprises, la BPI, la Chambre du Commerce et de l'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de région... et des acteurs comme les « Ruches d'entreprises » et les « Pépinières », « Je crée », « Nord et Pas-de-Calais Actif », intermédiaires de proximité qui orientent les dirigeants et créateurs d'entreprises.

A titre d'exemple, ce sont 19 millions d'euros de prêts qui ont été octroyés en 2013 en partenariat avec l'intervention de la BPI pour soutenir la création, le développement, l'innovation ou encore la transmission d'entreprises sur le territoire.

En mars 2013, le Crédit Agricole Nord de France a signé une convention de partenariat avec le Conseil régional de l'Ordre des Experts Comptables afin de faciliter l'accès des TPE et PME aux financements. La banque s'engage ainsi à dématérialiser le traitement des dossiers d'un montant inférieur à 25 000 euros et à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours.

L'accompagnement des jeunes créateurs d'entreprise étant une préoccupation constante du Crédit Agricole Nord de France, la banque a renouvelé sa convention de partenariat avec « Initiative Nord - Pas-de-Calais » pour l'année 2013.

En octobre 2013, dans le cadre du salon Entrepreneurs Expo, le Crédit Agricole Nord de France a concrétisé un partenariat avec l'association la « Couveuse Littoral Opale » qui se matérialise par une avance de trésorerie de 750 euros à 0% pour permettre aux entrepreneurs aidés par la Couveuse de démarrer leur projet.

### CHIFFRES CLES 2013

**2,2 Mds€**

d'encours de crédits sur le marché des professionnels

**1 créateur d'entreprise sur 5**

financé par le Crédit Agricole

Depuis 5 ans, le Crédit Agricole Nord de France est partenaire officiel du Salon Créer, dédié à la création et à la reprise d'entreprises, durant lequel des ateliers d'information sont animés par les différents partenaires et notamment le Crédit Agricole Nord de France.



Pour la deuxième année consécutive, dans l'objectif d'encourager et de promouvoir l'esprit entrepreneurial et le goût de l'innovation, le Crédit Agricole Nord de France a organisé le challenge Initiatives Etudiants qui récompense le meilleur projet de création d'entreprises. Le 2 avril 2013, sur 39 projets présentés, le prix du jury a été décerné à trois finalistes qui ont reçu respectivement une dotation de 5 000, 3 000 et 2 000 euros. Un vote a également été organisé sur Facebook et un prix du public a été décerné.

### III.3. L'agriculture et l'agroalimentaire des domaines d'excellence

La Région Nord - Pas-de-Calais est une grande région agricole dont la production est variée et abondante (céréales, betteraves, pommes de terre, endives...). Le Crédit Agricole Nord de France est le premier banquier des agriculteurs de la Région avec plus de 300 M€ de crédits moyen terme professionnels accordés, en hausse de 15% par rapport à 2012.



L'ancrage historique des activités agricoles en Nord - Pas-de-Calais a permis l'implantation d'établissements agroalimentaires parmi lesquels des fabricants de produits amylacés, des brasseurs, ou encore des industriels du poisson. La transformation progressive de ces PME locales en grandes entreprises voire en leaders européens ou mondiaux a placé la Région au 1er rang des exportations avec 14% des exportations françaises et au 4ème rang en termes d'emploi. Le secteur de l'agroalimentaire emploie 27 300 salariés répartis dans 446 établissements.

Le Crédit Agricole Nord de France qui s'est fixé pour objectif de renforcer son rôle de « banque conseil » et de devenir la banque de référence de l'agroalimentaire, a créé en mars 2013 un pôle Industries Agroalimentaires au sein de la Direction des Entreprises et de l'International. Il s'adresse essentiellement aux grandes entreprises agroalimentaires régionales pour leur apporter son expertise, développer une relation de confiance et de proximité et les accompagner en tant que prêteur de fonds et conseil pour leurs développements stratégiques (innovation, international, sécurité alimentaire, nutrition, santé...).

#### CHIFFRES CLES 2013

<b>300 M€</b> de crédits moyen terme	<b>70%</b> des dossiers délégués en local	<b>1</b> nouveau pôle agro-alimentaire
---	--	---

A titre d'exemple, en 2013, le Crédit Agricole Nord de France et Crédit Agricole Leasing Factoring ont été les principaux partenaires financiers d'un grand Groupe céréalier pour la construction d'un silo à grains équipés des dernières technologies pour nettoyer, sécher, épurer et trier les grains issus de la moisson des producteurs locaux.



Cette même année, le Crédit Agricole Nord de France, aux côtés de SODICA, a permis à un Groupe coopératif agroalimentaire d'ouvrir son capital aux adhérents et salariés de la coopérative afin de les associer au développement du Groupe.

La banque est le partenaire des Trophées de l'industrie qui met à l'honneur les fleurons de l'industrie Nordiste. En mars 2013, le prix de l'agroalimentaire a été décerné à une entreprise cliente du Crédit Agricole Nord de France qui perpétue le patrimoine culinaire de la Région.

### III.4. L'accompagnement des collectivités

Le Crédit Agricole Nord de France accompagne les collectivités territoriales, des petites communes rurales aux grandes collectivités, le Conseil régional ou les Conseils généraux dans leur projet afin de dynamiser la Région et améliorer le cadre de vie de ses habitants. En 2013, la banque a mis en place plus de 300 dossiers de financement à destination des collectivités.

A titre d'exemple, en 2013, la banque a financé les collectivités pour aménager un port, réhabiliter un espace culturel polyvalent avec récupération d'eau de pluie et panneaux photovoltaïques, construire une maison de la nature et de l'environnement ou encore créer une épicerie solidaire.

En septembre 2012, la Région, accompagnée par le Crédit Agricole Nord de France, réalisait avec succès sa seconde émission obligataire socialement responsable après celle de 2008. L'émission, d'un montant de 80 M€, a été plébiscitée par les investisseurs dont les ordres ont dépassé 150 M€. Les fonds collectés ont permis de financer des projets dans les domaines des transports, de l'énergie et de la biodiversité.

Ainsi, des lignes de tramway ont été prolongées à Douai et Valenciennes, des travaux d'amélioration ont été réalisés à la gare Lille Flandres et les normes HQE ont été intégrées dans la reconstruction de l'Ecole régionale pour déficients visuels à Loos.



Grâce à cette émission, la Région s'est engagée dans l'accompagnement :

- des particuliers pour les investissements réalisés dans les énergies renouvelables,
- du développement de la filière bois,
- de la mise en place d'une infrastructure régionale écologique paysagère et ludique pour restaurer la biodiversité et protéger les ressources naturelles (la Trame Verte et Bleue),
- des bailleurs sociaux dans la réhabilitation des logements.

#### CHIFFRES CLES 2013

plus de **200**  
collectivités financées

**166 M€**  
de crédits octroyés pour le logement social

### III.5. L'accès au logement

Le Crédit Agricole Nord de France accorde une attention toute particulière au logement afin d'apporter des solutions aux difficultés rencontrées par la population du Nord - Pas-de-Calais pour accéder à la propriété et plus généralement au logement. Ainsi en 2013, la banque a poursuivi l'octroi aux organismes de logement social, de prêts garantis par des collectivités. En 2013, 13 prêts sociaux locatifs accession ont été réalisés pour un montant de 18 millions d'euros. A titre d'exemple, les constructions de 24 maisons individuelles passives à Oignies et de 10 logements sur une friche à Escaudain ont été financées.

En 2013, le Crédit Agricole Nord de France a accompagné un bailleur social dans la réhabilitation des corons, cités ouvrières des mines, inscrites au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis juin 2012. Des corons traditionnels aux citées pavillonnaires, des cités-jardins aux immeubles locatifs, ce sont autant de logements reconstruits ou rénovés.

AVANT



APRES



La banque a, dans le cadre du congrès national de l'Union sociale de l'habitat, renouvelé son partenariat avec la SA du Hainaut, organisme de logement social du Nord - Pas-de-Calais. La banque a accompagné SOGINORPA pour une émission obligataire de 30M€.

Au total en 2013, ce sont 166 M€ de crédits long terme qui ont été accordés pour financer le logement social.

### III.6. La santé et le vieillissement

A l'heure où les défis de santé et de vieillissement de la population sont devenus majeurs, le Crédit Agricole Nord de France développe des offres spécifiques telles que :

- ◆ l'offre de prévoyance "vers l'autonomie" qui permet d'anticiper les coûts liés à la dépendance des personnes qui perdent leur autonomie physique ou mentale,
- ◆ l'offre de téléassistance pour le maintien des personnes à domicile. Ce service d'assistance à distance répond aux besoins d'accompagnement des séniors, de maintien du lien social et d'information. Il permet, en cas de chute ou de malaise, l'alerte des services d'urgence 24h/24 et 7j/7.

Dans un contexte de déficit important des structures d'accueil pour les séniors, la foncière de l'érable, filiale foncière du Crédit Agricole Nord de France en partenariat avec le syndicat des copropriétaires procèdera d'ici 2015 à la revalorisation et à la revitalisation de la résidence pour séniors, les « Sylphides », située à Tourcoing. 46 nouveaux logements seront ainsi réalisés. Un accueil des séniors, une présence de nuit permanente, des auxiliaires de vie, des animations et des services individualisés seront proposés aux résidents.



Mi octobre, a été inauguré l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Trélon. Le Crédit Agricole Nord de France fait partie des partenaires financiers de ce projet. Le bâtiment, qui a été construit avec une ossature en bois et permet l'accueil de 88 résidents.

Fin 2013, la banque a cofinancé un ensemble locatif et social qui sera construit sur une friche industrielle du centre de Brebières. Le complexe immobilier est composé d'un béguinage de 20 logements conçus pour accueillir des personnes âgées qui bénéficieront de la présence d'une aide médicalisée, d'un immeuble collectif de 14 logements sociaux et d'un espace commun de convivialité.



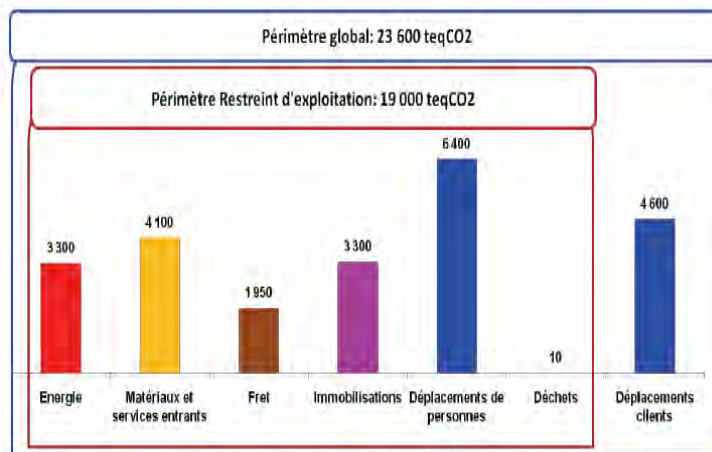


## Partie IV. Des actions en faveur de l'économie de l'environnement

### IV.1. Nos engagements « carbone »

#### IV.1.1 Notre bilan carbone

Depuis 2008, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans une démarche volontariste de diminution de son empreinte carbone. Evaluée en 2012, lors de la réalisation du deuxième bilan carbone de la banque, elle représente une émission de gaz à effet de serre sur périmètre d'exploitation de 19 000 Teq CO<sub>2</sub>, soit 7,2 Teq CO<sub>2</sub> par salarié.



Banque éco-citoyenne, le Crédit Agricole Nord de France s'est donc attaché à mettre en place les leviers de progrès internes lui permettant d'agir en faveur des enjeux environnementaux du développement durable.

#### IV.1.2. La promotion de l'écomobilité

Le Crédit Agricole Nord de France a mis à disposition de ses salariés, en octobre 2013, un site de covoiturage pour les trajets domicile - travail et les trajets professionnels. En trois mois, 154 salariés étaient inscrits sur le site et plus de 300 annonces avaient été déposées.



La mise en place du site de covoiturage, l'adoption de nouvelles règles en matière de déplacements professionnels et la sensibilisation des salariés à la réalisation de trajets plus écologiques et responsables (covoiturage, transport en commun, train...) ont permis de réduire de 9% les kilomètres parcourus en 2013 par rapport à 2012.

La banque a également fait l'acquisition de 5 vélos à assistance électrique qu'elle a mis à disposition de ses salariés pour leurs trajets domicile travail.

#### IV.1.3. la réduction de nos consommations

Des actions ont été menées en 2013 sur les process internes pour réduire les consommations d'électricité, de gaz, de papier et d'eau. La banque a généralisé l'impression recto verso, supprimé pour certains contrats l'impression de l'exemplaire auparavant conservé par la banque, optimisé l'utilisation du chauffage et de la climatisation par la mise en place de dispositifs de régulation, fermé l'éclairage des agences et enseignes la nuit...

Outre ces actions, le Crédit Agricole Nord de France a déployé en 2013 une campagne écocitoyenne auprès de ses salariés pour les sensibiliser aux comportements écocitoyens et responsables en matière de consommation.

En raison d'un changement de méthodologie pour suivre ces consommations en 2013, la marge de progrès entre 2012 et 2013 n'est pas mesurable.



Fin 2013, pour diminuer la consommation d'eau qui est en moyenne 9m3 par salarié et par an, des réducteurs de débit d'eau ont été installés sur l'ensemble des robinets des agences et des locaux administratifs de la banque.

#### IV.1.4. Notre contribution à l'économie circulaire



Le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé à limiter le gaspillage des matières premières et des sources d'énergies non renouvelables. A cette fin, la banque a mis en place une procédure interne de collecte sélective et a signé un contrat avec la société Elise pour le tri de ses déchets (papier, cartouche d'encre, piles, DIB...) et leur recyclage. La banque tient compte également des enjeux sociaux et environnementaux dans sa politique d'achat et dans ses relations avec les fournisseurs. Les appels d'offres ayant trait aux enjeux du développement durable sont soumis au responsable RSE afin d'y intégrer des clauses appropriées.

A titre d'exemple, le papier acheté est un papier responsable et écolabellisé, les imprimeurs sont labellisés imprim vert, les enveloppes utilisées par la banque sont fabriquées à partir de matières recyclées. La banque a mis en place 7 fontaines à eau sur son site d'Arras ce qui lui permet de réaliser une diminution de ses déchets plastiques, estimée à 29 000 bouteilles.

## IV.2. La commercialisation de produits conçus pour apporter un bénéfice environnemental

### IV.2.1. la carte bancaire écologique : une première en France

Dans le cadre de la démarche « carte environnement » mise en place par le Groupe Crédit Agricole qui vise une gestion durable du parc de cartes bancaires sur l'ensemble de son cycle de vie, le Crédit Agricole Nord de France, depuis le 3 juin 2013, remplace le support plastique des cartes « retrait minute », « LSB CAM », et « dépôt de billets » par un support éco-conçu fabriqué en « PLA », un nouveau matériau écologique d'origine 100% végétale. Le process, restreint à quelques familles de cartes en 2013, sera progressivement généralisé à toutes les cartes bancaires d'ici 2017.



Cette démarche responsable et innovante s'accompagnera en 2014 d'un dispositif de récupération et de recyclage des cartes impliquant la valorisation des métaux précieux et leur réutilisation pour la fabrication de nouveaux produits dans d'autres secteurs.

#### CHIFFRES CLES 2013

**- 9%**  
de km parcourus

**333**  
tonnes de papier recyclées

**255**  
kilos de cartouches recyclés

#### IV.2.2. le financement de projets « verts »

Tout au long de l'année 2013, le Crédit Agricole Nord de France a accompagné ses clients « entreprises » dans la construction de bâtiments passifs, l'optimisation de chaînes de fabrication pour réaliser des économies d'eau, ou encore le renouvellement de parc de camions ou de bus pour faire des économies d'énergies.

La banque s'attache également à répondre à la demande de ses clients « particuliers » qui réalisent des travaux de rénovation énergétique ou d'aménagement pour améliorer l'efficacité énergétique de leur logement et ainsi faire des économies d'énergies.

Type de financement	Nb de prêts réalisés en 2013	Montant réalisé en 2013 (en M€)
Economie d'énergie	622	1,7
dont éco PTZ	544	1,6
Solaire	7	2,6
Autres énergies renouvelables	91	0,7

Dans le cadre du Plan Climat Régional de lutte contre le réchauffement climatique et ses conséquences, le Crédit Agricole Nord de France a signé le 16 janvier 2014 une convention de partenariat avec la Région Nord - Pas-de-Calais. Dès le premier trimestre 2014, la banque proposera à ses clients un prêt habitat leur permettant de faire dans leur logement ancien des travaux de réhabilitation énergétique et environnementale optimisés, grâce à la réalisation d'un audit énergétique intégré dans le plan de financement du prêt. L'audit énergétique sera réalisé par des diagnostiqueurs agréés par la Région.

Cette démarche partenariale qui fait une suite à celle initiée pour la commercialisation d'Isolto qui visait l'amélioration de l'isolation des logements, est consignée comme exemplaire au Plan national ainsi qu'auprès d'autres régions qui se lancent ou envisagent de conduire la même démarche.

#### IV.2.3. la collecte « verte »

L'épargne collectée sur les livrets de développement durable favorise la distribution de prêts d'économie d'énergie qui permettent la réalisation de travaux de rénovation énergétique. En 2013, le Crédit Agricole Nord de France détenait dans ses livres 304 476 livrets pour un encours de 1 181 M€ en hausse de 4% par rapport à 2012.

L'investissement socialement responsable dans des fonds thématiques environnementaux contribue favorablement aux enjeux du développement durable. A titre d'exemple, au 31 décembre 2013, l'encours du fonds "atout valeur durable" détenu en direct par les clients de la banque est de 1 169 K€ en légère augmentation par rapport à 2012.

### IV.3. La promotion de l'agriculture durable

Les 6èmes Trophées régionaux de l'agriculture durable ont été lancés en novembre 2013. Ils distinguent des démarches innovantes réussies et exemplaires d'une agriculture à la fois productive et respectueuse de l'environnement. En 2013 le Crédit Agricole Nord de France a décerné deux prix pour récompenser un agriculteur et une structure d'accompagnement d'agriculteurs.



En 2013, la banque a financé la construction d'un bâtiment pour accueillir des producteurs locaux et ainsi favoriser la commercialisation de produits frais via des circuits courts.

#### CHIFFRES CLES 2013

<b>304 476</b>	<b>140 000</b>	<b>1 169 K€</b>
livrets LDD	clients bénéficiant d'un e-relevé	d'encours sur le fonds "Atout valeur durable"

## IV.4. Notre engagement pour reboiser les forêts de la Région

Le Crédit Agricole Nord de France au travers de son partenariat avec l'ONF contribue au reboisement des forêts domaniales du Nord - Pas-de-Calais, qui sont certifiées gestion durable par PEFC France. La banque participe aux enjeux environnementaux et économiques d'une région qui bien que faiblement boisée est classée parmi les premières régions utilisatrices. En 2013, 10 640 arbres ont été replantés, et plus de 45 000 depuis 2009.



La banque a poursuivi son action de sensibilisation des jeunes écoliers de la Région, qui invités par les caisses locales du Crédit Agricole Nord de France ont la possibilité de participer à des journées de découverte du milieu forestier en compagnie de personnels de l'ONF. 314 écoliers de primaires et maternelles ont participé à ces journées « Animation nature ».

Dans tous les pays développés, les insectes pollinisateurs sont en régression en milieu naturel. Cette régression menace la flore et les écosystèmes. Avec l'implantation d'un hôtel à abeilles en forêt de Phalempin, la banque agit en faveur de la biodiversité pour la protection des abeilles sauvages.



### CHIFFRES CLES 2013

**45 000**

arbres replantés depuis 2009

**314**

écoliers sensibilisés au milieu forestier et au développement durable



## Partie V. La politique sociale du Crédit Agricole Nord de France

### V.1. Un employeur régional qui recrute et innove

L'accroissement des résultats du Crédit Agricole Nord de France passe par un investissement continu dans le capital humain qui fait de la banque un employeur de référence dans la Région.



Les femmes et les hommes qui composent l'entreprise sont au cœur des préoccupations de la banque, qui s'est fixée comme objectifs de poursuivre sa politique de ressources humaines centrée sur les compétences de ses salariés en s'appuyant sur six axes :

- attirer et recruter de nouveaux talents
- optimiser l'organisation du travail
- favoriser le dialogue social
- garantir la santé et la sécurité au travail
- donner aux salariés les clés de la réussite
- encourager et intégrer la diversité

En vue de diversifier ses ressources de recrutement, la Direction des ressources humaines a innové en 2013 et investi VIADÉO, la page est accessible sur <http://www.viadeo.com/fr/company/credit-agricole-nord-de-France>.



La banque, qui souhaite rehausser le niveau de ses recrutements (50% Bac +4/+5), organise des *job dating*, le dernier réalisé le 6 juin 2013 lui a permis de recueillir 254 curriculum vitae.

Il convient de noter que le Crédit Agricole Nord de France respecte les stipulations de l'OIT, en termes de liberté d'association et de droit de négociation collective, mais aussi de discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### Des chiffres qui parlent des hommes et des femmes de l'entreprise :

La banque emploie 2804 personnes à fin 2013 dont 2583 en CDI.

L'effectif total CDI réparti par type d'emploi, sexe et âge en 2013 est le suivant :

Tranche d'âges	Hommes				Total
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	DIR	
De 20 à 24 ans	52	12			64
De 25 à 29 ans	83	92	9		184
De 30 à 34 ans	23	105	22		150
De 35 à 39 ans	10	98	38	1	147
De 40 à 44 ans	9	63	80	3	155
De 45 à 49 ans	9	52	78	2	141
De 50 à 54 ans	10	72	67	4	153
De 55 à 59 ans	22	79	67	4	172
De 60 à 64 ans	4	24	20	1	49
<b>Total</b>	<b>222</b>	<b>597</b>	<b>381</b>	<b>15</b>	<b>1215</b>

Tranche	Femmes				Total
	Classe 1	Classe 2	Classe 3	DIR	
De 20 à 24 ans	60	10			70
De 25 à 29 ans	123	127	5		255
De 30 à 34 ans	88	174	17		279
De 35 à 39 ans	34	145	34		213
De 40 à 44 ans	35	122	47		204
De 45 à 49 ans	23	62	26	1	112
De 50 à 54 ans	32	57	29		118
De 55 à 59 ans	44	54	9		107
De 60 à 64 ans	5	5			10
<b>Total</b>	<b>444</b>	<b>756</b>	<b>167</b>	<b>1</b>	<b>1368</b>

En 2013, 136 embauches et 15 licenciements ont été réalisés.

Le taux d'absentéisme, avec 4,24% pour 4,53% en moyenne en France, reste contenu.

## V.2. Un employeur qui s'engage vis à vis des jeunes de la Région

La banque s'engage vis-à-vis des jeunes du Nord - Pas-de-Calais non seulement en termes de formation diplômante mais aussi d'insertion professionnelle.

Chaque année, le Crédit Agricole Nord de France propose des stages école, des emplois d'été et encadre des apprentis et des alternants. En 2012, ils étaient respectivement 768, 304 et 43 à bénéficier des offres de la banque.

En signant une convention de partenariat avec l'Université Lille 1, la banque a formalisé les possibilités de stages au sein de la banque pour les étudiants du master Banque Finance, orientés gestion de patrimoine, et renforcé les interventions de professionnels dans les cours.





Le Crédit Agricole Nord de France propose dans le cadre de l'animation Tremplin jeunes de l'APEC, des animations de coaching : conseil sur la présentation lors d'un entretien, ateliers d'expression, aide à la rédaction de CV...

### V.3. Un employeur qui valorise ses salariés

#### La banque mène une politique de recrutement et de promotion interne volontaristes.

En 2012, 130 offres de postes ont été publiées. 16% des salariés ont été promus et 40% ont bénéficié d'une augmentation salariale. La rémunération annuelle brute moyenne CDI en 2012 était de 37 250€ (hors intéressement et participation). En 2012, le Crédit Agricole Nord de France a souhaité renforcer la part fixe du salaire de ses salariés pour les protéger contre les effets de conjoncture et leur assurer une meilleure protection.

Au carrefour du recrutement, de la gestion de carrière et de la formation, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé à développer en 2014 la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

#### La formation continue des salariés ainsi que le renforcement des compétences métiers de ceux qui souhaitent évoluer ont été assurés :



Ainsi, le Crédit Agricole Nord de France a consacré en 2012 près de 7% de sa masse salariale à la formation. Cela représente plus de 91 000 heures, 93,2% de l'effectif a suivi au moins une formation.

En 2013, dans le cadre du programme de développement des compétences, une nouvelle filière de préparation au métier de conseillers spécialisés professionnels et agricoles a été ouverte. Des formations dédiées à l'appropriation du nouveau poste de travail NICE et au déploiement de la RC2.0 ont été réalisées (cf. II.1. S'adapter aux nouvelles attentes)

Fin 2013, la banque a innové avec la mise en place du passeport formation. Ce document informatisé est un journal de bord qui permet à chaque salarié d'identifier ses connaissances, compétences et aptitudes professionnelles, acquises dans le cadre de formation ou lors d'expériences professionnelles



Le Crédit Agricole Nord de France garantit la santé et la sécurité au travail au travers du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) ou de la Commission santé et bien être. En 2012, le Crédit Agricole Nord de France a essentiellement connu des accidents de circulation ou de manutention. Aucun accident n'était lié à l'existence d'un risque grave.

En 2013, au regard de la recrudescence des incivilités sur les lieux de vente, la banque a mis en place un dispositif adapté permettant d'enclencher un processus d'accompagnement du salarié victime d'agression verbale et la cloture du compte de l'auteur des incivilités.



Il veille à la qualité de vie au travail de ses salariés. A titre d'exemple, le 12 août 2013 les collaborateurs du centre d'appels multicanal d' Arras ont intégré un espace rénové avec des bureaux aux couleurs chatoyantes et une salle de repos new look.

Tous ces éléments de valorisation, renforce l'attractivité sociale du Crédit Agricole Nord de France et vise à attirer les meilleurs talents pour satisfaire avec expertise les demandes toujours plus exigeantes des clients.

## V.4. Un employeur qui promeut la diversité

Au Crédit Agricole Nord de France, 27,1% des salariés ont moins de 30 ans et 21,9% ont plus de 50 ans. La banque est la première Caisse régionale du Groupe Crédit Agricole à avoir signé un contrat de génération en juillet 2013. Il vise à créer des binômes jeune-sénior pour encourager l'embauche des jeunes et à garantir le maintien de l'emploi des séniors.

En 2013, les femmes sont majoritaires, avec 54,1% des effectifs, en augmentation depuis 7 ans. Elles représentent 29,7% des cadres.

### Handicap et Emploi

Le Crédit Agricole Nord de France a signé un accord entreprise Handicap. L'action du Crédit Agricole Nord de France est fondée sur le recrutement adapté, l'accompagnement et la sensibilisation.

Le taux d'emploi de personnes handicapées était de 4,64% en 2012. 48 recrutements de collaborateurs en situation de handicap ont été réalisés en 2013. L'objectif est d'atteindre un taux de 5% fin 2014. Un partenariat a été signé avec la mission Handicap de Startpeople, agence d'interim et de placement pour le recrutement de personnes en situation de handicap.



Fin 2013, une mission Qualité de Vie au Travail a été créée regroupant la Mission Diversité et les aspects RH de la RSE, le bien-être au travail et l'organisation du travail.

## V.5. Un employeur qui dialogue avec les parties prenantes

Le Crédit Agricole Nord de France dialogue avec les instances représentatives du personnel.

Le dialogue social s'effectue en toute transparence, les comptes rendus des réunions avec les délégués du personnel, le Comité d'entreprise, le CHSCT et la direction sont publiés et accessibles par l'ensemble des salariés.

Lors des négociations annuelles de 2013, cinq accords ont été signés :

- un accord Contrat Génération sur les engagements en faveur de l'insertion des jeunes, de l'emploi des salariés âgés, des transmissions des savoirs et des compétences,
- un avenant à l'accord sur le temps de travail,
- un accord relatif à la fixation de l'enveloppe consacrée à la reconnaissance des compétences, des expertises et des prises de responsabilité,
- un accord sur le déblocage exceptionnel de l'épargne salariale,
- un accord concernant les primes commerciales.

En 2013, il n'y a pas eu d'accord de signé en matière de santé et sécurité.

## Partie VI. Notre responsabilité vis-à-vis des territoires

### VI.1 Un réseau bancaire accessible par tous

Le Crédit Agricole Nord de France s'attache à rendre ses agences bancaires accessibles à tous ses clients. Avec ses 270 points de vente et ses 688 automates, distributeurs de billets, le Crédit Agricole Nord de France offre à ses clients un service de proximité sur l'ensemble du territoire. En moyenne, un habitant du Nord - Pas-de-Calais se situe à moins de 15 minutes d'une agence bancaire. Certains automates sont équipés d'un guidage vocal pour aider les clients malvoyants et toutes les agences sont accessibles aux clients souffrant d'un handicap physique.

### VI.2 La commercialisation de produits d'épargne responsables et solidaires

L'investissement socialement responsable (ISR) est l'application des principes du développement durable aux placements financiers. Il prend en compte systématiquement les trois dimensions que sont l'environnement, le social/sociétal et la gouvernance (ESG) en plus des critères financiers usuels.

Les entreprises qui composent les fonds ISR sont sélectionnées de manière rigoureuse par les analystes qui évaluent classent et notent le comportement et la cohérence des entreprises au regard de critères extra financiers tels que la politique de ressources humaines, les relations avec les fournisseurs, ou encore le respect de l'environnement, le tout intégrant, le cas échéant, le dialogue avec les émetteurs.

Aux côtés d'Amundi, et de CAA, respectivement filiales d'Asset management et d'assurances du Groupe Crédit Agricole, le Crédit Agricole Nord de France commercialise des fonds ISR généralistes, thématiques ou solidaires. L'encours ISR détenu sur les Plan d'Epargne Entreprise des clients professionnels est quant à lui en hausse de 6,48% à 19 M€.

### VI.3 Une banque qui redistribue pour soutenir les projets locaux

#### VI.3.1. La politique d'accompagnement du développement local

Le Crédit Agricole Nord de France et ses 70 caisses locales mènent depuis toujours une politique de mécénat active pour soutenir les projets régionaux ayant trait à la culture, l'environnement, le sport, l'insertion, ou encore la santé et le handicap. La banque accompagne notamment les associations et fondations de son territoire qui sont des acteurs de l'économie sociale et solidaire indispensables à la vie sociale et au lien entre individus. Le montant des subventions accordées en 2013 s'élève à 337 K€.

Les associations du territoire accompagnées par les caisses locales mènent des actions en faveur :

- ◆ de l'accompagnement des patients et de leur entourage atteints de maladies chroniques ou d'un cancer pour une fin de vie à domicile (Plateforme santé Douaisis),
- ◆ de l'insertion sociale par l'éducation le logement ou l'emploi,
- ◆ de l'information et l'éducation thérapeutique au bénéfice des patients insuffisants rénaux chroniques et la coordination des formations des professionnels et des patients experts,
- ◆ du soutien de la recherche médicale,
- ◆ de la préservation du patrimoine (reconstruction de moulins),
- ◆ de l'aide aux personnes âgées et de leurs familles en optimisant la qualité de la prise en charge globale
- ◆ de la petite enfance,
- ◆ des jeunes pluri-handicapés,
- ◆ de l'éducation dans les domaines de la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles,
- ◆ de la collecte de déchets dans la nature,
- ◆ des personnes subissant un accident de la vie (cf. VI.4).

Le Crédit Agricole Nord de France intervient aux côtés de la Fondation Crédit Agricole Pays de France pour valoriser le patrimoine de la Région Nord - Pas-de-Calais, ou encore la Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement pour soutenir notamment des projets internationaux d'aide au développement du monde agricole et rural des pays en voie de développement, tels que ceux de l'association "Elevage sans frontière".





En 2013, l'accompagnement de trois projets soutenus par la Fondation Crédit Agricole Pays de France a été validé :

- la sauvegarde du bâtiment de la filature de coton construite à Auchy les Hesdin. La sauvegarde de ce patrimoine s'accompagne de la création d'un musée de l'hydraulique
- la création d'un Ecomusée de la ruralité à Aubry,
- l'acquisition d'une rampe de lancement V1 par la Coupole d'Helfaut, ancienne base de lancement des fusées missiles V2 et aujourd'hui, lieu de culture historique et scientifique,



Attentif à la situation des hommes et des femmes du Nord - Pas-de-Calais, le Crédit Agricole Nord de France n'en est pas moins sensible à la situation des autres populations et a exprimé sa solidarité par l'intermédiaire de la Fondation Crédit Agricole Solidarité Développement en apportant une aide financière aux victimes du typhon Haiyan qui a touché durement les Philippines.

La banque s'est associée à la Fondation de Lille pour lutter contre l'illettrisme qui touche 15% de la population du Nord - Pas-de-Calais. Le 24 octobre dernier, Didier Delmotte, Président de la Fondation de Lille, Bernard Pacory, Président du Crédit Agricole Nord de France, et François Macé, Directeur général du Crédit Agricole Nord de France, ont apposé leur signature sur une convention de mécénat

Enfin pour soutenir les associations de la Région, structures de l'économie sociale et solidaire qui créent du lien et dynamisent les quartiers, le Crédit Agricole Nord de France organise chaque année le concours "j'aime mon asso". Les associations s'inscrivent au concours sur Facebook, les internautes votent et la première association de chaque catégorie remporte 1 000 euros. Pour cette édition 2013 initiée en septembre, plus de 530 associations se sont inscrites et 25 000 habitants de la Région ont voté.



Le Crédit Agricole Nord de France souhaite que ses salariés et élus s'impliquent davantage dans les actions de soutien au territoire. Le plan d'actions mutualistes défini pour 2014 met l'accent sur les actions à implication humaine.

En octobre 2013, aux côtés d'une association les élus de la caisse locale de Bruay ont participé au nettoyage de la commune de Labrousse, cadre privilégié pour les amateurs de nature (étangs, terrils aménagés, sentiers, sous bois...).

Une réflexion menée par la banque en 2013 a permis la définition d'actions de mécénat de nature et notamment de mécénat de compétences à mettre en œuvre en 2014. Elles porteront leurs fruits dès le début de l'année 2014.

### VI.3.2 La politique de mécénat financier

Le Crédit Agricole Nord de France mène également une politique de mécénat financier au niveau régional. La banque parraine plus de 60 associations citoyennes, culturelles, sportives, parmi lesquelles le musée d'art moderne de Villeneuve d'Ascq, le Palais des beaux arts de Lille, l'orchestre national de Lille, l'organisation des 900 km de courses des "4 jours de Dunkerque" qui en 2013 a rendu hommage au bassin minier du Nord - Pas-de-Calais reconnu au patrimoine mondial de l'UNESCO.



Le Crédit Agricole Nord de France est fier de la réussite du Louvre-Lens.

La banque s'est engagée dès 2008 aux côtés des fondateurs visionnaires du Louvre-Lens. Elle est depuis la première heure Mécène Bâtitteur Exceptionnel et a cru très tôt à la capacité d'attraction du musée et à sa vocation : démocratiser l'accès à la culture. Un an après son ouverture, le Louvre-Lens accueillait son millionième visiteur. Une grande réussite pour la région.



La banque a reconduit en mars 2013 son partenariat avec le Valenciennes Football Club (VAFC) qui permet le reversement d'un centime d'euro par opération réalisée avec la carte affinitaire VAFC à l'association les Clowns de l'Espoir qui œuvre auprès des enfants hospitalisés.

De même, la carte des supporters du RC Lens a permis en février 2013 une dotation de 20 000 euros à la banque alimentaire de la Région Nord - Pas-de-Calais.

Elle a soutenu de nombreux événements et manifestations qui ont eu lieu sur son territoire tout au long de l'année et valorisé ses partenaires, à titre d'exemple :

- L'institut Genech, l'un des plus grands établissements d'enseignement agricole qui a fêté ses 120 ans,
- *les trophées de l'industrie 2013* qui mettent à l'honneur les fleurons de l'industrie nordiste,
- Le musée de Bergues et ses pépites,
- "*Histoires et rêves d'Artois*" qui revisite l'histoire de l'Artois,
- *Bulles en Nord*, le salon de la bande dessinée à Lys Lez Lannoy,
- *Terre en folie 2013* et la première édition du championnat régional de labour,
- Novagri qui invite une fois par an durant 3 jours les citadins à découvrir une "Ferme en ville". L'édition 2013 s'est tenue du 7 au 9 juin à Cambrai,
- Les *Talents gourmands* du Nord - Pas-de-Calais, reportages télévisés dans lesquels artisans agriculteurs et restaurateurs mettent en avant leurs bonnes pratiques pour travailler les produits bruts du terroir.



#### CHIFFRES CLES 2013

<b>7</b>	<b>688</b>	<b>337 K€</b>
agences pour 100 000 habitants	automates	pour accompagner le développement local

### VI.3.3. Une prise de participation utile

Le Groupe Chênelet composé une entreprise d'insertion, d'une association et d'une foncière sociale vient en aide aux personnes du Pas-de-Calais qui sont en situation d'échec professionnel et qui n'ont généralement pas d'expérience professionnelle, en leur permettant de se réinsérer socialement par le travail.

Des éco-gîtes solidaires à l'activité de transformation alimentaire, en passant par les activités forestière et animale, les ateliers d'insertion, et les formations qualifiantes, le Crédit Agricole Nord de France qui est partenaire du Groupe Chênelet accompagne les actions de soutien des habitants du Pas-de-Calais menées par le Groupe.



### VI.4 L'association Points Passerelle



Le Crédit Agricole Nord de France, acteur solidaire de son territoire, s'engage auprès des publics fragiles grâce à l'association Points Passerelle dont il est l'unique mécène. L'association Points Passerelle, qui a ouvert en octobre 2013 son 4ème point d'accueil à Valenciennes, après Arras (2010), Boulogne et Lille (2011), vient en aide aux habitants du Nord - Pas-de-Calais en difficultés financières ou sociales, suite à un accident de la vie (chômage divorce décès maladie...). Dans chaque Point Passerelle, des conseillers et des accompagnants bénévoles issus des caisses locales du Crédit Agricole Nord de France, écoutent gratuitement les requérants, réalisent un diagnostic de leur situation personnelle et financière, les accompagnent dans leur démarches administratives et les conseillent dans la gestion de leur budget.

En 2013, ce sont 849 dossiers qui ont été traités, en progression de 35% par rapport à 2012. Cette augmentation témoigne des difficultés croissantes rencontrées par les foyers de la Région. Dans la plupart des cas un seul rendez-vous permet de trouver des solutions rapides aux difficultés rencontrées. 90% des dossiers traités en 2013 sont résolus ou en cours de résolution. Parmi les solutions proposées en partenariat avec le Crédit Agricole Nord de France, 141 micro crédits personnels, d'un montant moyen de 1 800 euros, ont permis à des personnes n'ayant plus accès au crédit bancaire de reprendre pied.

Pour aller encore plus loin dans l'accompagnement pragmatique des ménages en situation de précarité sociale, l'association Point Passerelle et le Crédit Agricole Nord de France, ont signé en 2013, des conventions avec différentes structures :

- la convention signée avec GDF Suez permet de sensibiliser les ménages à la précarité énergétique, lutter contre les impayés et le surendettement, faciliter l'accès aux droits aux tarifs sociaux de l'énergie, former les accompagnants aux éco-gestes...
- la convention de partenariat avec l'Union Départementale des CCAS du Pas-de-Calais pour définir les conditions de mise en place de micro crédits personnels dans le cadre de projet de réinsertion professionnelle ou sociale, a été déclinée dans une vingtaine de CCAS

#### CHIFFRES CLES 2013

**849**  
dossiers traités par les Points Passerelle

**141**  
micro crédits accordés



---

Le Crédit Agricole Nord de France, acteur bancaire de premier plan, responsable et solidaire, a inscrit sa politique RSE dans une démarche de progrès qui vise à agir en faveur du dynamisme économique de son territoire et de l'amélioration de la qualité de vie des habitants du Nord - Pas-de-Calais.

La banque, qui veille à sa solidité financière en s'attachant à produire une rentabilité raisonnée et pérenne pour continuer à être un acteur économique au service de ses sociétaires et clients, s'est engagée dans des actions en faveur du développement durable au travers de son Pacte coopératif et territorial.

Ainsi, les orientations que le Crédit Agricole Nord de France s'est fixé pour l'année 2014 contribueront à renforcer son efficacité économique et plus que jamais son utilité au territoire, d'une part au travers de l'innovation, avec l'intégration de la digitalisation dans la relation client et le lancement d'une e-agence, et d'autre part en adoptant les meilleures pratiques en matière de relation commerciale pour consolider la satisfaction clients et développer le sociétariat avec notamment la mise en place d'un programme de reconnaissance de ses sociétaires.

## Annexe 1 : Note méthodologique

Des indicateurs factuels d'utilité territoriale ont été définis par le Groupe Crédit Agricole et déclinés au sein du Crédit Agricole Nord de France après validation du Comité RSE. Ils s'inscrivent dans la démarche d'information entreprise par le Crédit Agricole Nord de France concernant sa contribution aux enjeux globaux du développement durable.

Un travail d'optimisation de ces indicateurs a été réalisé en 2013. Sur les 42 thématiques définies par l'article 225 de la loi Grenelle 2, seuls 35 items sont traités dans le rapport, les 7 autres étant considérés comme non pertinents au regard de l'activité du Crédit Agricole Nord de France. Dans le cadre du déploiement du Pacte coopératif et mutualiste du Groupe Crédit Agricole, des indicateurs économiques et liés à la vie mutualiste de la banque ont été ajoutés.

Un dispositif procédural a été mis en place. La collecte des données est organisée chaque année, début janvier. Les données sont extraites de systèmes d'information tels que HR Access V7 pour les données sociales ou les logiciels de gestion des données Green ou Carmin pour les crédits ou encore d'outils de suivi de type tableur excel. Cette collecte s'adresse aux responsables des activités concernées. Les supports de collecte des informations sont des fiches word. Une piste d'audit est formalisée. Les données recueillies sont retraitées selon les règles de calcul établies pour les indicateurs. Des analyses de cohérence sont effectuées.

Le périmètre couvert par le rapport est celui de la Caisse régionale Nord de France, de ses caisses locales, et des SAS Imm-nord, Arcadim et NSI. Sont exclues les sociétés qui ne sont pas consolidées selon la méthode globale, celles qui ne comportent pas de bureaux d'exploitation et celles pour lesquelles l'effectif est peu significatif.

Les données chiffrées retranscrites sont celles observées au cours de l'exercice 2013, à l'exception des données chiffrées relatives à la politique sociale et à la gestion des ressources humaines qui se rapportent pour partie à l'exercice 2012. En effet, les délais de collecte et de consolidation des données chiffrées relatives à la politique sociale et à la gestion des ressources humaines n'ont pas permis la publication de toutes les informations 2013 dans les délais de publication du rapport de gestion.

Les rapports de gestion et d'activité sont diffusés sur le site internet du Crédit Agricole Nord de France et peuvent être consultés en complément du rapport RSE.

Les travaux de vérification de la présence et de la sincérité des informations sociales environnementales et sociétales publiées ont été confiés au commissaire aux comptes KPMG.

Précisions concernant certains indicateurs de performance:

indicateurs	méthodologie de calcul
Effectifs fin de période et répartition des salariés par sexe et par âge	Le calcul des effectifs inscrits en fin de période prend en compte les contrats CDI, CDD, apprentissage, professionnalisation et les contrats suspendus. Les stagiaires ne sont pas compris dans l'indicateur.
Nombre d'embauches	Le nombre d'embauche concerne uniquement les recrutements en CDI. Le passage d'un CDD à un CDI est considéré comme une nouvelle embauche.
Nombre de licenciements	Le calcul du nombre de licenciements prend en compte uniquement les licenciements CDI.
Taux d'absentéisme	Il s'agit du nombre de jours ouvrés d'absences maladies et d'hospitalisation pour l'année divisé par 260 (52 semaines et 5 jours). L'effectif « personnes absentes » obtenu est ensuite divisé par l'effectif moyen de l'année.
Nombre d heures de formation par salarié	Le calcul du nombre d'heures de formation par salarié repose sur les heures de formation imputables au titre de la formation professionnelle continue

Annexe 2 : Indicateurs d'utilité territoriale

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2012	2013	réf GRI 63.1	réf décret 225
<b>LA GOUVERNANCE</b>				
<b>Les administrateurs</b>				
composition du conseil d'administration de la Caisse régionale				
- nombre et répartition	19H - 5F cf rapport p.5 59,5 ans	17H - 7F cf rapport p.5 58,5 ans	LA13	1a1
- catégorie socio-professionnelle				
- âge moyen				
taux de présence des administrateurs au Conseil d'administration de la Caisse régionale	85%	84%		
nombre de caisses locales	70	70	FS13	
typologie des administrateurs des Caisses locales :				
- nombre et répartition	562H - 203F cf rapport p.6 7,1%	545H - 211F cf rapport p.6 11,4%	LA13	1a1
- catégorie socio-professionnelle				
- taux de présidence féminine				
<b>Les sociétaires</b>				
pourcentage de sociétaires	23,7%	24,9%		
taux de présence des sociétaires aux assemblées générales de Caisses locales	6,9%	6,2%		
dispositif de reconnaissance et de valorisation des clients sociétaires				
- rémunération des parts sociales et montant (en millions d'euros)	3,58% - 3,34 3 746	2,78% - 3,79 19 140	FS7	
- nombre de cartes sociétaires	1 854	37 331		
- nombre de livrets sociétaires				
<b>Les membres du comité de direction</b>				
composition du comité de direction				
- nombre et répartition (hors absence maladie et détachement)	13H - 1F 49,42 ans	13H - 1F 50,42 ans	LA13	1a1
- âge moyen				
<b>La solidité financière</b>				
part du résultat conservé (en % du résultat net)	76,5%	77,20%	EC1	

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2012	2013	réf GRI G3.1	réf décret 225
<b>LA RELATION CLIENTS</b>				
<b>La satisfaction clients</b>				
nombre de réclamations - délai de traitement (en jours ouvrés)	2 046 - 8	2 327 - 8,5	PR5	3d2
indice de recommandation clients	5 (1ère place)	-1 (2ème place)	PR5	3d2
<b>La protection des investisseurs</b>				
taux de réponse au questionnaire de qualification MIF	100%	97%	FS16	3d2
<b>La primauté de l'intérêt du client</b>				
nb de salariés formés à la déontologie	134	2737	SO3	3d1
<b>La lutte contre le blanchiment et la fraude</b>				
nb de salariés formés aux procédures anti-corruption		2 445	SO3	3d1
nombre d'opérations analysées dans le cadre de la lutte anti-blanchiment	7 741	7 300	SO2	3d1

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2012	2013	réf GRI G3.1	réf décret 225
<b>LE DEVELOPEMENT ECONOMIQUE DES TERRITOIRES</b>				
<b>Impact territorial économique</b>				
produit net bancaire (en millions d'euros)	585	569	EC1	3a1
résultat net (en millions d'euros)	90	92	EC1	3a1
ratio crédit / collecte bilan	141	133	EC1	3a1
frais de personnel / PNB	28,73%	30,74%	EC1	3a1
intéressement et participation / PNB	1,71%	1,80%	EC1	3a1
impôts locaux	8 307	8 211		
<b>Le financement des projets locaux</b>				
encours crédits (en milliards d'euros)	18,7	19	FS7	3a1
<b>L'épargne utile localement</b>				
encours livret sociétaires (en millions d'euros)	14	135	FS7	

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2012	2013	réf GRI G3.1	réf décret 225
<b>L'ECONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT</b>				
<b>Changement climatique : prise en compte dans le fonctionnement de l'entreprise</b>				
Bilan carbone :				
- Emission totale Teq CO2 sur périmètre d'exploitation	19 000		EN16	2a1 + 2d1 + 2d2
- Emission Teq CO2 par salarié	7,2			
kilomètres parcourus (hors administrateurs et véhicules de fonction)	4 084 640	3 718 209	EN18	2a1 + 2d1 + 2d2 + 2a3
<b>Utilisation durable des ressources : énergies consommées</b>				
consommation d'énergies				
- électricité (en kwh)	nc	17 000 969	EN3	2a3 + 2c3
- gaz (équivalent kwh)	nc	10 890 676		
- fioul (en litres)	nc	113138		
consommation d'eau (m3/salarié)	nc	9	EN8	2c1
<b>Pollution et gestion des déchets</b>				
consommation de papier intégrant pour 2013 le projet NICE (ramette / salarié)	31	36	EN1	2c2
tonnage taxe ecofolio	307	nc	EN1	2c2
nombre de clients bénéficiant d'un e-relevé	nc	140 000		
quantité de papier recyclée (en tonne)	291	333	EN22	2a3 + 2b2
quantité de cartouche recyclée (en kg)	284	255	EN22	2a3 + 2b2
quantité de matières consommées provenant de matières recyclées (en tonne)	213	187	EN2	2c2
<b>Politique générale en matière environnementale : les produits conçus pour apporter un bénéfice environnemental</b>				
nb livrets développement durable	303 059	304 476	FS8	2a1
encours prêts économie d'énergie (en millions d'euros) dont éco PTZ	nc	37 - 29	FS8	2a1
encours fonds Atout valeur durable (en milliers d'euros)	933	1169	FS8	2a1
nb de contrats fournisseurs intégrant des clauses environnementales	3	3	FS8	2a1

(\*): nc : information non communiquée

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2011	2012	2013	réf GRI G3.1	réf décret 225
<b>LA POLITIQUE SOCIALE ET LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES</b>					
<b>Emploi : le recrutement pérenne d'emplois localisés sur le territoire</b>					
effectif total	2788 dont 152 CDD	2703 dont 125 CDD	2804 dont 221 CDD	LA1	1a1
% de cadres	21,1%	21,2%	20,2%		
% de techniciens	51,4%	52,9%	49,9%		
% d'agents	27,4%	25,9%	29,9%		
effectif Siège	1001	901	932		
effectif Réseau	1787	1677	1872		
nb d'embauches en CDI	172	148	136	LA2	1a2
nb de licenciements	29	20	15	LA2	1a2
turn over	2,01%	1,36%	nc	LA2	1a2
rémunération annuelle brute moyenne (hors intéressement et participation)	34 649	37 250	nc	LA12	
<b>Organisation du travail : l'absentéisme</b>					
taux d'absentéisme	3,63%	3,78%	4,24%	LA7	1b2
Nb de jours d'absence (maladie longue maladie et hospitalisation)	25681	26487	29557	LA7	1b2
Nb jours d'accidents du travail	1083	922	1146	LA7	1d3
Nb de maladies professionnelles	1	0	nc	LA7	1d3
<b>Santé et sécurité : les conditions d'hygiène et de sécurité</b>					
Nb d'accidents du travail déclarés	28	25	27	LA7	1d1
<b>Formation : la valorisation des salariés et des jeunes de la région</b>					
Nb d'heures de formation par salarié	37	38	nc	LA10	1e1
coût de la formation /masse salariale	6,78%	6,91%	nc	LA10	1e1
nb et taux de salariés promus	496 soit 19% des CDI	410 soit 16% des CDI	nc	LA12	1e1
nb et taux de bénéficiaires d'une augmentation salariale	1079 soit 41% des CDI	1033 soit 40% des CDI	nc	LA3	1a3
taux de salariés évalués	nc	59%	nc	LA12	
nb de stages école	559	632	768	LA1	1a1
nb d'emplois d'été	374	361	304	LA1	1a1
nb d'apprentis et d'alternants	42	43	43	LA1	1a1
<b>Egalité de traitement : la promotion de la diversité</b>					
taux d'emploi de personnes handicapées	3,59%	4,64%	nc		
taux de femmes dans l'effectif global et dans l'encadrement	52,5% et 27,52%	52,7% et 28,8%	54,1% et 29,7%	LA1	1a1
taux de séniors de plus de 50 ans	22,25%	22,57%	21,90%		
taux de salariés de moins de 30 ans	26,87%	25,49%	27,10%		
<b>Relation sociales : le dialogue social</b>					
Nb de consultations des représentants du personnel	6	4	5		1c1
Nb d'accords signés	6	3	4		1c2

(\*) nc : information non communiquée

DESCRIPTION DES INDICATEURS	2012	2013	réf GRI G3.1	réf décret 225
<b>LA RESPONSABILITE SOCIETALE</b>				
<b>L'accessibilité à tous</b>				
nb d'agences pour 100 000 habitants	6,75	6,67	FS13	
nb d'automates GAB/DAB/DIB	676	688	FS13	
<b>le soutien aux territoires</b>				
montant relatif à l'accompagnement du développement local (en milliers d'euros)	373	337		3b2
<b>L'accompagnement des personnes fragilisées</b>				
nb de dossiers Points Passerelle traités	628	849	FS14	
nb de micro crédits accordés	100	141	FS14+FS7	



<b>Annexe 3 : Table de concordance</b>		
Conformément aux dispositions du cinquième alinéa de l'article L 225-102-1et R 225-105, les informations suivantes sont contenues dans le rapport :		
<b>EMPLOI</b>	Effectif total et répartition des salariés par sexe, âge et zone géographique Embauches et licenciements Rémunération et leur évolution	
<b>ORGANISATION DU TRAVAIL</b>	Organisation du temps de travail Absentéisme	
<b>RELATIONS SOCIALES</b>	Organisation du dialogue social Bilan des accords collectifs	
<b>SANTÉ ET SECURITE</b>	Conditions de santé et de sécurité au travail Bilan des accords signés avec les OS ou les RP en matière de santé et de sécurité au travail Accident du travail	<b>p.28 à 31 p.43</b>
<b>FORMATION</b>	Politiques mises en œuvre en matière de formation Nombre total d'heures de formation par salarié	
<b>EGALITE DE TRAITEMENT</b>	Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes Mesures prises en faveur de l'emploi et l'insertion des personnes handicapées Politique de lutte contre les discriminations	
<b>POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE</b>	Actions de formation et d'information des salariés en matière de protection de l'environnement Moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	
<b>POLLUTION ET GESTION DES DECHETS</b>	Mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement Mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>	Consommation d'eau et approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales Consommation de matières premières et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation Consommation d'énergies et mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	<b>p.9 p.24 à 27 p.41</b>
<b>CHANGEMENT CLIMATIQUE</b>	Rejet de gaz à effet de serre : émissions totales directes ou indirectes de GES Adaptation aux conséquences du changement climatique	
<b>PROTECTION DE LA BIODIVERSITE</b>	Mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	
<b>PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DE L'OIT</b>	Respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective Elimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	
<b>IMPACT TERRITORIAL ECONOMIQUE ET SOCIAL</b>	Impact en matière d'emploi et de développement régional Impact territorial sur les populations riveraines ou locales	<b>p.10 à 17 p.18 à 23 p.39 à 40</b>
<b>RELATIONS ENTREPRISES AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION, LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT, LES ASSO DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT, LES ASSO DE CONSOMMATEURS,</b>	4 Actions de partenariat ou de mécénat	<b>p.9 p.32 à 41 p.43</b>
<b>SOUS TRAITANCE ET FOURNISSEURS</b>	Prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux Importance de la soustraitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous traitants de leur responsabilité	<b>p.25</b>
<b>LOYAUTE DES PRATIQUES</b>	Actions engagées pour prévenir la corruption	<b>p.15 et 39</b>

Conformément aux dispositions du cinquième alinéa de l'article L. 225-102-1, les informations suivantes sont été exclues du rapport car jugées non pertinentes	
<b>PROMOTION ET RESPECT DES STIPULATIONS DE L'OIT</b>	Elimination du travail forcé ou obligatoire Abolition effective du travail des enfants
<b>POLITIQUE GENERALE EN MATIERE ENVIRONNEMENTALE</b>	Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement
<b>POLLUTION ET GESTION DES DECHETS</b>	Prise en compte des nuisances sonores et de tout autre forme de pollution spécifique à une activité
<b>UTILISATION DURABLE DES RESSOURCES</b>	Utilisation des sols
<b>LOYAUTE DES PRATIQUES</b>	Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs
<b>AUTRES ACTIONS ENGAGEES EN FAVEUR DES DROITS DE L'HOMME</b>	Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
**SUR LES INFORMATIONS SOCIALES,  
ENVIRONNEMENTALES ET SOCIÉTALES**



NORD DE FRANCE



**KPMG Audit**  
1, cours Valmy  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de  
France

**Rapport de l'un des commissaires aux  
comptes, désigné organisme tiers  
indépendant, sur les informations  
sociales, environnementales et  
sociétales figurant dans le rapport de  
gestion**

**Exercice 2013**

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France  
10 avenue Foch - BP 369 - 59020 Lille Cedex

*Ce rapport contient 5 pages*





Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France  
Siège social : 10 avenue Foch - BP 369 - 59020 Lille Cedex

## **Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion**

**Exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France désigné organisme tiers indépendant, dont la recevabilité de la demande d'accréditation a été admise par le COFRAC, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

### **Responsabilité de la société**

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, conformément au référentiel utilisé (le « Référentiel ») par la société et disponible sur demande au siège de la société.

### **Indépendance et contrôle qualité**

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes d'exercice professionnel et des textes légaux et réglementaires applicables.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes**

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;

- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 4 personnes entre janvier et février 2014 pour une durée d'environ 8 semaines. Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos experts en matière de RSE.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup>.

## 1. Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

En cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3, notamment les explications apportées pour justifier l'impossibilité de communiquer certains indicateurs sociaux<sup>2</sup> relatifs à l'exercice 2013.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe « Note méthodologique » du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus - publication de certaines données sociales relatives à l'exercice 2012 - nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations requises.

<sup>1</sup> ISAE 3000 – Assurance engagements other than audits or reviews of historical information

<sup>2</sup> Turn over, Rémunération annuelle brute moyenne (hors intéressement et participation), Nombre de maladies professionnelles, Nombre d'heures de formation par salarié, Coût de la formation rapporté à la masse salariale, Nombre et taux de salariés promus, Nombre et taux de bénéficiaires d'une augmentation salariale, Taux de salariés évalués, Taux d'emploi de personnes handicapées.

## 2. Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### *Nature et étendue des travaux*

Nous avons mené des entretiens avec la personne responsable de la préparation des Informations RSE auprès de la direction en charge des processus de collecte des informations et responsable des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>3</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités et de directions que nous avons sélectionnées<sup>4</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives. L'échantillon ainsi sélectionné représente 100% des effectifs et 100% des informations quantitatives environnementales.

<sup>3</sup> Informations sociales : Données quantitatives : Effectifs fin de période ; Effectifs par tranche d'âge ; Effectifs par sexe ; Nombre d'embauches en CDI ; Nombre de licenciements en CDI ; Nombre total d'heures de formation par salarié ; Nombre de jours d'absence ; Taux d'emploi de personnes handicapées ; Nombre d'accidents de travail. Informations qualitatives : Politiques mises en œuvre en matière de formation ; Mesures prises pour favoriser l'emploi des jeunes, des seniors et des personnes en situation de handicap ; Bilan des accords collectifs.

Informations environnementales : Données quantitatives : Consommation d'électricité ; Consommation de gaz naturel ; Consommation de fioul ; Consommation d'eau par salarié ; Consommation de papier par salarié ; Quantité de papier recyclée. Informations qualitatives : Mesures prises pour réduire l'impact environnemental des activités.

Informations sociétales qualitatives : Politique de subvention et de sponsoring ; Plan Relation Clients ; Formations en matière de déontologie et de lutte anti-corruption.

<sup>4</sup> Siège de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de Nord de France

*Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné  
organisme tiers indépendant, sur les informations sociales,  
environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion*

Pour les autres informations RSE, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons résultant de notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

### **Observation**

Sans remettre en cause la conclusion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que certaines données sociales<sup>5</sup> publiées sont celles relatives à l'exercice 2012.

Paris La Défense, le 14 février 2014

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Arnaud Bourdeille  
*Associé*

Philippe Arnaud  
*Associé*  
*Département Changement Climatique &  
Développement Durable*

---

<sup>5</sup> Turn over, Rémunération annuelle brute moyenne (hors intéressement et participation), Nombre de maladies professionnelles, Nombre d'heures de formation par salarié, Coût de la formation rapporté à la masse salariale, Nombre et taux de salariés promus, Nombre et taux de bénéficiaires d'une augmentation salariale, Taux de salariés évalués, Taux d'emploi de personnes handicapées.



# RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



NORD DE FRANCE





**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE  
NORD DE FRANCE**  
10, avenue Foch – B.P.369  
59 020 LILLE Cedex

**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE  
CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DE SECURITE  
FINANCIERE**

**- Exercice 2013 -**

Bernard PACORY  
Président du Conseil d'administration

24 janvier 2014



**RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**AU TITRE DE LA LSF – EXERCICE 2013**  
(Code Monétaire et Financier, art. L. 621-18-3 ; Code de Commerce, art. L. 225-37)

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

En complément du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de ce dernier ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France.

Il est précisé que le présent rapport a été établi sur la base, notamment, des travaux des responsables du Contrôle Périodique, du Contrôle Permanent, du Contrôle de la Conformité, de la Filière « risques » et de la Direction Financière.

Il a été finalisé sur la base de la documentation et des reportings disponibles au sein de la Caisse régionale au titre du dispositif réglementaire de contrôle interne. En outre, des échanges réguliers portant sur le contrôle interne et les risques de la Caisse régionale, sont intervenus en cours d'exercice, entre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les responsables des fonctions de contrôle, notamment au sein du Conseil d'administration et du Comité d'Audit (en particulier au moyen des présentations semestrielle et annuelle sur le contrôle interne et les risques).

Enfin, le projet de rapport a été adressé au Comité d'audit qui a communiqué au Conseil d'administration ses observations sur la base des travaux réalisés dans le cadre de sa mission de suivi de l'efficacité du système de gestion des risques et du contrôle interne.

Le présent rapport a ensuite été présenté pour approbation au Conseil lors de sa séance du 27 janvier 2014 et sera rendu public.

## **I. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Les principes de gouvernance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France résultent des articles du Code Monétaire et Financier propres aux Caisses de Crédit Agricole Mutuel et de la loi 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, du fait de son statut coopératif, ne peut appliquer dans son intégralité les principes de gouvernement d'entreprise issus du rapport AFEP-MEDEF en raison des spécificités tenant à son organisation ainsi qu'à sa structure, liées au statut coopératif.

En effet, les Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel répondent à un corps de règles adapté à leur double statut de société coopérative et d'établissement de crédit et notamment :

- aux articles L. 512-20 et suivants du Code Monétaire et Financier relatifs au Crédit Agricole,
- aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération,
- aux articles L. 231-1 et suivants du Code de Commerce relatifs aux sociétés à capital variable,
- à la réglementation bancaire contenue dans les articles L. 511-1 et suivants du Code Monétaire et Financier,
- aux dispositions du Règlement Général de l'AMF pour les Caisses régionales qui émettent des titres admis aux négociations sur un marché réglementé,
- ainsi qu'aux dispositions non abrogées de l'ancien livre V du Code Rural.

A titre d'exemples :

- les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration et leur nomination doit être approuvée par Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau,
- pour caractériser l'indépendance des administrateurs des Caisses régionales, des critères spécifiques ont été définis au cours de l'exercice 2009 en s'appuyant sur les travaux de place effectués par le Groupement National de la Coopération pour les administrateurs de sociétés coopératives, tout en prenant en considération le caractère normal et courant de la relation bancaire entre la Caisse régionale et son administrateur.

## 1. PRESENTATION DU CONSEIL

### 1.1 Composition du Conseil

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France est administrée par un Conseil d'administration composé, en 2013, de 24 membres désignés par l'Assemblée Générale parmi les sociétaires ou les personnes ayant vocation à devenir sociétaire.

Le Conseil d'administration oriente l'entreprise en veillant à la qualité de la réponse qu'elle apporte aux besoins de ses sociétaires et clients, tant sur un plan individuel que sur un plan collectif à travers la contribution de l'entreprise au développement économique. Il porte les intérêts de l'entreprise et veille à sa pérennité. Il exprime la vision de l'entreprise sur la mission qui est la sienne dans son environnement.

Conformément aux statuts de la Caisse régionale, les administrateurs se répartissent géographiquement de manière équilibrée entre le département du Nord (12) et celui du Pas de Calais (11), et comprennent également un représentant de CRELAN, ex Crédit Agricole de Belgique (Cf. annexe 1).

L'indépendance des administrateurs de la Caisse régionale résulte :

- de leur mode d'élection démocratique : ils sont élus par l'Assemblée Générale de leur Caisse locale selon le principe un homme-une voix, pour des mandats courts de trois ans avec un renouvellement par tiers tous les ans,
- de leur qualité de sociétaire obligatoire, ils ont en effet un même intérêt commun à ce que leur société soit bien gérée,
- de l'absence d'intérêt pécuniaire personnel au regard de la bonne marche de la société. En effet, dans les sociétés coopératives, les sociétaires même administrateurs n'ont aucun droit sur les réserves ni sur les résultats au-delà d'un intérêt légalement plafonné. Enfin, les fonctions de Président et d'administrateur sont bénévoles (toute rémunération est légalement interdite par le Code Monétaire et Financier), ce qui démontre l'indépendance de ceux qui l'exercent.

La modification de l'article L.225-37 du Code de Commerce a été opérée par la loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011. Celle-ci, relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance, se limite aux sociétés ayant la forme de SA ou de SCA et ne s'applique pas à ce jour aux Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel qui ne sont ni des SA, ni des SCA et sont donc en dehors du champ d'application de ce texte.

En 2013, sept femmes sont membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, soit un pourcentage de féminisation du Conseil d'administration de 29,16%.

L'âge moyen constaté des administrateurs est de 58,54 ans, l'âge maximum fixé statutairement étant de 70 ans à la date de l'Assemblée Générale de l'année civile. Cette limite d'âge a été modifiée par l'Assemblée Générale d'avril 2012 dans le cadre de la révision de l'article 17 des statuts de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Les administrateurs sont rééligibles dans le respect de cette limite.

Chaque année, le Conseil d'administration élit son Président. Au cours de l'année 2013, la Présidence du Conseil d'administration est assurée par Monsieur Bernard PACORY. Il convient de noter que la fonction de Président est dissociée de la fonction de Directeur Général.

Le Conseil d'administration constitue également son Bureau (selon les conditions prévues dans le Règlement intérieur) composé de 12 membres du Conseil. En 2013, le Bureau s'est réuni 26 fois. Ce Bureau travaille par délégation et sous le contrôle du Conseil d'administration. Sa mission principale est de préparer les travaux du Conseil d'administration, d'examiner les questions d'actualité ainsi que les questions urgentes et délicates. Le Conseil peut aussi lui confier des missions spécifiques, notamment en matière de contrôle des comptes, de contrôle interne et de préparation des orientations stratégiques.

Un tableau récapitulatif des changements intervenus dans la composition du Conseil est présenté en annexe 1.

### 1.2 Rôle et fonctionnement général du Conseil

Un Règlement intérieur, élaboré par le Conseil d'administration, précise les règles de fonctionnement des instances de la Caisse régionale, à savoir le Conseil d'administration composé en 2013 d'élus de Caisses locales, le Bureau du Conseil, le Comité d'audit, les quatre commissions d'élus et les Comités des prêts. Ce Règlement intérieur est établi ou modifié par le Conseil d'administration statuant à la majorité des deux tiers des membres présents. Il a ainsi été modifié le 26 juillet 2013.

Au cours de l'année 2013, le Conseil d'administration s'est réuni à 12 reprises. Les principaux thèmes abordés sont les suivants :

Principaux thèmes abordés	Fréquence des thèmes abordés
Activités commerciales / Résultats commerciaux	26
Administration et organisation de la Caisse régionale	21
Situation et maîtrise des risques / Contrôle interne	20
Politique financière et résultats sociaux et consolidés	18
Informations sur les participations et Filiales	14
Action de développement local / communication	14

Une participation active des administrateurs a été observée tout au long de l'année, avec un taux d'assiduité de l'ordre de 84%. Lors des réunions, le Conseil d'administration est périodiquement informé par l'exécutif des engagements de la Caisse régionale, ainsi que de sa situation financière, notamment au travers de la présentation trimestrielle des comptes sociaux et consolidés.

Par ailleurs, plusieurs administrateurs exercent également des mandats dans les sociétés du Groupe (Crédit Agricole de Belgique, Nord de France Immobilier, Nord Capital Investissement, Foncière de l'Erable...) ou participent aux Comités des prêts.

Dans le cadre du dispositif déontologique mis en place au sein de la Caisse régionale, les membres du Conseil d'administration qui sont déclarés Initiés Permanents sur le titre Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale Nord de France (CCI) ainsi que le Président et les Vice-Présidents qui sont déclarés Initiés Permanents sur le titre Crédit Agricole S.A, doivent impérativement respecter des fenêtres d'ouverture pour effectuer des transactions sur ces valeurs, que ce soit pour leur compte propre ou dans le cadre d'un mandat confié.

Les membres du Conseil d'administration ont, en outre, l'interdiction d'effectuer des transactions sur les titres des sociétés pour lesquelles ils détiennent des informations privilégiées.

Dans le cadre de l'octroi de prêts aux administrateurs de la Caisse régionale, les personnes concernées sont invitées à quitter la salle, à ne pas participer à la délibération et ne prennent pas part au vote.

Au-delà, il est rappelé en fin de séance de chaque Conseil d'administration qu'un devoir de discrétion et d'abstention s'impose à toute personne ayant reçu des informations concernant la Caisse régionale, ses filiales ou les entreprises cotées clientes de la Caisse régionale, tant que ces informations n'ont pas été rendues publiques.

Enfin, la modification des statuts et l'élection des administrateurs sont du ressort de l'Assemblée Générale. Les titres susceptibles de faire l'objet d'une OPA (CCI) n'ont pas de droit de vote. Une OPA n'aura donc aucune conséquence sur la composition du conseil. Par ailleurs, les parts sociales dont la cession est soumise à agrément par le Conseil ne peuvent être acquises dans le cadre d'une OPA.

### **Évaluation des performances du Conseil**

Une formation destinée à l'ensemble des membres du Conseil a été réalisée en 2013, sur le thème de la stratégie d'entreprise. Celle-ci a été complétée par un séminaire sur la situation de la Caisse régionale et sa stratégie, auquel ont également participé le Directeur Général et les Directeurs Généraux Adjoints.

Au-delà, les quatre commissions d'élus créés en 2011, sur les thèmes Agriculture et agro-alimentaire, Aménagement du territoire, Economie, Mutualisme, destinés à renforcer le positionnement de la Caisse régionale sur certains marchés, ont poursuivi leurs travaux au cours de l'année 2013. Ces commissions, qui se réunissent trimestriellement, sont composées de 15 à 20 membres chacune (administrateurs de la Caisse régionale et présidents de Caisses locales), sont présidées par un membre du Bureau et animées par un cadre de Direction.

Enfin, pour renforcer la compétence des membres du Conseil d'administration, un dispositif de formation a été mis en place. Ainsi, les nouveaux administrateurs sont systématiquement formés lors de leur arrivée. Les membres du Bureau bénéficient périodiquement, et à tour de rôle, d'une formation dédiée. Au-delà, un catalogue récapitulatif des formations disponibles est mis à la disposition des administrateurs qui peuvent ainsi sélectionner celle qui leur convient le mieux.

### 1.3 Conventions « réglementées »

Au cours de l'année 2013, le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France n'a pas autorisé de nouvelles conventions réglementées.

Les conventions réglementées précédemment autorisées se sont poursuivies en 2013. Celles-ci concernent des prêts d'action Nord Capital Investissement et Foncière de l'Erable respectivement à trois et deux représentants de la Caisse régionale.

Il convient de noter que les caractéristiques des conventions sont retranscrites dans les procès-verbaux du Conseil d'administration.

La Caisse régionale se conforme strictement aux dispositions législatives (articles L.225-38 et suivants du Code de Commerce) en matière de convention réglementée et ainsi, conformément aux dispositions légales, ces conventions ont été transmises aux Commissaires aux Comptes qui présenteront leur rapport spécial sur ce point, à l'Assemblée Générale.

### 1.4 Code de gouvernement d'entreprise – rémunération des dirigeants et mandataires sociaux

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, lors de sa séance du 15 décembre 2008, a adhéré aux recommandations AFEP-MEDEF (Code de Gouvernement d'Entreprises des Sociétés Cotées) relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, en tenant compte, pour leurs modalités d'application, des spécificités de l'organisation du Groupe Crédit Agricole.

Le Crédit Agricole est constitué de Caisses régionales, sociétés coopératives, et d'une société anonyme cotée, Crédit Agricole S.A., structure nationale chargée, en qualité d'organe central, entre autres missions, du contrôle du bon fonctionnement du réseau constitué notamment par les Caisses régionales et leurs filiales. Dans ce cadre, le Code Monétaire et Financier confie à Crédit Agricole S.A. des missions de surveillance dont celle de l'agrément de la nomination des Directeurs Généraux des Caisses régionales. Les dirigeants, agréés par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution en tant que dirigeants responsables sont le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général.

Le capital des Caisses régionales est majoritairement détenu par les Caisses locales, elles aussi sociétés coopératives, qui leurs sont affiliées, ce qui les rend non opérables, et par Crédit Agricole S.A.

Outre les missions confiées à Crédit Agricole S.A. en sa qualité d'organe central, le Groupe s'est doté de règles collectives, homogènes pour l'ensemble des Caisses régionales. Elles portent sur les conditions d'habilitation et de nomination des Directeurs Généraux et des cadres de direction, leur politique de rémunération et leur régime de retraite. Ces règles obéissent aux recommandations du Code AFEP-MEDEF, relatives aux rémunérations, exception faite de celles expliquées ci-après et qui s'inscrivent dans l'organisation spécifique des Caisses régionales de Crédit Agricole, sociétés coopératives.

Les Directeurs Généraux sont nommés par le Conseil d'administration, sur proposition du Président. Le candidat doit être inscrit sur une liste d'aptitude. Il doit avoir pour cela exercé préalablement des fonctions de cadre de direction dans une Caisse régionale ou une autre entité du Groupe. En outre, conformément au Code Monétaire et Financier, la nomination d'un Directeur Général doit être approuvée par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. Le Directeur Général peut, à tout moment, être révoqué par le Conseil d'administration de sa Caisse régionale. Il peut aussi être révoqué par décision du Directeur Général de Crédit Agricole S.A. prise après avis de son Conseil d'administration.

Le statut de Directeur Général de Caisse régionale est régi par un corps de règles homogènes fondant la cohérence et l'équité des conditions en vigueur dans l'ensemble des Caisses régionales.

En cas de révocation, un Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficie d'aucune indemnité au titre de son mandat social.

La fonction de Président de la Caisse régionale, comme celle d'administrateur, est bénévole et n'entraîne aucune rémunération, ce qui est légalement interdit par le Code Monétaire et Financier.

Néanmoins, le Président de Caisse régionale bénéficie d'une indemnité compensatrice de temps passé, sur le fondement du Code Monétaire et Financier. Cette indemnité est déterminée annuellement selon des recommandations nationales applicables à toutes les Caisses régionales.

L'indemnité versée au Président de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France est fixée forfaitairement à un montant mensuel de 6 300 €. Le Président de Caisse régionale ne bénéficie pas d'indemnité de départ. En outre, pendant la durée de l'exercice de son mandat, le Président dispose d'un véhicule de fonction.

Lors du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France du 26 septembre 2011, le Président a rappelé la réglementation pour les établissements de crédit (article L511-41-1 A du Code Monétaire et Financier créé par la loi du 22 octobre 2010) obligeant ces derniers à créer un Comité des rémunérations.

Dans le souci de prendre en compte :

- l'organisation spécifique de notre Groupe où la loi donne un rôle à l'organe central quant à la nomination et à la rémunération des Directeurs Généraux,
- l'absence dans la Caisse régionale de salariés, professionnels des marchés financiers, dont les activités sont susceptibles d'avoir une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise,
- l'existence de la Commission Nationale de Rémunération des cadres de Direction de Caisses régionales,

le Conseil a décidé que la Commission Nationale de Rémunération tiende lieu de Comité de rémunérations de la Caisse régionale, sachant que la composition de cette Commission ainsi que ses missions ont évolué afin de tenir compte de ce dispositif législatif.

La rémunération des Directeurs Généraux de Caisses régionales est encadrée par des règles collectives communes afin d'assurer leur cohérence. Elle est proposée par le Conseil de la Caisse régionale et soumise à l'approbation du Directeur Général de Crédit Agricole S.A., conformément au Code Monétaire et Financier, après avis de la Commission Nationale de Rémunération sur leur rémunération fixe et sur leur rémunération variable.

Comme précisé ci-dessus, la composition de cette commission a été modifiée en 2011, elle est désormais composée de trois membres à qualité représentant le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., dont le Directeur Général Délégué de Crédit Agricole S.A. en charge des Caisses régionales qui la préside, de trois Présidents de Caisse régionale et du Directeur Général de la F.N.C.A.

Cette commission donne aussi un avis sur la rémunération fixe des Directeurs Généraux Adjointes de Caisses régionales.

La rémunération fixe des Directeurs Généraux peut être complétée, comme pour l'ensemble des cadres de direction, d'une rémunération variable comprise, dans le cadre des règles collectives, entre 0 et 45% de sa rémunération fixe annuelle, sur 13 mois, et versée annuellement après l'Assemblée générale. Cette rémunération variable, approuvée par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A., est fondée sur des critères de performance appréciés par rapport à la situation financière, à la qualité du pilotage et de la gouvernance de la Caisse régionale dont les risques. Le détail de ces critères de performance n'est pas publié pour des raisons de confidentialité.

L'approbation par le Directeur Général de Crédit Agricole S.A. de la rémunération variable intervient après celle des comptes individuels des Caisses régionales et la tenue des Assemblées Générales Ordinaires.

L'application des règles d'encadrement et de plafonnement de ces rémunérations, leur suivi par la Commission Nationale de Rémunération ainsi que leur agrément par l'organe central du Groupe Crédit Agricole conduisent à leur modération à la fois dans le temps mais aussi en valeur absolue.

La rémunération versée au Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, en 2013, est de 287 800 € au titre de la rémunération fixe et de 110 800 € au titre de la rémunération variable versée en 2013 pour l'exercice 2012. En outre, le Directeur Général bénéficie d'avantages en nature : un véhicule de fonction et un logement de fonction.

Le Président et le Directeur Général bénéficient de régimes de retraite supplémentaires souscrits au niveau national, l'un concernant l'ensemble des Présidents et l'autre les Directeurs Généraux, les Directeurs Généraux Adjointes et les Directeurs. Ces régimes prévoient le versement d'une pension sous réserve d'être en activité dans le Groupe Crédit Agricole au moment de la liquidation de la retraite. Les droits à pension sont calculés prorata temporis sur la base de l'ancienneté dans la fonction. Afin de pouvoir disposer de la retraite supplémentaire à taux plein, le Président et le Directeur Général doivent justifier d'une ancienneté minimale dans leur fonction respective, de 12 ans pour le Président et de 15 ans pour le Directeur Général.

La pension des Présidents est calculée au prorata du nombre d'années dans leur fonction avec un minimum de 5 années pleines en deçà desquelles aucun montant n'est perçu.



Pour les Directeurs Généraux, les conditions pour bénéficier de ce régime de retraite supplémentaire à taux plein passent de 60 à 62 ans et/ou 41 années de cotisation. Ces modifications seront effectives au terme d'une période transitoire qui concerne les millésimes de naissance de 1952 à 1955. Ce régime de retraite spécifique applicable à l'ensemble des cadres de direction de Caisses régionales n'ouvre pas de droit supplémentaire avant l'âge de départ et procure un supplément de pension dans la limite d'un plafond de 70% du revenu de référence qui englobe la retraite de base, les retraites complémentaires et toutes autres pensions perçues par ailleurs. Le supplément de retraite est de ce fait inférieur au plafond de 45% du revenu de référence préconisé par le Code AFEP-MEDEF.

Le Président et le Directeur Général de Caisse régionale ne bénéficient pas, au titre de leurs fonctions dans la Caisse, de stock-options, d'actions de performance ou de jetons de présence.

<b>Tableau de synthèse des indemnités compensatrices du temps passé et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>
<b>Président : M. Bernard PACORY</b>		
Indemnités fixes dues au titre de l'exercice	75 690	75 600
Indemnités variables dues au titre de l'exercice	Néant	Néant
Indemnité exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Véhicule de fonction	Véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

<b>Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social</b>		
	<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>
<b>Directeur Général : M. François MACÉ</b>		
Rémunérations fixes dues au titre de l'exercice	264 500	287 800
Rémunérations variables dues au titre de l'exercice	110 800	ND*
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant
Avantage en nature	Logement et véhicule de fonction	Logement et véhicule de fonction
Jetons de présence	Néant	Néant
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

\* Non Disponible

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite Supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence
<b>Président</b> - Nom : Bernard PACORY - Date début Mandat : 22/04/2011 - Date de renouvellement du mandat d'administrateur <u>De 2003 à 2011</u> : Vice-Président de la CR Nord de France <u>De 2002 à 2003</u> : Administrateur et secrétaire de la CR Nord de France <u>De 1993 à 2002</u> : Administrateur et secrétaire de la CR du Nord	<b>Non</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>
<b>Directeur Général</b> Nom : François MACÉ Date de prise de fonction dans la Caisse régionale : 01/02/2012	<b>Non (1)</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Non</b>

(1) Le contrat de travail est suspendu.

## **2 PRESENTATION DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES COMITES**

### Le Comité d'audit

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 25 juillet 2011, a validé la création d'un Comité d'audit afin que cette fonction ne soit plus exercée par substitution du Conseil d'administration.

Ce Comité d'audit est doté d'un règlement, précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement, qui est intégré au règlement intérieur du Conseil d'administration.

Il est composé de huit administrateurs (Cf. annexe 2), hors Président de la Caisse régionale, dont un doit présenter des compétences particulières en matière financière ou comptable.

Les membres du Comité d'audit sont considérés comme indépendants dans la mesure où ils ne sont pas représentants des actionnaires. Plusieurs d'entre eux disposent de connaissances dans les domaines financier et comptable en leur qualité de chef d'entreprise ou d'expert-comptable. Au-delà, les membres du Comité d'audit bénéficient d'une information continue dans les domaines financiers et comptables, en fonction des thèmes abordés. Par ailleurs, des documentations spécifiques sont régulièrement remises aux membres du Comité d'audit.

Les missions légales incombant au comité d'audit sont inscrites dans l'article L823-19 du Code de Commerce, tel que rapporté littéralement ci-dessous :

« Sans préjudice des compétences des organes chargés de l'administration, de la direction et de la surveillance, ce comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- du processus d'élaboration de l'information financière ;
- de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- du contrôle légal des comptes annuels et, le cas échéant, des comptes consolidés par les Commissaires aux Comptes ;
- de l'indépendance des Commissaires aux Comptes. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux Comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale ou l'organe exerçant une fonction analogue.

Il rend compte régulièrement à l'organe collégial chargé de l'administration ou à l'organe de surveillance de l'exercice de ses missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée. »

Il assure également, en vertu de l'article L 511-46 du Code Monétaire et Financier, « le suivi de la politique, des procédures et des systèmes de gestion des risques ».

Le Comité d'audit agit sous la responsabilité exclusive et collective des membres du Conseil d'administration. Il prépare ses décisions mais ne reprend aucune de ses attributions. Il formule des propositions ou recommandations à l'attention du Conseil d'administration (alerte et demande d'informations).

Le Comité d'audit compte des invités permanents : le Responsable du Contrôle Permanent et des Risques, le Responsable du Contrôle Périodique (Audit Interne), le Directeur Financier. Peuvent aussi être invités en fonction des sujets traités : le Président et le Directeur Général, les Commissaires aux Comptes (comptes semestriels et annuels) et les fonctions de contrôle spécialisées (CCR, RCC, RSSI, RPCA).

Le Comité d'Audit se réunit trimestriellement en cohérence avec les dates d'arrêtés comptables ou chaque fois que nécessaire avec pour objet le suivi des questions particulières. Au cours de l'année 2013, le Comité d'audit de la Caisse régionale Nord de France s'est ainsi réuni quatre fois. Le taux de participation s'élève à 96%.

Au cours de ces séances, les principaux thèmes suivants ont été présentés :

- les comptes sociaux et consolidés, y compris l'avis des Commissaires aux Comptes,
- l'activité de contrôle interne (y compris la présentation du rapport du Président et du rapport annuel de contrôle interne),
- le dispositif de mesure et de surveillance des risques et des dossiers spécifiques,
- la synthèse des activités du contrôle permanent, du contrôle périodique,
- le bilan des modalités de fonctionnement du Comité d'audit.

### Les Comités des prêts

Les Comités des Prêts, institués par les articles R512-9 du Code Monétaire et Financier et 16.2 des statuts, sont composés des membres du Bureau du Conseil d'administration et du Directeur Général ou de son représentant. Il est doté d'un règlement, précisant ses attributions et ses modalités de fonctionnement, qui est intégré au règlement intérieur du Conseil d'administration.

Sur cette base, le Conseil d'administration de la Caisse régionale a institué deux Comités des Prêts spécialisés selon les marchés :

- les marchés de proximité,
- les marchés relevant de la compétence de la Direction des Entreprises et de l'International.

A chaque réunion, les membres du Comité des Prêts désignent le Président de séance parmi les Administrateurs présents. Conformément aux dispositions de l'article 16.2, doivent être présents pour délibérer valablement au moins deux Administrateurs et le Directeur Général ou son représentant.

Par ailleurs :

- un représentant de la filière risque participe à chacun des Comités des Prêts en vue, le cas échéant, d'émettre un avis,
- deux membres du Conseil d'administration de la Caisse régionale, non membres du Bureau, sont invités chaque mois, et durant un mois, à assister sans voix délibérative à ces Comités.

Les Comités des Prêts se réunissent à Lille et à Arras de façon équilibrée, sur la base d'une périodicité hebdomadaire, ou chaque fois que nécessaire, pour décider de l'octroi ou non des crédits qui dépassent la délégation des Directeurs Généraux Adjointes en charge des crédits (marchés de Proximité et de Grande Clientèle).

Ces Comités des prêts se sont tenus à 44 reprises au cours de l'exercice 2013.

### Concernant les comptes et l'audit interne

Le Directeur Financier et le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents, en représentation de l'ensemble des fonctions de Contrôle Interne, rendent régulièrement compte au Conseil d'administration du suivi de leurs activités respectives (présentation des résultats sociaux et consolidés, de la gestion des risques et des rapports de contrôle interne) en présence des deux Commissaires aux Comptes. Ces derniers ont été renouvelés par l'Assemblée Générale du 21 avril 2008 sur proposition du Conseil d'administration, pour une durée de six ans.

### **3 POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DELEGATION AU DIRECTEUR GENERAL**

Conformément à la loi sur la coopération et aux statuts, le Conseil d'administration a tous les pouvoirs pour agir au nom de la Caisse régionale et faire ou autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet social. Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs.

Le Conseil d'administration nomme le Directeur Général à qui il délègue, pour l'exécution de ses propres décisions et celle de l'Assemblée Générale, tout ou partie de ses pouvoirs.

En date du 27 janvier 2012, le Conseil d'administration a conféré à Monsieur François MACÉ, Directeur Général, l'ensemble des pouvoirs nécessaires au fonctionnement de l'entreprise et ceci à compter du 1<sup>er</sup> février 2012.

En matière de distribution de crédit, une délégation financière a été donnée au Directeur Général pour accorder des crédits dans le cadre d'un plafond d'encours, par entité emprunteuse, quel que soit le marché, à concurrence de huit millions d'euros.

Concernant les acquisitions et les ventes d'immeubles pour le compte de la Caisse régionale, le Conseil d'administration a donné délégation :

- au Directeur Général pour les opérations à concurrence de 750.000 euros,
- au Bureau pour les opérations à concurrence de 1.000.000 euros.

Au-delà de ces limites, le Conseil d'administration est seul compétent.

\*\*\*

## **II. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **Définition du dispositif de contrôle interne**

Le dispositif de contrôle interne est défini, au sein du Groupe Crédit Agricole, comme l'ensemble des dispositifs visant la maîtrise des activités et des risques de toute nature et permettant d'assurer la régularité, la sécurité et l'efficacité des opérations, conformément aux références présentées au point 1 ci-après.

Ce dispositif et ces procédures comportent toutefois des limites inhérentes à tout dispositif de contrôle interne, du fait notamment de défaillances techniques ou humaines.

Il se caractérise par les objectifs qui lui sont assignés :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- performance financière, par l'utilisation efficace et adéquate des actifs et ressources du Groupe ainsi que la protection contre les risques de pertes ;
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques ;
- conformité aux lois et règlements et aux normes internes ;
- prévention et détection des fraudes et erreurs ;
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Les dispositifs mis en œuvre dans cet environnement normatif procurent un certain nombre de moyens, d'outils et de reportings au Conseil, à la Direction Générale et au management notamment, permettant une évaluation de la qualité des dispositifs de contrôle interne mis en œuvre et de leur adéquation (système de Contrôle permanent et périodique, rapports sur la mesure et la surveillance des risques, plans d'actions correctrices, ...).

Les effectifs des trois fonctions de contrôle s'élèvent à 44,1 ETP au 31/12/2013.

Il est rappelé que le dispositif de contrôle interne mis en œuvre par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'inscrit dans un cadre de normes et de principes rappelés ci-dessous et déclinés d'une façon adaptée aux différents niveaux du Groupe Crédit Agricole afin de répondre au mieux aux obligations réglementaires propres aux activités bancaires.

## **1. TEXTES DE REFERENCE EN MATIERE DE CONTROLE INTERNE**

Le contrôle interne s'appuie sur :

- des références internationales :  
Celles-ci sont émises notamment par le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire.
- des références légales et réglementaires :
  - le Code Monétaire et Financier, le règlement 97-02 modifié relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement,
  - le recueil des textes réglementaires relatif à l'exercice des activités bancaires et financières (établi par la Banque de France et le CCLRF),
  - le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers.
- des références propres au Crédit Agricole :
  - les recommandations du Comité Plénier de Contrôle Interne des Caisses régionales,
  - le Corpus et procédures relatives notamment à la comptabilité (plan comptable du Crédit Agricole), à la gestion financière, aux risques et aux contrôles permanents,
  - la Charte de déontologie du Groupe Crédit Agricole.
- des références internes à la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France :  
Afin de rappeler l'organisation et les responsabilités des différents acteurs du contrôle interne au sein de la Caisse régionale, la Charte de Contrôle Interne, actualisée en mars 2012, est mise à disposition de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale. Il en est de même pour la charte comptable, actualisée en mars 2010, qui définit les principes d'organisation et de contrôle comptable mis en place au sein de la Caisse régionale, dans le cadre des normes du Groupe Crédit Agricole.  
Enfin, les dispositions générales relatives à la déontologie professionnelle et les règles s'appliquant au personnel sensible sont rappelées dans le Règlement intérieur de la Caisse régionale.

## **2. PRINCIPES D'ORGANISATION DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE**

### **2.1 Principes fondamentaux**

Les principes d'organisation et les composantes du dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et communs à l'ensemble des entités du Groupe Crédit Agricole recouvrent des obligations en matière :

- d'information de l'organe délibérant (stratégies risques, limites fixées aux prises de risques et utilisation de ces limites, activité et résultats du contrôle interne),
- d'implication directe de l'organe exécutif dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne,
- de couverture exhaustive des activités et des risques, de responsabilité de l'ensemble des acteurs,
- de définition claire des tâches, de séparation effective des fonctions d'engagement et de contrôle, de délégations formalisées et à jour,
- de normes et procédures, notamment en matière comptable, formalisées et à jour.

Ces principes sont complétés par :

- des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques : de crédit, de marché, de liquidité, financiers, opérationnels ou comptables (traitements opérationnels, qualité de l'information financière et comptable, processus informatiques), risques de non-conformité et risques juridiques,
- un système de contrôle, s'inscrivant dans un processus dynamique et correctif, comprenant des contrôles permanents réalisés par les unités opérationnelles ou par des collaborateurs dédiés, et des contrôles périodiques.

Enfin, les différents métiers, et par conséquent les objectifs et la stratégie de l'entreprise, sont bien pris en compte dans les évolutions du dispositif de contrôle interne examinées lors des Comités de Contrôle Interne et des Comités NAP (Nouvelles Activités et nouveaux Produits).

## 2.2 Pilotage du dispositif

Afin de veiller à la cohérence et à l'efficacité du dispositif de contrôle interne et au respect des principes énoncés ci-dessus sur l'ensemble du périmètre de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, trois responsables distincts du Contrôle périodique (Audit-Contrôle Périodique), du Contrôle permanent et du Contrôle de la conformité ont été désignés. Les Responsables du Contrôle périodique et du Contrôle permanent sont directement rattachés au Directeur Général de la Caisse régionale et rapportent notamment à son Conseil d'administration.

Par ailleurs, conformément à l'arrêté du 19/01/2010 modifiant le règlement 97-02, le Directeur des Risques et des Contrôles Permanents a été désigné responsable de la filière « risques ».

Il a notamment vocation à alerter les organes exécutif et délibérant de toute situation pouvant avoir un impact significatif sur la maîtrise des risques.

La cartographie des risques de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a été actualisée au 30 juin 2013. Les résultats ont été présentés au Comité d'audit ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne. Cette cartographie a ainsi permis d'identifier, sur différents thèmes, les points forts du dispositif de contrôle interne ainsi que les axes d'amélioration.

Par ailleurs, un groupe de travail de niveau national, mène actuellement une réflexion sur la refonte de la cartographie des risques des Caisses régionales, sous l'égide du comité spécialisé de contrôle permanent.

La nouvelle approche globale est structurée par domaine d'activité, en lieu et place d'une approche par typologie de risques.

Elle se base notamment sur :

- des indicateurs quantitatifs permettant de mesurer l'intensité de l'exposition tout en intégrant des facteurs d'atténuation (niveau de provision, assurance, contrôles,...),
- des indicateurs qualitatifs de gestion (processus, outils de suivi, ...),
- et des facteurs de fragilité (organisation, outils, réglementation,...).

En fin d'année, les résultats issus de l'application de cette nouvelle méthodologie ont été présentés sur le domaine du crédit.

## 2.3 Rôle de l'organe délibérant : Conseil d'administration

L'organe délibérant est informé de l'organisation, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Il est impliqué dans la compréhension des principaux risques encourus par l'entreprise. A ce titre, il est régulièrement informé des limites globales fixées en tant que niveaux acceptables de ces risques. Les niveaux d'utilisation de ces limites lui sont également communiqués.

En outre, il est informé par l'organe exécutif et par les trois responsables des fonctions de contrôle, de l'activité et des résultats du contrôle interne. Ainsi, il approuve l'organisation générale de l'entreprise ainsi que celle de son dispositif de contrôle interne.

En application du règlement 97-02, le dispositif de surveillance par l'organe délibérant est le suivant :

- principe de reporting auprès des organes de gouvernance sur l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que sur les incidents révélés par ces systèmes,
- en cas de survenance d'incidents significatifs, des modalités d'information ont été mises en place pour assurer l'information des organes exécutifs et délibérants. Ces modalités sont fixées dans une procédure dédiée.

Outre les informations qui lui sont régulièrement transmises, il dispose du rapport annuel sur le contrôle interne qui lui est systématiquement communiqué, conformément à la réglementation bancaire et aux principes du Groupe Crédit Agricole.

Le Comité d'audit se réunit spécifiquement afin d'assister l'organe délibérant dans l'exercice de sa mission.

Une présentation semestrielle des missions réalisées par les différentes instances de contrôle arrêtées au 30 juin 2013 a, par ailleurs, été réalisée au Comité d'audit du 22 octobre 2013. Une synthèse de cette présentation a été effectuée lors du Conseil d'administration du 25 octobre 2013.

Le rapport annuel sur le contrôle interne relatif à l'exercice 2013 sera présenté au Conseil d'administration du 24 mars 2014 et sera transmis aux Commissaires aux Comptes.

## 2.4 Rôle de l'organe exécutif

Le Directeur Général est directement impliqué dans l'organisation et le fonctionnement du dispositif de contrôle interne. Il s'assure que les stratégies et limites de risques sont compatibles avec la situation financière (niveaux des fonds propres, résultats) et les stratégies arrêtées par l'organe délibérant.

Le Directeur Général définit l'organisation générale de l'entreprise et s'assure de sa mise en œuvre efficiente par des personnes compétentes. En particulier, il fixe clairement les rôles et responsabilités en matière de contrôle interne et lui attribue les moyens adéquats.

Il veille à ce que des systèmes d'identification et de mesure des risques, adaptés aux activités et à l'organisation de l'entreprise, soient adoptés. Il veille également à ce que les principales informations issues de ces systèmes lui soient régulièrement reportées.

Il s'assure que le dispositif de contrôle interne fait l'objet d'un suivi permanent, destiné à vérifier son adéquation et son efficacité. Il est informé des principaux dysfonctionnements que le dispositif de contrôle interne permet d'identifier et des mesures correctrices proposées, notamment dans le cadre du Comité de Contrôle Interne qui se réunit trimestriellement sous la présidence du Directeur Général.

## 2.5 Contrôle interne consolidé : Caisses locales et filiales

Conformément aux principes du Groupe, le dispositif de contrôle interne de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'applique sur un périmètre large visant à l'encadrement et à la maîtrise des activités, à la mesure et à la surveillance des risques sur base consolidée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France s'assure de l'existence d'un dispositif adéquat au sein de chacune de ses filiales porteuses de risques afin de permettre une identification et une surveillance consolidée des activités, des risques et de la qualité des contrôles au sein de ces filiales, notamment en ce qui concerne les informations comptables et financières.

Les principales filiales concernées sont le pôle immobilier (holding, les réseaux d'agences immobilières, la commercialisation de lots neufs, et leur entité des fonctions supports communes, SCI de portage, prescription immobilière, promotion immobilière, diagnostics immobiliers), le pôle capital risque (Nord Capital Investissement), le pôle presse et le pôle CRELAN (ex Crédit Agricole de Belgique).

Le périmètre de contrôle interne comprend également l'ensemble des Caisses locales affiliées (cf. liste nominative en annexe 3 au présent rapport), pour lesquelles des diligences analogues sont réalisées. L'organisation et le fonctionnement des Caisses locales sont étroitement liés à la Caisse régionale et contrôlés par celle-ci. L'ensemble constitué de la Caisse régionale et des Caisses locales affiliées bénéficie d'un agrément collectif en tant qu'établissement de crédit.

## **3. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DU DISPOSITIF DE CONTROLE INTERNE ET DE MAITRISE DES RISQUES AUXQUELS EST SOUMIS L'ENTREPRISE**

### 3.1 Mesure et surveillance des risques

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France met en œuvre des processus et dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise de ses risques (risques de contrepartie, de marché, de taux d'intérêt global, de liquidité, opérationnels, comptables) adaptés à ses activités, ses moyens et à son organisation et intégrés au dispositif de contrôle interne.

Les principaux facteurs de risque auxquels est exposée la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, à savoir risque de crédit et de contrepartie, risque de marché, risque de liquidité, risque de taux d'intérêt global et risque opérationnel, font l'objet d'un suivi particulier. En outre, les principales expositions en matière de risques de crédit bénéficient d'un mécanisme de contre-garantie interne au Groupe via la structure Foncaris.

Pour les principaux facteurs de risque mentionnés ci-dessus, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a défini de façon précise et revoit au minimum chaque année les limites et procédures lui permettant d'encadrer, de sélectionner a priori, de mesurer, surveiller et maîtriser les risques.



Ainsi, pour ces principaux facteurs de risque, il existe un dispositif de limites qui comporte :

- des limites globales déclinant des règles de division des risques, d'engagements maximum par filière, par pays, par nature de risque financier s'agissant de la gestion actif-passif, etc., formalisées sous la forme d'une Politique Risque. Ces limites, établies en référence aux fonds propres et/ou aux résultats de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France ont été validées par l'organe exécutif et l'organe délibérant ;
- des limites opérationnelles décidées par l'organe exécutif, cohérentes avec les précédentes et accordées dans le cadre de procédures strictes.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France mesure ses risques de manière exhaustive et précise, c'est-à-dire en intégrant l'ensemble des catégories d'engagements (bilan, hors-bilan) et des positions, en consolidant les engagements sur les sociétés appartenant à un même groupe, en agrégeant l'ensemble des portefeuilles et en distinguant les niveaux de risques.

Les groupes de risque, dont les limites individuelles dépassent par exception les limites globales, sont approuvés au cas par cas par le Conseil d'administration (14 groupes sur les grandes clientèles et 6 sur les marchés de proximité en dépassement au 30/09/13).

Ces mesures sont complétées d'une évaluation régulière basée sur des « scénarios catastrophes », appliqués aux expositions réelles et aux limites.

Les méthodologies de mesure sont documentées et justifiées. Elles sont soumises à un réexamen périodique afin de vérifier leur pertinence et leur adaptation aux risques encourus.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France assure la maîtrise des risques engagés. Cette surveillance passe par un suivi permanent des dépassements de limites et de leur régularisation, du fonctionnement des comptes, par une revue périodique / trimestrielle des principaux risques et portefeuilles de crédits, portant en particulier sur les « affaires sensibles », et par une révision au moins annuelle de tous les autres. La correcte classification des créances au regard de la réglementation en vigueur (créances douteuses notamment), ainsi que l'adéquation du niveau de provisionnement aux niveaux de risque encourus, font l'objet d'un examen mensuel par le Comité Risques présidé par la Direction Générale.

Les anomalies identifiées, les classifications comptables non conformes ainsi que les cas de non respect des limites globales ou des équilibres géographiques et sectoriels sont rapportés à la Direction Générale et au Conseil d'administration et aux niveaux hiérarchiques appropriés.

Enfin, conformément au règlement 97-02 modifié, le système de contrôle des opérations et des procédures internes a également pour objet :

- de vérifier l'exécution, dans des délais raisonnables, des mesures correctrices décidées,
- de vérifier l'adéquation des transactions réalisées avec les décisions prises dans les instances de gouvernance, les opérateurs de marché ne réalisant aucune activité de trading.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France identifie, conformément au règlement 97-02, les incidents significatifs en fonction :

- des critères et seuils définis dans les procédures régissant les dispositifs de limites dans le domaine des risques de crédit,
- des critères et seuils qui ont été fixés afin d'identifier comme significatifs les incidents révélés par les procédures de contrôle interne et leurs modalités de mise en œuvre.

La gestion du risque de liquidité s'inscrit dans le cadre du respect des normes réglementaires (coefficient de liquidité standard à 1 mois) et des normes de Crédit Agricole S.A. (Limite Court Terme pour le refinancement à moins de un an, concentration des échéances à Moyen Long Terme). La gestion de la liquidité est effectuée par le service Gestion Financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France. Un contrôle de second degré est effectué par l'unité Middle Office, indépendante du service Gestion Financière, ainsi que par la Direction des Risques et Contrôles Permanents. La situation de la Caisse régionale en matière de risque de liquidité est revue quotidiennement par le Directeur Financier et à tout le moins mensuellement par le Directeur Général de la Caisse régionale dans le cadre du Comité Financier.

### 3.2 Dispositif de Contrôle permanent

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés.

Au sein des services / unités / directions / métiers, des manuels de procédures décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles permanents opérationnels afférents ; ils portent notamment sur le respect des limites, de la stratégie « risque », des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, etc. L'extension du dispositif aux nouveaux services ou nouvelles activités est effectuée par la mise en œuvre de procédures dédiées. Le changement du Système d'Information fin 2013 nécessite la mise à jour de nombreuses procédures et a donné lieu à une révision globale des contrôles opérationnels attachés aux traitements concernés qui sera poursuivie en 2014.

Dans le cadre de la mise en œuvre des modifications du règlement 97-02 sur le contrôle interne, des unités spécialisées de Contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par l'entité, sont regroupées sous l'autorité du Responsable des Risques et Contrôles permanents. Le Responsable du Contrôle de la Conformité est rattaché à celui-ci.

Le plan de contrôles permanents, mis en œuvre sur le périmètre de contrôle interne, est élaboré, formalisé, mis à jour régulièrement sous la responsabilité de l'équipe Risques opérationnels et Contrôles permanents, en collaboration avec les experts métiers.

Lorsqu'ils n'ont pas été intégrés dans les systèmes automatisés de traitement des opérations, les points à contrôler ont été exhaustivement recensés et sont régulièrement actualisés, en s'appuyant notamment sur la cartographie des risques opérationnels.

Les résultats des contrôles sont formalisés, tracés par le biais de fiches de contrôle informatisées et font l'objet d'un reporting de synthèse périodique au niveau hiérarchique adéquat [Directeurs d'agence, Directeurs de région, Responsables de domaine, Responsable comptable, Directeur de Département et Comité de Contrôle Interne]. Les responsables des fonctions de contrôle sont également destinataires des principaux reportings et il en est fait un compte rendu dans le rapport de contrôle interne destiné au Conseil d'administration, à Crédit Agricole S.A., aux Commissaires aux comptes et à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les anomalies détectées par ces moyens font l'objet de plans d'actions correctrices.

L'extension du dispositif à des filiales non encore couvertes s'est poursuivie avec les responsables Contrôle Interne de chaque entité. Dans le cadre de la démarche Groupe, le plan d'action visant à renforcer le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale a été mis en œuvre en impliquant plus étroitement les managers des Directions Commerciales dans la réalisation de ces contrôles.

Les procédures et les contrôles portent également sur les Caisses locales affiliées, dans le cadre du pouvoir général de tutelle exercé par la Caisse régionale sur leur administration et leur gestion. Les contrôles de premier degré sont assurés par le Directeur d'agence concerné, en qualité de Secrétaire de la Caisse locale du ressort de l'agence. Les contrôles de deuxième degré sont réalisés par les services compétents de la Caisse régionale.

### 3.3 Dispositif de contrôle des risques de non conformité

Ce dispositif vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et à la lutte contre le financement du terrorisme et la prévention et lutte contre la fraude externe et interne. Des moyens spécifiques d'encadrement et de surveillance des opérations sont mis en œuvre : formation du personnel, adoption de règles écrites internes, accomplissement des obligations déclaratives vis-à-vis des autorités de tutelle, etc.

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France a engagé des nouveaux travaux, ou a poursuivi ceux débutés précédemment.

Dans ce cadre, elle a notamment :

- réalisé la cartographie 2013 des risques de non-conformité et renforcé, en conséquence, le plan de contrôle de la conformité,
- enrichi le dispositif de reporting,
- déployé un outil de lutte contre la fraude identitaire,
- renforcé le dispositif relatif à protection de la clientèle.

Ces dispositifs font l'objet d'un suivi renforcé par le Responsable de la Conformité de la Caisse régionale, sous la coordination de la Direction de la Conformité de Crédit Agricole S.A. Des axes d'amélioration ont été identifiés et font l'objet d'un plan de mise en conformité.

### 3.4 Des dispositifs de contrôle particuliers recouvrent

- Les systèmes d'informations, pour lesquels des procédures et contrôles visent à assurer un niveau de sécurité satisfaisant. Une mesure du niveau de sécurité est réalisée semestriellement et les insuffisances relevées font l'objet de plans d'améliorations.
- Le projet NICE (informatique des Caisses régionales), dont la mise en œuvre de la première phase s'est terminée fin 2013 par la bascule de l'ensemble des Caisse régionales sur le même socle applicatif, doit être source de rationalisation des infrastructures techniques et applicatives actuelles en apportant, notamment, une meilleure maîtrise des risques informatiques associés. Il est précisé que le dispositif de contrôles permanents de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France fera l'objet d'une adaptation du fait du changement du système d'information. Dans ce contexte, une attention sera donnée au maintien de la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.
- Le déploiement et le test de plans de continuité d'activités, intégrant les plans de replis utilisateurs et plans secours informatiques en lien avec les nouvelles entités du Groupe responsables du Système d'Information CA Technologies et CA services.
- Le dispositif national de gestion de crise (auquel est associé la Caisse régionale par l'intermédiaire de ses correspondants désignés) et qui est testé chaque trimestre.
- Les « Lignes métiers » : afin d'éviter l'effet « cloisonnement » lors d'un sinistre affectant une de ses entités, le Groupe a mis en place depuis plusieurs années une démarche de plans de continuité d'activités par « Ligne métier ». En 2013, les lignes métiers « Assurances », « Moyens de paiements », « Services Financiers Spécialisés » et « Titres retail » ont fait l'objet de tests transverses associant à la fois des représentants Caisses régionales, les entités informatiques impactées ainsi que les filiales nationales concernées par ces métiers.

### 3.5 Dispositif de contrôle interne de l'information comptable et financière

- **Rôles et responsabilités dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière**

La Direction comptable et financière de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France assure la responsabilité de l'élaboration de ses états financiers (comptes individuels et comptes consolidés) et de la transmission à Crédit Agricole S.A. des données collectées, nécessaires à l'élaboration des comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France se dote, conformément aux recommandations du Groupe, en matière de Contrôle permanent de l'information comptable et financière, des moyens de s'assurer de la qualité des données comptables et de gestion transmises au Groupe pour les besoins de la consolidation, notamment sur les aspects suivants : conformité aux normes applicables, concordance avec les comptes individuels arrêtés par son organe délibérant, réconciliation des résultats comptables et de gestion.

Le Contrôle permanent de dernier niveau sur l'information comptable et financière (contrôle 2<sup>ème</sup> degré 2<sup>nd</sup> niveau) est assuré par une équipe dédiée, rattachée fonctionnellement et hiérarchiquement au Responsable du Contrôle permanent de la Caisse régionale.

La charte du contrôle comptable, adoptée le 22 février 2010, définit notamment le rôle et les responsabilités des différents niveaux de contrôle comptable au sein de la Caisse régionale (Direction financière, Comptabilité générale, centres comptables décentralisés), le périmètre de couverture des contrôles, les procédures d'organisation et de fonctionnement des contrôles permanents (niveaux de contrôle, contenu et périodicité des reportings, relations avec les autres fonctions de contrôle).

Le dispositif de contrôle permanent de l'information financière et comptable est complété par l'approbation des comptes des Caisses régionales réalisée par Crédit Agricole S.A. en application de l'article R 512-11 du Code Monétaire et Financier préalablement à leur Assemblée générale ainsi que par les contrôles de cohérence réalisés dans le cadre du processus de consolidation.

- **Procédures d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière**

La documentation de l'organisation des procédures et des systèmes d'information requise pour l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière est décrite dans le livre des procédures comptables de la Caisse régionale. Les procédures relatives à la piste d'audit sont formalisées.

L'information financière publiée par la Caisse régionale s'appuie, pour l'essentiel, sur les données comptables mais également sur des données de gestion.

- **Données comptables**

La Caisse régionale établit des comptes individuels et consolidés selon les normes comptables du Groupe Crédit Agricole, diffusées par la Direction de la Comptabilité et de la Consolidation de Crédit Agricole S.A.

La Caisse régionale met en œuvre le système d'information comptable, dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par Crédit Agricole S.A et le pôle métier financier de CA services, lui permettant ainsi d'élaborer ses données dans les conditions de sécurité satisfaisantes.

- **Données de gestion**

Lorsque les données publiées ne sont pas directement extraites des informations comptables, il est fait généralement mention des sources et de la définition des modes de calcul afin d'en faciliter la compréhension.

Les données de gestion publiées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France font l'objet de la mise en œuvre de contrôles comptables (notamment pour celles relevant de l'application de la norme comptable IFRS 7) permettant de s'assurer de la qualité de la réconciliation avec les données comptables, de la conformité aux normes de gestion fixées par l'organe exécutif et de la fiabilité du calcul de l'information de gestion.

Les données de gestion sont établies selon des méthodes et des modes de calcul permettant d'assurer la comparabilité dans le temps des données chiffrées.

- **Description du dispositif de Contrôle permanent de l'information comptable et financière**

Les objectifs du Contrôle permanent de l'information comptable et financière visent à s'assurer de la couverture adéquate des risques comptables majeurs, susceptibles d'altérer la qualité de l'information comptable et financière en termes de :

- conformité des données au regard des dispositions légales et réglementaires et des normes du Groupe Crédit Agricole,
- fiabilité et sincérité des données, permettant de donner une image fidèle des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et des entités intégrées dans son périmètre de consolidation,
- sécurité des processus d'élaboration et de traitement des données, limitant les risques opérationnels, au regard de l'engagement de la Caisse sur l'information publiée,
- prévention des risques de fraudes et d'irrégularités comptables.

Pour répondre à ces objectifs, la Caisse régionale a décliné les recommandations générales de déploiement du Contrôle permanent dans le domaine du contrôle de l'information comptable et financière :

- séparation du contrôle comptable en deux niveaux,
- élaboration d'une cartographie des risques comptables,
- révision des plans de contrôles comptables dans les services opérationnels,
- déploiement des contrôles sur les processus d'élaboration de l'information comptable et financière,
- mise en place d'une réunion trimestrielle sur le rapprochement comptabilité-risques,
- déploiement de guides de contrôles comptables dans les filiales consolidées.

Le Contrôle permanent de l'information comptable et financière s'appuie sur l'évaluation des risques et des contrôles des processus comptables gérés par les services opérationnels et la Direction Comptable et Financière :

- contrôles de la comptabilité de 1er degré assurés par les centres comptables décentralisés, rattachés aux Directions / Métiers de la Caisse,
- contrôles de 2ème degré 1<sup>er</sup> niveau exercés par la Direction Comptable et Financière.

Cette évaluation permet ainsi au Responsable du Contrôle Permanent de la Caisse régionale, de définir un plan de contrôles et la mise en place d'actions correctives, afin de renforcer, si besoin, le dispositif d'élaboration et de traitement de l'information comptable et financière.

Le Responsable du Contrôle permanent rend compte périodiquement au Directeur Général de la Caisse régionale des travaux du Contrôle permanent de l'information comptable et financière (résultats des contrôles 2.2C, thématiques comptables, contrôles sous SCOPE, etc..) et de l'évaluation de ce dispositif de Contrôle permanent mis en place dans la Caisse régionale.

- **Relations avec les Commissaires aux comptes**

Conformément aux normes professionnelles en vigueur, les Commissaires aux Comptes mettent en œuvre les diligences qu'ils jugent appropriées sur l'information comptable et financière publiée :

- audit des comptes individuels et des comptes consolidés ;
- examen limité des comptes consolidés semestriels ;
- lecture d'ensemble des supports de présentation de l'information financière publiée.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux Comptes présentent au Comité d'audit et au Conseil d'administration de la Caisse régionale les conclusions de leurs travaux.

### 3.6 Contrôle périodique (Inspection Générale / Audit)

Le service Audit et Contrôle Périodique, exerçant exclusivement son rôle de contrôle périodique (3<sup>ème</sup> degré), en application du règlement 97-02 modifié, et indépendant des unités opérationnelles, intervient sur la Caisse régionale (siège et réseaux) mais aussi sur toute entité relevant de son périmètre de contrôle interne, en France comme à l'étranger.

Les missions d'audit sont réalisées par des équipes dédiées, selon des méthodologies formalisées, conformément à un plan annuel validé par la Direction générale.

Les missions visent à s'assurer du respect des règles externes et internes, de la maîtrise des risques, de la fiabilité et l'exhaustivité des informations et des systèmes de mesure des risques. Elles portent en particulier sur les dispositifs de Contrôle permanent et de contrôle de la conformité.

Le plan annuel d'audit s'inscrit dans un cycle pluriannuel, visant à l'audit régulier et selon une périodicité aussi rapprochée que possible, de toutes les activités et entités du périmètre de contrôle interne.

L'activité du service Audit et Contrôle Périodique de la Caisse régionale s'effectue dans le cadre de l'Animation Audit Inspection exercée par l'Inspection Générale Groupe (IGL). De fait, les plans annuels et pluriannuels, comme la cartographie des risques auditables de la Caisse régionale, sont réalisés sur la base de référentiels nationaux et l'audit de la Caisse régionale bénéficie des outils méthodologiques mis à disposition par IGL (guides d'audit, formations, encadrement de missions transverses, outils d'analyse de données, outil de gestion des missions et des suivis des recommandations).

Les missions réalisées par le service Audit et Contrôle Périodique, ainsi que par l'Inspection Générale Groupe ou tout audit externe (autorités de tutelle, cabinets externes) font l'objet d'un dispositif formalisé de suivi. Pour chacune des recommandations formulées à l'issue de ces missions, ce dispositif permet de s'assurer de l'avancement des actions correctrices programmées dans des délais raisonnables, mises en œuvre selon un calendrier précis, en fonction de leur niveau de priorité et au Responsable du service Audit-Inspection d'effectuer les retours nécessaires aux organes exécutif et délibérant.

\* \* \*

Conformément aux modalités d'organisation communes aux entités du Groupe Crédit Agricole, décrites ci-avant, et aux dispositifs et procédures existants au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, le Conseil d'administration, la Direction Générale et les composantes concernées de l'entreprise sont tenus informés avec précision du contrôle interne et du niveau d'exposition aux risques, ainsi que des éventuels axes de progrès enregistrés en la matière, et de l'avancement des mesures correctrices adoptées, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue. Cette information est retranscrite notamment au moyen du rapport annuel sur le contrôle interne et sur la mesure et la surveillance des risques, mais aussi par des reportings réguliers d'activité, des risques et de contrôles.

Le Président du Conseil d'administration.

**ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA  
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

Nom	Age au 31/12/2013	Modifications intervenues en 2013
Bernard PACORY	60	Réélu en tant que Président
Thierry CALAIS	-	Démission du mandat d'administrateur et fin du mandat de Vice-président
José DUBRULLE	57	Fin du mandat de Vice-président / Elu Membre du Bureau
Dominique DUCROQUET	-	Fin des mandats d'administrateurs et de Vice-président
Bertrand GOSSE DE GORRE	52	Réélu Vice-président
Henri MASCAUX	66	Réélu Vice-président
Jean-Pierre ROSELEUR	66	Réélu Vice-président
Maurice CAFFIERI	66	Réélu Secrétaire
Gabriel HOLLANDER	57	Elu Vice-président / fin mandat trésorier
Monique HUCHETTE	66	
Renée-Paule ROBAIL	69	
Thérèse SPRIET	53	
Anne-Marie VANSTEENBERGHE	60	
Marie-Madeleine VION	65	Réélue Membre du Bureau
Patrice CALAIS	60	Elu Membre du Bureau
Jean-Pierre CHAMPAGNE	69	
Bertrand DELTOUR	61	
Jean-Paul GOMBERT	65	
Alain LECLERCQ	48	
Didier LEFEBVRE	69	
Daniel PARENTY	58	Elu Membre du Bureau
Stéphane ROLIN	52	
Philippe TETTART	57	Réélu Membre du Bureau
Philippe TRUFFAUX	51	Elu Trésorier
Hélène PAINBLAN BRONGNIART	31	Elue en tant qu'administratrice
Sylvie CODEVELLE	47	Elue en tant qu'administratrice

**ANNEXE 2 : LISTE DES MEMBRES DU COMITE D'AUDIT DE LA  
CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

<b>Membres du Comité d'audit</b>			
Président	Monsieur	Bertrand	GOSSE de GORRE
Membres	Madame	Monique	HUCHETTE
	Monsieur	Maurice	CAFFIERI
	Monsieur	Bertrand	DELTOUR
	Monsieur	Didier	LEFEBVRE
	Monsieur	Henri	MASCAUX
	Monsieur	Daniel	PARENTY
	Monsieur	Stéphane	ROLIN



**ANNEXE 3 : LISTE DES 70 CAISSES LOCALES AFFILIEES**  
**A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

<b>Nom de la Caisse locale</b>	<b>Siège social</b>
AIRE SUR LA LYS	1 à 5 Rue d'Arras – BP 89 - 62922 AIRE SUR LA LYS
ARDRES – AUDRUICQ	9 Place Belle Roze – BP 8 – 62610 ARDRES
ARLEUX	34 Rue Fily – BP 9 – 59151 ARLEUX
ARMENTIERES	32 Place Saint Vaast – 59280 ARMENTIERES
ARRAS	19 Grand Place – 62000 ARRAS
AUBERCHICOURT	7 Place Jean Jaurès – 59580 ANICHE
AUBIGNY	1 Place du Manoir – 62690 AUBIGNY EN ARTOIS
AULNOYE	7-9 Place de la Gare – 59620 AULNOYE
AVESNES – BEAUMETZ	77 Grand'Rue – BP 15 – 62810 AVESNES LE COMTE
AVESNES SUR HELPE	4 Rue Vauban – 59440 AVESNES SUR HELPE
AVION – BULLY	10-12 Rue Roger Salengro – BP 116 – 62160 BULLY LES MINES
BAILLEUL	16 Rue d'Ypres – 59270 BAILLEUL
BAPAUME – BERTINCOURT	16 Route de Douai – 62450 BAPAUME
BAVAY	40 Rue Pierre Mathieu – BP 94022 – 59570 BAVAY
BERGUES	26 Rue Nationale – 59380 BERGUES
BETHUNE	159 Place du Maréchal Joffre – BP 10015 – 62401 BETHUNE
BONDUES – MARCQ	1906 Avenue du Général de Gaulle – 59910 BONDUES
BOUCHAIN	222 Rue Léon Pierard – BP 36 – 59111 BOUCHAIN
BOULOGNE	85 Boulevard Mariette – 62311 BOULOGNE SUR MER
BOURBOURG	3 Place du Général de Gaulle – 59630 BOURBOURG
BRUAY LA BUISSIERE	422 Rue Jules Guesde – 62700 BRUAY LA BUISSIERE
BUCQUOY – PAS	18 Grand Place – 62760 PAS EN ARTOIS
CALAIS	77 Boulevard Lafayette – 62102 CALAIS
CAMBRAI	27 Rue de Nice – 59400 CAMBRAI
CARNIERES	9 Rue Karl Marx – 59129 AVESNES LEZ AUBERT
CARVIN – WINGLES	16 Rue du 8 mai 1945 – 62220 CARVIN
CASSEL	61 Rue Constant Moeneclaeys – 59670 CASSEL
CLARY	11 Rue Léon Gambetta – 59540 CAUDRY
CONDE SUR L'ESCAUT	47 Rue Léon Gambetta – 59163 CONDE SUR L'ESCAUT
CYSOING	42 Rue Léon Gambetta – 59830 CYSOING
DENAIN	1 Rue Lazare Bernard – 59220 DENAIN
DESVRES	10 rue des Potiers – 62240 DESVRES
DOUAI	179 Rue de Paris – 59505 DOUAI
DUNKERQUE	5-7 Rue Sainte Barbe – 59140 DUNKERQUE
FREVENT	2 Place Jean Jaurès – 62270 FREVENT
GUINES	29 Rue Georges Clémenceau – 62340 GUINES
HAUBOURDIN – RONCHIN	1 Rue Léon Gambetta – BP 30021 – 59481 HAUBOURDIN
HAUT PAYS	25 Place Jean Jaurès – 62380 LUMBRES
HAZEBROUCK	5 Rue de l'église – 59190 HAZEBROUCK
HENIN – HARNES	58 Rue Montpencher – BP 157 – 62253 HENIN BEAUMONT
HESDIN	1 Place d'Armes – BP 35 – 62140 HESDIN
LA BASSEE	5 Rue du Général Leclerc – 59480 LA BASSEE
LAMBERSART – LA MADELEINE	2 Avenue Henri Delecaux – 59130 LAMBERSART
LE CATEAU	36-38 Rue Jean Jaurès – 59360 LE CATEAU

Nom de la Caisse locale	Siège social
LE QUESNOY	8-10-12 Rue Henri Weibel – 59530 LE QUESNOY
LENS – LIEVIN	99 Boulevard Basly – 62300 LENS
LILLE	71-73 Rue Nationale – 59800 LILLE
LILLERS	9 Rue du Commerce – 62193 LILLERS
MARCHIENNES	41 Rue Pasteur – 59490 SOMAIN
MARCOING	15 Rue de la République – 59159 MARCOING
MARQUISE	12 Rue Pasteur – 62250 MARQUISE
MAUBEUGE	40 Avenue de France – 59600 MAUBEUGE
MERVILLE	9 Place de la Libération – 59660 MERVILLE
MONTREUIL	32 Place du Général de Gaulle – 62170 MONTREUIL SUR MER
ORCHIES	1 Place Léon Gambetta – 59310 ORCHIES
PERNES	29 Grand Place – 62550 PERNES EN ARTOIS
PONT A MARCQ	102 Rue Nationale – 59710 PONT A MARCQ
QUESNOY SUR DEULE	3 Rue du Général Leclerc – 59890 QUESNOY SUR DEULE
ROUBAIX – CROIX – WASQUEHAL	52 Avenue Jean Jaurès – 59100 ROUBAIX
SAINT AMAND LES EAUX	34 Rue d’Orchies – 59230 SAINT AMAND LES EAUX
SAINT OMER	26 Place Foch – 62500 SAINT OMER
SAINT POL SUR TERNOISE	4 Place de Verdun – 62130 SAINT POL SUR TERNOISE
SECLIN	31 Place du Général de Gaulle – 59113 SECLIN
SOLESMES	53 Rue de la République – 59730 SOLESMES
STEENVOORDE	33 Place Norbert Segard – 59114 STEENVOORDE
TRELON	52 Rue Saint Louis – BP 20051 – 59612 FOURMIES
VALENCIENNES	15 Avenue d’Amsterdam – 59300 VALENCIENNES
VILLENEUVE D’ASCQ	30 Boulevard du Comte de Montalembert – 59650 VILLENEUVE D’ASCQ
WATTRELOS – TOURCOING	40 rue Carnot – 59150 WATTRELOS
WORMHOUT	42 Place du Général de Gaulle – 59470 WORMHOUT



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT**



NORD DE FRANCE



**Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Nord de France**

**Rapport des commissaires aux  
comptes, établi en application  
de l'article L.225-235 du Code  
de commerce, sur le rapport du  
Président du conseil  
d'administration de la Caisse  
Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Nord de France**

Exercice clos le 31 décembre 2013  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France  
10, avenue Foch - 59000 Lille  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : AB-141-77





## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille  
Capital social : €.179 286 585

### **Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et en application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil d'administration de votre Caisse Régionale conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Caisse Régionale et donnant les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient

de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L.225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

4 mars 2014

***Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière***

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Caisse Régionale relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

***Autres informations***

Nous attestons que le rapport du Président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense, le 4 mars 2014

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille

*Associé*

Courbevoie, le 4 mars 2014

Mazars

Anne Veaute

*Associée*

# **BILAN, HORS-BILAN, COMPTE DE RÉSULTAT** ET ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS



NORD DE FRANCE



# ***Groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France***

## **COMPTES CONSOLIDÉS AU 31/12/2013**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole  
Nord de France en date du 27 janvier 2014 et soumis à l'approbation de  
l'Assemblée générale ordinaire en date du 3 avril 2014**



# SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL .....</b>	<b>149</b>
Présentation juridique de l'entité .....	149
Organigramme simplifié du Crédit Agricole .....	150
Relations internes au Crédit agricole .....	152
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES .....</b>	<b>157</b>
Compte de Résultat .....	157
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	158
Bilan actif.....	161
Bilan passif .....	162
Tableau de variation des capitaux propres .....	163
Tableau des flux de trésorerie .....	165
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>168</b>
<b>1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.....</b>	<b>168</b>
1.1. Normes applicables et comparabilité .....	168
1.2. Format de présentation des états financiers .....	172
1.3. Principes et méthodes comptables .....	173
1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31) .....	198
<b>2. Informations significatives de l'exercice.....</b>	<b>204</b>
2.1 Événements significatifs de la période.....	204
2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice .....	204
2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence .....	204
2.4 Participations non consolidées.....	206
2.5 Ecarts d'acquisition.....	207
<b>3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture.....</b>	<b>209</b>
3.1. Risque de crédit .....	209
3.2. Risque de marché .....	215
3.3. Risque de change .....	219
3.4. Risque de liquidité et de financement.....	219
3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change.....	222
3.6. Risques opérationnels.....	223
3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires.....	223
<b>4. Notes relatives au compte de résultat.....</b>	<b>225</b>
4.1. Produits et charges d'intérêts .....	225
4.2. Commissions nettes .....	225
4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat .....	226
4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente .....	227
4.5. Produits et charges nets des autres activités .....	227
4.6. Charges générales d'exploitation .....	228
4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	228



4.8. Coût du risque.....	229
4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	229
4.10. Impôts .....	230
4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres ....	231
<b>5. Informations sectorielles .....</b>	<b>233</b>
5.1. Information par secteur opérationnel.....	234
5.2. Information sectorielle par zone géographique .....	234
<b>6. Notes relatives au bilan.....</b>	<b>235</b>
6.1. Caisse, banques centrales.....	235
6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	235
6.3. Instruments dérivés de couverture .....	236
6.4. Actifs financiers disponibles à la vente .....	237
6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle.....	238
6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue .....	240
6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers.....	241
6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance (si l'entité est concernée).....	242
6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle.....	249
6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.....	249
6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées .....	250
6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers .....	251
6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés.....	253
6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	253
6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés .....	254
6.16. Immeubles de placement.....	254
6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition).....	255
6.18. Provisions techniques des contrats d'assurance.....	256
6.19. Provisions.....	257
6.20. Capitaux propres.....	259
6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle.....	263
<b>7. Avantages au personnel et autres rémunérations.....</b>	<b>265</b>
7.1. Détail des charges de personnel.....	265
7.2. Effectif fin de période .....	265
7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies .....	265
7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies.....	266
7.5. Autres avantages sociaux .....	268
7.6. Rémunérations de dirigeants .....	268
<b>8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....</b>	<b>269</b>
<b>9. Reclassements d'instruments financiers .....</b>	<b>271</b>
<b>10. Juste valeur des instruments financiers.....</b>	<b>271</b>
10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût .....	272
10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur .....	275
<b>11. Événements postérieurs à la clôture .....</b>	<b>280</b>
<b>12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012 .....</b>	<b>281</b>

## **Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

### **CADRE GENERAL**

#### ***Présentation juridique de l'entité***

La société tête de groupe est la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, société coopérative à capital et personnel variables, dont le siège social est à Lille – 10 avenue Foch, immatriculée au RCS de Lille sous le numéro 440 676 559.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une composante du groupe Crédit Agricole.

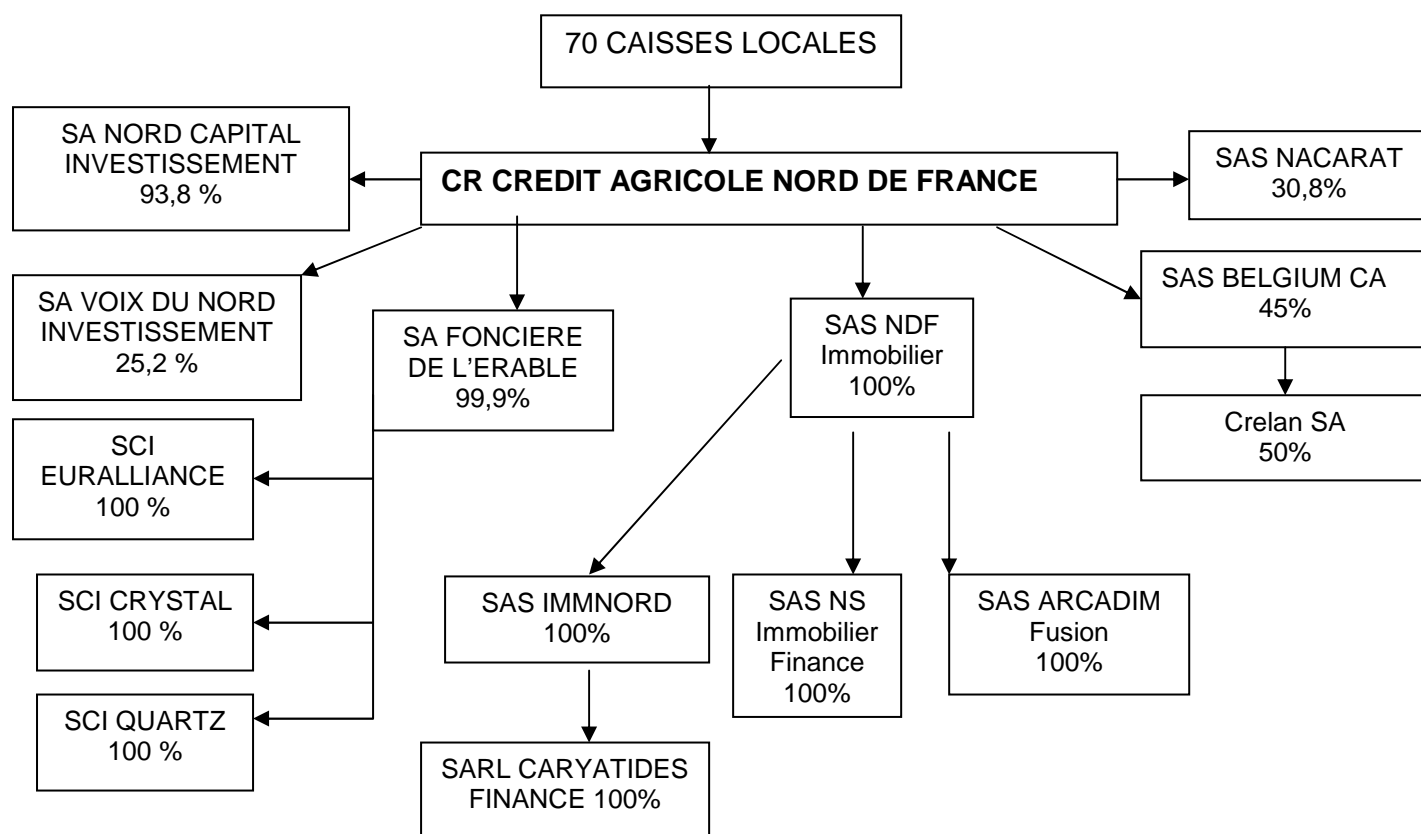
La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France émet des certificats coopératifs d'investissement qui sont cotés sur l'Euronext Paris.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Il est soumis à la réglementation bancaire et est régi par le Code Monétaire et Financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre. Les états financiers consolidés, selon la méthode de l'entité consolidante, incluent les comptes de la Caisse régionale, les comptes des 70 Caisses locales et ceux de ses principales filiales (Crelan SA, SAS Belgium CA, SA Nord Capital Investissement, SCI Euralliance, SCI Crystal, SCI Quartz, SAS Immnord, SAS Nord de France Immobilier, SARL Caryatides Finance, SAS ARCADIM Fusion, SA Foncière de l'Erable, SAS Nacarat, SA Voix du Nord Investissement et SAS NS Immobilier Finance).

Ces sociétés sont consolidées dans les comptes de la Caisse régionale selon la méthode globale pour les entités sous contrôle exclusif, selon la méthode d'intégration proportionnelle pour les entités sous contrôle conjoint et selon la méthode de la mise en équivalence pour les entités sous influence notable.

## Groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France



**NB :** Le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans Crelan SA est de 30% et de 95,47% dans la SA Nord Capital Investissement.

## **Organigramme simplifié du Crédit Agricole**

### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

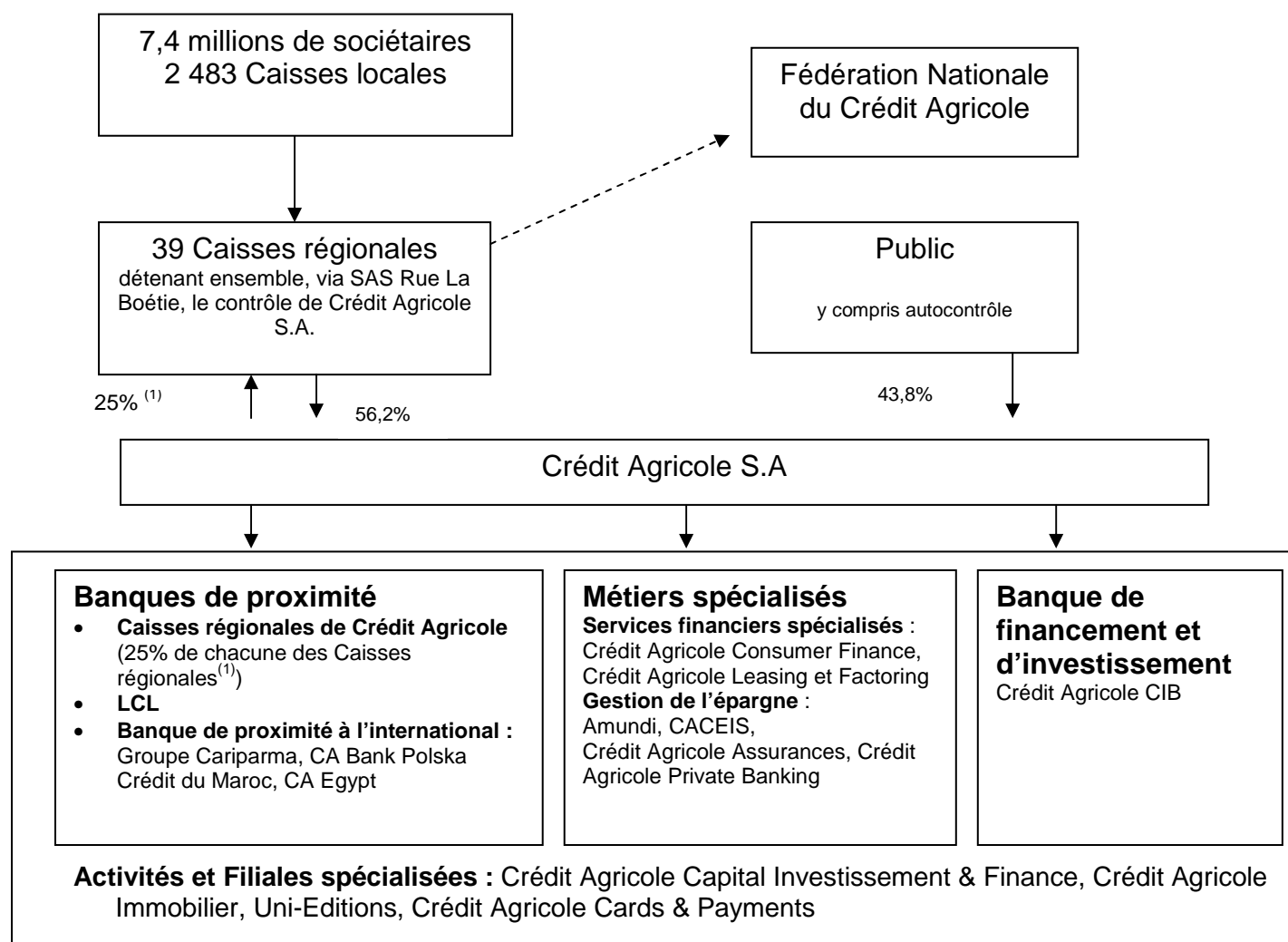
L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

Les Caisses Locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 7,4 millions de sociétaires qui élisent quelques 31 921 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses Locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du Crédit Agricole au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.



Au 31 décembre 2013

(1) A l'exception de la Caisse régionale de la Corse.

## **Relations internes au Crédit agricole**

### ➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créancier, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Épargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25%, puis 33% et, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole SA (Switch)**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Crédit Agricole S.A. consolide par mise en équivalence ses participations dans les Caisses régionales. Ces participations sont des risques pondérés à 290% (CCI) ou 370% (CCA) dans le ratio de solvabilité de Crédit Agricole S.A.

A travers le dispositif Switch, les Caisses régionales s'engagent à supporter les exigences en Fonds Propres et les risques économiques associés sous forme d'indemnisation le cas échéant.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. Dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

En conséquence, sur le plan prudentiel :

- Crédit Agricole S.A. réduit ses exigences de capital à proportion du montant de la garantie accordée par les Caisses Régionales;
- les Caisses régionales constatent symétriquement des exigences de capital égales à celles économisées par Crédit Agricole S.A.

Ce dispositif, qui est neutre au niveau du groupe Crédit Agricole, permet de rééquilibrer l'allocation en fonds propres entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement, lors du retour à meilleure fortune, s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en Produit net bancaire, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des entreprises mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.



Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011, à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels.

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéancier des garanties globales reste identique (1<sup>er</sup> mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, mais la substance du contrat s'analyse désormais comme un contrat d'assurance, du fait de l'existence d'un risque global d'assurance au sens de la norme IFRS 4.

### ➤ Informations relatives aux parties liées

La SAS Belgium CA a procédé au remboursement de 55,24 millions d'euros au profit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, au titre de la réduction de son capital.

Crelan SA a procédé à une réduction de capital social par remboursement d'actions C à hauteur de 125 millions d'euros, portant le pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale Nord de France à 30%.

Les intérêts du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 et des 3 premiers trimestres de 2013 de l'avance en compte courant consentie à la SAS Nord de France Immobilier, ont été capitalisés pour 0,7 millions d'euros. Le solde du compte courant s'élève ainsi à 24,99 millions d'euros.

Les intérêts 2012 de l'avance en compte courant consentie à la SA Foncière de l'Erable, ont été capitalisés pour 0,85 millions d'euros. La Foncière de l'Erable a procédé au remboursement partiel de l'avance à hauteur de 9 millions d'euros portant son solde à 38,22 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a encaissé les dividendes suivants :

- 1,42 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 2 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 3 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- un acompte de 4,95 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La SCI Euralliance a versé à la Foncière de l'Erable :

- un dividende de 1,54 millions d'euros,
- une somme de 9 millions d'euros au titre de la réduction de son capital.

### ➤ Autres faits caractéristiques de l'exercice

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réduit son exposition au risque action (vente d'une partie des actions et des obligations convertibles) au profit des poches monétaires et obligataires qui représentent 85% du placement des excédents de fonds propres.

### **Résiliations de swaps de taux**

Suite au rachat du TSR Radian FR0010192500 en mars 2013, le swap adossé d'un nominal de 60 millions d'euros, comptabilisé en position ouverte isolée, a été également résilié.

Au 31/12/2013, le stock résiduel de swaps de taux en position ouverte isolée est de 12 millions d'euros en nominal.

### **Emission et restructuration de BMTN**

En 2013, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis 49,7 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée 7 ans, générant une charge annuelle de 1,3 millions d'euros.

La Caisse Régionale a procédé au rachat de 55 millions d'euros de BMTN structurés comptabilisés en juste valeur, permettant ainsi de réduire la volatilité du résultat par rapport aux variations de spread et de taux.

## ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

### COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Intérêts et produits assimilés	4.1	984 883	1 108 586
Intérêts et charges assimilés	4.1	- 558 650	- 681 884
Commissions (produits)	4.2	318 747	324 809
Commissions (charges)	4.2	- 44 910	- 54 184
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	1 350	- 60 879
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	23 976	- 13 108
Produits des autres activités	4.5	51 494	57 067
Charges des autres activités	4.5	- 15 074	- 14 588
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>761 816</b>	<b>665 819</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4	- 435 362	- 447 704
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	- 20 656	- 22 283
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>305 798</b>	<b>195 832</b>
Coût du risque	4.8	- 97 720	- 91 745
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>208 078</b>	<b>104 087</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3	- 11 495	4 461
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	1 469	554
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.5	- 21 498	- 6 652
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>176 554</b>	<b>102 450</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	- 69 416	- 53 475
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>107 138</b>	<b>48 975</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		12 058	10 524
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>95 080</b>	<b>38 451</b>

## RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>Notes</i>	31/12/2013	31/12/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat net</b>	<b>107 138</b>	<b>48 975</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 700	- 3 075
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>- 700</b>	<b>- 3 075</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, des entités mises en équivalence</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence</b>	<b>235</b>	<b>1 116</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b> <span style="float: right;"><i>4.11</i></span>	<b>- 465</b>	<b>- 1 959</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	- 38 271	83 736
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture		- 119
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence</b>	<b>- 38 271</b>	<b>83 617</b>
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe, des entités mises en équivalence</b>		
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence</b>	<b>10 638</b>	<b>- 26 938</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence</b>		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>- 27 633</b>	<b>56 679</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b> <span style="float: right;"><i>4.11</i></span>	<b>- 28 098</b>	<b>54 720</b>
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>79 040</b>	<b>103 695</b>
Dont participations ne donnant pas le contrôle	11 679	10 215
Dont part du Groupe	67 361	93 480

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie, dont l'objet exclusif est la détention, à tout moment, de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'en 2012 et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité, qui détermine le prix de référence, qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. s'est traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention n'a plus semblé pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

La mise en œuvre d'une valorisation, qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie, soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et comme le prévoit la norme IAS 39, dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût depuis le 31 décembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents, précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres, sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur, les titres sont dépréciés, dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation, réalisés par un expert externe, s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus, actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire, conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant, une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, depuis le 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspondait à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressortait à 13,64 euros au 31 décembre 2012.

En conséquence, les impacts en 2012 pour la Caisse régionale Crédit Agricole Nord de France ont été les suivants :

Constatation d'une dépréciation de 18 129 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et la valeur déterminée pour le test de dépréciation soit 13,64 euros par action.

- Reclassement en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 12 497 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 5 632 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2013, les titres SAS Rue La Boétie ont fait l'objet de test de dépréciation, il en résulte que la valeur de l'action SAS Rue La Boétie est estimée à 17,56 euros à fin 2013, contre 13,64 euros à fin 2012. Dès lors, aucune dépréciation complémentaire n'a été constatée.

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	6.1	327 972	417 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	216 324	273 001
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	15 839	16 103
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.7-6.8	2 534 369	2 372 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	4 585 985	3 606 267
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.7-6.8	23 246 382	23 830 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		270 979	417 011
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	439 754	449 885
Actifs d'impôts courants et différés	6.13	18 621	125
Comptes de régularisation et actifs divers	6.14	563 063	617 182
Actifs non courants destinés à être cédés	6.15	11 105	11 105
Participation aux bénéfices différée			
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3	80 143	92 104
Immeubles de placement	6.16	113 331	115 966
Immobilisations corporelles	6.17	142 495	158 116
Immobilisations incorporelles	6.17	10 928	10 432
Ecarts d'acquisition	2.6	41 807	68 977
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>32 619 097</b>	<b>32 456 842</b>



## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Banques centrales	6.1	64	26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	204 666	340 117
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	374 571	542 763
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	13 796 002	12 355 208
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	11 331 719	11 142 019
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	2 428 658	3 459 116
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		15 683	22 316
Passifs d'impôts courants et différés	6.13	28 442	41 506
Comptes de régularisation et passifs divers	6.14	340 143	420 910
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.18	7 090	
Provisions	6.19	83 769	81 208
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11	648 423	734 012
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>29 259 230</b>	<b>29 139 201</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>3 359 867</b>	<b>3 317 641</b>
Capitaux propres - part du Groupe		3 141 614	3 074 964
Capital et réserves liées		706 052	676 064
Réserves consolidées		2 286 541	2 278 789
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		54 141	81 860
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		- 200	- 200
Résultat de l'exercice		95 080	38 451
Participations ne donnant pas le contrôle		218 253	242 677
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>32 619 097</b>	<b>32 456 842</b>

# TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Part du Groupe										Participations ne donnant pas le contrôle				Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées					Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Résultat net	Capitaux propres	Capital réserves consolidées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables						
					234	26 397										
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b> <i>(en milliers d'euros)</i>	189 593	2 712 926	-12 488	2 890 031	234	26 397	37 942	2 954 604	207 933	1 208	209 141	3 163 745				
Augmentation de capital	74 308			74 308				74 308				74 308				
Variation des titres auto détenus			-70	-70				-70				-70				
Dividendes versés en 2012								-37 942	-7 093		-7 093	-45 035				
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	74 308		-70	74 238			-37 942	36 296	-7 093		-7 093	29 203				
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>					-1 959	56 988		55 029		-309	-309	54 720				
Variation de périmètre		-3 319		-3 319				-3 319	30 411		30 411	27 092				
Résultat au 31/12/2012		-6 097		-6 097			38 451	38 451	10 524		10 524	48 975				
Autres variations								-6 097	3		3	-6 094				
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2012</b>	263 901	2 703 510	-12 558	2 954 853	-1 725	83 385	38 451	3 074 964	241 778	899	242 677	3 317 641				
Affectation du résultat 2012		38 451		38 451			-38 451									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2013</b>	263 901	2 741 961	-12 558	2 993 304	-1 725	83 385		3 074 964	241 778	899	242 677	3 317 641				
Augmentation de capital	30 180			30 180				30 180				30 180				
Variation des titres auto détenus			-192	-192				-192				-192				
Dividendes versés en 2013		-21 748		-21 748				-21 748				-21 748				
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	30 180	-21 748	-192	8 240	-466	-27 253		8 240	-36 103	-379	-379	8 240				
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>								-27 719				-28 098				
Variation de périmètre		-9 531		-9 531				-9 531				-45 634				
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des sociétés mises en équivalence		952		952				952				952				
Résultat au 31/12/2013		-372		-372			95 080	95 080	12 058		12 058	107 138				
Autres variations								-372				-372				
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2013</b>	294 081	2 711 262	-12 750	2 992 593	-2 191	56 132	95 080	3 141 614	217 733	520	218 253	3 359 867				

Les capitaux propres, part du Groupe, s'élèvent à 3,14 milliards d'euros contre 3,07 milliards au 31 décembre 2012. Leur évolution résulte principalement des mouvements opposés suivants :

- augmentation de capital (30,18 millions d'euros), résultat de l'exercice 2013 (95,08 millions d'euros) et des écarts de réévaluation (- 27,72 millions d'euros),
- distribution des dividendes de l'exercice 2012 (21,75 millions d'euros).

## ***TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE***

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>176 553</b>	<b>102 451</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	20 652	22 282
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	21 498	6 652
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	67 890	147 364
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	11 495	- 4 461
Résultat net des activités d'investissement	19 233	- 1 352
Résultat net des activités de financement	32 200	35 282
Autres mouvements	- 2 338	- 36 739
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>170 630</b>	<b>169 028</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	493 665	- 1 936 559
Flux liés aux opérations avec la clientèle	740 911	1 287 418
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	- 1 284 794	866 236
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	- 14 757	- 118 414
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)	1 419	931
Impôts versés	- 91 738	- 65 703
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>- 155 294</b>	<b>33 909</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>191 889</b>	<b>305 388</b>
<b>Flux liés aux participations (2)</b>	<b>- 52 995</b>	<b>- 41 354</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 13 847</b>	<b>- 10 517</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>- 66 842</b>	<b>- 51 871</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</b>	<b>- 33 104</b>	<b>86 606</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</b>	<b>- 99 318</b>	<b>- 38 082</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>- 132 422</b>	<b>48 524</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>- 7 375</b>	<b>302 041</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>902 906</b>	<b>600 865</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	417 724	254 267
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	485 182	346 598
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>895 531</b>	<b>902 906</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	327 902	417 724
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	567 629	485 182
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>- 7 375</b>	<b>302 041</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et Banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Pour l'année 2013, ce montant correspond au versement des dividendes de la SAS NACARAT.

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2.2. Au cours de l'année 2013, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie du groupe est dû notamment :

- à l'acquisition de titres de la SAS SACAM IMMOBILIER par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, pour un montant de 5,75 millions d'euros ;
- à la réduction de capital social du Crelan SA à hauteur de 55,15 millions d'euros.

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment :

- le paiement :
  - des intérêts aux parts sociales aux sociétaires, à hauteur de 2,32 millions d'euros,
  - des dividendes CCI aux détenteurs de CCI pour un montant de 10,27 millions d'euros,
  - des dividendes CCA à Crédit Agricole SA pour un montant de 8,58 millions d'euros,
  - la souscription de parts sociales volontaires pour 30,18 millions d'euros dans les Caisses Locales.

(4) Concerne essentiellement le remboursement d'un TSR RADIAN pour un montant de 60 millions d'euros et le règlement des charges d'intérêts liées aux dettes subordonnées.

## NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS

### **1. *Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.***

#### **1.1. Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2013 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2012.



Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2013. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable dans le Groupe</b>
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés – Recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Interprétation IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n°1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n°1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics)	03 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34, IFRIC 2	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une nouvelle définition basée sur un prix de sortie et prévoit des informations supplémentaires à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debit Value Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre), et selon une approche symétrique à l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Value Adjustment ou CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à - 832 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 851 milliers d'euros / DVA = 19 milliers d'euros)

En effet :

- l'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- l'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version précédente d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 31 décembre 2013).
- l'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation IFRS telles que définies dans IAS 32, avec les règles de compensations américaines selon le référentiel US Gaap, prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement est l'intégration d'une note complémentaire (note 6.12 « Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers ») au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>	<b>Applicable ultérieurement dans le Groupe</b>
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)05	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendement des normes IFRS 10 et 12 par rapport aux entreprises d'investissement	20 novembre 2013 (UE n° 1174/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Non
Amendement de la norme IAS 36 sur les informations à fournir sur la valeur recouvrable des actifs non financiers	19 décembre 2013 (UE n° 1374/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui
Amendements de la norme IAS 39 sur les instruments financiers, par rapport à la comptabilisation et l'évaluation de la novation de dérivés et le maintien de la comptabilité de couverture	19 décembre 2013 (UE n° 1375/2013)	1 <sup>er</sup> janvier 2014	Oui

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et ses capitaux propres.

Les conséquences de la suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle (IFRS 11) sur le compte de résultat du 31/12/2013 auraient été les suivantes :

	31/12/2013 (hors IFRS11)	31/12/2013 (avec IFRS11)	impact IFRS11
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Intérêts et produits assimilés	984 883	756 503	-228 380
Intérêts et charges assimilés	- 558 650	-428 528	130 122
Commissions (produits)	318 747	291 416	-27 331
Commissions (charges)	- 44 910	-41 414	3 496
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1 350	-129	-1 479
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	23 976	22 603	-1 373
Produits des autres activités	51 494	47 258	-4 236
Charges des autres activités	- 15 074	-13 008	2 066
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>761 816</b>	<b>634 701</b>	<b>-127 115</b>
Charges générales d'exploitation	- 435 362	-333 254	102 108
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	- 20 656	-16 126	4 530
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>305 798</b>	<b>285 321</b>	<b>-20 477</b>
Coût du risque	- 97 720	-93 015	4 705
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>208 078</b>	<b>192 306</b>	<b>-15 772</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	- 11 495	-9 645	1 850
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 469	1 476	7
Variations de valeur des écarts d'acquisition	- 21 498	-21 498	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>176 554</b>	<b>162 639</b>	<b>-13 915</b>
Impôts sur les bénéfices	- 69 416	-67 049	2 367
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>	<b>107 138</b>	<b>95 590</b>	<b>-11 548</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	12 058	510	-11 548
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>	<b>95 080</b>	<b>95 080</b>	<b>0</b>

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2013.

## 1.2. Format de présentation des états financiers

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation ANC n°2013-04 du 07 novembre 2013.

### 1.3. Principes et méthodes comptables

#### ➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;
- la participation aux bénéfices différés.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

## ➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour certains de ses titres d'investissement et de placement structurés.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a désigné lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.



Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- o Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

#### Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50% des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- la stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- la couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- la mise en commun de moyens et,
- la valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole.

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dettes.

Pour les titres de capitaux propres, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50% ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titre d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- constatation d'un résultat net déficitaire,
- dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A. ...

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritères fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
  - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si l'entité a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9 « Reclassements d'instruments financiers ».

#### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Dépréciations de créances

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent une indication objective de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur ;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;
- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;
- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

Les dépréciations peuvent être réalisées sur base individuelle, sur base collective, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

- Dépréciations sur base individuelle

Le risque de perte avéré est tout d'abord examiné sur les créances prises individuellement. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations individuelles portant sur des créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation. Le montant des dépréciations correspond à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

- Dépréciations sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives. Elles sont déterminées par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires.

Dépréciations calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Restructurations de créances

Les créances restructurées pour cause de défaillance du client sont des créances classées en défaut au moment de la restructuration pour lesquelles l'entité a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances.

Sont exclues les créances réaménagées pour des raisons commerciales, dans le but de développer ou conserver une relation commerciale, et non du fait de difficultés financières de la contrepartie.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, qui peut notamment provenir du report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés font l'objet d'un suivi en fonction de la notation conforme aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont dépréciés individuellement dès le premier impayé.

- Encours en souffrance

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

- Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents telles les options sur actions rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

#### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.19.

#### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;



- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts,
- couverture d'investissement net à l'étranger : les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

✓ **Détermination de la juste valeur des instruments financiers**

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permettent et font l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit. C'est notamment le cas du calcul de CVA/DVA.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif. En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés acceptent de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

- Juste valeur des dérivés

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

- Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs.

Sont présentés en niveau 1, les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à l'entité, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

#### Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

#### ✓ **Gains ou pertes nets sur instruments financiers**

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

### ✓ Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, l'entité continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

### ➤ Provisions (IAS 37 et 19)

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.19.

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, congés annuels, intéressement, participation et primes dont leur règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la fin de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondants ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel elles ont été acquises, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.



## ✓ Avantages postérieurs à l'emploi

- Régimes à prestations définies

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit auprès de Prédica et d'ADICAM des polices d'assurance pour couvrir les engagements d'indemnités de fin de carrière de l'ensemble des salariés de la Caisse régionale Nord de France et les engagements de retraite des Cadres de Direction et des Elus.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Paiements fondés sur des actions (IFRS 2)

La norme IFRS 2 « Paiements en actions et assimilés » impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur les actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;
- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole S.A. éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (stock-options, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en action ...).

Les options octroyées sont évaluées à l'attribution à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Frais de personnel » en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits, soit 4 ans pour tous les plans existants.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote maximum de 20%. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'incessibilité de 5 ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en tenant compte de la condition d'incessibilité et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multipliée par le nombre d'actions souscrites.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par l'entité peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par l'entité au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 12 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

Cependant, en raison de l'objectif poursuivi par le législateur de permettre la diminution des charges de personnel par le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE), la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a fait le choix de comptabiliser le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (article 244 quater C du CGI) en déduction des charges de personnel et non en diminution de l'impôt.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	3 à 9 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

## ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

## ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,

- iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
- b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,
  - c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

### ➤ Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.



Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisée en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement, au moins 20% des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées ; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entité.

## ✓ **Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

## ➤ **Méthodes de consolidation**

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution de l'écart d'acquisition.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un « écart d'acquisition » complémentaire,
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession / dilution en résultat.

### ➤ **Retraitements et éliminations**

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de l'entité. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

## ► Regroupements d'entreprises – Ecart d'acquisition

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun (notamment les fusions de Caisses régionales) lesquels sont exclus du champ d'application d'IFRS 3. Ces opérations sont traitées, conformément aux possibilités offertes par IAS 8, aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts, par référence à la norme américaine ASU805-50 qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS.

A la date de prise de contrôle les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

En particulier, un passif de restructuration n'est comptabilisé en tant que passif de l'entité acquise que si celle-ci se trouve, à la date d'acquisition, dans l'obligation d'effectuer cette restructuration.

Les clauses d'ajustement de prix sont, comptabilisées pour leur juste valeur même si leur réalisation n'est pas probable. Les variations ultérieures de la juste valeur des clauses qui ont la nature de dettes financières sont constatées en résultat. Seules les clauses d'ajustement de prix relatives à des opérations dont la prise de contrôle est intervenue au plus tard au 31 décembre 2009 peuvent encore être comptabilisées par la contrepartie de l'écart d'acquisition car ces opérations ont été comptabilisées selon IFRS 3 non révisée (2004).

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquéreur réévalués à la juste valeur.

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

Le solde des participations ne donnant pas le contrôle (instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe) doit être comptabilisé pour sa juste valeur à la date d'acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

Certaines transactions relatives à l'entité acquise sont comptabilisées séparément du regroupement d'entreprises. Il s'agit notamment :

- des transactions qui mettent fin à une relation existante entre l'acquéreur et l'acquéreur ;
- des transactions qui rémunèrent des salariés ou actionnaires vendeurs de l'acquéreur pour des services futurs ;
- des transactions qui visent à faire rembourser à l'acquéreur ou à ses anciens actionnaires des frais à la charge de l'acquéreur.

Ces transactions séparées sont généralement comptabilisées en résultat à la date d'acquisition.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...)

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération a de très fortes probabilités de se réaliser, ils sont enregistrés dans la rubrique "Gains ou pertes nets sur autres actifs", sinon ils sont enregistrés dans le poste "Charges générales d'exploitation".

L'écart entre la somme du coût d'acquisition et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, sous la rubrique « Ecart d'acquisition » lorsque l'entité acquise est intégrée globalement ou proportionnellement et au sein de la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » lorsque l'entreprise acquise est mise en équivalence. Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étape, la participation détenue avant la prise de contrôle est réévaluée à la juste valeur par résultat à la date d'acquisition et l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris

Ils font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa valeur de marché et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité déjà contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées part du Groupe » ; en cas de diminution du pourcentage d'intérêt de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dans une entité restant contrôlée de manière exclusive, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en réserves consolidées part du Groupe. Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.



## 2. Informations significatives de l'exercice

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2013 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

### 2.1 Événements significatifs de la période

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé au remboursement anticipé d'un TSR à taux variable d'un montant de 60 millions d'euros, générant une plus-value de 1,96 millions d'euros.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas perçu de dividende de SAS Rue la Boétie sur l'année 2013.

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a déprécié :  
la SAS Nord de France Immobilier à hauteur de 21,99 millions d'euros,  
la SAS Nacarat à hauteur de 4,3 millions d'euros.

Conformément aux normes du groupe, un complément de dépréciation durable d'un montant de 1,34 millions d'euros a été porté sur le titre Sacam International.

### 2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, actionnaire à plus de 99% de la Financière Sang et Or, a cédé la totalité de sa participation, impactant les comptes de l'exercice de - 0,4 millions d'euros après impôt sur les sociétés.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans SACAM Immobilier pour un montant de 5,75 millions d'euros, représentant 4,04% du capital.

### 2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence

(en milliers d'euros)	31/12/2013					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat (1) (2)
<b>Sociétés non financières :</b>	<b>80 143</b>				<b>1 283</b>	<b>- 11 495</b>
SAS NACARAT	45 415		NC		463	- 12 350
SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT	34 728		NC		820	855
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>80 143</b>				<b>9 589</b>	<b>- 11 495</b>

(1) la quote part de résultat 2013 intègre un complément de résultat de - 35 k€ pour la SAS NACARAT et de 648 k€ pour la SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT relatif à l'exercice précédent.

(2) dont une perte de valeur de 12 458 milliers d'euros sur les titres NACARAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Total actif	PNB	Résultat net	Quote part de résultat
<b>Sociétés non financières :</b>	<b>92 104</b>				<b>9 589</b>	<b>4 461</b>
SAS NACARAT	57 774		NC		9 413	3 813
SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT	34 330		NC		176	648
<b>Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence</b>	<b>92 104</b>				<b>9 589</b>	<b>4 461</b>

(1) la quote part de résultat 2012 intègre un complément de résultat de 914 k€ pour la SAS NACARAT et de 604 k€ pour la SA VOIX DU NORD INVESTISSEMENT relatif à l'exercice précédent.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2013. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28.

## 2.4 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Au 31 décembre 2013, les principales participations non consolidées pour lesquelles le pourcentage de contrôle est supérieur à 20% et dont la valeur au bilan est significative sont les suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31.12.2012		31.12.2013	
	Valeur au bilan NF	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan NF	% de capital détenu par le Groupe
SAS Rue La Boétie (1)	692 514	4,06	692 514	4,06
SAS Sacam Développement	29 008	3,97	29 008	3,97
SAS Sacam International (2)	36 540	4,06	36 540	4,06
SAS Sacam Avenir (3)	7 572	6,67	7 572	6,64
SAS FINORPA SCR (7)	5 120	16,00	6 628	15,77
SAS FINORPA Financement	5 064	13,80	5 064	13,80
SAS Sacam Participations	2 845	3,93	2 845	3,93
SCI Cœur de Valenciennes (3)	2 600	100,00		
SCI de la Seine	2 165	2,28	2 165	2,28
SAS Sacam Fia-Net Europe	2 344	4,97	2 343	4,80
SAS FINORPA mezzanine (7)	1 500	14,94		
SACAM IMMOBILIER			5 752	4,04
SOCARENORD SA	1 304	99,98	1 304	99,98
CT CAM	1 160	2,58	1 160	2,58
SAS Sacam Fireca (4)	1 994	4,46	1 994	4,46
SAS CAPIMO NDF	850	100,00	850	100,00
SA SEGAM (5)	2 490	99,99	2 490	99,99
SNC CAM 62 DEV (6)	1 174	100,00	1 174	100,00

- (1) 18 129 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (2) 13 885 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (3) ces participations sont valorisées au coût amorti
- (4) 958 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (5) 1 816 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (6) 1 174 K€ comptabilisés en résultat au titre de la dépréciation durable
- (7) Les SAS FINORPA SCR et SAS FINORPA mezzanine ont fusionnées

## 2.5 Ecart d'acquisition

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Valeur brute</b>							
Crelan SA (1)	47 771		- 5 884			212	42 099
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 759						21 759
SAS NS Immobilier Finance	1 910						1 910
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
Crelan SA	- 292						- 292
SAS NDFI	- 8 930						- 8 930
SAS ARCADIM FUSION	- 2 171			- 19 588			- 21 759
SAS NS Immobilier Finance				- 1 910			- 1 910
<b>Total</b>	<b>68 977</b>		<b>- 5 884</b>	<b>- 21 498</b>		<b>212</b>	<b>41 807</b>

(1) Diminution liée à la variation du pourcentage d'intérêt de 35,30 à 30 %

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Valeur brute</b>							
Crelan SA (1)	50 791		- 2 809			- 211	47 771
SAS NDFI	8 930						8 930
SAS ARCADIM FUSION	21 650	109					21 759
SAS NS Immobilier Finance	1 910						1 910
<u>Cumul des pertes de valeur</u>							
Crelan SA	- 292						- 292
SAS NDFI	- 4 449			- 4 481			- 8 930
SAS ARCADIM FUSION				- 2 171			- 2 171
<b>Total</b>	<b>78 540</b>	<b>109</b>	<b>- 2 809</b>	<b>- 6 652</b>		<b>- 211</b>	<b>68 977</b>

(1) Diminution liée à la variation du pourcentage d'intérêt de 37,83 à 35,30%

- **Dépréciation d'actifs en application de la norme IAS 36**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le groupe Caisse Régionale de Crédit Agricole Nord de France a réexaminé la valeur des écarts d'acquisition associés à ses unités génératrices de trésorerie (UGT). En l'absence d'indice de perte de valeur identifié a priori, le test de dépréciation a été mis en œuvre par le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à la clôture de l'exercice.

- **Ecart d'acquisition Crelan SA (montant net de 41,8 M€)**

Une évaluation selon la méthode des Discounted Cash Flows a été établie sur l'activité de Keytrade Bank sur la base des comptes au 31 décembre 2013. Un test de sensibilité est réalisé, permettant notamment de mesurer l'impact sur la valeur recouvrable de la variation de certaines hypothèses comme la rentabilité, la croissance à long terme ou le taux d'actualisation. Ainsi au 31 décembre 2013, la diminution maximale de la valeur recouvrable serait de l'ordre de 20 % sans entraîner de dépréciation de l'UGT.

- **Ecart d'acquisition UGT Immobilier**

Des tests de dépréciation ont été effectués en interne selon la méthode des Discounted Cash Flows, sur la base de business plans couvrant une période allant de 2014 à 2020. Les business plans retenus dans le cadre de cet exercice sont fondés sur la notion de cycle économique appliqué à l'activité immobilière. Ils ont été élaborés à partir des hypothèses suivantes : hausse régulière de l'inflation et des taux longs, baisse des prix de l'immobilier ayant un effet bénéfique sur le volume des transactions, augmentation des parts de marché grâce à la mise en œuvre de la nouvelle organisation de l'activité immobilière. Le taux de croissance retenu à partir de 2020 est de 2%. Le taux d'actualisation appliqué est de 9,24%.

La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité calculée sur la base des hypothèses décrites. Il a été constaté une perte de valeur de 21,5 millions d'euros au cours de l'exercice 2013. A fin 2013, l'écart d'acquisition de l'UGT Immobilier est déprécié en totalité.

### 3. Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La gestion des risques bancaires au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est assurée par la direction des risques de crédit et du contrôle qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

#### 3.1. Risque de crédit

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

#### Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	216 324	273 001
Instruments dérivés de couverture	15 839	16 103
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	1 605 955	1 409 855
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	884 236	1 341 947
Prêts et créances sur la clientèle	23 246 382	23 830 723
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	439 754	449 885
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>26 408 490</b>	<b>27 321 514</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	2 916 417	3 555 190
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	488 630	622 535
Provisions - Engagements par signature	- 2 497	- 2 981
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>3 402 550</b>	<b>4 174 744</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>29 811 040</b>	<b>31 496 258</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	8 889	2 548
Prêts et créances sur la clientèle	5 126 707	9 462 018
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		169 766
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques.

### **Concentrations par agent économique de l'activité de crédit**

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	17 223				17 223
Banques centrales					
Etablissements de crédit	884 236				884 236
Institutions non établissements de crédit	2 245 882	5 513	- 3 208		2 242 674
Grandes entreprises	3 947 603	195 925	- 117 088	- 30 827	3 799 688
Clientèle de détail	17 553 631	543 841	- 275 330	- 91 504	17 186 797
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>24 648 575</b>	<b>745 279</b>	<b>- 395 626</b>	<b>- 122 331</b>	<b>24 130 618</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 32 066 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales	18 137				18 137
Banques centrales					
Etablissements de crédit	1 341 947				1 341 947
Institutions non établissements de crédit	2 224 814	10 240	- 6 869		2 217 945
Grandes entreprises	4 877 929	141 453	- 82 592	- 28 964	4 766 373
Clientèle de détail	17 184 450	548 913	- 264 430	- 91 752	16 828 268
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>25 647 277</b>	<b>700 606</b>	<b>- 353 891</b>	<b>- 120 716</b>	<b>25 172 670</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 745 milliers d'euros



### Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option

	31/12/2013	
	Valeur comptable	Montant cumulé des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit *
<i>(en milliers d'euros)</i>		
Administrations centrales		
Banques centrales		
Etablissements de crédit		
Institutions non établissements de crédit		
Grandes entreprises	1 499	
Clientèle de détail		
<b>Total Prêts et créances à la juste valeur</b>	<b>1 499</b>	
Valeurs comptables des dérivés de crédit et assimilés limitant l'exposition au risque		

\* la valeur comptable de ces prêts et créances était nulle au 31/12/2012. Le montant cumulé des variations correspond donc au mouvement de l'année

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	537 981	779 477
Grandes entreprises	1 199 681	1 355 486
Clientèle de détail	1 176 343	1 352 250
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>2 914 005</b>	<b>3 487 213</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	25 288	45 701
Institutions non établissements de crédit	88 307	29 824
Grandes entreprises	338 023	525 750
Clientèle de détail	43 229	41 475
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>494 847</b>	<b>642 750</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administrations centrales	370	23 312
Institutions non établissements de crédit	90 843	10 527
Grandes entreprises	3 452 795	2 861 302
Clientèle de détail	7 787 711	8 246 878
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>11 331 719</b>	<b>11 142 019</b>

### **Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit**

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en milliers d'euros)	31/12/2013				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	19 748 743	564 928	- 345 097	- 117 476	19 286 170
Autres pays de l'UE	4 855 474	180 039	- 50 459	- 4 850	4 800 165
Autres pays d'Europe	22 402	140	- 1	- 1	22 400
Amérique du Nord	6 390	60	- 65	- 1	6 324
Amériques Centrale et du Sud	6 169	6	- 2		6 167
Afrique et Moyen Orient	5 837	9	- 2	- 3	5 832
Asie et Océanie (hors Japon)	3 537	96			3 537
Japon	23	1			23
Organismes supranationaux					
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>24 648 575</b>	<b>745 279</b>	<b>- 395 626</b>	<b>- 122 331</b>	<b>24 130 618</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 32 066 milliers d'euros

(en milliers d'euros)	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
France (y compris DOM-TOM)	19 571 517	497 037	- 293 586	- 117 942	19 159 989
Autres pays de l'UE	6 033 747	203 088	- 60 006	- 2 774	5 970 967
Autres pays d'Europe	12 786	72	- 9		12 777
Amérique du Nord	11 254	289	- 262		10 992
Amériques Centrale et du Sud	1 356	23	- 8		1 348
Afrique et Moyen Orient	6 858	60	- 12		6 846
Asie et Océanie (hors Japon)	7 048	37	- 8		7 040
Japon	2 711				2 711
Organismes supranationaux					
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>25 647 277</b>	<b>700 606</b>	<b>- 353 891</b>	<b>- 120 716</b>	<b>25 172 670</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 33 745 milliers d'euros

### Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	2 391 486	2 770 610
Autres pays de l'UE	520 200	714 897
Autres pays d'Europe	1 483	557
Amérique du Nord	650	64
Amériques Centrale et du Sud	14	59
Afrique et Moyen Orient	97	921
Asie et Océanie (hors Japon)	74	104
Japon	1	1
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>2 914 005</b>	<b>3 487 213</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	454 083	594 439
Autres pays de l'UE	39 879	48 309
Autres pays d'Europe	885	
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		2
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>494 847</b>	<b>642 750</b>

### Dettes envers la clientèle par zone géographique

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
France (y compris DOM-TOM)	6 258 114	5 165 608
Autres pays de l'UE	5 033 703	5 933 229
Autres pays d'Europe	13 768	14 234
Amérique du Nord	4 813	4 779
Amériques Centrale et du Sud	1 974	2 381
Afrique et Moyen Orient	11 533	12 853
Asie et Océanie (hors Japon)	7 522	8 104
Japon	292	831
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>11 331 719</b>	<b>11 142 019</b>

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2013					31/12/2013	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>720 537</b>	
<b>Instruments de dettes</b>						<b>3 329</b>	
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit						97	
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises						3 232	
Clientèle de détail							
<b>Prêts et avances</b>	<b>1 002 407</b>	<b>2 679</b>		<b>81</b>	<b>1 005 167</b>	<b>349 654</b>	
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	160 183				160 183	2 305	
Grandes entreprises	326 576	152			326 728	78 838	
Clientèle de détail	515 648	2 527		81	518 256	268 511	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>1 002 407</b>	<b>2 679</b>		<b>81</b>	<b>1 005 167</b>	<b>1 073 520</b>	
						<b>48 411</b>	
						<b>677</b>	
						<b>13</b>	
						<b>664</b>	
						<b>517 957</b>	
						<b>3 208</b>	
						<b>147 915</b>	
						<b>366 834</b>	
						<b>567 045</b>	

	31/12/2012					31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance						Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance		
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Instruments de capitaux propres</b>						<b>736 234</b>	
<b>Instruments de dettes</b>						<b>18 762</b>	
Administrations centrales						351	
Banques centrales							
Etablissements de crédit						14 894	
Institutions non établissements de crédit							
Grandes entreprises						3 517	
Clientèle de détail							
<b>Prêts et avances</b>	<b>960 077</b>	<b>158</b>			<b>960 235</b>	<b>346 715</b>	
Administrations centrales							
Banques centrales							
Etablissements de crédit							
Institutions non établissements de crédit	226 953	133			227 086	3 371	
Grandes entreprises	306 485				306 485	58 861	
Clientèle de détail	426 639	25			426 664	284 483	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>960 077</b>	<b>158</b>			<b>960 235</b>	<b>1 101 711</b>	
						<b>52 769</b>	
						<b>4 161</b>	
						1 013	
						1 699	
						1 449	
						<b>474 608</b>	
						6 869	
						111 557	
						356 182	
						<b>531 538</b>	

### 3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>				1 133	4 162	10 544	15 839	16 103
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				1 133	3 829	5 571	10 534	11 768
. Options de taux					333	2 518	2 850	2 334
. Caps-floors-collars						2 455	2 455	2 001
. Autres instruments conditionnels								
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b><u>Autres instruments :</u></b>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>				1 133	4 162	10 544	15 839	16 103
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>				1 133	4 162	10 544	15 839	16 103

**Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>				<b>3 428</b>	<b>107 831</b>	<b>263 269</b>	<b>374 528</b>	<b>542 587</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				3 428	107 831	263 269	374 528	542 587
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>								
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b><u>Autres instruments :</u></b>								
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>				<b>3 428</b>	<b>107 831</b>	<b>263 269</b>	<b>374 528</b>	<b>542 587</b>
. Opérations de change à terme					24	19	43	176
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>				<b>3 428</b>	<b>107 855</b>	<b>263 288</b>	<b>374 571</b>	<b>542 763</b>

**Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>				<b>13 489</b>	<b>17 788</b>	<b>70 066</b>	<b>101 343</b>	<b>145 752</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				12 637	17 103	67 208	96 948	138 253
. Options de taux					124	60	184	138
. Caps-floors-collars				852	561	2 798	4 211	7 361
. Autres instruments conditionnels								
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>					<b>339</b>		<b>339</b>	<b>401</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change					339		339	401
<b><u>Autres instruments :</u></b>						<b>19</b>	<b>19</b>	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						19	19	
<b>Sous total</b>				<b>13 489</b>	<b>18 127</b>	<b>70 085</b>	<b>101 701</b>	<b>146 153</b>
. Opérations de change à terme				9			9	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>				<b>13 498</b>	<b>18 127</b>	<b>70 085</b>	<b>101 710</b>	<b>146 153</b>



Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>				<b>15 120</b>	<b>12 672</b>	<b>91 395</b>	<b>119 187</b>	<b>202 040</b>
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				14 268	12 044	85 192	111 504	189 194
. Options de taux					67	23	90	63
. Caps-floors-collars				852	561	6 180	7 593	12 783
. Autres instruments conditionnels								
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>					<b>555</b>		<b>555</b>	<b>412</b>
. Opérations fermes de change								
. Options de change					555		555	412
<b><u>Autres instruments :</u></b>						<b>2 027</b>	<b>2 027</b>	
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres						2 027	2 027	
<b>Sous total</b>				<b>15 120</b>	<b>13 227</b>	<b>93 422</b>	<b>121 769</b>	<b>202 452</b>
. Opérations de change à terme				4			4	
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>				<b>15 124</b>	<b>13 227</b>	<b>93 422</b>	<b>121 773</b>	<b>202 452</b>

**Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Engagements reçus	Engagements donnés	Engagements reçus	Engagements donnés
<b><u>Instruments de taux d'intérêt :</u></b>	<b>2 719 791</b>	<b>10 408 709</b>	<b>3 960 728</b>	<b>11 680 303</b>
. Futures	299	299		
. FRA	1 199	1 200	3 697	3 697
. Swaps de taux d'intérêts	2 312 034	8 288 707	3 286 063	8 630 139
. Options de taux	28 200	616 593	49 067	905 267
. Caps-floors-collars	378 059	1 501 910	621 901	2 141 200
. Autres instruments conditionnels				
<b><u>Instruments de devises et or :</u></b>	<b>760 520</b>	<b>760 520</b>	<b>654 220</b>	<b>654 220</b>
. Opérations fermes de change				
. Options de change	760 520	760 520	654 220	654 220
<b><u>Autres instruments :</u></b>	<b>130 741</b>	<b>130 741</b>	<b>161 815</b>	<b>161 816</b>
. Dérivés sur actions & indices boursiers				
. Dérivés sur métaux précieux				
. Dérivés sur produits de base				
. Dérivés de crédits				
. Autres	130 741	130 741	161 815	161 816
<b>Sous total</b>	<b>3 611 052</b>	<b>11 299 970</b>	<b>4 776 763</b>	<b>12 496 339</b>
. Opérations de change à terme	609 736	609 657	489 765	489 704
<b>Total Notionnels</b>	<b>4 220 788</b>	<b>11 909 627</b>	<b>5 266 528</b>	<b>12 986 043</b>

### 3.3. Risque de change

(cf. Rapport de gestion)

#### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	32 381 285	32 474 641	32 267 326	32 261 246
Autres devises de l'UE	121 397	22 827	32 690	31 265
USD	86 504	90 430	109 419	115 442
JPY	431	424	195	205
Autres devises	29 480	30 775	47 212	48 684
<b>Total bilan</b>	<b>32 619 097</b>	<b>32 619 097</b>	<b>32 456 842</b>	<b>32 456 842</b>

#### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée	Emprunts obligataires	Dettes subordonnées à durée déterminée	Dettes subordonnées à durée indéterminée
EUR	2 088	647 047	1 371	2 739	732 489	1 518
Autres devises de l'UE						
USD						
JPY						
Autres devises						
<b>Total (1)</b>	<b>2 088</b>	<b>647 047</b>	<b>1 371</b>	<b>2 739</b>	<b>732 489</b>	<b>1 518</b>

(1) Total en principal, hors dettes rattachées non ventilables

### 3.4. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun ou de renouveler ses emprunts à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

## Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 063 364	1 453 423	798 952	1 270 246		4 585 985
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 111 567	2 078 410	7 464 857	12 053 833	55 672	23 764 339
<b>Total</b>	<b>3 174 931</b>	<b>3 531 833</b>	<b>8 263 809</b>	<b>13 324 079</b>	<b>55 672</b>	<b>28 350 324</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>- 517 957</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>27 832 367</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 230 673	370 482	814 444	1 190 668		3 606 267
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	2 183 024	2 037 097	7 142 308	12 942 904		24 305 333
<b>Total</b>	<b>3 413 697</b>	<b>2 407 579</b>	<b>7 956 752</b>	<b>14 133 572</b>		<b>27 911 600</b>
<b>Dépréciations</b>						<b>- 474 610</b>
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						<b>27 436 990</b>

## Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	1 602 401	3 927 495	4 045 801	4 220 305		13 796 002
Dettes envers la clientèle	5 521 542	608 644	1 076 251	4 125 282		11 331 719
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>7 123 943</b>	<b>4 536 139</b>	<b>5 122 052</b>	<b>8 345 587</b>		<b>25 127 721</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	2 275 162	2 419 653	3 755 894	3 904 499		12 355 208
Dettes envers la clientèle	4 946 219	563 173	985 104	4 647 523		11 142 019
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	<b>7 221 381</b>	<b>2 982 826</b>	<b>4 740 998</b>	<b>8 552 022</b>		<b>23 497 227</b>

## Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	42 494	94 984	689 895	47 489		874 862
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	444 772	272 600	223 350	610 986		1 551 708
Emprunts obligataires	4			2 084		2 088
Autres dettes représentées par un titre						
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>487 270</b>	<b>367 584</b>	<b>913 245</b>	<b>660 559</b>		<b>2 428 658</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	12 375	5 091	206 583	422 998		647 047
Dettes subordonnées à durée indéterminée	6		1 118	247		1 371
Dépôt de garantie à caractère mutuel		5				5
Titres et emprunts participatifs						
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>12 381</b>	<b>5 096</b>	<b>207 701</b>	<b>423 245</b>		<b>648 423</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	58 789	104 929	799 615	48 468		1 011 801
Titres du marché interbancaire						
Titres de créances négociables	1 114 227	483 670	90 316	755 961		2 444 174
Emprunts obligataires	5			2 734		2 739
Autres dettes représentées par un titre				402		402
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>1 173 021</b>	<b>588 599</b>	<b>889 931</b>	<b>807 565</b>		<b>3 459 116</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée	18 190	3 451	186 098	524 750		732 489
Dettes subordonnées à durée indéterminée	18			1 500		1 518
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5					5
Titres et emprunts participatifs						
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>18 213</b>	<b>3 451</b>	<b>186 098</b>	<b>526 250</b>		<b>734 012</b>

### **3.5. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

(cf. Rapport de gestion)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devises étrangères.

## Instruments dérivés de couverture

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>507</b>	<b>374 571</b>	<b>6 101 432</b>	<b>16 103</b>	<b>542 763</b>	<b>5 261 399</b>
Taux d'intérêt	507	374 528	5 237 141	16 103	542 587	4 937 768
Capitaux propres						
Change		43	602 809		176	
Crédit						
Matières premières						
Autres			261 482			323 631
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	<b>15 332</b>		<b>1 533 492</b>			
Taux d'intérêt	15 332					
Capitaux propres						
Change			1 533 492			
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>15 839</b>	<b>374 571</b>	<b>7 634 924</b>	<b>16 103</b>	<b>542 763</b>	<b>5 261 399</b>

### 3.6. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un évènement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.7. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80% de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100% du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

L'application de la « directive conglomérat » entraîne pour le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France la déduction de la valeur de mise en équivalence des titres des entreprises d'assurance. Conformément à la réglementation, cette déduction est effectuée sur la totalité des fonds propres pour les entités acquises avant le 1<sup>er</sup> janvier 2007.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Fonds propres de base (Tier 1)	3 154*	3 070
Fonds propres complémentaires (Tier 2)	587*	
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		710
Déductions	- 490*	- 480
Dont Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>3 251*</b>	<b>3 300</b>

\* chiffres provisoires en attente de validation par Crédit Agricole SA

En application de la réglementation, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4% et un ratio de solvabilité de 8%.

En 2013, comme en 2012, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a répondu aux exigences réglementaires.



## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Sur opérations avec les établissements de crédit	18 466	22 306
Sur opérations internes au Crédit Agricole	83 407	65 254
Sur opérations avec la clientèle	821 081	908 293
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	26 195	36 860
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	11 900	15 246
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	23 085	59 490
Sur opérations de location-financement	749	1 137
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>984 883</b>	<b>1 108 586</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	- 19 474	- 19 043
Sur opérations internes au Crédit Agricole	- 207 339	- 246 322
Sur opérations avec la clientèle	- 119 275	- 129 532
Sur dettes représentées par un titre	- 69 659	- 87 978
Sur dettes subordonnées	- 30 199	- 35 204
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 111 522	- 161 967
Sur opérations de location-financement	- 1 235	- 1 843
Autres intérêts et charges assimilées	53	5
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 558 650</b>	<b>- 681 884</b>

(1) dont 12 093 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement au 31 décembre 2013 contre 9 788 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

(2) dont 8 142 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2013 contre 7 551 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### 4.2. Commissions nettes

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 103	- 83	2 020	940	- 100	840
Sur opérations internes au Crédit Agricole	39 523	- 24 588	14 935	44 196	- 35 095	9 101
Sur opérations avec la clientèle	117 998	- 1 449	116 549	112 352	- 1 330	111 022
Sur opérations sur titres		- 94	- 94		- 179	- 179
Sur opérations de change	268	- 1	267	397	- 1	396
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	803		803	656	- 27	629
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	149 179	- 18 640	130 539	155 761	- 17 371	138 390
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	8 873	- 55	8 818	10 507	- 81	10 426
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>318 747</b>	<b>- 44 910</b>	<b>273 837</b>	<b>324 809</b>	<b>- 54 184</b>	<b>270 625</b>

#### 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	- 5 797	- 37 859
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	6 236	- 26 204
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 325	2 801
Résultat de la comptabilité de couverture	- 1 414	383
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 350</b>	<b>- 60 879</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>91 871</b>	<b>- 91 870</b>	<b>1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	38 626	- 53 244	- 14 618
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	53 245	- 38 626	14 619
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>449 299</b>	<b>- 449 299</b>	
Variations de juste valeur des éléments couverts	164 740	- 284 559	- 119 820
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	284 559	- 164 740	119 820
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>308</b>	<b>- 1 724</b>	<b>- 1 415</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	308	- 1 724	- 1 415
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>541 478</b>	<b>- 542 893</b>	<b>- 1 414</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>95 437</b>	<b>- 95 414</b>	<b>23</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	53 032	- 42 588	10 444
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	42 405	- 52 826	- 10 421
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>			
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>421 605</b>	<b>- 421 627</b>	<b>- 22</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	263 359	- 158 980	104 379
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	158 246	- 262 647	- 104 401
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>382</b>		<b>382</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	382		382
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>517 424</b>	<b>- 517 041</b>	<b>383</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Dividendes reçus	2 422	3 880
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	24 147	47 459
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) (1)	- 3 141	- 64 447
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	548	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>23 976</b>	<b>- 13 108</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

(1) dont - 1 340 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SACAM International.

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance	3 672	
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	- 1 519	
Produits nets des immeubles de placement	- 6 447	- 6 342
Autres produits (charges) nets	40 714	48 821
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>36 420</b>	<b>42 479</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Charges de personnel	229 506	226 264
Impôts et taxes	24 849	25 482
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	181 007	195 958
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>435 362</b>	<b>447 704</b>

#### Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des charges générales d'exploitation intègre les honoraires des commissaires aux comptes du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2013 est donnée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros hors TVA)</i>	2013						2012
	KPMG	MAZARS	PwC	Deloitte	Autres	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	221	117	142	127	15	622	507
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes				38		38	3
<b>Total</b>	<b>221</b>	<b>117</b>	<b>142</b>	<b>165</b>	<b>15</b>	<b>660</b>	<b>510</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 21 073</b>	<b>- 22 509</b>
- immobilisations corporelles	- 19 899	- 21 321
- immobilisations incorporelles	- 1 174	- 1 188
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>417</b>	<b>226</b>
- immobilisations corporelles	365	226
- immobilisations incorporelles	52	
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>- 20 656</b>	<b>- 22 283</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>- 202 213</b>	<b>- 176 175</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe		- 1 650
Prêts et créances	- 181 974	- 162 260
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	- 235	- 1 519
Engagements par signature	- 1 718	- 2 889
Risques et charges	- 18 286	- 7 857
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>106 943</b>	<b>91 267</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2 860	5 392
Prêts et créances	91 234	62 967
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		11 003
Autres actifs	274	468
Engagements par signature	2 201	3 279
Risques et charges	10 374	8 158
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>- 95 270</b>	<b>- 84 908</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés	- 964	- 3 718
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 3 305	- 4 486
Récupérations sur prêts et créances amortis	2 071	1 610
Décotes sur crédits restructurés	- 252	- 243
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		
<b>Coût du risque</b>	<b>- 97 720</b>	<b>- 91 745</b>

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>1 469</b>	<b>554</b>
Plus-values de cession	2 041	1 281
Moins-values de cession	- 572	- 727
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>		
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>		
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1 469</b>	<b>554</b>

## 4.10. Impôts

### Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Charge d'impôt courant	- 65 097	- 82 135
Charge d'impôt différé	- 4 319	28 660
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>- 69 416</b>	<b>- 53 475</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2013

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	209 546	38,00%	79 628
Effet des différences permanentes			- 3 904
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 772
Effet de l'imposition à taux réduit			- 7 845
Effet des autres éléments			- 1 235
Taux et charge effectifs d'impôt		33,13%	69 416

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2012

(en milliers d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	104 641	36,10%	37 775
Effet des différences permanentes			5 948
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			- 900
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			2 710
Effet de l'imposition à taux réduit			8 870
Effet des autres éléments			- 928
Taux et charge effectifs d'impôt		51,10%	53 475

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

## 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>		
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
<b>Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente</b>	<b>- 38 271</b>	<b>83 736</b>
Ecart de réévaluation de la période	- 9 326	69 216
Transfert en résultat	- 23 166	18 913
Autres reclassifications	- 5 779	- 4 393
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>		<b>- 119</b>
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		- 119
<b>Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés</b>		
Ecart de réévaluation de la période		
Transferts en résultat		
Autres reclassifications		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	<b>10 638</b>	<b>- 26 938</b>
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et recyclables ultérieurement en résultat</b>	<b>- 27 633</b>	<b>56 679</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables ultérieurement en résultat</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	- 700	- 3 075
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés		
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence	235	1 116
Impôt sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence		
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres et non recyclables en résultat</b>	<b>- 465</b>	<b>- 1 959</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 28 098</b>	<b>54 720</b>
Dont part Groupe	- 27 719	55 029
Dont participations ne donnant pas le contrôle	- 379	- 309





## 5. Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour le pilotage du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne, correspondant aux métiers du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et conformes à la nomenclature en usage au sein du groupe Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France relève du secteur « Banque de proximité ».

Ce secteur représente la banque des particuliers, des agriculteurs, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales, à fort ancrage local.

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France commercialise toute la gamme de services bancaires et financiers : support d'épargne (monétaire, obligataire, titres), placement d'assurance vie, distribution de crédits, notamment à l'habitat et à la consommation, offre de moyens de paiements.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distribue également une gamme très large de produits d'assurance IARD et de prévoyance, s'ajoutant à la gamme d'assurance vie.

- le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerce une activité de courtage en ligne en Belgique via la filiale Keytrade Bank.

## 5.1. Information par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché. Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

(en milliers d'euros)	31.12.2013	31.12.2012
	Banque de proximité	Banque de proximité
<b>Produit net bancaire total</b>	<b>761 816</b>	<b>665 819</b>
Charges d'exploitation	- 456 018	- 469 987
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>305 798</b>	<b>195 832</b>
Coût du risque	- 97 720	- 91 745
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>208 078</b>	<b>104 087</b>
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	- 11 495	4 461
Gains ou pertes nets sur autres actifs	1 469	554
Variation de valeur des écarts d'acquisition	- 21 498	- 6 652
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>176 554</b>	<b>102 450</b>
Impôts sur les bénéfices	- 69 416	- 53 475
Gains ou pertes nets des activités arrêtées		
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>107 138</b>	<b>48 975</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	- 12 058	- 10 524
<b>Résultat Net part du groupe</b>	<b>95 080</b>	<b>38 451</b>
<b>Actifs sectoriels</b>	<b>32 619 097</b>	<b>32 456 842</b>
<b>Passifs sectoriels</b>	<b>29 382 402</b>	<b>29 343 425</b>

En 2013, la part des activités immobilières dans les actifs sectoriels représente 239 278 milliers d'euros.

## 5.2. Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

(en milliers d'euros)	31/12/2013			31/12/2012		
	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels	Résultat net Part Groupe	dont PNB	Actifs sectoriels
France (y compris DOM-TOM)	93 066	634 703	26 085 016	23 138	509 321	24 765 110
Autres pays de l'Union européenne	2 014	127 113	6 534 081	15 313	156 498	7 691 732
Autres pays d'Europe						
Amérique du Nord						
Amériques Centrale et du Sud						
Afrique et Moyen Orient						
Asie et Océanie (hors Japon)						
Japon						
<b>Total</b>	<b>95 080</b>	<b>761 816</b>	<b>32 619 097</b>	<b>38 451</b>	<b>665 819</b>	<b>32 456 842</b>

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	90 738		107 121	
Banques centrales	237 234	64	310 643	26
<b>Valeur au bilan</b>	<b>327 972</b>	<b>64</b>	<b>417 764</b>	<b>26</b>

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	101 710	146 153
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	114 614	126 848
<b>Valeur au bilan</b>	<b>216 324</b>	<b>273 001</b>
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

#### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction		
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	101 710	146 153
<b>Valeur au bilan</b>	<b>101 710</b>	<b>146 153</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que l'entité est autorisée à redonner en garantie.

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Créances sur la clientèle	1 499	1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	<b>113 115</b>	<b>125 088</b>
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	113 115	125 088
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>114 614</b>	<b>126 848</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	121 773	202 452
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	82 893	137 665
<b>Valeur au bilan</b>	<b>204 666</b>	<b>340 117</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	121 773	202 452
<b>Valeur au bilan</b>	<b>121 773</b>	<b>202 452</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
Dépôts d'établissements de crédit				
Autres dépôts				
Titres de dettes	82 893	- 105 329	137 665	- 12 335
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>82 893</b>	<b>- 105 329</b>	<b>137 665</b>	<b>- 12 335</b>

Au 31/12/2013, le montant cumulé de la variation de la juste valeur provenant de la variation du risque de crédit s'élève à 6 501 milliers d'euros.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt

### **6.3. Instruments dérivés de couverture**

L'information détaillée est fournie à la note 3.5 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêt et de change.

## 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2013			31/12/2012		
	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Valeur comptable	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	792 691	31 897	1 000	665 786	52 670	1 320
Obligations et autres titres à revenu fixe	813 264	23 163	4 983	744 069	27 574	6 519
Actions et autres titres à revenu variable	68 381	12 364	1 279	103 963	19 585	1 023
Titres de participation non consolidés (2)	860 033	46 404	28 626	858 263	33 099	8 163
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>2 534 369</b>	<b>113 828</b>	<b>35 888</b>	<b>2 372 081</b>	<b>132 928</b>	<b>17 025</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>						
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>2 534 369</b>	<b>113 828</b>	<b>35 888</b>	<b>2 372 081</b>	<b>132 928</b>	<b>17 025</b>
<b>Impôts</b>		<b>- 24 321</b>	<b>- 3 232</b>		<b>- 34 540</b>	<b>- 2 918</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net d'impôts)</b>		<b>89 507</b>	<b>32 656</b>		<b>98 388</b>	<b>14 107</b>

(1) dont 49 087 milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(2) par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 18 129 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	878 055	1 336 677
dont comptes ordinaires débiteurs sains	71 234	70 049
dont comptes et prêts au jour le jour sains	1 088	335 885
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 181	5 270
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>884 236</b>	<b>1 341 947</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>884 236</b>	<b>1 341 947</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	521 626	107 808
Comptes et avances à terme	3 180 123	2 156 512
Prêts subordonnés		
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Valeur brute</b>	<b>3 701 749</b>	<b>2 264 320</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>3 701 749</b>	<b>2 264 320</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 585 985</b>	<b>3 606 267</b>



## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	25 636	16 947
Autres concours à la clientèle	23 173 764	23 735 114
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	15 685	15 685
Titres non cotés sur un marché actif	4 574	4 573
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	142 251	145 206
Comptes ordinaires débiteurs	363 673	343 246
<b>Valeur brute</b>	<b>23 725 583</b>	<b>24 260 771</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>- 516 880</b>	<b>- 473 356</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>23 208 703</b>	<b>23 787 415</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier	38 756	44 562
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>	<b>38 756</b>	<b>44 562</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>- 1 077</b>	<b>- 1 254</b>
<b>Valeur nette des opérations de location financement</b>	<b>37 679</b>	<b>43 308</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>23 246 382</b>	<b>23 830 723</b>

## 6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

### Actifs transférés non décomptabilisés intégralement

Actifs transférés non décomptabilisés intégralement															
Nature des actifs transférés <i>(en milliers d'euros)</i>	Actifs transférés						Actifs transférés restant comptabilisés en totalité						Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Autres	Juste valeur	Actifs et passifs associés		Valeur comptable totale des actifs avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
											Juste valeur nette				
Détenus à des fins de transaction															
Instruments de capitaux propres															
Titres de dettes															
Prêts et avances															
Désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	14 261		14 261		14 261	12 969		12 969	12 969	12 969	1 292	12 969			
Instruments de capitaux propres															
Titres de dettes	14 261		14 261		14 261	12 969		12 969	12 969	12 969	1 292	12 969			
Prêts et avances															
Disponibles à la vente															
Instruments de capitaux propres															
Titres de dettes															
Prêts et avances															
Prêts et créances															
Prêts et avances															
Détenus jusqu'à l'échéance															
Total Actifs financiers	14 261		14 261		14 261	12 969		12 969	12 969	12 969	1 292	12 969			
Opérations de location financement															
Total des actifs transférés	14 261		14 261		14 261	12 969		12 969	12 969	12 969	1 292	12 969			

SOMMAIRE

## Engagements encourus relatifs aux actifs transférés décomptabilisés intégralement

Au titre de l'exercice, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a constaté aucun engagement encouru relatif aux actifs transférés décomptabilisés intégralement.

### 6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2013
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	473 356	- 8 923	188 566	- 136 119			516 880
dont dépréciations collectives	120 717	- 417	12 841	- 12 151		1 342	122 332
Opérations de location financement	1 254	- 188	760	- 749			1 077
Titres détenus jusqu'à l'échéance							
Actifs disponibles à la vente	56 932	- 667	3 141	- 41 111		30 792	49 087
Autres actifs financiers	1 866		235	- 281		- 147	1 673
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>533 408</b>	<b>- 9 778</b>	<b>192 702</b>	<b>- 178 260</b>		<b>30 645</b>	<b>568 717</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Créances sur les établissements de crédit							
Créances sur la clientèle	424 297	- 6 673	167 991	- 112 260			473 356
dont dépréciations collectives	100 890	- 218	20 312	- 267			120 717
Opérations de location financement	1 442	- 96	1 045	- 1 137			1 254
Titres détenus jusqu'à l'échéance	11 003			- 11 003			
Actifs disponibles à la vente (1)	42 883	- 455	66 097	- 20 801		- 30 792	56 932
Autres actifs financiers	834		1 518	- 486			1 866
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>480 461</b>	<b>- 7 224</b>	<b>236 651</b>	<b>- 145 687</b>		<b>- 30 792</b>	<b>533 408</b>

(1) Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 18 129 milliers d'euros.

## 6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance

Compte tenu du contexte économique confirmant les difficultés de certains pays de la zone euro à maîtriser leurs finances publiques, l'exposition du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur certains pays européens est présentée ci-après :

### Exposition au risque souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie l'Espagne, Chypre et la Hongrie

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

#### Activité bancaire

31/12/2013	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente **	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances *	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 266		41 291		45 557	- 3 000	42 557
Espagne								
<b>Total</b>		<b>4 266</b>		<b>41 291</b>		<b>45 557</b>	<b>- 3 000</b>	<b>42 557</b>

\* hors créances d'impôts différés

\*\* Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

31/12/2012	Expositions nettes Activité bancaire nettes de dépréciations					Total activité banque Brut de couvertures	Couvertures Actifs financiers disponibles à la vente **	Total Activité Banque Net de couverture
	Dont portefeuille bancaire				Dont portefeuille de négociation (hors dérivés)			
	Actifs à la juste valeur par résultat	Actifs financiers disponibles à la vente	Prêts et créances *	Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Grèce								
Irlande								
Portugal								
Italie		4 865		41 814		46 679	- 3 530	43 149
Espagne								
<b>Total</b>		<b>4 865</b>		<b>41 814</b>		<b>46 679</b>	<b>- 3 530</b>	<b>43 149</b>

\* hors créances d'impôts différés

\*\* Pas de couverture sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur le trading

## Dettes souveraines brutes de couverture activités banque et assurance – Maturités

### Banque (portefeuille bancaire)

(en milliers d'euros)	Maturités résiduelles	Expositions brutes	
		31/12/2013	31/12/2012
<b>Grèce</b>	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Grèce</b>		
<b>Irlande</b>	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Irlande</b>		
<b>Portugal</b>	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Portugal</b>		
<b>Italie</b>	Un an		
	Deux ans	41 291	41 814
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans	4 266	
	Dix ans et plus		4 865
	<b>Total Italie</b>	<b>45 557</b>	<b>46 679</b>
<b>Espagne</b>	Un an		
	Deux ans		
	Trois ans		
	Cinq ans		
	Dix ans		
	Dix ans et plus		
	<b>Total Espagne</b>		
	<b>Total Expositions brutes</b>	<b>45 557</b>	<b>46 679</b>

## Dettes souveraines activité banque – Variations

Variation des expositions brutes de couverture	Solde au 31 décembre 2012	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Effet de périmètre (1)	Solde au 31 décembre 2013
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	41 814				- 523				41 291
Espagne									
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>41 814</b>				<b>- 523</b>				<b>41 291</b>
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	4 865	132						- 731	4 997
Espagne									
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>4 865</b>	<b>132</b>							<b>4 997</b>
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
<b>Prêts et créances</b>									
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
<b>Portefeuille de négociation (hors dérivés)</b>									
<b>Total Activité Banque</b>	<b>46 679</b>	<b>132</b>			<b>- 523</b>				<b>46 288</b>

(1) variation sur solde ouverture suite changement de taux sur Crelan (passage de 35,30% à 30%)

Variation des expositions brutes de couverture <i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31 décembre 2011	Variation de juste valeur	Recyclage des réserves AFS	Créances rattachées	Tombées d'échéance	Cessions nettes de reprises de provisions	Acquisitions	Effet de périmètre	Solde au 31 décembre 2012
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie	42 322			- 508					41 814
Espagne	1 593			24	- 1 617				
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>43 915</b>			<b>- 484</b>	<b>- 1 617</b>				<b>41 814</b>
Grèce									
Irlande	70	8		- 3		- 70		- 5	
Portugal									
Italie	4 193	1 070		- 85				- 313	4 865
Espagne									
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>4 263</b>	<b>1 078</b>		<b>- 88</b>		<b>- 70</b>		<b>- 318</b>	<b>4 865</b>
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
<b>Prêts et créances</b>									
Grèce									
Irlande									
Portugal									
Italie									
Espagne									
<b>Portefeuille de négociation (hors dérivés)</b>									
<b>Total Activité Banque</b>	<b>48 178</b>	<b>1 078</b>		<b>- 572</b>	<b>- 1 617</b>	<b>- 70</b>		<b>- 318</b>	<b>46 679</b>



## **Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.**

L'exposition du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclus de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

## Activité bancaire – Risque de crédit

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	<b>526</b>	<b>32</b>	<b>32</b>	<b>34,41%</b>	<b>494</b>	<b>531</b>
Banque						
Clientèle de détail	433				433	460
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	93	32	32	34,41%	61	71
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Irlande</b>	<b>680</b>	<b>115</b>	<b>70</b>	<b>30,04%</b>	<b>610</b>	<b>706</b>
Banque						
Clientèle de détail	447				447	536
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	233	115	70	30,04%	163	170
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Italie</b>	<b>2 767</b>	<b>417</b>	<b>150</b>	<b>12,56%</b>	<b>2 617</b>	<b>3 422</b>
Banque						
Clientèle de détail	1 568	69	1	0,13%	1 567	2 054
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 199	348	149	12,43%	1 050	1 368
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Espagne</b>	<b>7 135</b>	<b>74</b>	<b>30</b>	<b>1,04%</b>	<b>7 106</b>	<b>6 607</b>
Banque						
Clientèle de détail	4 771	35	15	0,39%	4 756	4 858
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	2 365	39	15	0,65%	2 350	1 749
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Portugal</b>	<b>2 741</b>	<b>133</b>	<b>52</b>	<b>5,28%</b>	<b>2 689</b>	<b>2 332</b>
Banque						
Clientèle de détail	1 104	133	52	5,28%	1 052	915
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	1 637				1 637	1 417
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Hongrie</b>	<b>5</b>			<b>0,00%</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Banque						
Clientèle de détail	5				5	1
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit</b>	<b>13 854</b>	<b>771</b>	<b>334</b>	<b>83,33%</b>	<b>13 520</b>	<b>13 599</b>

## Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2013			31/12/2012
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>				<b>65</b>
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				65
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Irlande</b>	<b>11 667</b>		<b>11 667</b>	<b>9 238</b>
Banque	4 492		4 492	5 073
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	7 175		7 175	4 165
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Italie</b>	<b>16 098</b>		<b>16 098</b>	<b>17 110</b>
Banque	5 882		5 882	6 687
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	10 216		10 216	10 423
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Espagne</b>	<b>19 994</b>		<b>19 994</b>	<b>32 738</b>
Banque				5 438
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	19 994		19 994	27 300
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Portugal</b>	<b>350</b>		<b>350</b>	<b>2 214</b>
Banque				1 782
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques	350		350	432
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Hongrie</b>				
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes</b>	<b>48 109</b>		<b>48 109</b>	<b>61 365</b>

## 6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	791 701	1 037 792
dont comptes ordinaires créditeurs	24 245	5 167
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension	12 971	
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>804 672</b>	<b>1 037 792</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	764	23 357
Comptes et avances à terme	12 990 566	11 294 059
<b>Total</b>	<b>12 991 330</b>	<b>11 317 416</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 796 002</b>	<b>12 355 208</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Comptes ordinaires créditeurs	4 931 295	4 371 739
Comptes d'épargne à régime spécial	4 098 469	4 629 128
Autres dettes envers la clientèle	2 301 955	2 141 152
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>11 331 719</b>	<b>11 142 019</b>

## 6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Effets publics et valeurs assimilées	296 937	333 861
Obligations et autres titres à revenu fixe	142 817	116 024
<b>Total</b>	<b>439 754</b>	<b>449 885</b>
Dépréciations		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>439 754</b>	<b>449 885</b>

## 6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	874 862	1 011 801
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables	1 551 708	2 444 174
Emprunts obligataires	2 088	2 739
Autres dettes représentées par un titre		402
<b>Valeur au bilan</b>	<b>2 428 658</b>	<b>3 459 116</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée	647 047	732 489
Dettes subordonnées à durée indéterminée	1 371	1 518
Dépôt de garantie à caractère mutuel	5	5
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>648 423</b>	<b>734 012</b>

### ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

L'activité de toute banque est de faire évoluer continuellement le volume et la nature de ses passifs en regard de l'évolution de ses emplois.

Les dettes subordonnées entrent donc dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

## 6.12. Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

Tous les dérivés sont conclus dans le cadre de conventions standardisées. Ces conventions prévoient systématiquement la compensation des positions en cas de résiliation anticipée ou en cas de défaut.

### Compensation – Actifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	117 530		117 530	40 327		77 203
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation (1) (2)</b>	<b>117 530</b>		<b>117 530</b>	<b>40 327</b>		<b>77 203</b>

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 34,31 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

31/12/2012	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés comptablement	Montants net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des passifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	121 031		121 031	42 607		78 424
Prises en pension de titres						
Prêts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des actifs financiers soumis à compensation (1) (2)</b>	<b>121 031</b>		<b>121 031</b>	<b>42 607</b>		<b>78 424</b>

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 35,20 % des dérivés à l'actif à la date d'arrêt.

## Compensation – Passifs financiers

31/12/2013	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	494 317		494 317	40 327	155 026	298 964
Mises en pension de titres						
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers	12 971		12 971			12 971
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation (1)(2)</b>	<b>507 288</b>		<b>507 288</b>	<b>40 327</b>	<b>155 026</b>	<b>311 935</b>

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 39,52 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.

31/12/2012	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
Nature des opérations	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés comptablement	Montants net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse	Autres montants compensables sous conditions		Montant net après l'ensemble des effets de compensation
				Montants bruts des actifs financiers relevant de convention cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers donnés en garantie, dont dépôt de garantie	
<i>(en milliers d'euros)</i>	(a)	(b)	(c)=(a)-(b)	(d)		(e)=(c)-(d)
Dérivés	452 598		452 598	42 607		409 991
Mises en pension de titres						
Emprunts de titres						
Autres instruments financiers						
<b>Total des passifs financiers soumis à compensation (1) (2)</b>	<b>452 598</b>		<b>452 598</b>	<b>42 607</b>		<b>409 991</b>

(1) Montants compensables en application d'IAS 32.42.

(2) Le montant des dérivés soumis à compensation présente 9,41 % des dérivés au passif à la date d'arrêté.



### 6.13. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôts courants	17 675	125
Impôts différés	946	
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>18 621</b>	<b>125</b>
Impôts courants	2 379	11 991
Impôts différés	26 063	29 515
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>28 442</b>	<b>41 506</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2013		31/12/2012	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>0</b>	<b>5 879</b>	<b>61 772</b>	<b>67 577</b>
Charges à payer non déductibles	525		- 2 630	
Provisions pour risques et charges non déductibles	49 056		48 569	
Autres différences temporaires	- 49 581	5 879	15 833	67 577
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>- 12 274</b>	<b>2 613</b>	<b>569</b>	<b>25 686</b>
Actifs disponibles à la vente	- 12 863	2 613		25 686
Couvertures de Flux de Trésorerie				
Gains et pertes / Ecart actuariels	589		569	
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>13 220</b>	<b>17 571</b>	<b>197 780</b>	<b>196 374</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>946</b>	<b>26 063</b>	<b>260 121</b>	<b>289 637</b>

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

### 6.14. Comptes de régularisation actif, passif et divers

#### Comptes de régularisation et actifs divers

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs</b>	<b>349 929</b>	<b>218 184</b>
Comptes de stocks et emplois divers	2 531	1 245
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	347 014	210 165
Comptes de règlements	233	6 774
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	151	
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>213 134</b>	<b>398 998</b>
Comptes d'encaissement et de transfert	108 128	235 815
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	78	61
Produits à recevoir	76 190	87 468
Charges constatées d'avance	4 552	4 311
Autres comptes de régularisation	24 186	71 343
<b>Valeur au bilan</b>	<b>563 063</b>	<b>617 182</b>

## Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres passifs (1)</b>	<b>150 154</b>	<b>199 970</b>
Comptes de règlements		4 329
Créditeurs divers	142 278	181 835
Versement restant à effectuer sur titres	7 876	13 806
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	<b>189 989</b>	<b>220 940</b>
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	21 674	26 776
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	5	5
Produits constatés d'avance	71 991	79 131
Charges à payer	92 745	95 880
Autres comptes de régularisation	3 574	19 148
<b>Valeur au bilan</b>	<b>340 143</b>	<b>420 910</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

## 6.15. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants destinés à être cédés	11 105	11 105
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		

\* La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détenait depuis la fin de l'année 2009 une participation à hauteur de 43,51% de la société HSA, holding du groupe des Eaux Minérales de Saint-Amand. Suite à la signature d'un protocole d'accord avec un acquéreur en janvier 2012, la Caisse Régionale a cédé en juin 2012 une part minoritaire du capital de l'entreprise. En conséquence, la participation dans cette société est désormais de 17,31%. Les titres détenus par l'intermédiaire de sa filiale, Nord Capital Investissement, ont été cédés en totalité en juin 2012.

## 6.16. Immeubles de placement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
Valeur brute	171 418		1 036	- 5 391		5 855	172 918
Amortissements et dépréciations	- 55 452		- 6 851	2 293		423	- 59 587
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>115 966</b>		<b>- 5 815</b>	<b>- 3 098</b>		<b>6 278</b>	<b>113 331</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	173 519		3 574	- 5 675			171 418
Amortissements et dépréciations	- 49 126		- 7 966	2 194		- 554	- 55 452
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>124 393</b>		<b>- 4 392</b>	<b>- 3 481</b>		<b>- 554</b>	<b>115 966</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

La valeur des immeubles de placement est estimée «à dire d'expert».

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 126 550 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 147 598 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

### Juste valeur des immeubles de placement par modèle de valorisation

(en milliers d'euros)	Valeur de marché estimée au 31/12/2013	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<b>Immeubles de placement non évalués à la Juste valeur au bilan</b>				
Immeubles de placement	126 550		122 172	4 378
<b>Total Immeubles de placement dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>126 550</b>		<b>122 172</b>	<b>4 378</b>

### 6.17. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	408 930	- 7 416	15 008	- 4 826		- 6 231	405 465
Amortissements et dépréciations (1)	- 250 814	4 524	- 19 896	3 277		- 61	- 262 970
<b>Valeur au bilan</b>	<b>158 116</b>	<b>- 2 892</b>	<b>- 4 888</b>	<b>- 1 549</b>		<b>- 6 292</b>	<b>142 495</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	25 081	- 2 097	3 521	- 1 319		-633	24 553
Amortissements et dépréciations	- 14 649	1 423	- 1 174	94		681	- 13 625
<b>Valeur au bilan</b>	<b>10 432</b>	<b>- 674</b>	<b>2 347</b>	<b>- 1 225</b>		<b>48</b>	<b>10 928</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	408 574	- 3 345	10 672	- 7 001		30	408 930
Amortissements et dépréciations (1)	- 234 512	1 903	- 21 320	3 145		-30	- 250 814
<b>Valeur au bilan</b>	<b>174 062</b>	<b>- 1 442</b>	<b>- 10 648</b>	<b>- 3 856</b>			<b>158 116</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	24 502	- 916	23 976	- 20 180		- 2 301	25 081
Amortissements et dépréciations	- 14 745	652	- 1 258	753		- 51	- 14 649
<b>Valeur au bilan</b>	<b>9 757</b>	<b>- 264</b>	<b>22 718</b>	<b>- 19 427</b>		<b>- 2 352</b>	<b>10 432</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.18. Provisions techniques des contrats d'assurance

### Ventilation des provisions techniques d'assurance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	7 090				7 090
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire					
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire					
Participation aux bénéfices différé passive					
Autres provisions techniques					
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>7 090</b>				<b>7 090</b>
Participation aux bénéfices différée active					
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
<b>Provisions techniques nettes (1)</b>	<b>7 090</b>				<b>7 090</b>

(1) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Vie	Non vie	International	Emprunteur	Total
Contrats d'assurance	6 377				6 377
Contrats d'investissement avec PB discrétionnaire					
Contrats d'investissement sans PB discrétionnaire					
Participation aux bénéfices différé passive					
Autres provisions techniques					
<b>Total des provisions techniques ventilées</b>	<b>6 377</b>				<b>6 377</b>
Participation aux bénéfices différée active					
Part des réassureurs dans les provisions techniques					
<b>Provisions techniques nettes (1)</b>	<b>6 377</b>				<b>6 377</b>

(1) La part des réassureurs dans les provisions techniques et les autres passifs d'assurance sont comptabilisés dans les comptes de régularisation.

## 6.19. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2012	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2013
Risques sur les produits épargne logement	11 441		3 749		- 612		14 578
Risques d'exécution des engagements par signature	2 981		1 718		- 2 201		2 498
Risques opérationnels	5 479		830		- 307		6 002
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1) (2)	10 845	- 794	165	- 3 945	- 509	1 932	7 694
Litiges divers	25 790	- 34	12 538	- 31	- 4 228		34 035
Participations							
Restructurations			1 069		- 3	3	1 069
Autres risques	24 672	- 1 311	12 399	- 5 243	- 5 999	- 6 625	17 893
<b>Total</b>	<b>81 208</b>	<b>- 2 139</b>	<b>32 468</b>	<b>- 9 219</b>	<b>- 13 859</b>	<b>- 4 690</b>	<b>83 769</b>

(1) Dont 5 856 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 838 milliers d'euros au titre de la provision pour médailles du travail.

(2) Dont une variation d'un montant de 1 932 milliers d'euros due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	13 212				- 1 771		11 441
Risques d'exécution des engagements par signature	3 371		2 889		- 3 279		2 981
Risques opérationnels	6 497		569	- 31	- 1 556		5 479
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	10 797	- 473	1 342	- 80	- 642	- 99	10 845
Litiges divers	27 010	- 16	3 512	- 546	- 4 170		25 790
Participations							
Restructurations							
Autres risques	16 873	- 563	15 737	- 3 507	- 2 849	- 1 019	24 672
<b>Total</b>	<b>77 760</b>	<b>- 1 052</b>	<b>24 049</b>	<b>- 4 164</b>	<b>- 14 267</b>	<b>- 1 118</b>	<b>81 208</b>

(1) Dont 9 150 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 1 695 milliers d'euros au titre de la provision pour médailles du travail.

## Provision épargne-logement

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	547 004	284 697
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 096 909	1 086 469
Ancienneté de plus de 10 ans	1 225 385	1 351 781
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 869 298</b>	<b>2 722 947</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>364 878</b>	<b>385 273</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 234 176</b>	<b>3 108 220</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2013 pour les données au 31 décembre 2013 et à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et hors prime d'Etat ;

### Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	20 311	25 380
Comptes épargne-logement	79 277	95 140
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>99 588</b>	<b>120 520</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	154	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 846	9
Ancienneté de plus de 10 ans	11 578	10 820
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>14 578</b>	<b>10 829</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		<b>612</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>14 578</b>	<b>11 441</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	10 829	3 749		14 578
Comptes épargne-logement	612		612	
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 441</b>	<b>3 749</b>	<b>612</b>	<b>14 578</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

## 6.20. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 31 décembre 2013

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II quater et quinquies de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2013	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2013	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>17 109 818</b>			<b>17 109 818</b>	<b>29,11%</b>	
Dont part du Public	16 344 205			16 342 670	27,81%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	11 287			11 287	0,02%	
Dont part Auto-détenue	754 326			755 861	1,28%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>14 300 815</b>			<b>14 300 815</b>	<b>24,33%</b>	
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.	14 300 815			14 300 815	24,33%	
<b>Parts sociales</b>	<b>27 371 910</b>	<b>20</b>	<b>- 76</b>	<b>27 371 854</b>	<b>46,56%</b>	<b>100%</b>
Dont 70 Caisses Locales	27 371 505			27 371 505	46,56%	95,53%
Dont 24 administrateurs de la CR	395	20	- 76	339	NS	3,70%
Dont Crédit Agricole S.A.	10			10	NS	0,77%
<b>Total</b>	<b>58 782 543</b>	<b>20</b>	<b>- 76</b>	<b>58 782 487</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

La valeur nominale des titres est de 3,05 euros et le montant total du capital est 179 287 milliers d'euros.

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### Dividendes

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2010	1,30	1,30	0,10
2011	1,15	1,15	0,11
2012	0,60	0,60	0,08
Prévu 2013	0,60	0,60	0,08



## **Dividendes payés au cours de l'exercice :**

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 21 831 milliers d'euros en 2013.

## **➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2013**

L'affectation du résultat et la fixation du dividende 2013 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'assemblée générale de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France du 3 Avril 2014.

Le texte de la résolution est le suivant :

### **Cinquième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales**

---

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 2,46 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2013, soit 0,07503 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

### **Sixième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés**

---

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 0,60 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2013. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

### **Septième résolution : affectation des bénéfices**

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se soldant par un bénéfice de 92 111 361,65 euros :

Résultat comptable	92 111 361,65 €
Report à nouveau	- 307 001,00 €
Résultat à affecter	91 804 360,65 €
Intérêts aux parts sociales	2 053 710,22 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	10 265 890,80 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	8 580 489,00 €
Réserve légale	70 904 270,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

Intérêts aux parts sociales

<b>Exercice</b>	<b>Nombre de parts sociales</b>	<b>Montant distribution par titre</b>	<b>Montant distribution totale</b>
2012	27 371 910	0,08479	2 320 864,30
2011	27 371 910	0,10919	2 988 738,83
2010	27 371 940	0,10309	2 821 488,28

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

<b>Exercice</b>	<b>Nombre de CCI</b>	<b>Montant distribution par titre</b>	<b>Montant distribution totale</b>
2012	17 109 818	0,60	10 265 890,80
2011	17 109 818	1,15	19 676 290,70
2010	17 109 818	1,30	22 242 763,40

Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

<b>Exercice</b>	<b>Nombre de CCA</b>	<b>Montant distribution par titre</b>	<b>Montant distribution totale</b>
2012	14 300 815	0,60	8 580 489,00
2011	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2010	14 300 815	1,30	18 591 059,50

## 6.21. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	327 972					327 972
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 143	13 405	82 479	98 447	19 850	216 324
Instruments dérivés de couverture	290	843	4 162	10 544		15 839
Actifs financiers disponibles à la vente	72 851	80 893	751 197	700 663	928 765	2 534 369
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 063 364	1 453 423	798 952	1 270 246		4 585 985
Prêts et créances sur la clientèle	1 933 836	1 944 027	7 367 407	11 945 514	55 598	23 246 382
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					270 980	270 980
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	8 551	10 085	283 537	137 581		439 754
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>3 409 007</b>	<b>3 502 676</b>	<b>9 287 734</b>	<b>14 162 995</b>	<b>1 275 193</b>	<b>31 637 605</b>
Banques centrales	64					64
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	643	14 481	13 227	174 288	2 027	204 666
Instruments dérivés de couverture	1 284	2 145	107 855	263 287		374 571
Dettes envers les établissements de crédit	1 602 401	3 927 495	4 045 801	4 214 073	6 232	13 796 002
Dettes envers la clientèle	5 521 543	608 644	1 076 252	165 488	3 959 792	11 331 719
Dettes représentées par un titre	487 270	367 584	913 245	661 356	- 797	2 428 658
Dettes subordonnées	12 381	5 096	207 701	422 999	246	648 423
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					15 683	15 683
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>7 625 586</b>	<b>4 925 445</b>	<b>6 364 081</b>	<b>5 901 491</b>	<b>3 983 183</b>	<b>28 799 786</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Caisse, banques centrales	417 764					417 764
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2 645	6 048	117 820	129 164	17 324	273 001
Instruments dérivés de couverture	1 238	792	8 669	5 404		16 103
Actifs financiers disponibles à la vente	65 731	69 747	617 273	656 145	963 185	2 372 081
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 230 673	370 482	814 444	1 190 558	110	3 606 267
Prêts et créances sur la clientèle	2 014 647	1 902 681	7 081 351	12 763 272	68 772	23 830 723
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					417 011	417 011
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	18 819	27 596	242 969	160 501		449 885
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>3 751 517</b>	<b>2 377 346</b>	<b>8 882 526</b>	<b>14 905 044</b>	<b>1 466 402</b>	<b>31 382 835</b>
Banques centrales	26					26
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	239	23 432	60 514	255 932		340 117
Instruments dérivés de couverture	1 155	8 510	77 229	455 869		542 763
Dettes envers les établissements de crédit	2 275 162	2 419 653	3 755 893	3 904 500		12 355 208
Dettes envers la clientèle	4 946 220	563 173	985 104	157 830	4 489 692	11 142 019
Dettes représentées par un titre	1 173 021	588 599	889 930	812 909	- 5 343	3 459 116
Dettes subordonnées	18 213	3 451	186 098	524 749	1 501	734 012
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					22 316	22 316
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>8 414 036</b>	<b>3 606 818</b>	<b>5 954 768</b>	<b>6 111 789</b>	<b>4 508 166</b>	<b>28 595 577</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Salaires et traitements (1)	132 934	134 491
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	11 902	9 376
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	9 313	4 480
Autres charges sociales	45 751	50 844
Intéressement et participation	10 252	10 038
Impôts et taxes sur rémunération	19 354	17 035
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>229 506</b>	<b>226 264</b>

(1) dont indemnités liées à la retraite pour 630 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 539 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

dont médailles du travail pour 131 milliers d'euros au 31 décembre 2013 contre 134 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

#### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code générale des impôts, applicable à compter du 1er janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté en déduction de ses charges générales d'exploitation, au niveau de la rubrique « Autres charges sociales » un montant de 2,52 millions d'euros au 31 décembre 2013.

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2013	31/12/2012
France	3 051	2 931
Etranger	1 367	486
<b>Total</b>	<b>4 418</b>	<b>3 417</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

## 7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies

	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones	Toutes zones
(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Variation dette actuarielle</b>					
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	52 392	48 930	46 920	40 211	37 445
Ecart de change					
Coût des services rendus sur l'exercice	3 588	2 919	2 712	2 760	1 992
Coût financier	1 523	2 312	1 934	1 895	2 080
Cotisations employés	74	85	94	72	75
Modifications, réductions et liquidations de régime					452
Variation de périmètre	- 32	161	2 249		
Prestations versées (obligatoire)	- 2 907	- 3 086	- 2 514	- 3 368	- 2 038
Taxes, charges administratives et primes	- 181				
(Gains) / pertes actuariels * liés aux hypothèses démographiques	- 610	3 694	- 1 003	1 477	458
(Gains) / pertes actuariels liés aux hypothèses financières	1 020				
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	<b>54 867</b>	<b>55 015</b>	<b>50 392</b>	<b>43 047</b>	<b>40 464</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>					
Coût des services	3 588	2 955	2 745	3 199	3 368
Charge / produit d'intérêt net	238	837	697	831	997
<b>Impact en compte de résultat au 31/12/N</b>	<b>3 826</b>	<b>3 792</b>	<b>3 442</b>	<b>4 030</b>	<b>4 365</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Détail des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global non recyclables</b>		
Réévaluation du passif (de l'actif) net		
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en autres éléments du résultat global non recyclables au 31/12/N-1 (1)	2 760	- 380
Ecart de change		
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	194	405
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses démographiques*	- 610	- 836
Gains / (pertes) actuariels liés aux hypothèses financières*	1 020	3 521
Ajustement de la limitation d'actifs		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en autres éléments du résultat global au 31/12/N</b>	<b>3 364</b>	<b>2 710</b>

\*dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience

(1) Au 31/12/2012, le stock d'écarts actuariels cumulés est de 2 760k€ suite au changement de taux d'intérêt de Crelan SA.

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Variation de juste valeur des actifs</b>					
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N-1</b>	<b>44 100</b>	<b>40 871</b>	<b>32 919</b>	<b>28 578</b>	<b>27 474</b>
Ecart de change					
Intérêt sur l'actif (produit)	1 284	1 475	1 237	1 064	1 083
Gains / (pertes) actuariels	- 194	604	- 765	77	- 879
Cotisations payées par l'employeur	8 282	6 389	9 308	3 089	2 502
Cotisations payées par les employés	74	85	94	72	75
Modifications, réductions et liquidations de régime					
Variation de périmètre	- 32	161	1 542		
Taxes, charges administratives et primes	- 181	0			
Prestations payées par le fonds	- 2 875	- 3 040	- 2 393	- 3 079	- 1 678
<b>Juste valeur des actifs au 31/12/N</b>	<b>50 458</b>	<b>46 545</b>	<b>41 942</b>	<b>29 801</b>	<b>28 577</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
<b>Position nette</b>					
<b>Dette actuarielle fin de période</b>	<b>54 867</b>	<b>55 015</b>	<b>50 392</b>	<b>43 047</b>	<b>40 464</b>
Impact de la limitation d'actifs					
Juste valeur des actifs fin de période	- 50 458	- 46 545	- 41 942	- 29 801	- 28 577
<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>4 409</b>	<b>8 470</b>	<b>8 450</b>	<b>13 246</b>	<b>11 887</b>
Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus		- 307	- 343	- 376	- 414
<b>Position nette (passif) / actif fin de période publiée au 31/12/2012</b>		<b>8 163</b>	<b>8 107</b>	<b>12 870</b>	<b>11 473</b>

L'écart à l'ouverture de période est lié à la diminution du taux d'intérêt de Crelan SA passant de 35,30% à 30%.

<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>	31/12/2013	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Taux d'actualisation (1)	3,05%	2,85%	5,40%	3,94%	5,09%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,70%	2,90%	4,50%	4,50%	4,50%
Taux attendus d'augmentation des salaires (2)	2,40%	3,90%	3,21%	2,80%	2,90%
Taux d'évolution des coûts médicaux					
Autres (à détailler)					

(1) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over  
(2) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Information sur les actifs des régimes Allocations d'actifs	31/12/2013			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
	En %	en montant	dont coté	En %	En %	En %	En %
Actions	7,90%	2 889		7,90%	7,40%	9,60%	15,70%
Obligations	86,10%	31 057		86,20%	85,90%	83,60%	77,00%
Immobiliers	6,00%	2 167					
Autres actifs				5,90%	6,70%	6,80%	7,30%

- **Pour le régime des IFC Salariés :**  
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,10%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,70%.
- **Pour le régime du Fomugei :**  
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,63%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1,02%.
- **Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**  
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,17%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,38%.
- **Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**  
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,21%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,56%.

## 7.5. Autres avantages sociaux

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les Délégués Syndicaux sont convenus d'accords contribuant au développement de la politique de rémunération contractuelle de l'entreprise.

Les accords d'intéressement et de participation permettent de faire participer les salariés au développement de l'entreprise en fonction de l'évolution de son résultat.

Les montants d'intéressement placés par les salariés sur leur plan d'épargne entreprise sont majorés d'un abondement de 10%.

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France accorde également une prime aux salariés qui se sont vus décerner la médaille de travail.

Les provisions constituées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au titre de ces engagements sociaux s'élèvent à 16 767 milliers d'euros à la fin de l'exercice 2013.

## 7.6. Rémunérations de dirigeants

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la Direction et du Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 1 512 299 euros.



## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Engagements donnés</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>3 185 763</b>	<b>3 555 190</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	271 759	67 977
. Engagements en faveur de la clientèle	2 914 004	3 487 213
Ouverture de crédits confirmés	2 311 204	2 919 885
- Ouverture de crédits documentaires	39 964	39 629
- Autres ouvertures de crédits confirmés	2 271 240	2 880 256
Autres engagements en faveur de la clientèle	602 800	567 328
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 057 187</b>	<b>1 204 812</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	562 340	562 062
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	414	
Autres garanties	561 926	562 062
. Engagements d'ordre de la clientèle	494 847	642 750
Cautions immobilières	189 813	325 323
Autres garanties d'ordre de la clientèle	305 034	317 427
<b>Engagements reçus</b>		
<b>Engagements de financement</b>	<b>619 966</b>	<b>1 056 971</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	619 966	1 056 971
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>7 300 788</b>	<b>8 359 553</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 354 249	1 275 134
. Engagements reçus de la clientèle	5 946 539	7 084 419
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	476 304	945 531
Autres garanties reçues	5 470 235	6 138 888

Les montants relatifs aux engagements des garanties Switch s'élèvent à 562 millions d'euros.

## Instruments financiers remis et reçus en garantie

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	7 960 849	8 180 202
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché	175 222	10 805
Titres et valeurs donnés en pension	12 971	
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>8 149 042</b>	<b>8 191 007</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2013, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 7 653 millions d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 7 548 millions d'euros en 2012. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté :

- 3 336 202 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 3 451 436 milliers d'euros en 2012 ;
- 523 416 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 538 051 milliers d'euros en 2012 ;
- 2 050 913 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 1 874 410 milliers d'euros en 2012 ;
- 1 741 976 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 1 683 906 milliers d'euros en 2012.

### Garanties détenues et actifs reçus en garantie

Les garanties détenues par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garantie.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Actifs non courants détenus en vue de la vente		
Immobilisations corporelles		
Immeubles de placement		
Instruments de capitaux propres et de dettes		
Autres (Immeubles à réaliser)	1 590	1 260
<b>Total Actifs obtenus par prise de possession de garantie</b>	<b>1 590</b>	<b>1 260</b>

## **9. Reclassements d'instruments financiers**

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a opéré ni en 2012, ni en 2013, de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## **10. Juste valeur des instruments financiers**

**La juste valeur** est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion d'exit price).

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

## 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

### Actifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Prêts et Créances</b>	<b>28 273 918</b>		<b>5 192 501</b>	<b>23 081 417</b>
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>	<b>4 637 036</b>		<b>4 637 036</b>	
Comptes ordinaires & prêts JJ	606 207		606 207	
Comptes et prêts à terme	4 024 669		4 024 669	
Valeurs reçues en pension				
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	6 160		6 160	
Titres non cotés sur un marché actif				
Autres prêts et créances				
<b>Créances sur la clientèle</b>	<b>23 636 882</b>		<b>555 465</b>	<b>23 081 417</b>
Créances commerciales	25 634			25 634
Autres concours à la clientèle	23 017 240			23 017 240
Titres reçus en pension livrée				
Prêts subordonnés	15 685		15 685	
Titres non cotés sur un marché actif	4 541		4 541	
Créances nées d'opérations d'assurance directe				
Créances nées d'opérations de réassurance				
Avances en comptes courants d'associés	210 856		172 313	38 543
Comptes ordinaires débiteurs	362 926		362 926	
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</b>	<b>449 668</b>	<b>305 895</b>	<b>143 773</b>	
Effets publics et valeurs assimilées	305 825	305 825		
Obligations et autres titres à revenu fixe	143 843	70	143 773	
<b>Total actifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>28 723 586</b>	<b>305 895</b>	<b>5 336 274</b>	<b>23 081 417</b>

La hiérarchie de juste valeur des actifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions reçues portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

### Passifs financiers comptabilisés au coût au bilan valorisés à la juste valeur

	Valeur de marché estimée au 31 décembre 2013	Prix coté sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers non évalués à la Juste Valeur au Bilan</b>				
<b>Dettes envers les établissements de crédit</b>	<b>13 935 903</b>		<b>13 935 903</b>	
Comptes ordinaires & emprunts JJ	25 340		25 340	
Comptes et emprunts à terme	13 910 563		13 910 563	
Valeurs données en pension				
Titres donnés en pension livrée				
<b>Dettes envers la clientèle</b>	<b>11 173 438</b>		<b>7 164 155</b>	<b>4 009 283</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 929 673		4 929 673	
Comptes d'épargne à régime spécial	4 084 458		75 175	4 009 283
Autres dettes envers la clientèle	2 159 307		2 159 307	
Titres donnés en pension livrée				
Dettes nées d'opérations d'assurance directe				
Dettes nées d'opérations de réassurance				
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques				
<b>Dettes représentées par un titre</b>				
<b>Dettes subordonnées</b>				
<b>Total passifs financiers dont la juste valeur est indiquée</b>	<b>25 109 341</b>		<b>21 100 058</b>	<b>4 009 283</b>

La hiérarchie de juste valeur des passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations de spreads de CDS. Les pensions données portant sur des sous-jacents cotés sur un marché actif sont également inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques. Il s'agit des paramètres liés au risque de crédit ou au risque de remboursement anticipé, ou des paramètres de risque de taux lorsque les taux sont réglementés.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

Le groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France intègre dans la juste valeur l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (Credit Valuation Adjustment ou CVA) et, selon une approche symétrique, le risque de non-exécution sur les dérivés passifs (Debt Valuation Adjustment ou DVA ou risque de crédit propre).

Le calcul du CVA/DVA repose sur une estimation des pertes attendues à partir de la probabilité de défaut et de la perte en cas de défaut. La méthodologie employée repose sur des paramètres de marché lorsque la contrepartie dispose d'un CDS coté directement ou indirectement observable (Credit Default Swap) ou des paramètres historiques de défaut pour les autres contreparties.

Le CVA permet de déterminer les pertes attendues sur la contrepartie du point de vue du groupe Crédit Agricole, le DVA les pertes attendues sur le groupe Crédit Agricole du point de vue de la contrepartie.

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein du groupe Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à - 832 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 851 milliers d'euros/DVA = 19 milliers d'euros).

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

**Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>101 710</b>		<b>101 264</b>	<b>446</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Instrument dérivés	101 710		101 264	446
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>114 614</b>		<b>97 358</b>	<b>17 256</b>
Créances sur la clientèle	1 499			1 499
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	113 115		97 358	15 757
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	113 115		97 358	15 757
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 534 369</b>	<b>1 113 428</b>	<b>726 363</b>	<b>7 697</b>
Effets publics et valeurs assimilées	792 692	792 692		
Obligations et autres titres à revenu fixe	813 263	314 760	492 774	5 729
Actions et autres titres à revenu variable (1)	928 414	5 976	233 589	1 968
Créances disponibles à la vente				
<b>Instrument dérivés de couverture</b>	<b>15 839</b>		<b>15 839</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>2 766 532</b>	<b>1 113 428</b>	<b>940 824</b>	<b>25 399</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3 (2)		15 575		
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>15 575</b>		

(1) Hors 686 881 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

(2) reclassement de titres FAS dont le prix est désormais affiché par différentes contreparties



<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>146 153</b>		<b>145 419</b>	<b>734</b>
Créances sur les établissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Titres reçus en pension livrée				
Titres détenus à des fins de transaction				
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>				
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
Instrument dérivés	146 153		145 419	734
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>126 848</b>		<b>108 278</b>	<b>18 570</b>
Créances sur la clientèle	1 760			1 760
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				
Titres à la juste valeur par résultat sur option	125 088		108 278	16 810
<i>Effets publics et valeurs assimilées</i>				
<i>Obligations et autres titres à revenu fixe</i>	125 088		108 278	16 810
<i>Actions et autres titres à revenu variable</i>				
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>2 372 081</b>	<b>971 112</b>	<b>682 309</b>	<b>31 779</b>
Effets publics et valeurs assimilées	665 786	665 786		
Obligations et autres titres à revenu fixe	744 069	278 266	436 690	29 113
Actions et autres titres à revenu variable (1)	962 226	27 060	245 619	2 666
Créances disponibles à la vente				
<b>Instrument dérivés de couverture</b>	<b>16 103</b>		<b>16 103</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>2 661 185</b>	<b>971 112</b>	<b>952 109</b>	<b>51 083</b>
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

(1) Hors 686 881 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2013</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>121 773</b>		<b>121 773</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	121 773		121 773	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>82 893</b>		<b>82 893</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>374 571</b>		<b>374 571</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>579 237</b>		<b>579 237</b>	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>202 452</b>		<b>202 452</b>	
Titres vendus à découvert				
Titres donnés en pension livrée				
Dettes représentées par un titre				
Dettes envers les établissements de crédit				
Dettes envers la clientèle				
Instruments dérivés	202 452		202 452	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>137 665</b>		<b>137 665</b>	
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>542 763</b>		<b>542 763</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>882 880</b>		<b>882 880</b>	
Transfert issus du Niveau 1				
Transfert issus du Niveau 2				
Transfert issus du Niveau 3				
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>				

### Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

#### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

	Total	Actifs financiers détenus à des fins de transaction				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option				Actifs financiers disponibles à la vente			Instruments dérivés de couverture	
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	Titres à la juste valeur par résultat sur option	Créances sur la clientèle	Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe		Actions et autres titres à revenu variable
<i>(en milliers d'euros)</i>														
<b>Solde d'ouverture (01/01/2013)</b>	<b>51083</b>		<b>734</b>		<b>734</b>		<b>1760</b>		<b>16810</b>		<b>16810</b>		<b>16810</b>	
Gains /pertes de la période (1)	897						3		415		415		415	
Comptabilisés en résultat	742						3		415		415		415	
Comptabilisés en capitaux propres	155													
Achats de la période	173													173
Ventes de la période	-5812													-470
Emissions de la période														
Dénouements de la période														
Variations liées au périmètre de la période	-5542						-264		-220		-220		-220	
Transferts	-15575													-15575
Transferts vers niveau 3	-15575													-15575
Transferts hors niveau 3	-15575													-15575
<b>Solde de clôture (31/12/2013)</b>	<b>25224</b>		<b>446</b>		<b>446</b>		<b>1499</b>		<b>15757</b>		<b>15757</b>		<b>15757</b>	

(1) ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>125</b>
Comptabilisés en résultat	79
Comptabilisés en capitaux propres	46

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers disponibles à la vente sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente", excepté pour les flux de dépréciation durable des actifs financiers à revenu fixe enregistrés en "coût du risque".

## ***11. Évènements postérieurs à la clôture***

### Travaux de revue de la qualité des actifs menés par la Banque Centrale Européenne (AQR)

Dans le cadre de la préparation du transfert de la supervision de 130 banques européennes vers la BCE en novembre 2014, les superviseurs européens ont annoncé qu'un exercice de revue de la qualité des bilans des banques, et en particulier de leurs actifs (AQR ou « Asset Quality Review »), allait être mené entre octobre 2013 et octobre 2014.

Le Groupe Crédit Agricole fait partie des banques concernées par cet exercice. Dans ce contexte, la Direction Financière et la Direction des Risques Groupe ont engagé des travaux visant à se préparer à l'exercice de revue qui sera mené par les Autorités de tutelle. Par ailleurs, le Groupe Crédit Agricole a arrêté ses comptes au 31 décembre 2013 conformément aux normes IFRS en vigueur et aux principes comptables applicables au sein du Groupe.

## 12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2013

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2013	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2013	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2012
<b>Établissements bancaires et financiers</b>							
Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France	France		Société mère	100	100	100	100
Caisses locales (70)	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS Belgium CA	France		Intégration proportionnelle	45	45	45	45
CRELAN SA	Belgique		Intégration proportionnelle	22,5	22,5	30	35,3
<b>Sociétés d'investissement</b>							
SA Nord Capital Investissement	France		Intégration globale	93,77	93,77	95,47	95,47
SA Voix du Nord Investissement	France		Mise en équivalence	25,2	25,2	25,2	25,2
<b>Pôle Immobilier</b>							
SA Foncière de l'Erable	France		Intégration globale	99,9	99,9	99,9	99,9
SCI Quartz Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Euralliance Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SCI Crystal Europe	France		Intégration globale	100	100	99,9	99,9
SAS Nord de France Immobilier	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS IMMNOORD	France		Intégration globale	100	100	100	100
SARL Caryatides Finance	France		Intégration globale	100	88	100	88
SAS Arcadim Fusion	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS NS Immobilier Finance	France		Intégration globale	100	100	100	100
SAS Nacarot	France		Mise en équivalence	30,8	30,8	30,8	30,8



# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES **SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**



NORD DE FRANCE





# **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille  
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables  
Capital Social de 179 286 585 €  
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013



Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France

*Comptes consolidés*

*Exercice clos le  
31 décembre 2013*

## Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes consolidés**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Comptes consolidés*

*Exercice clos le  
31 décembre 2013*

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.1 « Normes applicables et comparabilité » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1er janvier 2013.

## **II. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Changements comptables :

▪ La note 1.1 aux comptes consolidés expose les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice suite à l'application de nouvelles normes. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### Estimations comptables :

▪ Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 1.3, 3.1, 4.8 et 6.7 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et collective.

▪ Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes 1.3, 4.4, 6.4 et 10 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Comptes consolidés*

*Exercice clos le  
31 décembre 2013*

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations sur des actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités décrites dans la note 1.3 de l'annexe. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la Direction, relatif à l'identification d'indices de perte de valeur, la valorisation des lignes les plus significatives, ainsi que les estimations ayant conduit, le cas échéant, à la couverture des pertes de valeur par des dépréciations. La note 1.3 de l'annexe précise notamment l'approche qui a été retenue pour la valorisation des titres SAS Rue la Boétie.
- Les notes 1.4 et 2.5 de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables ainsi que les hypothèses choisies dans la détermination des écarts d'acquisition. Nous avons examiné le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif à la détermination de ces écarts d'acquisition et sur la base des éléments disponibles à ce jour, nous avons vérifié la correcte application des principes retenus par votre Caisse régionale pour leur dépréciation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **III. Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

**Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France**

*Comptes consolidés*

*Exercice clos le  
31 décembre 2013*

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 4 mars 2014*

Les commissaires aux comptes

\_\_\_\_\_

**KPMG AUDIT**

Arnaud Bourdeille

**MAZARS**

Anne Veaute

# COMPTES INDIVIDUELS

AU 31/12/2013



NORD DE FRANCE





# ***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE***

## **COMPTES INDIVIDUELS AU 31/12/2013**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France en date du 27 Janvier 2014 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 3 Avril 2014**



# SOMMAIRE

<b>BILAN AU 31 DECEMBRE 2013</b> .....	<b>297</b>
<b>HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013</b> .....	<b>299</b>
<b>COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013</b> .....	<b>300</b>
<b>Note 1</b> : Cadre juridique et financier et faits caractéristiques de l'exercice.....	<b>301</b>
<b>Note 2</b> : Principes et méthodes comptables .....	<b>307</b>
<b>Note 3</b> : Créances sur les établissements de crédit – analyse par durée résiduelle.....	<b>322</b>
<b>Note 4</b> : Opérations avec la clientèle .....	<b>323</b>
<b>Note 5</b> : Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille .....	<b>324</b>
<b>Note 6</b> : Titres de participation et de filiales.....	<b>327</b>
<b>Note 7</b> : Variation de l'actif immobilisé.....	<b>330</b>
<b>Note 8</b> : Actions propres .....	<b>331</b>
<b>Note 9</b> : Comptes de régularisation et actifs divers.....	<b>331</b>
<b>Note 10</b> : Dépréciations inscrites en déduction de l'actif .....	<b>332</b>
<b>Note 11</b> : Dettes envers les établissements de crédit - analyse par durée résiduelle .....	<b>332</b>
<b>Note 12</b> : Comptes créditeurs de la clientèle.....	<b>333</b>
<b>Note 13</b> : Dettes représentées par un titre .....	<b>333</b>
<b>Note 14</b> : Comptes de régularisation et passifs divers .....	<b>334</b>
<b>Note 15</b> : Provisions.....	<b>335</b>
<b>Note 16</b> : Epargne logement .....	<b>336</b>
<b>Note 17</b> : Engagements sociaux : avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies .....	<b>337</b>
<b>Note 18</b> : Dettes subordonnées : analyse par durée résiduelle .....	<b>339</b>
<b>Note 19</b> : Variation des capitaux propres (avant répartition).....	<b>340</b>
<b>Note 20</b> : Composition des fonds propres.....	<b>341</b>
<b>Note 21</b> : Opérations effectuées avec les entreprises liées et les participations .....	<b>341</b>
<b>Note 22</b> : Transactions effectuées avec les parties liées .....	<b>341</b>
<b>Note 23</b> : Opérations de change, prêts et emprunts en devises .....	<b>341</b>
<b>Note 24</b> : Opérations sur instruments financiers à terme .....	<b>342</b>
<b>Note 25</b> : Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés .....	<b>345</b>
<b>Note 26</b> : Engagements de financement et de garantie et autres garanties .....	<b>346</b>
<b>Note 27</b> : Actifs donnés et reçus en garantie .....	<b>347</b>
<b>Note 28</b> : Informations relatives au suivi du risque de taux d'intérêt global .....	<b>347</b>
<b>Note 29</b> : Produits nets d'intérêts et revenus assimilés.....	<b>348</b>
<b>Note 30</b> : Revenus des titres .....	<b>348</b>
<b>Note 31</b> : Produit net des commissions.....	<b>349</b>
<b>Note 32</b> : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation.....	<b>349</b>
<b>Note 33</b> : Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	<b>349</b>

<b>Note 34</b> : Autres produits et charges d'exploitation bancaire .....	<b>350</b>
<b>Note 35</b> : Charges générales d'exploitation .....	<b>350</b>
<b>Note 36</b> : Coût du risque.....	<b>351</b>
<b>Note 37</b> : Résultat net sur actifs immobilisés.....	<b>352</b>
<b>Note 38</b> : Impôt sur les bénéfices .....	<b>353</b>
<b>Note 39</b> : Informations relatives aux résultats des activités bancaires.....	<b>353</b>
<b>Note 40</b> : Evénements postérieurs à la clôture susceptible de remettre en cause la continuité de l'exploitation	<b>353</b>
<b>Note 41</b> : Affectation des résultats.....	<b>354</b>
<b>Note 42</b> : Implantation dans des états ou territoires non coopératifs.....	<b>354</b>
<b>Note 43</b> : Publicité des honoraires de commissaires aux comptes.....	<b>354</b>
<b>Note 44</b> : Publicité du rapport de gestion et du rapport du Président du Conseil d'administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière.....	<b>354</b>

## BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<b>ACTIF</b>			
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>1 030 060</b>	<b>980 535</b>
Caisse, banques centrales		99 317	112 018
Effets publics et valeurs assimilées	5	419 492	333 861
Créances sur les établissements de crédit	3	511 251	534 656
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>3</b>	<b>3 704 309</b>	<b>2 293 333</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>	<b>4</b>	<b>18 699 142</b>	<b>18 513 794</b>
<b>Opérations sur titres</b>		<b>738 740</b>	<b>660 710</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe	5	275 977	264 739
Actions et autres titres à revenu variable	5	462 763	395 971
<b>Valeurs immobilisées</b>		<b>1 451 155</b>	<b>1 549 997</b>
Participations et autres titres détenus à long terme	6-7	1 077 549	1 132 638
Parts dans les entreprises liées	6-7	247 356	278 027
Immobilisations incorporelles	7	5	2
Immobilisations corporelles	7	126 245	139 330
<b>Capital souscrit non versé</b>			
<b>Actions propres</b>	<b>8</b>	<b>12 762</b>	<b>12 580</b>
<b>Comptes de régularisation et actifs divers</b>		<b>387 065</b>	<b>581 001</b>
Autres actifs	9	171 269	175 422
Comptes de régularisation	9	215 796	405 579
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>26 023 233</b>	<b>24 591 950</b>

<b>PASSIF</b>			
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Opérations interbancaires et assimilées</b>		<b>884 826</b>	<b>903 767</b>
Banques centrales			
Dettes envers les établissements de crédit	11	884 826	903 767
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>	<b>11</b>	<b>13 051 650</b>	<b>11 394 446</b>
<b>Comptes créditeurs de la clientèle</b>	<b>12</b>	<b>6 328 196</b>	<b>5 577 356</b>
<b>Dettes représentées par un titre</b>	<b>13</b>	<b>1 841 382</b>	<b>2 757 292</b>
<b>Comptes de régularisation et passifs divers</b>		<b>305 718</b>	<b>364 459</b>
Autres passifs	14	89 603	100 555
Comptes de régularisation	14	216 115	263 904
<b>Provisions et dettes subordonnées</b>		<b>809 284</b>	<b>863 090</b>
Provisions	15-16-17	261 492	254 081
Dettes subordonnées	18	547 792	609 009
<b>Fonds pour risques bancaires généraux (FRBG)</b>			
<b>Capitaux propres hors FRBG</b>	<b>19</b>	<b>2 802 177</b>	<b>2 731 540</b>
Capital souscrit		179 287	179 287
Primes d'émission		429 601	429 601
Réserves		2 101 485	2 032 517
Ecart de réévaluation			
Provisions réglementées et subventions d'investissement			
Report à nouveau		- 307	
Résultat de l'exercice		92 111	90 135
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>26 023 233</b>	<b>24 591 950</b>

## HORS-BILAN AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS DONNÉS</b>		<b>3 693 748</b>	<b>4 034 028</b>
Engagements de financement	26	2 649 702	2 851 440
Engagements de garantie	26	1 033 151	1 167 280
Engagements sur titres	26	10 895	15 308

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
<b>ENGAGEMENTS REÇUS</b>		<b>3 151 485</b>	<b>3 670 303</b>
Engagements de financement	26	600 000	1 000 152
Engagements de garantie	26	2 540 590	2 662 843
Engagements sur titres	26	10 895	7 308

Notes concernant le Hors-bilan (autres informations) :

- Opérations de change au comptant et à terme : note 23
- Opérations sur instruments financiers à terme : note 24

## COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2013	31/12/2012
Intérêts et produits assimilés	29	753 505	783 969
Intérêts et charges assimilées	29	- 456 285	- 496 408
Revenus des titres à revenu variable	30	19 859	23 516
Commissions (produits)	31	291 449	300 273
Commissions (charges)	31	- 41 334	- 52 489
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	32	- 1 223	390
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés	33	2 104	26 158
Autres produits d'exploitation bancaire	34	3 691	3 087
Autres charges d'exploitation bancaire	34	- 2 711	- 3 379
<b>Produit net bancaire</b>		<b>569 055</b>	<b>585 117</b>
Charges générales d'exploitation	35	- 294 199	- 290 010
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles		- 15 858	- 16 778
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>258 998</b>	<b>278 329</b>
Coût du risque	36	- 84 730	- 77 895
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>174 268</b>	<b>200 434</b>
Résultat net sur actifs immobilisés	37	- 24 577	- 41 240
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>149 691</b>	<b>159 194</b>
Résultat exceptionnel			
Impôt sur les bénéfices	38	- 57 580	- 69 059
Dotations / Reprises de FRBG et provisions réglementées			
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>92 111</b>	<b>90 135</b>



## **NOTE 1 CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1. Cadre juridique et financier**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est une société coopérative à capital variable régie par le Livre V du Code monétaire et financier et la loi bancaire du 24 janvier 1984 relative au contrôle et à l'activité des établissements de crédit.

Sont rattachées à la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, 70 Caisses locales qui constituent des unités distinctes avec une vie juridique propre.

Les comptes individuels sont représentatifs des comptes de la Caisse régionale seule, tandis que les comptes consolidés, selon la méthode de l'Entité consolidante, intègrent également les comptes des Caisses locales et le cas échéant, les comptes des filiales consolidables.

De par la loi bancaire, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est un établissement de crédit avec les compétences bancaires et commerciales que cela entraîne. Elle est soumise à la réglementation bancaire.

Au 31 décembre 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France fait partie, avec 38 autres Caisses régionales, du réseau Crédit Agricole dont l'organe central, au titre de la loi bancaire, est Crédit Agricole S.A. Les Caisses régionales détiennent la totalité du capital de la SAS Rue La Boétie, qui détient elle-même 56,18% du capital de Crédit Agricole S.A., cotée à la bourse de Paris depuis le 14 décembre 2001.

Le solde du capital de Crédit Agricole S.A. est détenu par le public (y compris les salariés) à hauteur de 43,58%.

Par ailleurs, Crédit Agricole S.A. détient 6 022 703 actions propres au 31 décembre 2013, soit 0,24% de son capital, contre 7 319 186 actions propres au 31 décembre 2012.

Pour sa part Crédit Agricole S.A. détient 100% des Certificats Coopératifs d'Associés et 0,07% des Certificats Coopératifs d'Investissement émis par la Caisse régionale.

Crédit Agricole S.A. coordonne l'action des Caisses régionales et exerce, à leur égard, un contrôle administratif, technique et financier et un pouvoir de tutelle conformément au Code monétaire et financier. Du fait de son rôle d'organe central, confirmé par la loi bancaire, il a en charge de veiller à la cohésion du réseau et à son bon fonctionnement, ainsi qu'au respect, par chaque Caisse régionale, des normes de gestion. Il garantit leur liquidité et leur solvabilité. Par homothétie, les Caisses régionales garantissent le passif de Crédit Agricole S.A. à hauteur de leurs fonds propres.

### **1.2. Mécanismes financiers internes au Crédit Agricole**

L'appartenance de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au groupe Crédit Agricole se traduit en outre par l'adhésion à un système de relations financières dont les règles de fonctionnement sont les suivantes :

#### **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce

compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires ».

### Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

### Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires et certains comptes à terme, bons et assimilés, etc...) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances dites « avances-miroir » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15%, 25% puis 33% et enfin, depuis le 31 décembre 2001, 50% des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont désormais la libre disposition.

Depuis le 1er janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroir) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50% des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1er janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

### Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôts négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

### Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

### Opérations en devises

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

### Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Provisions et dettes subordonnées ».

### Couverture des risques de liquidité et de solvabilité

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des Caisses régionales qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R.01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

### Garanties spécifiques apportées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. (Switch)

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des certificats coopératifs d'investissement et des certificats coopératifs d'associées (CCI/CCA) émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes individuels, la garantie Switch est un engagement de hors-bilan donné par les Caisses régionales et symétriquement reçu par Crédit Agricole S.A. La rémunération globale de la garantie est étalée sur la durée du contrat et comptabilisée en produit net bancaire dans la marge d'intérêt. En cas d'exercice de la garantie, l'indemnisation est enregistrée symétriquement par Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales en résultat dans l'agrégat coût du risque. La clause de retour à meilleure fortune fait naître une provision dans les comptes de Crédit Agricole S.A. dont le montant est déterminé en fonction du caractère probable du remboursement.

Par avenant signé le 19 décembre 2013, Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales ont décidé d'étendre l'assiette des garanties déjà accordées par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. le 23 décembre 2011, à la participation de Crédit Agricole S.A. dans Crédit Agricole Assurances (CAA). Les nouvelles garanties ont pris effet le 2 janvier 2014 et permettent désormais un transfert des exigences prudentielles s'appliquant à la fois aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales (CCI/CCA) et dans Crédit Agricole Assurances (CAA), ce dernier étant mis en équivalence pour les besoins prudentiels

Dans ce contexte, les dépôts de garantie versés par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A. ont été complétés en date du 2 janvier 2014. Les dépôts de garantie sont calibrés pour matérialiser l'économie de fonds propres réalisée par Crédit Agricole S.A.

L'échéance des garanties globales reste identique (1er mars 2027).

Le mécanisme général du dispositif est similaire au premier volet de l'opération, et le traitement comptable reste inchangé.

### **1.3. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2013**

**La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a continué de réduire son exposition au risque action (vente d'une partie des actions et des obligations convertibles) au profit des poches monétaires et obligataires qui représentent 90% du placement des excédents de fonds propres.**

#### **TSR**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a procédé au remboursement anticipé en mars 2013 du TSR Radian FR0010192500 à taux variable d'un montant de 60 millions d'euros, générant ainsi une plus value de 1,96 millions d'euros.

#### **Résiliations de swaps de taux**

Suite au rachat du TSR ci-dessus, le swap adossé d'un nominal de 60 millions d'euros, comptabilisé en position ouverte isolée, a également été résilié.

Au 31/12/2013, le stock résiduel de swaps de taux en position ouverte isolée est de 12 millions d'euros en nominal.

#### **Emission et restructuration de BMTN**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a émis en 2013, 49,7 millions d'euros de BMTN à taux fixe de durée 7 ans, générant une charge annuelle de 1,3 millions d'euros.

La Caisse régionale a procédé au rachat de 55 millions d'euros de BMTN structurés comptabilisés en juste valeur, permettant ainsi une comptabilisation en coût amorti, et a couvert 150 millions d'euros de BMTN structurés par des swaps payeurs de réduire la volatilité du résultat IFRS par rapport aux variations de spread et de taux.

**Les principaux événements entre la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France et les sociétés incluses dans son portefeuille de participations sont les suivants :**

#### **Acquisitions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a pris une participation dans SACAM Immobilier pour un montant de 5,75 millions d'euros, représentant 4,04% du capital.

#### **Opérations sur les avances en compte courant**

Les intérêts du 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 et des 3 premiers trimestres de 2013, de l'avance en compte courant consentie à la SAS Nord de France Immobilier, ont été capitalisés pour un montant de 0,70 millions d'euros. Le solde du compte courant s'élève ainsi à 24,99 millions d'euros.

Les intérêts 2012, de l'avance en compte courant consentie à la SA Foncière de l'Erable, ont été capitalisés pour un montant de 0,85 millions d'euros.

La SA Foncière de l'Erable a procédé au remboursement partiel de l'avance à hauteur de 9 millions d'euros, portant ainsi son solde à 38,22 millions d'euros.

### Cession de titres

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, actionnaire à plus de 99% de la Financière Sang et Or, a cédé la totalité de sa participation, impactant les comptes de l'exercice de -0,4 millions d'euros après impôt sur les sociétés.

### Caisses Locales

L'encours des comptes courants d'associés des Caisses locales auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 3,09 millions d'euros au 31/12/2013, identique au 31/12/2012. Les intérêts de l'année 2013 se sont élevés à 0,86 millions d'euros.

Les Caisses locales ont souscrit des BMTN émis par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France pour 49,7 millions d'euros, portant l'encours à 150,1 millions d'euros.

### Divers

La SAS Belgium CA a procédé au remboursement de 55,24 millions d'euros au profit de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, au titre de la réduction de son capital.

Au cours de l'année 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a déprécié :

- la SAS Nord de France Immobilier à hauteur de 21,99 millions d'euros,
- la SAS Nacarat à hauteur de 4,3 millions d'euros.

### Produits des participations

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a comptabilisé les dividendes suivants :

- 1,42 millions d'euros de la SAS Nacarat,
- 2 millions d'euros de la SA Nord Capital Investissement,
- 3 millions d'euros de la SA Foncière de l'Erable,
- un acompte de 4,95 millions d'euros de la SAS Belgium CA.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas perçu de dividendes de la SAS Rue la Boétie au cours de l'année 2013.

## NOTE 2 PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont établis dans le respect des principes comptables applicables en France aux établissements bancaires et conformément aux règles définies par Crédit Agricole S.A., agissant en tant qu'organe central et chargé d'adapter les principes généraux aux spécificités du groupe Crédit Agricole.

Compte tenu de l'intégration de ses Caisses locales dans le périmètre de consolidation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France publie des comptes individuels et des comptes consolidés.

La présentation des états financiers de Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France est conforme aux dispositions du règlement 91-01 du Comité de la Réglementation Bancaire (CRB), modifié par le règlement 2000-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC), relatif à l'établissement et à la publication des comptes individuels annuels des entreprises relevant du Comité de la Réglementation Bancaire et Financière (CRBF) lui-même modifié notamment en 2010 par le règlement ANC 2010-08 du 07 octobre 2010 relatif à la publication des comptes individuels des établissements de crédit.

Les changements de méthode comptable et de présentation des comptes par rapport à l'exercice précédent concernent les points suivants :

Règlements	Date de publication par l'Etat français	Date de 1 <sup>ère</sup> application : exercices ouverts à compter du	Applicable dans la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France
Règlement ANC relatif au plan comptable des organismes de placement collectif en valeurs mobilières	30 décembre 2011 N° 2011-5	1er janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre et unités assimilés	28 décembre 2012 N° 2012-03	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Non
Règlement ANC relatif à la comptabilisation des certificats d'économie d'énergie modifié par le règlement N° 2013-02 du 7 novembre 2013	28 décembre 2012 N° 2012-04	1 <sup>er</sup> janvier 2015	Non
Règlement ANC modifiant l'article 380-1 du règlement CRC n°99-03 sur les ventes en l'état futur d'achèvement	28 décembre 2012 N° 2012-05	1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui (1)
Recommandation ANC Relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires pour les comptes annuels et les comptes consolidés établis selon les normes comptables françaises	07 novembre 2013 N° 2013-02	1 <sup>er</sup> janvier 2014 ou par anticipation au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	Oui (2)



Règlement ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes des établissements de monnaie électronique	30 octobre 2013 N° 2013-01	31 décembre 2013	Non
Règlement ANC relatif aux règles de comptabilisation des valeurs amortissables visées à l'article R.332-20 du code des assurances, R.931-10-41 du code de la sécurité sociale et R.212-53 du code de la mutualité	13 décembre 2013 N° 2013-03	31 décembre 2013	Oui (1)
(1) L'application de ces nouveaux règlements n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la Caisse régionale Nord de France en 2013. (2) L'application de ce nouveau règlement a eu un impact négatif de 307 milliers d'euros sur les capitaux propres de la Caisse régionale Nord de France en 2013.			

## 2.1 Créances et engagements par signature

Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe Crédit Agricole et la clientèle sont régies par le règlement CRC 2002-03 modifié du 12 décembre 2002.

Elles sont ventilées selon leur durée initiale ou la nature des concours :

- les créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ;
- les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole ;
- les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle.

Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle).

Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

En application du règlement CRC 2009-03, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont désormais étalés sur la durée de vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.

L'application du règlement CRC 2002-03 modifié relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit Crédit Agricole S.A. à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles suivantes. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier l'existence d'un risque de crédit.



### **Créances restructurées**

Ce sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux, etc.) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Par conséquent, sont exclues des créances restructurées, les créances dont les caractéristiques ont été renégociées commercialement avec des contreparties ne présentant pas des problèmes d'insolvabilité.

La réduction des flux futurs accordée à la contrepartie, ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration, donne lieu à l'enregistrement d'une décote. Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt
- et la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque. Son amortissement affecte ensuite la marge d'intérêt.

Les crédits restructurés sortent des créances douteuses. Ils font l'objet d'une notation conformément aux règles bâloises et sont dépréciés en fonction du risque de crédit estimé. Ils sont reclassés en créances douteuses dès le premier impayé.

Le montant des créances restructurées détenues par Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'élève à 32 449 milliers d'euros contre 26 518 milliers d'euros au 31 décembre 2012.

Sur ces prêts, des décotes sont comptabilisées pour un montant de 507 milliers d'euros.

### **Créances douteuses**

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes :

- il existe un ou plusieurs impayés depuis trois mois au moins (six mois pour les créances sur des acquéreurs de logements et sur des preneurs de crédit-bail immobilier, six mois pour les créances sur les collectivités locales, compte tenu des caractéristiques particulières de ces crédits)
- la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré,
- il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie.

Pour les découverts, l'ancienneté de l'impayé est décomptée dès que le débiteur a dépassé une limite autorisée qui a été portée à sa connaissance par l'établissement ou qu'il a été averti que son encours dépasse une limite fixée par l'établissement dans le cadre de son dispositif de contrôle interne, ou qu'il a tiré des montants sans autorisation de découvert.

Sous condition, en lieu et place des critères susvisés, l'établissement peut décompter l'ancienneté de l'impayé lorsque le découvert a fait l'objet de la part de l'établissement d'une demande de remboursement total ou partiel auprès du débiteur.

Parmi les encours douteux, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis.

- Créances douteuses non compromises :  
les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises.
- Créances douteuses compromises :  
ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé.

Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise.

### **Dépréciations au titre du risque de crédit avéré**

Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

### **Traitement comptable des décotes et dépréciations**

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque, l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de dépréciation du fait du passage du temps étant inscrite dans la marge d'intérêt.

### **Dépréciation au titre du risque de crédit non affecté individuellement**

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a également constaté, au passif de son bilan, des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement tels que les provisions sectorielles ou des provisions calculées à partir des modèles Bâle II. Ces dernières visent à couvrir des risques identifiés pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement une probabilité de non-recouvrement partiel sur des encours non classés en douteux ou non dépréciés individuellement.

## **Passage en perte**

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

## **2.2 Portefeuille Titres**

Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par le règlement CRB 90-01 modifié notamment par les règlements CRC 2005-01, 2008-07 et 2008-17 ainsi que par le règlement CRC 2002-03 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe.

Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable.

Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition.

### **Titres de transaction**

Ce sont des titres qui, à l'origine, sont

- soit acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme ;
- soit détenus par l'établissement du fait de son activité de mainteneur de marché, ce classement en titres de transaction étant subordonné à la condition que le stock de titres fasse l'objet d'une rotation effective et d'un volume d'opération significatif compte tenu des opportunités du marché.

Ces titres doivent être négociables sur un marché actif et les prix de marché ainsi accessibles doivent être représentatifs de transactions réelles intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sont également considérés comme des titres de transaction :

- les titres acquis ou vendus dans le cadre d'une gestion spécialisée de portefeuille de transaction comprenant des instruments financiers à terme, des titres ou d'autres instruments financiers qui sont gérés ensemble, et présentant des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme,
- les titres faisant l'objet d'un engagement de vente dans le cadre d'une opération d'arbitrage effectuée sur un marché d'instruments financiers organisé ou assimilé.

Hormis dans les cas prévus par le CRC 2008-17, les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable et continuent à suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

Les titres de transaction sont comptabilisés à la date de leur acquisition et pour leur prix d'acquisition frais exclus, en incluant le cas échéant les intérêts courus.

La dette représentative des titres vendus à découvert est inscrite au passif de l'établissement cédant pour le prix de vente des titres frais exclus.

A chaque arrêté comptable, les titres sont évalués au prix de marché du jour le plus récent. Le solde global des différences résultant des variations de cours est porté au compte de résultat et enregistré dans la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

### **Titres de placement**

Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories de titres.

Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

#### Obligations et autres titres à revenu fixe :

ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est étalée de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle du titre.

Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique : « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

#### Actions et autres titres à revenu variable :

les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat hors frais d'acquisition. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « Revenus des titres à revenu variable ».

Les revenus des SICAV et des Fonds Communs de Placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique.

A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour leur valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi, lorsque la valeur d'inventaire d'une ligne ou d'un ensemble homogène de titres (calculée par exemple à partir des cours de bourse à la date d'arrêté) est inférieure à la valeur comptable, il est constitué une dépréciation au titre de la moins-value latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 4 du règlement 88-02 du CRB, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

En outre, pour les titres à revenu fixe, des dépréciations destinées à prendre en compte le risque de contrepartie et comptabilisées en coût du risque, sont constituées sur cette catégorie de titres :

- s'il s'agit de titres cotés, sur la base de la valeur de marché qui tient intrinsèquement compte du risque de crédit. Cependant, si la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose d'informations particulières sur la situation financière de l'émetteur qui ne sont pas reflétées dans la valeur de marché, une dépréciation spécifique est constituée ;
- s'il s'agit de titres non cotés, la dépréciation est constituée de manière similaire à celle des créances sur la clientèle au regard des pertes probables avérées (cf. note 2.1 Créances et engagements par signature – Dépréciations au titre du risque de crédit avéré).

Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne.

Les dotations et les reprises de dépréciation, ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat.

## **Titres d'investissement**

Sont enregistrés en titres d'investissement, les titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixée qui ont été acquis ou reclassés dans cette catégorie avec l'intention manifeste de les détenir jusqu'à l'échéance.

Ne sont comptabilisés dans cette catégorie que les titres pour lesquels la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France dispose de la capacité de financement nécessaire pour continuer de les détenir jusqu'à leur échéance et n'est soumise à aucune contrainte existante, juridique ou autre, qui pourrait remettre en cause son intention de détenir ces titres jusqu'à leur échéance.

Les titres d'investissement sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais d'acquisition exclus et coupons inclus.

La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est étalée sur la durée de vie résiduelle du titre.

Il n'est pas constitué de dépréciation des titres d'investissement si leur valeur de marché est inférieure à leur prix de revient. En revanche, si la dépréciation est liée à un risque propre à l'émetteur du titre, une dépréciation est constituée conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03 sur le risque de crédit ; elle est enregistrée dans la rubrique « Coût du risque ».

En cas de cession de titres d'investissement ou de transfert dans une autre catégorie de titres pour un montant significatif, l'établissement n'est plus autorisé, pendant l'exercice en cours et pendant les deux exercices suivants, à classer en titres d'investissement des titres antérieurement acquis et les titres à acquérir conformément au règlement CRC 2005-01, hors exceptions prévues par ce texte et par le CRC 2008-17.

## **Titres de l'activité de portefeuille**

Conformément au règlement CRC 2000-02, les titres classés dans cette catégorie correspondent à des « investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif d'en retirer un gain en capital à moyen terme, sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice, ni de participer activement à sa gestion opérationnelle ».

De plus, des titres ne peuvent être affectés à ce portefeuille que si cette activité, exercée de manière significative et permanente dans un cadre structuré, procure à l'établissement une rentabilité récurrente, provenant principalement des plus-values de cession réalisées.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France satisfait à ces conditions et peut classer une partie de ses titres dans cette catégorie.

Les titres de l'activité de portefeuille sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

Lors des arrêtés comptables, ces titres sont évalués au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité, laquelle est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de la durée résiduelle de détention estimée.

Pour les sociétés cotées, la valeur d'utilité correspond généralement à la moyenne des cours de bourse constatés sur une période suffisamment longue tenant compte de l'horizon de détention envisagé afin d'atténuer l'effet de fortes variations ponctuelles des cours de bourse.

Les moins-values latentes éventuelles sont calculées par ligne de titre et font l'objet d'une dotation de dépréciation sans compensation avec les plus-values latentes constatées. Elles sont enregistrées sous la

rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés », de même que les flux de dépréciation relatifs à ces titres.

Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

### **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme**

- Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable.
- Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle.
- Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice mais sans influencer la gestion de cette dernière en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus.

Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité.

Celle-ci représente ce que l'établissement accepterait de décaisser pour les acquérir compte tenu de ses objectifs de détention.

L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre.

Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes.

Les dotations et reprises de dépréciations ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « Résultat net sur actifs immobilisés ».

### **Prix de marché**

Le prix de marché auquel sont évaluées, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante :

- les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent,
- si le marché sur lequel le titre est négocié n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel.

## **Dates d'enregistrement**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France enregistre les titres classés en titres d'investissement à la date de règlement-livraison. Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés, sont enregistrés à la date de négociation.

## **Reclassement de titres**

Conformément au règlement CRC 2008-17 du 10 décembre 2008, il est désormais autorisé d'opérer les reclassements de titres suivants :

- du portefeuille de transaction vers le portefeuille d'investissement ou de placement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance
- du portefeuille de placement vers le portefeuille d'investissement, en cas de situation exceptionnelle de marché ou pour les titres à revenu fixe, lorsqu'ils ne sont plus négociables sur un marché actif.

En 2013, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas opéré de reclassement au titre du règlement CRC 2008-17.

## **Rachat d'actions propres**

Les actions propres rachetées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont enregistrées à l'actif du bilan dans une rubrique spécifique.

Elles font l'objet, le cas échéant d'une dépréciation si la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'achat.

## **2.3 Immobilisations**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement CRC 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ».

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur date d'achèvement.



A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France, suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement doivent être adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Immobilisations	Type d'amortissement	Durée d'usage
Immeubles : gros œuvre	Linéaire	35 ans
Immeubles : 2nd œuvre	Linéaire	25 ans
Installations techniques	Linéaire	15 ans
Agencements	Linéaire	10 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériel informatique	Dégressif / Linéaire	3 à 9 ans
Matériel hors informatique	Dégressif / Linéaire	5 ans
Véhicules	Linéaire	4 ans
Logiciels	Linéaire	12 mois

Enfin, les éléments dont dispose la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sur la valeur de ses immobilisations, lui permettent de conclure que des tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification de la base amortissable existante.

#### **2.4 Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle**

Les dettes envers les établissements de crédit, les entités du Crédit Agricole et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue ou à terme pour les établissements de crédit,
- comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au Crédit Agricole,
- comptes d'épargne à régime spécial et autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière).

Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

#### **2.5 Dettes représentées par un titre**

Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés dans la rubrique du passif « Dettes subordonnées ».

Les intérêts courus non échus sont enregistrés en comptes de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.



Les primes d'émission ou de remboursement des emprunts obligataires sont amorties sur la durée de vie des emprunts concernés, la charge correspondante est inscrite dans la rubrique : « Intérêts et charges assimilées sur obligations et autres titres à revenu fixe ».

Les primes de remboursement peuvent être amorties selon deux méthodes :

- soit au prorata des intérêts courus pour les obligations émises avant le 1er Janvier 1993, ou pour celles dont la prime de remboursement est inférieure à 10% du prix d'émission ;
- soit de façon actuarielle pour les emprunts émis depuis le 1er Janvier 1993 dont la prime de remboursement excède 10% du prix d'émission.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Nord de France applique également la méthode d'étalement des frais d'emprunts dans ses comptes individuels.

Les commissions de services financiers, versées aux Caisses régionales, sont comptabilisées en charges dans la rubrique « Commissions (charges) ».

## **2.6 Provisions**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique le règlement du CRC 2000-06 sur les passifs concernant la comptabilisation et l'évaluation des provisions entrant dans le champ d'application de ce règlement.

Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers.

Les provisions incluent également les risques-pays. L'ensemble de ces risques fait l'objet d'un examen trimestriel.

Les risques pays sont provisionnés après analyse des types d'opérations, de la durée des engagements, de leur nature (créances, titres, produits de marché) ainsi que de la qualité du pays.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a partiellement couvert les provisions constituées sur ces créances libellées en monnaies étrangères par achat de devises pour limiter l'incidence de la variation des cours de change sur le niveau de provisionnement.

La provision pour risque de déséquilibre du contrat épargne-logement est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement des souscripteurs, ainsi que l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur. Ces estimations sont établies à partir d'observations historiques de longue période.
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

Les modalités de calcul de cette provision sont établies en conformité avec le règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

### **Provision pour risques sur GIE d'investissement**

Afin de donner une image fidèle de ses comptes, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constitue une provision spécifique pour pertes et charges dans le but de compenser l'incidence temporaire sur la charge d'impôt et sur le résultat net, de la participation de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à certains GIE réalisant des opérations de financement par crédit-bail ou des opérations particulières. Cette provision d'exploitation sera reprise au fur et à mesure des suppléments d'impôts que devra acquitter la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France au cours des exercices ultérieurs, de manière à neutraliser l'impact de ces opérations sur le résultat net.

### **2.7 Opérations sur les Instruments financiers à terme et conditionnels**

Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements CRB 88-02 et 90-15 modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ex Commission Bancaire).

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits au hors-bilan pour la valeur nominale des contrats : ce montant représente le volume des opérations en cours.

Les résultats afférents à ces opérations sont enregistrés en fonction de la nature de l'instrument et de la stratégie suivie :

#### **Opérations de couverture**

Les gains ou pertes réalisés sur opérations de couverture affectées sont rapportés au compte de résultat symétriquement à la comptabilisation des produits et charges de l'élément couvert et dans la même rubrique comptable.

Les charges et les produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet la couverture et la gestion du risque de taux global de Crédit Agricole S.A. sont inscrits prorata temporis dans la rubrique : « Intérêts et produits (charges) assimilé(e)s – Produit (charge) net(te) sur opérations de macro-couverture ». Les gains et les pertes latents ne sont pas enregistrés.

#### **Opérations de marché**

Les instruments négociés sur un marché organisé, assimilé, de gré à gré ou inclus dans un portefeuille de transaction - au sens du règlement CRB 90-15 modifié - sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture.

Celle-ci est déterminée à partir des prix de marché disponibles, s'il existe un marché actif, ou à l'aide de méthodologies et de modèles de valorisation internes, en l'absence de marché actif.

Pour les instruments négociés sur des marchés organisés ou assimilés, l'ensemble des gains et pertes (réalisés ou latents) sont comptabilisés.

Les pertes ou profits relatifs à des instruments négociés sur des marchés peu liquides, dits de gré à gré, ou constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou prorata temporis selon la nature de l'instrument. En date d'arrêté, les pertes latentes éventuelles font l'objet d'une provision.

Les gains et pertes ainsi que les mouvements de provisions relatifs à ces opérations de marché sont portés au compte de résultat sous la rubrique « Solde des opérations des portefeuilles de négociation ».

## **2.8 Opérations en devises**

Les créances et les dettes monétaires ainsi que les contrats de change à terme figurant en engagements hors-bilan libellés en devises sont convertis au cours de marché en vigueur à la date d'arrêté ou au cours de marché constaté à la date antérieure la plus proche.

Les charges et les produits payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction. Les charges et produits courus mais non payés ou perçus sont convertis au cours de clôture.

A chaque arrêté, les opérations de change à terme sont évaluées au cours à terme restant à courir de la devise concernée. Les gains ou les pertes constatés sont portés au compte de résultat sous la rubrique : « Solde des opérations des portefeuilles de négociation – Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés ».

Dans le cadre de l'application des règlements CRBF 89-01, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a mis en place une comptabilité multi-devises lui permettant un suivi de sa position de change et la mesure de son exposition à ce risque.

Le montant global de la position de change opérationnelle de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France s'établit à 78 milliers d'euros.

## **2.9 Engagements hors-bilan**

Le hors-bilan retrace notamment les engagements de financement pour la partie non utilisée et les engagements de garantie donnés et reçus.

Le cas échéant, les engagements donnés font l'objet d'une provision lorsqu'il existe une probabilité de mise en jeu entraînant une perte pour la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

Le hors-bilan publiable ne fait mention ni des engagements sur instruments financiers à terme, ni des opérations de change. De même, il ne comporte pas les engagements reçus concernant les Bons du Trésor, les valeurs assimilées et les autres valeurs données en garantie. Ces éléments sont toutefois détaillés dans l'annexe aux notes 23 et 24.

## **2.10 Participation des salariés aux fruits de l'expansion et intéressement**

La participation des salariés aux fruits de l'expansion est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né.

L'intéressement est couvert par l'accord signé en juin 2011.

La participation et l'intéressement figurent dans les «Frais de personnel».

## **2.11 Avantages au personnel postérieurs à l'emploi**

### **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière – régimes à prestations définies**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France applique, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07 novembre 2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

En application de cette recommandation, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques et selon la méthode dite des Unités de Crédits Projetés. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a opté pour la méthode 2 de la recommandation 2013-02 qui prévoit notamment la comptabilisation des profits ou pertes constatées au titre des modifications des régimes à prestations définies au moment où se produit la réduction ou la liquidation.

La recommandation autorise également la comptabilisation des écarts actuariels selon la méthode du corridor ou selon toute autre méthode conduisant à les comptabiliser plus rapidement en résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a fait le choix de reconnaître les écarts actuariels à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée de vie active moyenne résiduelle du personnel bénéficiant du régime, par conséquent le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la recommandation,
- majorée des profits actuariels (minorée des pertes actuarielles) restant à étaler,
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs du régime. Ceux-ci peuvent-être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une telle police, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

### **Plans de retraite – régimes à cotisations définies**

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs.

Par conséquent, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ».

L'intégralité des engagements sociaux sont externalisés.

Les engagements d'indemnités de fin de carrière et de retraite des dirigeants, des élus et des salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont couverts auprès de PREDICA et d'ADICAM pour un total de 35 865 milliers d'euros.

La valeur du fonds externalisé pour couvrir ces indemnités n'étant pas suffisante au 31/12/2013, par rapport aux droits acquis, il a été constitué une provision de 268 milliers d'euros dans les comptes de la Caisse régionale.

## **2.12 Souscriptions d'actions dans le cadre du plan d'Epargne Entreprise**

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne Entreprise, avec une décote maximum de 20%, ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevées d'une période d'incessibilité de 5 ans. Ces souscriptions d'actions sont comptabilisées conformément aux dispositions relatives aux augmentations de capital.

## **2.13 Charges et produits exceptionnels**

Ils représentent les charges et produits qui surviennent de manière exceptionnelle et qui sont relatifs à des opérations ne relevant pas du cadre des activités courantes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France.

## **2.14 Impôt sur les bénéfices (charge fiscale)**

D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels.

La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3% ainsi que la majoration exceptionnelle d'impôt sur les sociétés de 10,7% due par les entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 250 millions d'euros.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur le bénéfice » du compte de résultat.

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a signé avec Crédit Agricole S.A. une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

**NOTE 3 CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT – ANALYSE PAR DUREE  
RESIDUELLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et prêts :								
à vue	10 873				10 873		10 873	3 664
à terme	141 502	347 004			488 506	5 691	494 197	525 722
Valeurs reçues en pension								
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés				6 160	6 160	21	6 181	5 270
<b>Total</b>	<b>152 375</b>	<b>347 004</b>		<b>6 160</b>	<b>505 539</b>	<b>5 712</b>	<b>511 251</b>	<b>534 656</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>511 251</b>	<b>534 656</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	524 108				524 108	78	524 186	136 821
Comptes et avances à terme	86 754	1 106 419	693 202	1 260 168	3 146 543	33 580	3 180 123	2 156 512
Titres reçus en pension livrée								
Prêts subordonnés								
<b>Total</b>	<b>610 862</b>	<b>1 106 419</b>	<b>693 202</b>	<b>1 260 168</b>	<b>3 670 651</b>	<b>33 658</b>	<b>3 704 309</b>	<b>2 293 333</b>
<b>Dépréciations</b>								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>3 704 309</b>	<b>2 293 333</b>
<b>TOTAL</b>							<b>4 215 560</b>	<b>2 827 989</b>

Les prêts subordonnés et participatifs consentis aux établissements de crédit s'élèvent à 6 160 milliers d'euros.

*Opérations internes au Crédit Agricole* : en matière de comptes et avances à terme, cette rubrique enregistre les placements monétaires réalisés par la Caisse régionale auprès de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des Relations Financières Internes.

## NOTE 4 OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

### 4.1 Opérations avec la clientèle – analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013						31/12/2012	
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
Créances commerciales	11 309	4 358	9 967		25 634	2	25 636	16 949
Autres concours à la clientèle	1 370 070	1 725 756	6 109 767	9 342 034	18 547 627	99 332	18 646 959	18 463 142
Valeurs reçues en pension livrée								
Comptes ordinaires débiteurs	364 061				364 061	751	364 812	317 209
<b>Dépréciations</b>							- 338 265	- 283 506
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>							<b>18 699 142</b>	<b>18 513 794</b>

#### Commentaires :

Les prêts subordonnés et participatifs consentis à la clientèle s'élèvent à 15 685 milliers d'euros.

Parmi les créances sur la clientèle 3 084,70 millions d'euros sont éligibles au refinancement de la banque centrale au 31 décembre 2013, contre 3 301,26 millions d'euros au 31 décembre 2012.

### 4.2 Opérations avec la clientèle – Analyse par agents économiques

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012				
	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis	Encours brut	Dont encours douteux	Dont encours douteux compromis	Dépréciations des encours douteux	Dépréciations des encours douteux compromis
Particuliers	9 196 678	203 784	111 200	- 128 653	- 75 548	8 509 733	177 694	95 544	- 109 449	- 66 542
Agriculteurs	1 851 809	27 366	19 646	- 19 805	- 15 360	1 688 145	28 588	19 931	- 20 581	- 15 818
Autres professionnels	1 730 062	116 396	86 551	- 75 107	- 60 320	1 755 642	115 694	83 979	- 76 247	- 59 531
Clientèle financière	409 177	6 449	3 458	- 3 787	- 1 979	474 723	6 042	2 234	- 3 292	- 1 274
Entreprises	3 800 879	197 655	70 209	- 110 254	- 46 559	4 450 133	146 112	55 142	- 72 359	- 36 080
Collectivités publiques	1 875 637					1 757 057				
Autres agents économiques	173 165	3 334	152	- 659	- 13	161 867	10 522	205	- 1 578	- 72
<b>TOTAL</b>	<b>19 037 407</b>	<b>554 984</b>	<b>291 216</b>	<b>- 338 265</b>	<b>- 199 779</b>	<b>18 797 300</b>	<b>484 652</b>	<b>257 035</b>	<b>- 283 506</b>	<b>- 179 317</b>

**NOTE 5 TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT, D'INVESTISSEMENT ET TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE**

(en milliers d'euros)	31/12/2013					31/12/2012
	Transaction	Placement	Titres de l'activité de portefeuille	Investissement	Total	Total
Actions propres	522				522	562
Créances rattachées						
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>522</b>				<b>522</b>	<b>562</b>
Effets publics et valeurs assimilées :		121 660		291 078	412 738	328 154
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir						
Créances rattachées		894		5 860	6 754	5 707
Dépréciations						
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>122 554</b>		<b>296 938</b>	<b>419 492</b>	<b>333 861</b>
Obligations et autres titres à revenu fixe(1) :						
Emis par organismes publics						
Autres émetteurs		108 699		167 592	276 291	271 096
- dont surcote restant à amortir						
- dont décote restant à amortir		- 2		- 8 346	- 8 348	- 384
Créances rattachées		1 357		3 700	5 057	5 254
Dépréciations		- 5 371			- 5 371	- 11 611
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>104 685</b>		<b>171 292</b>	<b>275 977</b>	<b>264 739</b>
Actions et autres titres à revenu variable		466 952			466 952	402 719
Créances rattachées						
Dépréciations		- 4 189			- 4 189	- 6 748
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>		<b>462 763</b>			<b>462 763</b>	<b>395 971</b>
<b>TOTAL</b>	<b>522</b>	<b>690 002</b>		<b>468 230</b>	<b>1 158 754</b>	<b>995 133</b>
<b>Valeurs estimatives</b>		<b>712 713</b>		<b>480 921</b>	<b>1 193 634</b>	<b>1 038 073</b>

(1) dont 26 494 milliers d'euros de titres subordonnés (hors créances rattachées) au 31 décembre 2013 et 26 495 milliers d'euros au 31 décembre 2012

dont :

- titres négociables sur un marché actif : 559 523 milliers d'euros
- autres : 137 788 milliers d'euros

**Commentaires :**

Le montant des cessions de titres d'investissement intervenues avant l'échéance conformément aux dispositions dérogatoires prévues à l'article 7 bis du règlement CRB 90-01 modifié par le règlement CRC 2005-01, s'est élevé à 46 milliers d'euros.

Valeurs estimatives :

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres de placement s'élève à 24,96 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 26,96 millions d'euros au 31 décembre 2012.

La valeur estimative des titres de placement correspond au dernier cours de bourse ou provient des sociétés de gestion pour les titres non cotés sur un marché actif.

La valeur estimée des plus-values latentes sur le portefeuille de titres d'investissement s'élève à 22,87 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 28,96 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Le montant des créances représentatives des titres prêtés concernant les actions et autres titres à revenu variable s'élève à 13 milliers d'euros.



## 5.1 Titres de transaction, de placement, d'investissement et titres de l'activité de portefeuille (hors effets publics) : ventilation par grandes catégories de contrepartie

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Administration et banques centrales (y compris Etats)	33 213	
Etablissements de crédit	80 179	97 063
Cliantèle financière	492 140	433 036
Collectivités locales		
Entreprises, assurances et autres clientèles	137 711	143 716
Divers et non ventilés		
<b>Total en principal</b>	<b>743 243</b>	<b>673 815</b>
Créances rattachées	5 057	5 254
Dépréciations	- 9 560	- 18 359
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>738 740</b>	<b>660 710</b>

## 5.2 Ventilation des titres cotés et non cotés à revenu fixe ou variable

(en milliers d'euros)	31/12/2013				31/12/2012			
	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total	Obligations et autres titres à revenu fixe	Effets publics et valeurs assimilées	Actions et autres titres à revenu variable	Total
Titres à revenu fixe ou variable	276 291	412 738	466 952	1 155 981	271 096	328 154	402 719	1 001 969
dont titres cotés	165 975	412 738		578 713	140 632	328 154		468 786
dont titres non cotés (1)	110 316		466 952	577 268	130 464		402 719	533 183
Créances rattachées	5 057	6 754		11 811	5 254	5 707		10 961
Dépréciations	- 5 371		- 4 189	- 9 560	- 11 611		- 6 748	- 18 359
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>275 977</b>	<b>419 492</b>	<b>462 763</b>	<b>1 158 232</b>	<b>264 739</b>	<b>333 861</b>	<b>395 971</b>	<b>994 571</b>

### Commentaires :

(1) La répartition des parts d'OPCVM est la suivante :

OPCVM français 462 763 milliers d'euros

dont OPCVM français de capitalisation 461 923 milliers d'euros

La répartition de l'ensemble des OPCVM par nature est la suivante au 31 décembre 2013:

(en milliers d'euros)	Valeur d'inventaire	Valeur liquidative
OPCVM monétaires	251 208	258 114
OPCVM obligataires	161 860	169 108
OPCVM actions	40 634	48 427
OPCVM autres	13 250	10 648
<b>TOTAL</b>	<b>466 952</b>	<b>486 297</b>

### 5.3 Effets Publics, obligations et autres titres à revenu fixe : analyse par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	31/12/2013							31/12/2012
	≤3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Créances rattachées	Total	Total
<b>Obligations et autres titres à revenu fixe</b>								
Valeur Brute		10 085	174 996	91 210	276 291	5 057	281 348	276 350
Dépréciations							- 5 371	- 11 611
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>276 291</b>	<b>5 057</b>	<b>275 977</b>	<b>264 739</b>
<b>Effets publics et valeurs assimilées</b>								
Valeur Brute			307 123	105 614	412 737	6 755	419 492	333 861
Dépréciations								
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>					<b>412 737</b>	<b>6 755</b>	<b>419 492</b>	<b>333 861</b>

**NOTE 6 TITRES DE PARTICIPATION ET DE FILIALES**

INFORMATIONS FINANCIERES	Capital	Réserves et RAN avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenue (en %)	Valeurs comptables des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	PNB ou CA HT du dernier exercice écoulé	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brutes	Nettes				
<b>PARTICIPATIONS DONT LA VALEUR D'INVENTAIRE EXCEDE 1% DU CAPITAL DE L'ENTITE</b>									
<b>TITRES DE PARTICIPATIONS</b>									
BELGIUM CA SAS (31/12/2012)	155 700	6 830	45,00%	70 065	70 065			22 093	4 950
SOCI DE LA SEINE (31/12/2012)	78 233	12 628	2,28%	2 165	2 165			12 191	
SAS SACAM AVENIR (31/12/2012)	113 464	- 48	6,67%	7 572	7 572			- 17	
SAS SACAM PARTICIPATIONS (31/12/2012)	62 558	6 938	3,93%	2 845	2 845			868	
SAS SACAM IMMOBILIER	136 759		4,04%	5 752	5 752				
SAS RUE LA BOETIE (31/12/2012)	2 480 628	14 890 717	4,06%	692 514	692 514	38 883		- 3 361	
SAS SACAM DEVELOPEMENT (31/12/2012)	725 471	903	3,97%	29 008	28 841	13 566		927	
SAS SACAM FIRECA (31/12/2012)	22 510	1 144	4,46%	1 994	1 056			427	
SAS FINORPA FINANCEMENT (31/12/2012)	36 603	10 001	13,80%	5 064	5 064		9	686	68
FINORPA SCR (31/12/2012)	40 849	2 532	15,77%	6 628	6 628			262	56
SACAM INTERNATIONAL (31/12/2012)	631 828	- 109 973	4,06%	36 540	21 315			- 109 799	
SAS NACARAT (31/12/2012)	10 076	82 432	30,80%	49 670	45 381	2 374		64 541	1 419
VOIX DU NORD INVESTISSEMENT (31/12/2012)	5 815	51 405	25,22%	33 745	33 745			- 103	
SAS SACAM FIA-NET (31/12/2012)	47 185	- 14 318	4,97%	2 344	1 289			- 14 300	
<b>- PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES</b>									
NORD CAPITAL INVESTISSEMENT (31/12/2012)	54 053	19 177	95,47%	76 527	76 527			2 116	2 000
SEGAM SA (31/12/2012)	771	- 80	100,00%	2 490	692			17	
SAS NORD DE France IMMOBILIER (31/12/2012)	30 007	- 13 886	100,00%	41 970	12 501	24 995		- 7 082	
SA FONCIERE DE L'ERABLE (31/12/2012)	7 320	50 867	99,99%	91 502	89 682	38 216	9 066	4 735	0 001



## 6.1 Valeur estimative des titres de participation

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Parts dans les entreprises liées</b>				
Titres non cotés	214 963	195 744	245 882	216 053
Titres cotés				
Avances consolidables	72 838	66 269	85 336	73 683
Créances rattachées	445	445	1 044	1 044
Dépréciations	- 40 890		- 54 235	
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>247 356</b>	<b>262 458</b>	<b>278 027</b>	<b>290 780</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>				
<b>Titres de participation</b>				
Titres non cotés	954 043	1 153 161	1 003 060	1 276 092
Titres cotés	30	33	30	36
Avances consolidables	58 557	58 557	59 289	59 289
Créances rattachées	322	322	378	378
Dépréciations	- 22 499		- 16 234	
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>990 453</b>	<b>1 212 073</b>	<b>1 046 523</b>	<b>1 335 795</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>				
Titres non cotés	19 533	20 350	19 571	20 295
Titres cotés				
Avances consolidables	67 677	67 677	66 661	66 661
Créances rattachées	216	216	213	213
Dépréciations	- 330		- 330	
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>87 096</b>	<b>88 243</b>	<b>86 115</b>	<b>87 169</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 077 549</b>	<b>1 300 316</b>	<b>1 132 638</b>	<b>1 422 964</b>
<b>TOTAL DES TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>1 324 905</b>	<b>1 562 774</b>	<b>1 410 665</b>	<b>1 713 744</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Valeur au bilan	Valeur estimative	Valeur au bilan	Valeur estimative
<b>Total valeurs brutes</b>				
Titres non cotés	1 188 539		1 268 513	
Titres cotés	30		30	
<b>TOTAL</b>	<b>1 188 569</b>		<b>1 268 543</b>	

Les valeurs estimatives sont déterminées d'après la valeur d'utilité des titres ; celle-ci n'est pas nécessairement la valeur de marché.

## NOTE 7 VARIATION DE L'ACTIF IMMOBILISE

### Immobilisations financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements (1)	31/12/2013
<b>Parts dans les entreprises liées</b>					
Valeurs brutes	245 882	5	30 924		214 963
Avances consolidables	85 336	6 342	18 840		72 838
Créances rattachées	1 044	6 182	6 781		445
Dépréciations	- 54 235	- 25 256	- 38 601		- 40 890
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>278 027</b>	<b>- 12 727</b>	<b>17 944</b>		<b>247 356</b>
<b>Titres de participation et autres titres détenus à long terme</b>					
<b>Titres de participation</b>					
Valeurs brutes	1 003 090	7 724	56 741		954 073
Avances consolidables	59 289	480	990	- 222	58 557
Créances rattachées	378	11 019	11 075		322
Dépréciations	- 16 234	- 6 291	- 26		- 22 499
<b>Sous-total titres de participation</b>	<b>1 046 523</b>	<b>12 932</b>	<b>68 780</b>	<b>- 222</b>	<b>990 453</b>
<b>Autres titres détenus à long terme</b>					
Valeurs brutes	19 571		38		19 533
Avances consolidables	66 661	1 016			67 677
Créances rattachées	213	950	947		216
Dépréciations	- 330				- 330
<b>Sous-total autres titres détenus à long terme</b>	<b>86 115</b>	<b>1 966</b>	<b>985</b>		<b>87 096</b>
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>1 132 638</b>	<b>14 898</b>	<b>69 765</b>	<b>- 222</b>	<b>1 077 549</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 410 665</b>	<b>2 171</b>	<b>87 709</b>	<b>- 222</b>	<b>1 324 905</b>

(1) La rubrique autres mouvements présente notamment l'effet des variations de cours de change sur la valeur des actifs immobilisés en devises.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	01/01/2013	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions, échéance)	Autres mouvements	31/12/2013
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Valeurs brutes	342 100	4 251	3 316		343 035
Amortissements et dépréciations	- 202 770	- 15 861	- 1 841		- 216 790
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>139 330</b>	<b>- 11 610</b>	<b>1 475</b>		<b>126 245</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Valeurs brutes	9 284	12	19		9 277
Amortissements et dépréciations	- 9 282	- 7	- 17		- 9 272
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>2</b>		<b>5</b>
<b>TOTAL</b>	<b>139 332</b>	<b>- 11 605</b>	<b>1 477</b>		<b>126 250</b>

## NOTE 8 ACTIONS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013				31/12/2012
	Titres de Transaction	Titres de Placement	Valeurs immobilisées	Total	Total
Nombre	33 115		722 746	755 861	754 326
Valeurs comptables	522		12 240	12 762	12 580
Valeurs de marché	522		11 398	11 920	9 097

Valeur nominal de l'action : 3,05 euros

## NOTE 9 COMPTES DE REGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Autres actifs (1)</b>		
Instruments conditionnels achetés	9 811	10 053
Comptes de stock et emplois divers	1 485	1 106
Débiteurs divers	159 740	157 957
Gestion collective des titres Livret de développement durable		
Comptes de règlement	233	6 306
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>171 269</b>	<b>175 422</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	108 124	235 372
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	78	61
Pertes latentes et pertes à étaler sur instruments financiers	75	85
Charges constatées d'avance	2 712	2 550
Produits à recevoir sur engagements sur instruments financiers à terme	6 541	9 788
Autres produits à recevoir	73 955	86 220
Charges à répartir		
Primes d'émission et de remboursement sur emprunts obligataires	130	156
Autres comptes de régularisation	24 181	71 347
<b>VALEUR NETTE AU BILAN</b>	<b>215 796</b>	<b>405 579</b>
<b>TOTAL</b>	<b>387 065</b>	<b>581 001</b>

(1) les montants incluent les créances rattachées.

## NOTE 10 DEPRECIATIONS INSCRITES EN DEDUCTION DE L'ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Solde au 01/01/2013</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprises et utilisations</b>	<b>Désactuali- sation</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Solde au 31/12/2013</b>
Sur opérations interbancaires et assimilées						
Sur créances clientèle	283 506	156 472	- 95 236	- 6 477		338 265
Sur opérations sur titres	18 359	3 488	- 12 287			9 560
Sur valeurs immobilisées (1)	75 862	31 546	- 38 637			68 771
Sur autres actifs	193	115	- 159			149
<b>TOTAL</b>	<b>377 920</b>	<b>191 621</b>	<b>- 146 319</b>	<b>- 6 477</b>		<b>416 745</b>

(1) dont : - dotation de 21,99 millions d'euros pour la SAS Nord de France Immobilier,  
- dotation de 4,3 millions d'euros pour la SAS Nacarat,  
- reprise de 28,32 millions d'euros pour la Financière Sang et Or.

## NOTE 11 DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT - ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Établissements de crédit</b>								
Comptes et emprunts :								903 767
· à vue	14 244				14 244	1	14 245	2 553
· à terme	151 500	347 000	352 499	11 232	862 231	8 350	870 581	901 214
Valeurs données en pension								
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>165 744</b>	<b>347 000</b>	<b>352 499</b>	<b>11 232</b>	<b>876 475</b>	<b>8 351</b>	<b>884 826</b>	<b>903 767</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>								
Comptes ordinaires	44 004				44 004	72	44 076	72 894
Comptes et avances à terme	1 374 572	3 573 000	3 810 600	4 210 352	12 968 524	39 050	13 007 574	11 321 552
Titres donnés en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>1 418 576</b>	<b>3 573 000</b>	<b>3 810 600</b>	<b>4 210 352</b>	<b>13 012 528</b>	<b>39 122</b>	<b>13 051 650</b>	<b>11 394 446</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 584 320</b>	<b>3 920 000</b>	<b>4 163 099</b>	<b>4 221 584</b>	<b>13 889 003</b>	<b>47 473</b>	<b>13 936 476</b>	<b>12 298 213</b>

*Opérations internes au Crédit Agricole* : ce poste est constitué pour une large part des avances accordées par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au financement de l'encours des prêts sur avances octroyés par la Caisse régionale.



## NOTE 12 COMPTES CREDITEURS DE LA CLIENTELE

### 12.1 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Comptes ordinaires créditeurs	4 173 298				4 173 298	787	4 174 085	3 601 015
Comptes d'épargne à régime spécial :	75 175				75 175		75 175	73 937
· à vue	75 175				75 175		75 175	73 937
· à terme								
Autres dettes envers la clientèle :	362 517	593 803	941 947	113 074	2 011 341	67 595	2 078 936	1 902 404
· à vue	11 178				11 178		11 178	16 633
· à terme	351 339	593 803	941 947	113 074	2 000 163	67 595	2 067 758	1 885 771
Valeurs données en pension livrée								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>4 610 990</b>	<b>593 803</b>	<b>941 947</b>	<b>113 074</b>	<b>6 259 814</b>	<b>68 382</b>	<b>6 328 196</b>	<b>5 577 356</b>

### 12.2 Comptes créditeurs de la clientèle – analyse par agents économiques

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Particuliers	2 077 645	2 091 240
Agriculteurs	336 233	249 634
Autres professionnels	282 572	329 552
Clientèle financière	183 913	167 245
Entreprises	3 034 467	2 404 970
Collectivités publiques	89 155	33 433
Autres agents économiques	255 829	243 137
<b>Total en principal</b>	<b>6 259 814</b>	<b>5 519 211</b>
Dettes rattachées	68 382	58 145
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>6 328 196</b>	<b>5 577 356</b>

## NOTE 13 DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
Bons de caisse		100	3 600		3 700	184	3 884	11 744
Titres du marché interbancaire								
Titres de créances négociables	478 547	280 100	287 756	783 800	1 830 203	7 295	1 837 498	2 745 548
Emprunts obligataires								
Autres dettes représentées par un titre								
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>478 547</b>	<b>280 200</b>	<b>291 356</b>	<b>783 800</b>	<b>1 833 903</b>	<b>7 479</b>	<b>1 841 382</b>	<b>2 757 292</b>

## NOTE 14 COMPTES DE REGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Autres passifs (1)</b>		
Opérations de contrepartie (titres de transaction)		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Instruments conditionnels vendus	1 237	1 016
Comptes de règlement et de négociation		4 329
Créditeurs divers	82 115	83 029
Versements restant à effectuer sur titres	6 251	12 181
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>89 603</b>	<b>100 555</b>
<b>Comptes de régularisation</b>		
Comptes d'encaissement et de transfert	21 674	26 776
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	5	5
Gains latents et gains à étaler sur instruments financiers	14 622	17 336
Produits constatés d'avance	71 987	78 544
Charges à payer sur engagements sur instruments financiers à terme	13 524	26 447
Autres charges à payer	90 729	95 660
Autres comptes de régularisation	3 574	19 136
<b>VALEUR AU BILAN</b>	<b>216 115</b>	<b>263 904</b>
<b>TOTAL</b>	<b>305 718</b>	<b>364 459</b>

(1) les montants incluent les dettes rattachées.

## NOTE 15 PROVISIONS

(en milliers d'euros)	Solde au 01/01/2013	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres mvts	Solde au 31/12/2013
- Provisions pour indemnités de départ à la retraite, congés de fin de carrières et pré-retraites (avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies)	3 857		- 3 896		307	268
- Provisions pour autres engagements sociaux	1 695	155	- 12			1 838
- Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature	2 981	1 717		- 2 201		2 497
- Provisions pour risques fiscaux et autres litiges	25 052	12 442	- 28	- 3 999		33 467
- <i>risques fiscaux</i>		113				113
- <i>Autres litiges</i>	1 166	660		- 5		1 821
- <i>Risques affaires crédit</i>	21 366	2 439	- 12	- 3 483	92	20 402
- <i>Risques affaires non-crédit</i>	2 520	9 230	- 16	- 511	- 92	11 131
- Provisions pour risques de crédit (voir note 2.1)	117 938	11 578		- 12 046		117 470
- Provisions pour risques opérationnels (2)	5 479	830		- 307		6 002
- Autres provisions pour risques et charges (1)	85 638	14 169	- 5 230	- 9 205		85 372
- <i>Pertes sur swaps</i>	2 383	2 219		- 2 901	1 176	2 877
- <i>GIE d'investissement (voir note 2.6)</i>	67 577	533		- 1 068		67 042
- <i>autres</i>	15 678	11 417	- 5 230	- 5 236	- 1 176	15 453
- Provisions pour risque de déséquilibre du contrat épargne logement (3)	11 441	3 749		- 612		14 578
<b>Total Provisions Passif</b>	<b>254 081</b>	<b>44 640</b>	<b>- 9 166</b>	<b>- 28 370</b>	<b>307</b>	<b>261 492</b>

- (1) Chacune de ces provisions est évaluée après un examen attentif et individuel des risques de contreparties.
- (2) La provision pour risques opérationnels est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.
- (3) Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement (cf. note 16)

### Information sur les passifs éventuels :

Au 31 décembre 2013, les droits acquis cumulés au titre du Droit Individuel à la Formation ouvert aux salariés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France sont de 186 972 heures.

## NOTE 16 EPARGNE LOGEMENT

### Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	547 004	284 697
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	1 096 909	1 086 469
Ancienneté de plus de 10 ans	1 225 385	1 351 781
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>2 869 298</b>	<b>2 722 947</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>364 878</b>	<b>385 273</b>
<b>Total encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 234 176</b>	<b>3 108 220</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.  
Les encours de collecte sont des encours hors prime d'état.

### Encours de crédits octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
Plans d'épargne-logement	20 311	25 380
Comptes épargne-logement	79 277	95 140
<b>Total encours de crédit en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>99 588</b>	<b>120 520</b>

### Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

En milliers d'euros	31/12/2013	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	154	
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2 846	9
Ancienneté de plus de 10 ans	11 578	10 820
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>14 578</b>	<b>10 829</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>		612
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>14 578</b>	<b>11 441</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au règlement CRC 2007-01 du 14 décembre 2007.

En milliers d'euros	31/12/2012	Dotations	Reprises	31/12/2013
Plans d'épargne-logement	10 829	3 749		14 578
Comptes épargne-logement	612		612	
<b>Total provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 441</b>	<b>3 749</b>	<b>612</b>	<b>14 578</b>

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2013 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin de refléter les conditions actuelles de marché.

## NOTE 17 ENGAGEMENTS SOCIAUX : AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI, REGIMES A PRESTATIONS DEFINIES

### Variations de la dette actuarielle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Dette actuarielle au 31/12/N-1</b>	34 424	28 524
Coût des services rendus sur l'exercice	2 705	1 992
Coût financier	996	1 411
Cotisations employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 32	161
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations versées (obligatoire)	- 1 649	- 1 185
(Gains) / pertes actuariels	- 579	3 521
<b>DETTE ACTUARIELLE AU 31/12/N</b>	<b>35 865</b>	<b>34 424</b>

### Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Coût des services rendus	2 705	1 992
Coût financier	996	1 411
Rendement attendu des actifs	- 861	- 862
Coût des services passés		36
Amortissement des (Gains) / pertes actuariels net (1)	6	3 927
(Gains) / pertes sur réductions et liquidations de régimes		
(Gains) / pertes du(e)s au changement de limitation d'actif		
<b>CHARGE NETTE COMPTABILISÉE AU COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>2 846</b>	<b>6 504</b>

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

### Variations de juste valeur des actifs des régimes

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/N-1</b>	30 260	25 935
Rendement attendu des actifs	861	862
Gains / (pertes) actuariels	- 69	- 406
Cotisations payées par l'employeur	6 742	4 893
Cotisations payées par les employés		
Modifications, réductions et liquidations de régime		
Variation de périmètre	- 32	161
Indemnités de cessation d'activité		
Prestations payées par le fonds	- 1 649	- 1 185
<b>JUSTE VALEUR DES ACTIFS / DROITS À REMBOURSEMENT AU 31/12/N</b>	<b>36 113</b>	<b>30 260</b>

## Composition des actifs des régimes

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a souscrit des polices d'assurance en couverture de ses engagements sociaux auprès de PREDICA.

Les actifs des régimes sont constitués de polices d'assurance éligibles.

## Variations de la provision

(en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dette actuarielle au 31/12/N</b>	- 35 865	- 34 424
Impact de la limitation d'actifs		
Gains et (pertes) actuariels restant à étaler (1)	- 517	307
Juste valeur des actifs fin de période	36 114	30 260
<b>POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIFS AU 31/12/N</b>	<b>- 268</b>	<b>- 3 857</b>

(1) Les écarts actuariels jusqu'au 31 décembre 2012 ont été comptabilisés immédiatement en résultat. Depuis le 1er janvier 2013, ils sont enregistrés au cours de l'exercice suivant leur détermination de façon étalée sur la durée de vie active résiduelle moyenne.

## Rendement des actifs des régimes

Le rendement effectif des actifs des régimes a été le suivant :

- PREDICA : 335 milliers d'euros
- FOMUGEI : 21 milliers d'euros
- ADICAM : 506 milliers d'euros

## Hypothèses actuarielles utilisées

Les taux d'actualisation retenus en fonction de la durée de l'engagement ont été les suivants :

	Taux d'actualisation
De 1 à 3 ans	0,86 %
De 3 à 5 ans	1,36 %
De 5 à 7 ans	2,09 %
De 7 à 10 ans	2,50 %
10 ans et plus	3,17 %

- **Pour le régime des IFC Salariés :**  
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 6,10%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 6,70%.
- **Pour le régime du Fomugei :**  
au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 0,63%.
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 1,02%.

- Pour le régime de retraite des Cadres de Direction :**  
 au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 3,17%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 3,38%.
- Pour le régime des IFC des Cadres de Direction :**  
 au 31/12/2013, les taux de sensibilités démontrent que :
  - une variation de plus 50pb des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 5,21%
  - une variation de moins 50pb des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 5,56%.

### NOTE 18 DETTES SUBORDONNEES : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE

	31/12/2013							31/12/2012
	≤ 3mois	>3mois ≤1an	>1 an ≤5 ans	>5 ans	Total en principal	Dettes rattachées	Total	Total
<b>Dettes subordonnées à terme en euros :</b>			<b>180 000</b>	<b>355 000</b>	<b>535 000</b>	<b>9 596</b>	<b>544 596</b>	<b>605 794</b>
- taux fixe			180 000	355 000	535 000	9 596	544 596	544 597
- taux variable								61 197
<b>Titres et emprunts participatifs</b>								
<b>Autres emprunts subordonnés à terme</b>								
<b>Dettes subordonnées à durée indéterminée (1)</b>				<b>3 110</b>	<b>3 110</b>	<b>86</b>	<b>3 196</b>	<b>3 215</b>
C/C bloqués des Caisses Locales				3 089	3 089	86	3 175	3 194
Dépôts de Garantie à caractère mutuel				21	21		21	21
<b>VALEUR AU BILAN</b>			<b>180 000</b>	<b>358 110</b>	<b>538 110</b>	<b>9 682</b>	<b>547 792</b>	<b>609 009</b>

(1) Le montant des charges relatives aux dettes subordonnées s'élève à 27,72 millions d'euros au 31 décembre 2013, contre 29,54 millions d'euros au 31 décembre 2012.

### DETAIL DES DETTES SUBORDONNEES

(en milliers d'euros)	MONTANTS		TAUX D'INTERET	ECHEANCE
	31.12.2013	31.12.2012		
<b><u>DETTES SUBORDONNEES</u></b>	<b>547 792</b>	<b>609 009</b>		
<b>- Dettes Subordonnées à terme</b>	<b>535 000</b>	<b>595 000</b>		
<i>TSR 06/05</i>		<i>60 000</i>		
<i>TSR 11/05</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	Fixe	2017
<i>TSR 11/06</i>	<i>20 000</i>	<i>20 000</i>	Fixe	2018
<i>TSR 12/06</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	Fixe	2016
<i>TSR 07/07</i>	<i>40 000</i>	<i>40 000</i>	Fixe	2017
<i>BMTN 12/08</i>	<i>50 000</i>	<i>50 000</i>	Fixe	2018
<i>BMTN 06/09</i>	<i>125 000</i>	<i>125 000</i>	Fixe	2019
<i>BMTN 12/09</i>	<i>80 000</i>	<i>80 000</i>	Fixe	2019
<i>BMTN 01/11</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	Fixe	2021
<b>- Comptes courants bloqués des Caisses Locales</b>	<b>3 089</b>	<b>3 089</b>		
<b>- Dettes rattachées</b>	<b>9 682</b>	<b>10 899</b>		
<b>- Dépôt de garantie</b>	<b>21</b>	<b>21</b>		

## NOTE 19 VARIATION DES CAPITAUX PROPRES (avant répartition)

### Variation des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capitaux propres			
	Capital	Primes, réserves et report à nouveau (1)	Résultat	Total des capitaux propres
<b>Solde au 31 Décembre 2011</b>	<b>179 287</b>	<b>2 328 821</b>	<b>172 408</b>	<b>2 680 516</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2011			- 39 111	- 39 111
Variation de capital				
Variation des primes et réserves		133 297		133 297
Affectation du résultat social 2011 en réserves			- 133 297	- 133 297
Report à nouveau débiteur				
Résultat de l'exercice 2012			90 135	90 135
Autres variations				
<b>Solde au 31 Décembre 2012</b>	<b>179 287</b>	<b>2 462 118</b>	<b>90 135</b>	<b>2 731 540</b>
Dividendes ou intérêts aux parts sociales versés au titre de 2012			- 21 167	- 21 167
Variation de capital				
Variation des primes et réserves		68 968		68 968
Affectation du résultat social 2012 en réserves			- 68 968	- 68 968
Report à nouveau débiteur		- 307		- 307
Résultat de l'exercice 2013			92 111	92 111
Autres variations				
<b>SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2013</b>	<b>179 287</b>	<b>2 530 779</b>	<b>92 111</b>	<b>2 802 177</b>

(1) Détail des primes et réserves

	31/12/2013	31/12/2012
Prime d'émission	33 645	33 645
Primes de fusion	395 956	395 956
Réserve Légale	1 912 737	1 843 769
Réserves Statutaires	83 420	83 420
Réserves réglementées de réévaluation	44	44
Réserves spéciales Plus-values Long Terme		
Autres réserves	105 284	105 284
Report à nouveau – impact changements de méthode comptable	- 307	
<b>TOTAL</b>	<b>2 530 779</b>	<b>2 462 118</b>

### VENTILATION DU CAPITAL

Ventilation du capital	Nombre de titres	Valeur nominale au 31.12.2013 en euros	Total capital en milliers d'euros
Parts sociales	27 371 854	83 484 154,70	83 484
CCI	17 109 818	52 184 944,90	52 185
CCA	14 300 815	43 617 485,75	43 618
<b>Total</b>	<b>58 782 487</b>	<b>179 286 585,35</b>	<b>179 287</b>



## NOTE 20 COMPOSITION DES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Capitaux propres	2 802 177	2 731 540
Fonds pour risques bancaires généraux		
Dettes subordonnées et titres participatifs	547 771	608 988
Dépôts de garantie à caractère mutuel	21	21
<b>TOTAL DES FONDS PROPRES</b>	<b>3 349 969</b>	<b>3 340 549</b>

## NOTE 21 OPERATIONS EFFECTUEES AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au 31/12/2013	Solde au 31/12/2012
	Opérations avec les entreprises liées et les participations	Opérations avec les entreprises liées et les participations
<b>Créances</b>	<b>2</b>	<b>2</b>
Sur les établissements de crédit et institutions financières		
Sur la clientèle	2	2
Obligations et autres titres à revenu fixe		
<b>Dettes</b>	<b>19 787</b>	<b>19 490</b>
Sur les établissements de crédits et institutions financières		
Sur la clientèle	19 787	19 490
Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées		
<b>Engagements donnés</b>	<b>385</b>	<b>1 510</b>
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit		
Engagements de financement en faveur de la clientèle	385	1 510
Garanties données à des établissements de crédit		
Garanties données à la clientèle		
Titres acquis avec faculté d'achat ou de reprise		
Autres engagements donnés		

## NOTE 22 TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions effectuées par la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France avec les parties liées ont été conclues aux conditions normales de marché.

## NOTE 23 OPERATIONS DE CHANGE, PRETS ET EMPRUNTS EN DEVISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	À recevoir	À livrer	À recevoir	À livrer
<b>Opérations de change au comptant</b>				
Devises				
Euros				
<b>Opérations de change à terme</b>	<b>609 091</b>	<b>609 017</b>	<b>489 765</b>	<b>489 703</b>
Devises	304 596	304 596	249 190	249 190
Euros	304 495	304 421	240 575	240 513
<b>Prêts et emprunts en devises</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>609 091</b>	<b>609 017</b>	<b>489 765</b>	<b>489 703</b>

**NOTE 24 OPERATIONS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS A TERME**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012
	Opérations de couverture	Opérations autres que de couverture	Total	Total
<b>Opérations fermes</b>	<b>5 554 958</b>	<b>2 954 583</b>	<b>8 509 541</b>	<b>9 080 549</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>5 554 958</b>	<b>2 954 583</b>	<b>8 509 541</b>	<b>9 080 549</b>
Swaps de taux d'intérêt	5 554 958	2 954 583	8 509 541	9 080 549
Autres contrats à terme de taux d'intérêt				
Contrats à terme de change				
FRA				
Instruments à terme ferme sur actions et indices boursiers				
Autres contrats à terme				
<b>Opérations conditionnelles</b>	<b>800 000</b>	<b>1 807 658</b>	<b>2 607 658</b>	<b>2 981 890</b>
<b>Opérations sur marchés organisés</b>				
Instruments de taux d'intérêt à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments sur action et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés				
Vendus				
<b>Opérations de gré à gré</b>	<b>800 000</b>	<b>1 807 658</b>	<b>2 607 658</b>	<b>2 981 890</b>
Options de swap de taux				
Achetés				
Vendus				
CAP				
Achetés	800 000	135 309	935 309	1 384 194
Vendus		39 009	39 009	22 956
Floor				
Achetés		104 300	104 300	258 300
Vendus		8 000	8 000	8 000
Instruments de taux d'intérêts à terme				
Achetés				
Vendus				
Instruments de taux de change à terme				
Achetés		760 520	760 520	654 220
Vendus		760 520	760 520	654 220
Instruments sur actions et indices boursiers à terme				
Achetés				
Vendus				
Autres instruments à terme conditionnels				
Achetés				
Vendus				
<b>Dérivés de crédit</b>				
Contrats de dérivés de crédit				
Achetés				
Vendus				
<b>TOTAL</b>	<b>6 354 958</b>	<b>4 762 241</b>	<b>11 117 199</b>	<b>12 062 439</b>

## 24.1 Opérations sur instruments financiers à terme : encours notionnels par durée résiduelle

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2013			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	217 080	1 303 960		217 080	1 303 960				
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	4 797 809	1 886 738	1 824 994	4 797 809	1 886 738	1 824 994			
Caps, Floors, Collars	197 424	59 922	829 272	197 424	59 922	829 272			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
<b>Sous total</b>	<b>5 212 313</b>	<b>3 250 620</b>	<b>2 654 266</b>	<b>5 212 313</b>	<b>3 250 620</b>	<b>2 654 266</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	1 152 058	66 048		1 152 058	66 048				
<b>Sous total</b>	<b>1 152 058</b>	<b>66 048</b>		<b>1 152 058</b>	<b>66 048</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>6 364 371</b>	<b>3 316 668</b>	<b>2 654 266</b>	<b>6 364 371</b>	<b>3 316 668</b>	<b>2 654 266</b>			

(en milliers d'euros)	Total 31/12/2012			dont opérations effectuées de gré à gré			dont opérations sur marchés organisés et assimilés		
	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	≤ 1an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Futures									
Options de change	1 308 439			1 308 439					
Options de taux									
Opérations fermes en devise sur marchés organisés F.R.A.									
Swaps de taux d'intérêt	1 502 438	5 155 584	2 422 527	1 502 438	5 155 584	2 422 527			
Caps, Floors, Collars	622 498	221 311	829 640	622 498	221 311	829 640			
Forward taux									
Opérations fermes sur actions et indices									
Opérations conditionnelles sur actions et indices									
Dérivés sur actions, indices boursiers et métaux précieux									
<b>Sous total</b>	<b>3 433 375</b>	<b>5 376 895</b>	<b>3 252 167</b>	<b>3 433 375</b>	<b>5 376 895</b>	<b>3 252 167</b>			
Swaps de devises									
Opérations de change à terme	972 285	7 183		972 285	7 183				
<b>Sous total</b>	<b>972 285</b>	<b>7 183</b>		<b>972 285</b>	<b>7 183</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>4 405 660</b>	<b>5 384 078</b>	<b>3 252 167</b>	<b>4 405 660</b>	<b>5 384 078</b>	<b>3 252 167</b>			

## 24.2 Instruments financiers à terme : juste valeur

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Total juste valeur	Encours notionnel	Total juste valeur	Encours notionnel
Futures				
Options de change		1 521 041		1 308 439
Opérations fermes en devise sur marchés organisés				
Options de taux				
F.R.A.				
Swaps de taux d'intérêt	- 216 717	8 457 618	- 323 374	9 080 549
Forward taux				
Autres instruments de taux d'intérêts à terme conditionnels	- 4 171	1 086 619	- 6 083	1 673 449
Dérivés sur actions, indices boursier et métaux précieux				
<b>Sous total</b>	<b>- 220 888</b>	<b>11 065 278</b>	<b>- 329 457</b>	<b>12 062 437</b>
Swaps de devises				
Opérations de change à terme		1 218 106		979 468
<b>Sous total</b>		<b>1 218 106</b>		<b>979 468</b>
<b>TOTAL</b>	<b>- 220 888</b>	<b>12 283 384</b>	<b>- 329 457</b>	<b>13 041 905</b>

## 24.3 Information sur les Swaps

### Ventilation des contrats d'échange de taux d'intérêt

<i>(en milliers d'euros)</i>	Position ouverte isolée	Micro-couverture	Macro-couverture	Swaps de transaction
Contrats d'échange de taux	2 902 660	323 708	5 231 250	
Contrats assimilés				

### Transfert de contrats d'échange entre deux catégories de portefeuille

En 2013, il n'y a pas eu de transfert de contrat d'échange entre deux catégories de portefeuille.

## **NOTE 25 INFORMATIONS RELATIVES AU RISQUE DE CONTREPARTIE SUR PRODUITS DERIVES**

Le risque de contrepartie sur produits dérivés concerne les swaps, caps et floors comptabilisés par le Back Office Trésorerie de la Direction Financière et les options de change, les opérations de change à terme comptabilisés par la Direction Services Bancaires et International.

La Caisse régionale a mis en place un système de limites individuelles et globales sur le risque de contrepartie, dont le suivi intègre l'exposition sur produits dérivés.

Au 31 décembre 2013, ces limites sont respectées.

Concernant le risque interbancaire, la politique de la Caisse régionale est de limiter le nombre des contreparties aux intervenants majeurs et de respecter la liste des contreparties en interdiction fournie par Casa.

L'exposition de la banque au risque de contrepartie sur dérivés est mesurée par la valeur de marché positive de ces instruments et par le risque de crédit potentiel résultant de l'application de facteurs de majoration (add-on), fonction de la durée résiduelle et de la nature des contrats.

Une provision pour risque sur les dérivés en euro conclus avec la clientèle et tenant compte de la probabilité de défaut Bâle II est par ailleurs comptabilisée. Elle se monte à 2 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Au 31 décembre 2013, la valeur de marché de ces instruments, s'élève à 82,4 millions d'euros. Elle se décompose de la façon suivante par types de contreparties :

- Groupe Central : 1,9 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 0,2 millions d'euros,
- autres contreparties : 80,3 millions d'euros.

Le total des add-on s'élève à 83,5 millions d'euros.

Le risque de crédit estimé sur la valeur de marché des instruments et sur la base des facteurs de majoration s'élève à 165,9 millions d'euros répartis de la façon suivante sur les différents types de contreparties :

- Groupe Central : 53,5 millions d'euros,
- établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés : 2,8 millions d'euros,
- autres contreparties : 109,6 millions d'euros.

## NOTE 26 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>3 693 748</b>	<b>4 034 028</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>2 649 702</b>	<b>2 851 440</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit	269 346	100 000
. Engagements en faveur de la clientèle	2 380 356	2 751 440
Ouverture de crédits confirmés	1 860 854	2 272 716
- Ouverture de crédits documentaires	39 964	39 629
- Autres ouvertures de crédits confirmés	1 820 890	2 233 087
Autres engagements en faveur de la clientèle	519 502	478 724
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 033 151</b>	<b>1 167 280</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	562 340	561 926
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	414	
Autres garanties (1)	561 926	561 926
. Engagements d'ordre de la clientèle	470 811	605 354
Cautions immobilières	201 122	330 623
Autres garanties d'ordre de la clientèle	269 689	274 731
<b>Engagements sur titres</b>	<b>10 895</b>	<b>15 308</b>
. Titres acquis avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements à donner	10 895	15 308
<b>Engagements reçus</b>	<b>3 151 485</b>	<b>3 670 303</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>600 000</b>	<b>1 000 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	600 000	1 000 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>2 540 590</b>	<b>2 662 843</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	1 350 172	1 268 769
. Engagements reçus de la clientèle	1 190 418	1 394 074
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	314 688	352 029
Autres garanties reçues	875 730	1 042 045
<b>Engagements sur titres</b>	<b>10 895</b>	<b>7 308</b>
. Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise		
. Autres engagements reçus	10 895	7 308

(1) ce montant correspond aux engagements de garantie Switch

## **NOTE 27 ACTIFS DONNES ET REÇUS EN GARANTIE**

Au terme de conventions de garantie conclues par les Caisses régionales du Crédit Agricole, actionnaires de Crédit Agricole S.A. et au profit de ce dernier, le Crédit Agricole Nord de France s'est engagé dans la limite de ses fonds propres à couvrir une éventuelle insuffisance d'actifs de Crédit Agricole S.A. au bénéfice de tiers, créanciers de celui-ci.

Le montant de cet engagement s'élève à 2 710,37 millions d'euros au 31 décembre 2013.

Par ailleurs, la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a apporté 523 millions d'euros en garantie à Crédit Agricole S.A. dans le cadre de la participation du Groupe Crédit Agricole aux refinancements accordés par la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF). La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

## **NOTE 28 INFORMATIONS RELATIVES AU SUIVI DU RISQUE DE TAUX D'INTERET GLOBAL**

En termes de suivi du risque de taux, l'organisation en place s'appuie actuellement sur les éléments suivants :

- le périmètre d'analyse intègre le bilan et le hors bilan,
- la méthode utilisée est celle des GAPS. Le GAP étant le montant du bilan exposé aux variations de taux ; il a pour assiette la différence entre l'actif à taux fixe et le passif à taux fixe. Une projection du GAP sur 10 ans est réalisée, elle sert de base aux propositions éventuelles de couverture formulées auprès du Comité financier afin de respecter les limites fixées.
- l'outil utilisé est le logiciel Cristaux 2 développé par Crédit Agricole SA,
- le suivi du risque de taux se fait mensuellement.

## NOTE 29 PRODUITS NETS D'INTERETS ET REVENUS ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	14 528	20 342
Sur opérations internes au Crédit Agricole	83 406	65 267
Sur opérations avec la clientèle	632 733	677 349
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	16 828	19 738
Produit net sur opérations de macro-couverture		
Sur dettes représentées par un titre	6 010	1 273
Autres intérêts et produits assimilés		
<b>Intérêts et produits assimilés</b>	<b>753 505</b>	<b>783 969</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	22 358	27 165
Sur opérations internes au Crédit Agricole	209 149	248 273
Sur opérations avec la clientèle	107 784	101 513
Charge nette sur opérations de macro-couverture	63 450	57 477
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	5 980	1 185
Sur dettes représentées par un titre	49 110	60 044
Autres intérêts et charges assimilées	- 1 546	751
<b>Intérêts et charges assimilés</b>	<b>456 285</b>	<b>496 408</b>
<b>TOTAL PRODUITS NETS D'INTÉRÊTS ET REVENUS ASSIMILÉS (1)</b>	<b>297 220</b>	<b>287 561</b>

(1) Le montant des produits nets d'intérêts et revenus assimilés des dettes subordonnées au 31 décembre 2013 est de - 27 732 milliers d'euros, il était de - 29 568 milliers d'euros au 31 décembre 2012

Les opérations de macro-couverture portent sur l'ensemble du portefeuille et sont, par nature, non affectables à un type d'opérations. Elles sont présentées sur des lignes spécifiques.

## NOTE 30 REVENUS DES TITRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Titres de placement	3 285	2 981
Livret développement durable		
Titres d'investissement	13 543	16 743
Opérations diverses sur titres	6 010	1 287
<b>Revenus des titres à revenus fixes</b>	<b>22 838</b>	<b>21 011</b>
Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme	19 402	22 661
Titres de placement et titres de l'activité de portefeuille		
Opérations diverses sur titres	457	855
<b>Revenus des titres à revenus variables</b>	<b>19 859</b>	<b>23 516</b>
<b>TOTAL DES REVENUS SUR TITRES</b>	<b>42 697</b>	<b>44 527</b>



## NOTE 31 PRODUIT NET DES COMMISSIONS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013			31/12/2012		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 103	83	2 020	940	100	840
Sur opérations internes au crédit agricole	39 507	24 574	14 933	44 136	35 208	8 928
Sur opérations avec la clientèle	95 184	563	94 621	91 950	523	91 427
Sur opérations sur titres		94	- 94		179	- 179
Sur opérations de change	268	1	267	397	1	396
Sur opérations sur instruments financiers à terme et autres opérations de hors-bilan	803		803	656	27	629
Sur prestations de services financiers (1)	152 560	15 133	137 427	161 435	15 644	145 791
Provision pour risques sur commissions	1 024	886	138	759	807	- 48
<b>TOTAL PRODUIT NET DES COMMISSIONS</b>	<b>291 449</b>	<b>41 334</b>	<b>250 115</b>	<b>300 273</b>	<b>52 489</b>	<b>247 784</b>

(1) dont prestations d'assurance-vie : 20 300 milliers d'euros

## NOTE 32 GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
Solde des opérations sur titres de transaction	99	- 207
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés	- 2 378	- 612
Solde des autres opérations sur instruments financiers à terme	1 056	1 209
<b>GAINS OU PERTES DES OPERATIONS SUR PORTEFEUILLES DE NEGOCIATIONS</b>	<b>- 1 223</b>	<b>390</b>

## NOTE 33 GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>TITRES DE PLACEMENT</b>		
Dotations aux dépréciations	- 3 341	- 4 034
Reprises de dépréciations	6 315	48 101
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>2 974</b>	<b>44 067</b>
Plus-values de cession réalisées	7 637	9 035
Moins-values de cession réalisées	- 8 507	- 26 866
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>	<b>- 870</b>	<b>- 17 831</b>
Frais d'acquisition		- 78
<b>Solde des opérations sur titres de placement</b>	<b>2 104</b>	<b>26 158</b>
<b>TITRES DE L'ACTIVITE DE PORTEFEUILLE</b>		
Dotations aux dépréciations		
Reprises de dépréciations		
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>		
Plus-values de cession réalisées		
Moins-values de cession réalisées		
<b>Solde des plus et moins-values de cession réalisées</b>		
<b>Solde des opérations sur titres de l'activité de portefeuille</b>		
<b>GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS</b>	<b>2 104</b>	<b>26 158</b>

## NOTE 34 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013		31/12/2012	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Quote-part des opérations bancaires faites en commun		2 121		2 236
Produits/Charges diverses d'exploitation bancaire	1 552	590	672	1 143
Produits/Charges accessoires	2 139		2 415	
Dotations/Reprises de provisions				
<b>TOTAL AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>	<b>3 691</b>	<b>2 711</b>	<b>3 087</b>	<b>3 379</b>

## NOTE 35 CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Frais de personnel</b>		
Salaires et traitements :	101 931	100 839
Charges sociales :	52 331	51 412
- dont cotisations au titre des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies	17 623	13 925
Intéressement et participation	10 252	10 038
Impôts et taxes sur rémunérations	18 847	16 921
<b>Total des charges de personnel</b>	<b>183 361</b>	<b>179 210</b>
Refacturation et transferts de charges de personnel	- 8 421	- 11 111
<b>Frais de personnel nets</b>	<b>174 940</b>	<b>168 099</b>
<b>Frais administratifs</b>		
Impôts et taxes	16 608	17 806
Services extérieurs et autres frais administratifs	102 839	104 632
<b>Total des charges administratives</b>	<b>119 447</b>	<b>122 438</b>
Refacturation et transferts de charges administratives	- 188	- 527
<b>Frais administratifs nets</b>	<b>119 259</b>	<b>121 911</b>
<b>CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION</b>	<b>294 199</b>	<b>290 010</b>

### Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Suite à la mise en place du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (conformément à l'article 244 quater C du Code général des impôts, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013), la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France a constaté en déduction de ses charges de frais de personnel, au niveau de la rubrique « Charges sociales » un montant de 2 516 milliers d'euros au 31 décembre 2013.

## Effectif moyen

Effectif par catégorie (effectif moyen du personnel en activité au prorata de l'activité)

Catégories de personnel	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	533	472
Non cadres	1 998	1 934
<b>TOTAL</b>	<b>2 531</b>	<b>2 406</b>

## Rémunérations allouées pendant l'exercice

Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres de la direction et du conseil d'administration s'élève à 1 512 299 euros.

## NOTE 36 COUT DU RISQUE

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2013	31/12/2012
<b>Dotations aux provisions et dépréciations</b>	<b>- 179 581</b>	<b>- 150 171</b>
Dépréciations de créances douteuses	- 150 031	- 119 752
Autres provisions et dépréciations	- 29 550	- 30 419
<b>Reprises de provisions et dépréciations</b>	<b>117 108</b>	<b>104 628</b>
Reprises de dépréciations de créances douteuses (1)	93 316	97 400
Autres reprises de provisions et dépréciations	23 792	7 228
<b>Variation des provisions et dépréciations</b>	<b>- 62 473</b>	<b>- 45 543</b>
Pertes sur créances irrécouvrables non dépréciées (2)	- 2 774	- 3 249
Pertes sur créances irrécouvrables dépréciées (3)	- 20 959	- 30 473
Décote sur prêts restructurés	- 252	- 243
Récupérations sur créances amorties	1 728	1 613
Autres pertes		
<b>COÛT DU RISQUE</b>	<b>- 84 730</b>	<b>- 77 895</b>

- (1) Dont 14 038 milliers d'euros utilisés en couverture de pertes sur créances douteuses compromises  
 Dont 6 921 milliers d'euros utilisés en couverture de perte sur créances douteuse non compromises
- (2) Dont 620 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises
- (3) Dont 14 038 milliers d'euros sur les créances douteuses compromises

## NOTE 37 RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>- 31 547</b>	<b>- 43 633</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 31 547	- 43 633
<b>Reprises de dépréciations</b>	<b>38 627</b>	<b>749</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	38 627	749
<b>Dotation ou reprise nette aux dépréciations</b>	<b>7 080</b>	<b>- 42 884</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	7 080	- 42 884
<b>Plus-values de cessions réalisées</b>	<b>721</b>	<b>1 683</b>
Sur titres d'investissement	550	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	171	1 683
<b>Moins-values de cessions réalisées</b>	<b>- 34 249</b>	<b>- 1 714</b>
Sur titres d'investissement		
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 27 993	- 1 714
Pertes sur créances liées à des titres de participation	- 6 256	
<b>Solde des plus et moins-values de cessions</b>	<b>- 33 528</b>	<b>- 31</b>
Sur titres d'investissement	550	
Sur parts dans les entreprises liées, participations et autres titres détenus à long terme	- 34 078	- 31
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>- 26 448</b>	<b>- 42 915</b>
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles</b>		
Plus-values de cessions	1 971	2 432
Moins-values de cessions	- 100	- 757
<b>Solde en perte ou en bénéfice</b>	<b>1 871</b>	<b>1 675</b>
<b>RESULTAT NET SUR ACTIFS IMMOBILISES</b>	<b>- 24 577</b>	<b>- 41 240</b>

**NOTE 38 IMPOT SUR LES BENEFICES**

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Impôt sur les sociétés	- 58 002	- 67 785
Reprises nettes de provisions sur leasing fiscaux	535	- 1 274
Autres variations sur provisions pour impôts	- 113	
<b>TOTAL</b>	<b>- 57 580</b>	<b>- 69 059</b>

IMPOT SUR LES BENEFICES (en milliers d'euros)	31/12/2013	31/12/2012
Partie afférente au résultat courant	- 57 580	- 69 059
Partie afférente au résultat exceptionnel		
<b>TOTAL</b>	<b>- 57 580</b>	<b>- 69 059</b>

**Intégration fiscale :**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle serait redevable en l'absence d'intégration fiscale, déduction faite des économies d'impôt rétrocédées par Crédit Agricole S.A selon les modalités prévues dans la convention.

Ces rétrocessions d'économies d'impôt s'élèvent à 1 691 milliers d'euros au 31/12/2013.

**NOTE 39 INFORMATIONS RELATIVES AUX RESULTATS DES ACTIVITES BANCAIRES**

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France exerçant la quasi-totalité de son activité en France et dans la banque de proximité, l'analyse de son produit net bancaire par secteur d'activité ou par zone géographique au 31/12/2013 ne présente pas d'intérêt.

**NOTE 40 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE SUSCEPTIBLES DE REMETTRE EN CAUSE LA CONTINUITE DE L'EXPLOITATION**

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture des comptes n'est à signaler.

## NOTE 41 AFFECTATION DES RESULTATS

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>Projet 31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>	<b>2013/2012 Evolution</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE	92,11	90,14	2,19%
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	- 0,31		
INTERETS PARTS SOCIALES	2,05	2,32	
REMUNERATION DES CCI	10,27	10,27	
REMUNERATION DES CCA	8,58	8,58	
RESULTAT CONSERVE PAR LA CR	70,90	68,97	
RESERVES LEGALES	70,90	68,97	2,80%

## NOTE 42 IMPLANTATION DANS DES ETATS OU TERRITOIRES NON COOPERATIFS

La Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France ne détient aucune implantation directe ou indirecte dans un état ou un territoire qui n'a pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

## NOTE 43 PUBLICITE DES HONORAIRES DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Collège des Commissaires aux Comptes de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Cabinet KPMG Audit</b>	<b>%</b>	<b>Cabinet MAZARS</b>	<b>%</b>
<b>Audit</b>				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (1)	117	50%	117	50%
Missions accessoires				
<b>Sous-total</b>	<b>117</b>	<b>50%</b>	<b>117</b>	<b>50%</b>
<b>Autres prestations</b>				
Juridique, fiscal et social				
Technologie de l'information				
Audit interne				
Autres : à préciser si > à 10% des honoraires d'audit				
<b>Sous-total</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>117</b>	<b>50%</b>	<b>117</b>	<b>50%</b>

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes

## NOTE 44 PUBLICITE DU RAPPORT DE GESTION ET DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE AU TITRE DE LA LOI SUR LA SECURITE FINANCIERE

Le rapport de gestion de l'exercice clos au 31 décembre 2013 et le rapport du Président du Conseil d'Administration à l'assemblée générale au titre de la loi sur la sécurité financière sont consultables au siège social de la Caisse régionale de Crédit Agricole Nord de France à l'adresse suivante : 10, avenue Foch 59000 Lille.

# PUBLICITÉ DES HONORAIRES 2013

## DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



NORD DE FRANCE





## Publicité des honoraires 2013 des Commissaires aux Comptes

K€	Cabinet KPMG Audit			Cabinet MAZARS et GUERARD		
	2013	2012	%	2013	2012	%
<b>Audit :</b>						
Commissariat aux comptes, certification examen des comptes individuels et consolidés (1)	117	115		117	115	
Missions Accessoires						
<b>Sous total</b>	117	115	50%	117	115	50%
<b>Autres prestations :</b>						
Juridique, fiscal et social						
Technologie de l'information						
Audit interne						
Autres à préciser si > à 10% des honoraires d'audit						
<b>Sous total</b>						
<b>Total</b>	117	115	50%	117	115	50%

(1) Y compris les prestations d'experts indépendants ou du réseau à la demande des commissaires aux comptes dans le cadre de la certification des comptes



# RAPPORT GÉNÉRAL

## DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



NORD DE FRANCE



# **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège Social : 10, avenue Foch - 59000 Lille  
Société Coopérative à Capital et Personnel Variables  
Capital Social de 179 286 585 €  
N° Siret : 440 676 559 RCS Lille

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013



Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France

*Comptes annuels*

*Exercice clos le  
31 décembre 2013*

## **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels**

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### **I. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Caisse Régionale à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2 « Principes et méthodes comptables » de l'annexe aux comptes annuels qui expose les changements de méthodes résultant de l'application de nouvelles normes et interprétations appliquées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013.

## II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### Changements comptables :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Caisse Régionale, nous nous sommes assurés du bien-fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

### Estimations comptables :

- Votre Caisse Régionale comptabilise des dépréciations et des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités, tels que décrits dans les notes 2.1, 10, 15 et 36 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle mis en place par la direction, relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations sur base individuelle et des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement.
- Les parts dans les entreprises liées, les titres de participation et les autres titres détenus à long terme sont évalués à leur valeur d'utilité en retenant une approche fondée sur les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Dans le cadre de notre appréciation de ces estimations et sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité au 31 décembre 2013 pour les principales lignes du portefeuille et à nous assurer que la note 2.2 de l'annexe donne une information appropriée à cet égard.



Caisse Régionale de  
Crédit Agricole  
Mutuel Nord de  
France

Comptes annuels

Exercice clos le  
31 décembre 2013

▪ Votre Caisse Régionale détient des positions sur titres et sur instruments financiers. Les notes de l'annexe 2.2 et 2.7 exposent les règles et méthodes comptables relatives à ces titres et instruments financiers. Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à examiner le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre Caisse Régionale et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

*Fait à Paris la Défense et Courbevoie, le 4 mars 2014*

Les commissaires aux comptes

---

**KPMG AUDIT**

Arnaud Bourderffe

**MAZARS**

Anne Veaute



# RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS



NORD DE FRANCE



**KPMG Audit**  
Le Belvédère  
1 Cours Valmy  
CS 50034  
92923 Paris La Défense Cedex  
France

Mazars

61, rue Henri Regnault  
92075 Paris - La Défense Cedex  
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel Nord de France**

**Rapport spécial des  
commissaires aux comptes sur  
les conventions et  
engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2013  
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France  
10, avenue Foch - 59000 Lille  
*Ce rapport contient 4 pages*  
Référence : AB-141-76



## **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France**

Siège social : 10, avenue Foch - 59000 Lille  
Capital social : € 179 286 585

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre Caisse Régionale, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

#### **Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

## CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

### Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 18 avril 2005 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement (ex Participex) détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur Henri Mascaux, administrateur de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement (ex Participex).

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 30 mai 2011 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement (ex Participex) détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur Bernard Pacory, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de Nord Capital Investissement (ex Participex).

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

- **Convention de prêt à titre gratuit de 20 actions de la société Nord Capital Investissement :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 25 juin 2012 a autorisé une convention destinée à prêter 20 actions de la société Nord Capital Investissement (ex Participex) détenues par votre Caisse Régionale à Monsieur François Macé, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et Président de Nord Capital Investissement (ex Participex).

Modalités : le prêt est à titre gratuit.



4 mars 2014

- **Convention de prêt à titre gratuit d'actions de la société Foncière de l'Erable :**

Nature et objet : votre Conseil d'Administration du 24 septembre 2012 a autorisé une convention destinée à prêter une action de la société Foncière de l'Erable détenue par votre Caisse Régionale à Messieurs Bernard Pacory, Président de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et administrateur de la société Foncière de l'Erable, et François Macé, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France et Président de la société Foncière de l'Erable.

Modalités : le prêt est à titre gratuit.

Paris La Défense, le 4 mars 2014

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

Arnaud Bourdeille  
Associé

Courbevoie, le 4 mars 2014

Mazars

Anne Veaute  
Associée



# RÉSOLUTIONS

PRÉSENTÉES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE



NORD DE FRANCE



**CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL NORD DE FRANCE**

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit,

au capital de 179 286 588,40 €uros

Siège social : 10 avenue Foch

B.P. 369

59020 LILLE CEDEX

Tél. : 03.20.63.70.00

440 676 559 RCS LILLE METROPOLE

---

**AVIS DE CONVOCATION**

Les sociétaires de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France sont convoqués le jeudi 3 avril 2014 à 14 heures 30, dans les locaux de « Entreprises et Cités », 40 rue Eugène Jacquet à Marcq en Baroeul (59700), en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président du Conseil d'Administration, rapport de gestion du Conseil d'Administration, rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013, quitus aux administrateurs ;
- Approbation du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Fixation de l'intérêt aux parts sociales ;
- Fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés ;
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
- Constatation de la variation du capital social, approbation des remboursements de parts sociales ;
- Renouvellement des administrateurs ;
- Consultation sur les éléments fixes et variables de la rémunération ou de l'indemnisation dus ou attribués en 2013 au Directeur Général et au Président ;
- Fixation de l'indemnité compensatrice du Président au titre de l'exercice 2014 ;
- Consultation sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnités versées durant l'exercice 2013 au Président, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction de la Caisse Régionale ;
- Nomination des commissaires aux comptes ;
- Autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à la réglementation, chaque sociétaire pourra obtenir communication, sur place, au siège social de la Caisse Régionale, des rapports du Président, du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, des projets de résolutions ainsi que du bilan et du compte de résultat, et ce à compter du quinzième jour précédant l'Assemblée Générale.

## **Première résolution : approbation des comptes sociaux**

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- o du rapport général des Commissaires aux Comptes,

approuve, dans toutes leurs parties, le rapport de gestion du conseil et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2013 faisant ressortir un bénéfice de 92 111 361,65 euros.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat au titre dudit exercice 2013.

## **Deuxième résolution : approbation des comptes consolidés**

---

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- o du rapport de gestion groupe du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- o du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés,

approuve les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2013, et les mentions ayant trait aux comptes consolidés figurant dans ledit rapport de gestion, se soldant par un bénéfice net consolidé part du groupe de 95 079 942,89 €uros.

## **Troisième résolution : approbation des conventions réglementées**

---

En application de l'article L.511-39 du Code monétaire et financier, l'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, prend acte des conclusions de ce rapport et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

## **Quatrième résolution : approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI**

---

L'Assemblée Générale, au vu du rapport du Conseil d'Administration statuant en application de l'article 223 quater du CGI, approuve le montant global s'élevant à 30 937,65 euros des charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code ainsi que le montant, s'élevant à 11 756 euros, de l'impôt sur les sociétés acquitté sur ces dépenses.

## **Cinquième résolution : fixation de l'intérêt aux parts sociales**

---

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, fixe à 2,46 % le taux d'intérêt des parts sociales pour l'exercice 2013, soit 0,07503 euro par titre, éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement de l'intérêt en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

## **Sixième résolution : fixation de la rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissement et des Certificats Coopératifs d'Associés**

---

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration fixe à 0,60 euro par titre le montant du dividende à verser aux Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI) et aux Certificats Coopératifs d'Associés (CCA) au titre de l'année 2013. Ce dividende est éligible à l'abattement général de 40 % du montant des revenus distribués, conformément aux dispositions prévues à l'article 158 du Code Général des Impôts, ainsi qu'aux autres dispositions prévues audit article, le cas échéant.

L'Assemblée Générale décide que le paiement du dividende en numéraire sera effectué à compter du 6 mai 2014 et donne tous pouvoirs au conseil à l'effet de prendre les dispositions nécessaires à l'application et à l'exécution de la présente résolution.

## Septième résolution : affectation des bénéfices

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter ainsi qu'il suit, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2013, se soldant par un bénéfice de 92 111 361,65 euros :

Résultat comptable	92 111 361,65 €
Report à nouveau	- 307 001,00 €
Résultat à affecter	91 804 360,65 €
Intérêts aux parts sociales	2 053 710,22 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Investissements	10 265 890,80 €
Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés	8 580 489,00 €
Réserve légale	70 904 270,63 €

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les distributions effectuées au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

### Intérêts aux parts sociales

Exercice	Nombre de parts sociales	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	27 371 910	0,08479	2 320 864,30
2011	27 371 910	0,10919	2 988 738,83
2010	27 371 940	0,10309	2 821 488,28

### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI)

Exercice	Nombre de CCI	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	17 109 818	0,60	10 265 890,80
2011	17 109 818	1,15	19 676 290,70
2010	17 109 818	1,30	22 242 763,40

### Dividendes sur Certificats Coopératifs d'Associés (CCA)

Exercice	Nombre de CCA	Montant distribution par titre	Montant distribution totale
2012	14 300 815	0,60	8 580 489,00
2011	14 300 815	1,15	16 445 937,25
2010	14 300 815	1,30	18 591 059,50

## Huitième résolution : constatation de la variation du capital, remboursement de parts sociales

L'Assemblée Générale, en application de l'article 30 des statuts, constate que le capital social est passé de 179 286 756,15 €uros au 31 décembre 2012 à 179 286 588,40 €uros au 31 décembre 2013 et approuve le remboursement de 75 parts sociales effectué au cours de l'exercice 2013.

## Neuvième résolution : renouvellement des administrateurs

Administrateurs sortants non rééligibles (limite d'âge) :

Madame Renée-Paule ROBAIL,  
Messieurs Jean-Pierre CHAMPAGNE et Didier LEFEBVRE

Administrateurs sortants et rééligibles :

Mesdames Sylvie CODEVELLE et Monique HUCHETTE

Messieurs Bertrand DELTOUR, José DUBRULLE, Jean-Paul GOMBERT, Gabriel HOLLANDER et Daniel PARENTY.

### **Dixième résolution : vote consultatif sur les éléments de rémunération du Directeur Général**

---

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif aux éléments fixes et variables de la rémunération dus ou attribués au Directeur Général au titre de l'exercice 2013 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code Afep-Medef.

### **Onzième résolution : vote consultatif sur les éléments de l'indemnisation du Président**

---

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet dans le cadre de sa consultation un avis favorable relatif aux éléments d'indemnisation du Président au titre de l'exercice 2013 tels qu'ils sont exposés dans le rapport du Conseil d'Administration et conformément aux dispositions de l'article 24-3 du Code Afep-Medef.

### **Douzième résolution : indemnité compensatrice de temps passé**

---

L'Assemblée Générale, dans le cadre des articles L 512-36 du Code Monétaire et Financier et 17 des statuts, fixe à 6 525,00 € l'indemnité mensuelle versée au Président et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les indemnités à allouer aux autres membres du Conseil d'Administration.

### **Treizième résolution : vote consultatif sur l'enveloppe globale des rémunérations ou indemnisations (Président, Directeur Général et Comité de Direction)**

---

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, émet un avis favorable relatif à l'enveloppe globale de rémunérations ou indemnisations versées au Président, au Directeur Général et aux membres du Comité de Direction à hauteur d'un montant égal à 2 755 391,28 € au titre de l'exercice 2013.

### **Quatorzième résolution : nomination des commissaires aux comptes**

---

L'Assemblée Générale constate que les mandats des commissaires aux comptes suivants arrivent à expiration lors de la présente assemblée :

- **En qualité de commissaires aux comptes titulaires :**
  - le Cabinet KPMG AUDIT, 1 Cours Valmy, 92923 Paris la Défense
  - le Cabinet MAZARS & GUERARD, Le Vinci, 4 Allée de l'Arche, 92078 Paris la Défense
- **En qualité de commissaires aux comptes suppléants :**
  - Monsieur Guillaume POTEL, Le Vinci, 4 Allée de l'Arche, 92078 Paris la Défense
  - Monsieur Malcom MC LARTY, 1 Cours Valmy, 92923 Paris la Défense

et décide de nommer pour une durée de six exercices expirant lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019 :

- **En qualité de commissaires aux comptes titulaires :**
  - le Cabinet KPMG AUDIT FS I, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex,
  - le Cabinet MAZARS, Tour Exaltis, 61 rue Henri Régault, 92400 Courbevoie
- **En qualité de commissaires aux comptes suppléants:**
  - le Cabinet KPMG AUDIT FS II, Immeuble le Palatin, 3 Cours du Triangle, 92939 Paris la Défense cedex,
  - Monsieur Charles DE BOISRIOU, Tour Exaltis, 61 rue Henri Régault, 92400 Courbevoie.



## Quinzième résolution : autorisation à l'effet d'opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse régionale

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdéléguer dans les conditions prévues par la loi, à opérer sur les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement 2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003.

La présente autorisation, qui se substitue à celle conférée par l'Assemblée Générale ordinaire du 16 avril 2013, est donnée au Conseil d'Administration jusqu'à la date de son renouvellement par une prochaine Assemblée Générale ordinaire et, dans tous les cas, pour une période maximale de dix-huit (18) mois à compter de la date de la présente assemblée.

Les achats de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui seront réalisés par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation ne pourront en aucun cas amener la Caisse Régionale à détenir plus de dix pour cent (10 %) des certificats coopératifs d'investissement représentatifs de son capital social. Toutefois, le nombre de certificats coopératifs d'investissement acquis par la Caisse Régionale en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % du capital de la Caisse Régionale.

Les opérations réalisées dans le cadre du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement mis en place par la Caisse Régionale pourront être effectuées, en une ou plusieurs fois, par tous moyens, c'est-à-dire sur le marché ou de gré à gré ou encore par le recours à des instruments financiers dérivés négociés sur un marché réglementé ou de gré à gré (telles des options d'achat et de vente ou toutes combinaisons de celles-ci) et ce, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes et aux époques que le conseil d'administration ou la personne qui agira sur la délégation du conseil d'administration appréciera. Il est précisé que la part du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement réalisée par acquisition de blocs de titres pourra atteindre l'intégralité dudit programme.

Les achats pourront porter sur un nombre de certificats coopératifs d'investissement qui ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social à la date de réalisation de ces achats, ce qui à ce jour correspond à un nombre maximal de 1 710 982 certificats coopératifs d'investissement, et le nombre maximal de certificats coopératifs d'investissement détenus après ces achats ne pourra excéder 10 % du nombre total de certificats coopératifs d'investissement composant le capital social.

L'acquisition des certificats coopératifs d'investissement ne pourra être effectuée à un prix supérieur à cinquante euros (50 euros).

Cette autorisation est destinée à permettre à la Caisse Régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses certificats coopératifs d'investissement en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse Régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

1. de consentir des options d'achat de certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale au profit des membres du personnel salarié (ou de certains d'entre eux) et/ou mandataires sociaux exerçant des fonctions de dirigeant (ou de certains d'entre eux) de la Caisse Régionale et des sociétés ou groupements qui lui sont liés ou lui seront liés dans les conditions définies par les dispositions de l'article L.225-180 du Code de commerce ;
2. d'attribuer des certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale aux salariés visés à l'alinéa ci-avant, au titre de leur participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise ou d'un plan d'épargne d'entreprise ;
3. de conserver les certificats coopératifs d'investissement de la Caisse Régionale qui auront été achetés en vue de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe ;
4. d'assurer la couverture de valeurs mobilières donnant accès au capital social de la Caisse Régionale ;
5. d'assurer l'animation du marché des certificats coopératifs d'investissement par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
6. de procéder à l'annulation des certificats coopératifs d'investissement acquis en application de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 avril 2013.

Les opérations effectuées par le conseil d'administration en vertu de la présente autorisation pourront intervenir à tout moment pendant la durée de validité du programme de rachat de certificats coopératifs d'investissement.

La Caisse Régionale pourra également poursuivre l'exécution de son programme de rachat dans le respect des dispositions légales et réglementaires et notamment les dispositions des articles 231-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Caisse Régionale.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, à l'effet notamment de passer tous ordres en bourse, signer tous actes, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités, notamment auprès de l'Autorité des marchés financiers, et plus généralement faire tout le nécessaire.

**Seizième résolution : pouvoirs en vue d'effectuer les formalités requises**

---

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la réunion constatant cette délibération à l'effet d'accomplir toutes les formalités qui seront nécessaires.

\*

\*

\*

# ATTESTATION

## DE LA PERSONNE RESPONSABLE



NORD DE FRANCE



## Attestation du responsable de l'information.

---

### Responsable de l'information relative à la Caisse régionale

Monsieur François MACÉ, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Nord de France

### Attestation du Responsable

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale, et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.





Fait à Lille,

Le 14 mars 2014

## PLUS D'INFO SUR...

-  [WWW.CA-NORDEFRANCE.FR](http://WWW.CA-NORDEFRANCE.FR)
-  [COMMUNICATION.CA-NORDEFRANCE.FR](mailto:COMMUNICATION.CA-NORDEFRANCE.FR)
-  [SOCIETARIAT.CA-NORDEFRANCE.FR](mailto:SOCIETARIAT.CA-NORDEFRANCE.FR)
-  [CONTACT@CA-NORDEFRANCE.FR](mailto:CONTACT@CA-NORDEFRANCE.FR)

## RÉSEAUX SOCIAUX

-  CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
-  CA\_NDF
-  CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE
-  CRÉDIT AGRICOLE NORD DE FRANCE



Crédit Agricole Nord de France  
10 avenue Foch - BP 369 - 59020 LILLE Cedex  
Tél. 03 20 63 70 00